

Rapport annuel 2018



VOIR LE FUTUR.
RÉALISER L'AVENIR.

**Voir le
futur.
Réaliser
l'avenir.**



Lettre du président du conseil



En tant que président du conseil d'administration du Groupe TMX, j'ai le plaisir de faire le point auprès de vous sur nos progrès réalisés en 2018.

Au cours de la dernière année, votre conseil d'administration et votre équipe de la direction ont mis l'accent sur notre stratégie de croissance, laquelle consiste à créer de la valeur pour un nombre croissant de clients à l'échelle internationale au moyen d'une gamme élargie de solutions. Nous avons également établi une nouvelle vision Priorité client, dont parle notre chef de la direction, Lou Eccleston, dans sa lettre qui suit. En outre, nous avons amélioré la description de la société afin de mieux y intégrer cette vision :

Le Groupe TMX exploite des marchés mondiaux. Il met au point des solutions d'analyse et bâtit des communautés numériques appuyant le financement, la croissance et la réussite des entreprises, des négociateurs et des investisseurs.

Nous croyons que le Groupe TMX dispose du talent, de la discipline et des ressources financières nécessaires pour exécuter sa stratégie cohérente à l'échelle de la société et pour connaître une croissance durable dans l'avenir. Je tiens à remercier tous nos clients de nous fournir leurs commentaires et leur appui de façon continue, tandis que la société continue de croître.

Je souhaite également reconnaître la contribution de deux administrateurs, Lise Lachapelle et Michael Wissell, qui quitteront le conseil lors de notre assemblée annuelle des actionnaires cette année. Ce fut un plaisir que de travailler avec tous les deux et je les remercie pour leurs bons conseils au fil des ans. Je veux aussi souhaiter la bienvenue à Nicolas Darveau-Garneau au sein de notre conseil.

Au nom du conseil, je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'égard de nos employés pour avoir fait de 2018 une telle réussite. Enfin, je tiens à remercier nos actionnaires pour leur soutien constant, tandis que TMX continue d'évoluer.

Charles Winograd

Président du conseil d'administration
Groupe TMX Limitée
Le 26 mars 2019

Lettre du chef de la direction



Chacun des secteurs d'exploitation de TMX a connu un rendement solide en 2018, y compris ceux reposant sur les transactions et sur les produits récurrents.

Nous avons enregistré une croissance robuste en glissement annuel du chiffre d'affaires, du résultat par action des activités poursuivies et des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation. Dans l'ensemble, notre chiffre d'affaires a crû de 22 % – de 8 % à l'interne – par rapport à 2017. Nous avons aussi connu une ferme croissance du chiffre d'affaires et du résultat net des activités poursuivies chaque trimestre de l'exercice comparativement à chacun des trimestres de 2017. Il s'agit d'une réalisation particulièrement impressionnante compte tenu de la situation des marchés dans le monde. Par moments, la volatilité élevée en 2018 a posé de grandes difficultés à une part importante de notre clientèle et de nos activités, dont une baisse marquée des évaluations au cours des dernières semaines de l'année.

Outre les pressions défavorables, nous avons observé des effets favorables de la volatilité élevée sur nos résultats, tant dans nos secteurs reposant sur les transactions que dans d'autres secteurs de nos activités de plus en plus diversifiées. Les succès que nous avons connus globalement en 2018 témoignent de l'importance des mesures prises dans le but de renforcer et de diversifier notre portefeuille de solutions axées sur le client.

Stimuler la croissance du chiffre d'affaires

Formation de capital

Notre force grandissante dans le secteur de l'innovation indique clairement que nous changeons la manière dont le monde perçoit TMX. Le Canada est en train de devenir un pôle mondial pour les sociétés du secteur de l'innovation qui veulent s'inscrire en bourse. En fait, 2018 fut une année record dans ce secteur à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX, où 59 nouvelles sociétés se sont inscrites. Le record précédent était de 41 nouvelles sociétés inscrites en 2016.

Il s'agit plus que d'un simple créneau. Les inscriptions liées à l'innovation regroupent tout un éventail de sociétés diversifiées issues de multiples secteurs, dont la technologie financière, la biotechnologie, la technologie propre, les services-conseils en informatique, les sports électroniques et le cannabis. Ces sociétés proviennent de nombreuses régions dans le monde, dont les États-Unis, le Portugal, Israël et Singapour. La priorité dans notre travail de prospection et de vente consiste encore à attirer des sociétés de l'international pour qu'elles s'inscrivent à nos cotes, peu importe le secteur, et à exploiter de nouveaux bassins de capitaux dans de nouveaux endroits géographiques.

En 2018, les produits tirés de Fiducie TSX et des autres services aux émetteurs ont augmenté de 28 % par rapport à l'exercice précédent. Parmi nos activités, celles de Fiducie TSX ont connu la croissance la plus rapide en 2018. D'ailleurs, elles continuent de se développer, leurs produits augmentant grâce aux produits tirés des services d'agent des transferts et aux produits tirés de la marge.

Activités globales de négociation

Le niveau accru de volatilité a entraîné des profits dans nos activités globales de négociation. Les produits tirés des dérivés ont augmenté de 13 % en 2018 par rapport à 2017 grâce à des volumes accrus, y compris un niveau record d'activité touchant divers produits clés de la Bourse de Montréal. L'année 2018 fut également un jalon de la Bourse de Montréal en ce qui concerne la progression de notre stratégie de croissance mondiale. En octobre, nous avons lancé l'horaire prolongé de négociation de notre gamme de produits sur taux d'intérêt afin de permettre à nos clients de gérer leurs positions sur les marchés canadiens en dehors des heures normales d'ouverture au Canada. Nous observons un niveau d'activité et une participation mondiale notables pendant les premières heures de négociation. En nous appuyant sur la réussite de la phase 1 et sur la demande croissante des clients, nous avons maintenant étendu l'horaire prolongé à la négociation des contrats à terme sur indice boursier, comme le SXF, produit de référence canadien sur un indice boursier.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse – Trayport

Trayport, réseau de connectivité et plateforme de données et de produits d'analyse de premier plan pour les marchés européens de commerce de gros du secteur énergétique, dont nous avons fait l'acquisition à la fin de 2017, a enregistré une forte croissance des produits tirés des principales activités d'abonnement en 2018, soit une hausse de plus de 10 % par rapport à 2017. Cela grâce à une augmentation de 3 % du nombre total d'abonnés, ce qui comprend une croissance de 9 % du nombre d'abonnés négociateurs, et à une hausse de 6 % des produits moyens par utilisateur par rapport à 2017. Trayport met l'accent sur les possibilités de croissance dans de nouveaux marchés partout dans le monde et sur le développement de nouveaux produits et services à ajouter à son portefeuille.

Progression de notre vision

Priorité client

Il y a quatre ans, alors que TMX était une société d'infrastructure régionale, nous avons entrepris sa transformation afin d'en faire un fournisseur mondial de solutions reposant sur la propriété intellectuelle qui serait capable d'élaborer et de livrer des solutions destinées aux clients qui pourraient être commercialisées de manière rapide et rentable. Nous avons alors défini notre vision comme suit : « être un fournisseur de solutions axé sur la technologie et dont la priorité est le client ».

Au cours des quatre dernières années, nous avons réalisé cette aspiration. Nous avons concrétisé notre vision : nous sommes aujourd'hui un fournisseur de solutions axé sur la technologie. La « Priorité client » détermine la manière dont nous voyons le monde. Elle est inhérente au nouveau TMX.

En décembre 2018, notre conseil d'administration a approuvé un changement afin d'améliorer notre énoncé de vision et d'adopter un énoncé ambitieux, lequel nous incite à aller de l'avant. Le nouvel énoncé de vision de TMX est celui-ci :

Offrir aux sociétés du monde entier une solution incontournable pour mobiliser des capitaux et mettre à la disposition des négociateurs et des investisseurs une destination privilégiée leur permettant de prospérer.

Nous sommes enthousiastes à l'égard de l'avenir et à l'idée de nous montrer à la hauteur de notre nouvelle vision chaque jour aux yeux de nos clients.

Il me tarde de faire le point auprès de vous après l'annonce de nos résultats du premier trimestre de 2019 en mai.



Louis V. Eccleston

Chef de la direction
Groupe TMX
Le 26 mars 2019

Discussion et analyse de la direction

Groupe TMX Limitée

RAPPORT DE GESTION

Le 13 février 2019

Le présent rapport de gestion de Groupe TMX Limitée (le « Groupe TMX ») vise à vous permettre d'évaluer notre situation financière et les changements importants qui s'y sont produits ainsi que notre performance financière, notamment nos liquidités et nos ressources en capital, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (les « états financiers »).

Nos états financiers et le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et peuvent être consultés au www.tmx.com et au www.sedar.com. Les mesures financières comprises dans ce rapport de gestion sont fondées sur des états financiers qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), sauf indication contraire. Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice à l'étude ou de l'exercice précédent.

D'autres informations au sujet du Groupe TMX, y compris la notice annuelle, sont disponibles au www.tmx.com et au www.sedar.com. Ce rapport de gestion ne reprend pas les renseignements figurant dans notre site Web.

Structure du rapport de gestion

Notre rapport de gestion comporte les principales rubriques suivantes :

- Mission, Vision Priorité client et stratégie d'entreprise;
- Initiatives et réalisations – qui présente les initiatives et les réalisations de 2018;
- Changements à la réglementation – qui présente une mise à jour sur le contexte réglementaire;
- Conjoncture et perspectives du marché – qui présente une analyse du contexte commercial dans lequel nous évoluons;
- Nos activités – qui présente une description détaillée de nos secteurs et de chacun de nos produits et services;
- Résultats d'exploitation – qui présente une comparaison d'un exercice à l'autre de nos résultats;
- Liquidités et ressources en capital – qui présente un exposé de la variation de nos flux de trésorerie, de notre dette en cours et des ressources disponibles pour financer les engagements actuels et futurs;
- Gestion du capital – qui présente un sommaire de nos objectifs au chapitre de la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, du capital social, du papier commercial, des obligations non garanties et des facilités de crédit et de trésorerie;

- Instruments financiers;
- Estimations comptables critiques – qui présente notre goodwill et nos immobilisations incorporelles – évaluation et dépréciation;
- Principales informations financières annuelles et trimestrielles – qui présente les principales informations financières annuelles de 2016 à 2018, une comparaison entre les résultats du quatrième trimestre de 2018 et ceux du trimestre correspondant de 2017, de même que les résultats des huit derniers trimestres;
- Gestion des risques d'entreprise – qui présente une analyse des risques auxquels notre entreprise est exposée et qui ont été cernés dans le cadre de notre processus de gestion des risques ainsi que de la gestion du risque financier;
- Comptabilité et contrôles – qui présente un exposé des modifications des méthodes comptables adoptées en 2018 et des changements futurs aux méthodes comptables, une évaluation de nos contrôles et procédures de communication de l'information et de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière, ainsi que les modifications apportées à celui-ci;
- Mise en garde concernant l'information prospective.

MISSION, VISION PRIORITÉ LIENT ET STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Mission

Appuyer les marchés financiers et les marchés de marchandises, l'investissement et la croissance économique pour les clients au Canada, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

Vision Priorité client

Au cours des dernières années, nous avons évolué et concrétisé notre vision antérieure d'être un fournisseur de solutions axé sur la technologie et dont la priorité est le client. En décembre 2018, notre conseil d'administration a approuvé une modification raffinant notre énoncé de vision :

« Constituer une solution indispensable pour les sociétés à l'échelle mondiale dans la mobilisation de capitaux ainsi que la destination de choix où les négociateurs et les investisseurs peuvent prospérer. »

Stratégie d'entreprise¹

En 2015, nous avons procédé à un examen exhaustif de notre portefeuille d'actifs ainsi qu'à un examen stratégique approfondi de l'entreprise dans le but d'élaborer notre stratégie pour l'avenir. Nous avons mis au point une orientation stratégique et des plans d'exécution visant à transformer l'organisation pour la faire passer d'une infrastructure régionale à un fournisseur mondial de solutions technologiques.

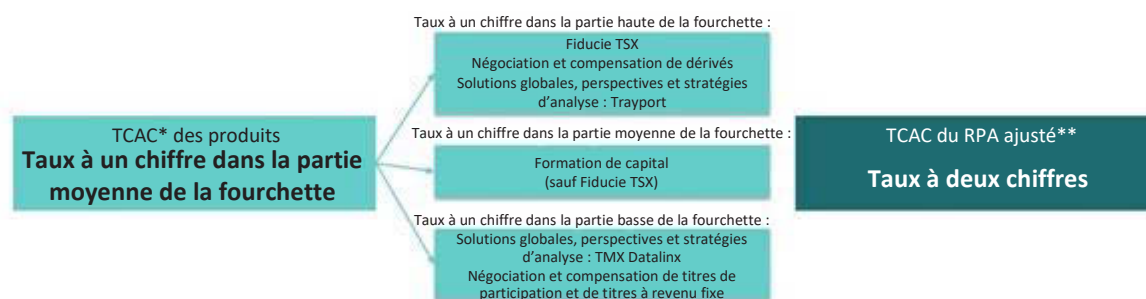
¹ La rubrique *Stratégie d'entreprise* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

En 2016, nous avons bonifié notre structure organisationnelle en assurant la transition d'un groupe de sociétés vers une organisation intégrée. Nous avons ciblé les entreprises essentielles à l'exécution de notre stratégie et nous avons vendu certaines entreprises secondaires en 2016 et en 2017. Nous avons également annoncé un recentrage de l'organisation qui nous a permis de réaliser des gains d'efficience sur le plan des coûts et de l'exploitation.

En 2017, nous avons réalisé l'acquisition de Trayport Holdings Limited et de ses filiales, ainsi que de sa société affiliée américaine, Trayport Inc. (collectivement, « Trayport »), transformant ainsi la composition de nos produits d'exploitation et accélérant notre croissance mondiale. Grâce à Trayport, nos produits récurrents ont augmenté, passant d'environ 40 % en 2016 à environ 50 %² en 2018, alors que nos produits tirés de sources à l'extérieur du Canada sont passés de moins de 30 % en 2016 à environ 33 % en 2018.³

Depuis 2018, nous sommes bien positionnés pour réaliser une croissance à long terme grâce à notre transformation en une société mondiale, diversifiée et à la fine pointe de la technologie.

Nos objectifs financiers à long terme suivants reposent sur certaines hypothèses et sur notre performance prévue au fil du temps. Bien que nous soyons d'avis que ces ambitieux objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure de les réaliser si nos hypothèses se révèlent inexactes, de sorte que nos résultats réels pourraient différer sensiblement de nos objectifs à long terme. Nos objectifs à long terme ne constituent pas des prévisions. Notre rentabilité actuelle et notre capacité d'atteindre ces objectifs au cours d'une période donnée doivent être évaluées en fonction de notre besoin d'investir dans nos activités afin de mettre en œuvre notre stratégie. Ces hypothèses comprennent notamment l'exécution fructueuse de nos initiatives de croissance stratégiques et l'atteinte de nos objectifs d'affaires, la poursuite des investissements dans des entreprises en croissance et la redéfinition continue des priorités en matière d'investissements dans des solutions d'entreprise.



* Taux de croissance annuel composé (« TCAC ») interne moyen. Se reporter à la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

** Le résultat par action (« RPA ») ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*.

² Les sources de produits récurrents comprennent la quasi-totalité des produits du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*, ainsi que les droits de maintien de l'inscription, les droits de garde, les droits de services d'agent des transferts et les autres revenus liés à l'accès ou aux abonnements.

³ Comparativement à des produits de l'ordre de moins de 30 % tirés de sources à l'extérieur du Canada en 2016. Pourcentages fondés sur les produits de l'exercice 2018 au complet tirés de clients ayant une adresse à l'extérieur du Canada.

Nos activités sont maintenant organisées selon les secteurs suivants :

Formation de capital : Dynamiser et élargir le milieu des marchés financiers afin de faciliter davantage la mobilisation de capitaux pour les émetteurs de tout type à tous les stades de leur développement et de leur fournir un accès à d'autres sources de capitaux.

Ce secteur d'activité comprend les services d'inscription et les services aux émetteurs de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV »), ainsi que les activités de Fiducie TSX (fournisseur de services d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises du Groupe TMX).

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe : Exploiter des plateformes de négociation et de compensation novatrices, efficaces, fiables, rapides et faciles à utiliser à l'égard des titres de participation et des titres à revenu fixe.

Ce secteur d'activité comprend la négociation de titres de participation à la TSX, à la TSXV et à la Bourse Alpha TSX (« Alpha »), les activités de Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), la négociation de titres à revenu fixe et les activités de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (la « CDS »).

Négociation et compensation de dérivés : Intensifier la création de nouveaux produits et exploiter la position unique que nous occupons sur le marché pour tirer profit de la demande croissante pour les produits dérivés au Canada et dans le monde.

Ce secteur d'activité comprend les activités de la Bourse de Montréal (la « MX ») et de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »).

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse :

Offrir des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse exclusifs et de tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement. Offrir des solutions aux marchés européens de l'énergie de gros en matière de détermination des prix, d'exécution d'ordres, de transparence post-négociation et de traitement de bout en bout.

Ce secteur d'activité comprend les activités de TMX Datalinx (services d'information), de TMX Perspectives (produits d'analyse) et de la société londonienne Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017), ainsi que les services de colocalisation.

INITIATIVES ET RÉALISATIONS⁴

Formation de capital

En mai 2018, nous avons annoncé que le secteur des fonds négociés en bourse (« FNB ») à la TSX avait atteint un sommet record. La valeur totale des actifs gérés⁵ des FNB inscrits à la TSX a doublé au cours des cinq dernières années et s'élevait

⁴ La rubrique *Initiatives et réalisations* ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

⁵ Le cours de marché est utilisé comme indicateur de la valeur des actifs gérés.

à quelque 153 milliards de dollars au 31 décembre 2018. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la TSX a inscrit 98 nouveaux FNB à sa cote et accueilli six nouvelles institutions au sein de son groupe de fournisseurs de FNB.

En 2018, nous avons atteint un nouveau sommet de 59 nouvelles inscriptions dans le secteur de l'innovation (y compris dans les secteurs des technologies, des technologies propres, de l'énergie renouvelable et des sciences de la vie), et les capitaux ainsi mobilisés ont totalisé 14,7 milliards de dollars. Les records précédents s'élevaient à 41 nouvelles inscriptions en innovation en 2016 et à 11,3 milliards de dollars mobilisés en 2015.

En novembre 2018, nous avons lancé TMX Matrix, une plateforme dynamique axée sur le milieu et destinée à faciliter les communications entre les investisseurs de capital de croissance et les sociétés en croissance inscrites à la TSXV. TMX Matrix permet aux sociétés en croissance d'intégrer un précieux outil à leur stratégie de relations avec les investisseurs et de se faire connaître en affichant des vidéos, des présentations, des données complémentaires et d'autres contenus dans leur propre page personnalisable. Les investisseurs de capital de croissance peuvent ainsi découvrir, analyser et suivre des sociétés en croissance uniques en leur genre, ainsi que bénéficier d'une perspective difficile à obtenir au moyen de sites Web et de portails de données financières.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

En mai 2018, Paiements Canada, la Banque du Canada, le Groupe TMX et Accenture ont démontré que la compensation et le règlement instantanés des titres dans le grand livre étaient réalisables; c'est la première fois que les liquidités et les actifs de la banque centrale sont « tokenisés » pour effectuer un règlement instantané de titres de bout en bout avec la technologie du grand livre distribué (la « TGLD »). Paiements Canada, la Banque du Canada, le Groupe TMX et Accenture ont présenté les premiers résultats de la recherche au Sommet de Paiements Canada en mai 2018. Les principales conclusions se résument comme suit :

- Une plateforme technologique de grand livre distribué peut être utilisée pour un système de paiement et de règlement de valeurs. La plateforme de démonstration de faisabilité mise au point a été en mesure de traiter les fonctions de nantissement, d'opération et de rachat de manière à répondre aux exigences visant la confidentialité et l'évolution du système canadien. La plateforme était également en mesure de gérer les différents ensembles de participants, de sorte que chaque participant était uniquement capable d'exercer les fonctions pour lesquelles il avait été autorisé.
- Le cadre d'intégration souple du projet a laissé les deux autorités participantes, la Banque du Canada pour la trésorerie et la CDS pour les actions, contrôler entièrement leurs titres négociables ou leurs jetons respectifs.
- La phase III du projet Jasper était une démonstration de faisabilité ciblée, et son extension à de multiples parties et catégories d'actifs nécessitera des études supplémentaires pour déterminer l'incidence de la TGLD sur les économies de coûts ou les gains d'efficacité. Un élargissement de la portée pourrait couvrir un certain nombre de dimensions possibles, par exemple, de multiples actifs, une plus grande partie du cycle de vie des opérations et de leur règlement post-négociation et des types de transactions supplémentaires.

En octobre 2018, nous avons signé un protocole d'entente avec la Shanghai Clearing House (la « SHCH »), lequel constitue le prolongement de notre étroite collaboration de près de deux ans avec la SHCH. Notre relation avec la SHCH appuie l'accès aux marchés obligataires chinois pour les investisseurs institutionnels, exprime le soutien mutuel des deux parties en vue de l'obtention des approbations réglementaires et gouvernementales et traduit la volonté du Groupe TMX et de la SHCH d'établir une liaison efficace entre les marchés obligataires nord-américains et chinois. Nous avons également conclu un protocole d'entente avec China Central Depository & Clearing Corporation, Limited (la « CCDC »), dans le cadre

duquel nous avons l'intention de lancer une étude de faisabilité des modèles d'accès mutuel, de collaborer pour approfondir la compréhension des activités respectives et d'évaluer les occasions commerciales futures.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse

Le 12 avril 2018, nous avons réalisé la vente de la totalité de notre participation de 24,2 % dans FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited (« TMX FTSE ») à FTSE International Limited, filiale en propriété exclusive du London Stock Exchange Group. Le produit de 70,4 millions de dollars a donné lieu à un profit d'environ 26,8 millions de dollars sur la vente, avant et après impôt sur le résultat (profit de 24,1 millions de dollars sur la vente et profit réalisé de 2,7 millions de dollars sur la conversion de devises), dont il a été tenu compte dans notre bénéfice net du deuxième trimestre de 2018.

Trayport

Le 30 novembre 2018, nous avons mené à terme la vente de Contigo Software (« Contigo »), l'entreprise accessoire de Trayport offrant à des non-abonnés une application liée au risque, à Energy One, fournisseur de produits logiciels et de services, engendrant un profit sur la vente d'environ 2,3 millions de dollars, avant et après impôt.

Au deuxième trimestre de 2018, nous avons revu notre estimation des coûts de transaction relatifs à l'acquisition de Trayport, laquelle s'établit dans une fourchette de 0,3 million de dollars à 0,7 million de dollars, comparativement à la fourchette estimée précédente de 1,4 million de dollars à 4,4 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons engagé des coûts de transaction de 0,3 million de dollars se rapportant à Trayport.

Marchés de dérivés

Négociation et compensation de dérivés

En 2016, nous avons lancé des contrats à terme sur titres individuels à l'égard d'environ 20 symboles de l'indice S&P/TSX 60⁶. Le reste des symboles a été ajouté au cours du premier trimestre de 2017 et, en juin 2018, nous avons lancé 12 contrats à terme sur des parts de FNB. En décembre 2018, la MX a atteint un nouveau record mensuel sur le volume de contrats à terme sur titres individuels de 207 459 contrats, surpassant le sommet de 184 850 établi en novembre 2017.

En avril 2018, la CDCC, contrepartie centrale du Canada qui effectue la compensation des produits dérivés négociés en bourse, de certains produits négociés hors bourse et des pensions sur titres, a annoncé le lancement de son nouveau modèle de compensation directe destiné aux entreprises canadiennes du côté acheteur.

⁶ L'indice S&P/TSX 60 est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et de TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor's^{MD} et S&P^{MD} sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones^{MD} est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); et TSX^{MD} est une marque déposée de la TSX. SPDJI, Dow Jones, S&P et la TSX ne cautionnent, n'endossent, ne vendent, ni ne promeuvent aucun produit fondé sur l'indice S&P/TSX 60 et ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant l'indice S&P/TSX 60 ou les données y afférentes.

En octobre 2018, la MX a prolongé ses heures de négociation en ouvrant ses marchés non plus à 6 h (heure de l'Est), mais à 2 h (heure de l'Est). Cette initiative s'inscrit dans sa mission consistant à être une bourse de dérivés de premier rang reconnue à l'échelle internationale et axée sur la clientèle, puisque ce changement permet aux clients nationaux et internationaux de gérer leur exposition aux marchés canadiens en dehors des heures d'ouverture normales au Canada.

Plusieurs des produits clés de la MX ont atteint des records de volume annuel au chapitre des contrats négociés, soit :

- 28 769 478 contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (« CGB ») ont été négociés, surpassant de 20 % le record de 23 946 703 établi en 2017;
- 406 782 contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (« CGF ») ont été négociés, surpassant de 14 % le record de 358 078 établi en 2017;
- 7 623 603 contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60⁷ (« SXF ») ont été négociés, surpassant de 24 % le record de 6 144 651 établi en 2017;
- 1 095 579 options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« OBX ») ont été négociées, surpassant de 37 % le record de 801 051 établi en 2017;
- 29 405 993 options sur actions ont été négociées, surpassant de 16 % le record de 25 302 965 établi en 2016;
- 14 482 523 options sur fonds négociés en bourse (« FNB ») ont été négociées, surpassant de 24 % le record de 11 724 768 établi en 2016.

Mise à jour sur la modernisation des plateformes de compensation⁸

Tata Consultancy Services (« TCS »), chef de file en matière de services technologiques, de services-conseils et de solutions d'affaires, met en œuvre une plateforme modernisée unique pour nos activités de compensation et de règlement. Appelée TCS BaNCS pour les infrastructures de marché, cette plateforme innovatrice remplacera les systèmes existants dont s'étaient dotées la CDS et la CDCC, sous réserve des approbations réglementaires qui pourraient être nécessaires. Nos estimations initiales prévoyaient des sorties de trésorerie d'environ 55,0 à 60,0 millions de dollars de 2017 à 2019 et des économies annuelles de charges d'exploitation sur une base annualisée, comparativement à la structure de coûts en place au 30 septembre 2017, d'environ 6,0 à 8,0 millions de dollars à compter de 2020. Il était prévu que la quasi-totalité des coûts se rapporterait à des dépenses d'investissement. Nous avons affecté environ 9,0 millions de dollars aux dépenses d'investissement en 2017. En 2018, nous avons engagé environ 22,4 millions de dollars, dont environ 16,6 millions de dollars en dépenses d'investissement. Dans la transition, nous prévoyons que les charges d'exploitation continueront d'augmenter à court terme avant que des économies soient réalisées. En raison de la complexité de ce projet, nous nous attendons à ce que les estimations initiales évoluent. Nous mettrons à jour ces estimations des dépenses, des économies et de l'échéancier tout au long de 2019.

⁷ L'indice S&P/TSX 60 est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et de TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor's^{MD} et S&P^{MD} sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones^{MD} est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); et TSX^{MD} est une marque déposée de la TSX. SPDJI, Dow Jones, S&P et la TSX ne cautionnent, n'endossent, ne vendent, ni ne promeuvent aucun produit fondé sur l'indice S&P/TSX 60 et ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant l'indice S&P/TSX 60 ou les données y afférentes.

⁸ La rubrique *Mise à jour sur la modernisation des plateformes de compensation* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

Siège social

Le 26 octobre 2018, nous avons réduit notre participation existante dans CanDeal.ca Inc. (« CanDeal »), qui fournit des marchés électroniques pour les titres à revenu fixe et les swaps de taux d'intérêt, laquelle est passée de 47,1 % à 14,3 %. Par suite de cette transaction, nous avons reçu un produit de 12,8 millions de dollars composé d'une contrepartie en trésorerie de 7,8 millions de dollars et d'un billet à ordre non garanti de 5,0 millions de dollars. Au quatrième trimestre de 2018, nous avons présenté un profit de 1,1 million de dollars avant impôt et de 0,9 million de dollars après impôt.

En mai 2018, nous avons mis en œuvre des changements à la structure organisationnelle et à la haute direction, notamment en confiant de nouvelles responsabilités stratégiques élargies à des membres de notre équipe de direction.

- Jean Desgagné, président et chef de la direction, Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse du Groupe TMX, a quitté l'entreprise pour explorer de nouvelles perspectives de carrière.
- Jay Rajarathinam, chef de la technologie et des opérations, s'est vu confier des responsabilités élargies et a pris en charge le développement et la planification commerciale de produits d'analyse de pointe, ainsi que la réalisation des projets d'innovation du Groupe TMX.
- Shaun McIver, chef des relations clients, a assumé les responsabilités supplémentaires des ventes de produits d'analyse de pointe et des activités de TMX Datalinx, en plus de la supervision des activités de marketing et de valorisation de la marque.

En septembre 2018, nous avons annoncé des changements au sein de la direction de Trayport et de Shorcan et nommé de nouveaux dirigeants :

- Kevin Heffron, président de Trayport, a quitté son poste afin de poursuivre d'autres occasions.
- Peter Conroy, auparavant président de Shorcan Brokers, a accédé à la direction des activités de Trayport et en a été nommé le président. Michael Gibbens a été nommé président de Shorcan.
- Sarah Ryerson a été nommée présidente de TMX Datalinx. Ses principaux domaines d'intervention comprennent la mise au point de nouveaux produits, la mise en œuvre de modèles commerciaux améliorés et l'expansion des activités au sein de nouveaux marchés.
- Claire Johnson a été nommée présidente de Fiducie TSX. Elle est responsable de concrétiser la vision de Fiducie TSX, d'en assurer le leadership et d'exécuter une stratégie visant à accélérer la croissance de la société.

En novembre 2018 :

- Sanjay Kulkarni a été nommé chef du marketing et chef des solutions numériques. Il est responsable d'orienter la vision et la stratégie à l'égard des initiatives de marketing intégrées de TMX et d'en diriger la mise en œuvre sur les plateformes numériques.

En février 2019, nous avons annoncé des changements à nos services post-négociation :

- Les responsabilités de Jay Rajarathinam ont été accrues afin qu'il prenne la tête des services post-négociation en tant que président, CDCC et CDS, en raison du départ à la retraite de Glenn Goucher, chef de la compensation et président, CDCC et CDS, à la fin du mois de février.
- Wayne Ralph a été nommé chef de l'exploitation, CDS, et relève désormais de Jay Rajarathinam. M. Ralph a siégé au conseil d'administration de la CDS de septembre 2006 à mai 2017.

CHANGEMENTS À LA RÉGLEMENTATION⁹

Négociation de titres de participation

Le 18 décembre 2018, les ACVM ont publié pour consultation (jusqu'au 1^{er} mars 2019) un avis concernant un projet d'étude pilote sur les répercussions d'une interdiction pour les marchés canadiens d'octroyer des rabais sur les frais de négociation (le « projet pilote »). Il a été prévu que le projet pilote se déroule en même temps que celui de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis sur les frais de transaction. Bien que le Groupe TMX appuie la réduction des frais de teneur-preneur au Canada, il y a lieu de s'assurer que la diminution des frais ne se répercute pas défavorablement sur la liquidité de nos marchés, sur la qualité d'exécution et sur la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux de capitaux.

CONJONCTURE ET PERSPECTIVES DU MARCHÉ¹⁰

Dans l'ensemble, les volumes de négociation de titres de participation au Canada ont progressé de 16 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent¹¹. La moyenne de l'indice CBOE Volatility Index (le « VIX ») s'est établie à 16,6 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, en hausse marquée en regard de 11,1 pour l'exercice 2017. Le volume de négociation à la TSX a augmenté de 8 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à l'exercice précédent. Cependant, celui de la TSXV (y compris le marché NEX) a décliné de 1 % au cours de la même période. Au Canada, les spéculations concernant une majoration des taux d'intérêt ont influé positivement sur la négociation des dérivés, comme en témoigne la hausse de 17 % du volume de contrats négociés sur la MX au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent.

La volatilité accrue des marchés boursiers a contribué à créer une conjoncture moins favorable à la mobilisation de capitaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. À la TSX, le montant total des fonds tirés des financements a chuté de 30 % et le nombre total de financements a diminué de 20 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à l'exercice précédent. En ce qui concerne les premiers appels publics à l'épargne (« PAPE ») sur la TSX, leur nombre a décliné de 11 % et le montant des fonds tirés des financements par PAPE a connu une baisse de 55 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à l'exercice précédent. L'incidence de la conjoncture plus volatile sur la TSXV (y compris le marché NEX) a été moins marquée, comme en témoigne la hausse de 10 % du montant total des capitaux réunis dans le cadre des financements, malgré un recul de 7 % du nombre total de financements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent.

Le 9 janvier 2019, la Banque du Canada (la « Banque ») a maintenu à 1,75 % son taux cible de financement à un jour¹². Selon la Banque, l'expansion économique mondiale continue de ralentir, et il est prévu que la croissance passera de 3,7 % en 2018 à 3,4 % en 2019. Il y a des signes grandissants que le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine pèse sur la demande mondiale et sur les prix des produits de base. La Banque a également indiqué que l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») devrait descendre encore légèrement et se situer sous les 2 % durant une bonne partie de 2019, du fait surtout des prix plus bas de l'essence. Par contre, le faible dollar canadien exercera

⁹ La rubrique *Changements à la réglementation* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

¹⁰ La rubrique *Conjoncture et perspectives du marché* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

¹¹ Source : Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») (compte non tenu des applications intentionnelles).

¹² Source : Banque du Canada, communiqué de presse du 9 janvier 2019.

des pressions à la hausse sur l'inflation. Comme l'a souligné la Banque, à mesure que ces effets transitoires se dissiperont et que les capacités excédentaires se résorberont, l'inflation retournera aux alentours de la cible de 2 % à la fin de 2019.

À l'échelle mondiale, nous estimons qu'un certain nombre de facteurs macroéconomiques ralentiront l'activité et rehausseront les risques, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Ces facteurs comprennent le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine, le ralentissement du commerce international et des investissements, l'incertitude entourant le Brexit et les pressions sur les marchés financiers. Tous ces facteurs pourraient entraîner une hausse de la volatilité en 2019, laquelle est susceptible de se répercuter défavorablement sur les activités du secteur *Formation de capital*, notamment sur les droits de maintien de l'inscription, qui diminueront probablement en 2019 comparativement à 2018 (se reporter à la rubrique **FORMATION DE CAPITAL – Description des produits – Maintien de l'inscription**). L'ampleur des activités de PAPE et des activités sur les marchés secondaires pourrait également être touchée si la volatilité demeure élevée. Cette volatilité accrue pourrait avoir l'effet contraire sur nos activités de négociation et de compensation de titres de participation et de dérivés, où une volatilité élevée et l'incertitude à l'égard des taux d'intérêt pourraient contribuer à l'accroissement des activités de négociation et de compensation. Nos activités du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* sont moins susceptibles d'être touchées par une conjoncture économique difficile puisque les produits sont surtout tirés d'abonnements. Cependant, une baisse marquée de l'emploi dans le secteur des services financiers pourrait également avoir une incidence négative sur les produits offerts, notamment ceux qui proviennent des données de marché en temps réel.

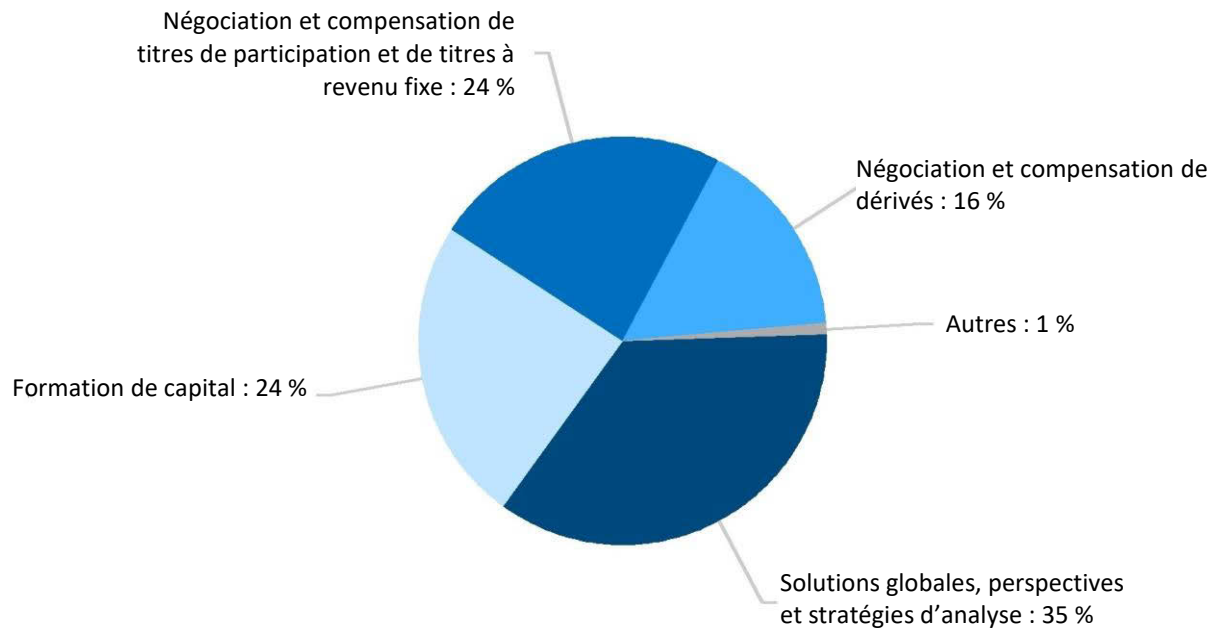
NOS ACTIVITÉS

Les pages qui suivent donnent un aperçu et une description des produits et services, de la stratégie et des produits pour chacun de nos secteurs énoncés ci-dessous.

1. Formation de capital
2. Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe
3. Négociation et compensation de dérivés
4. Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse
 - i. TMX Datalinx
 - ii. Services de colocalisation
 - iii. Trayport

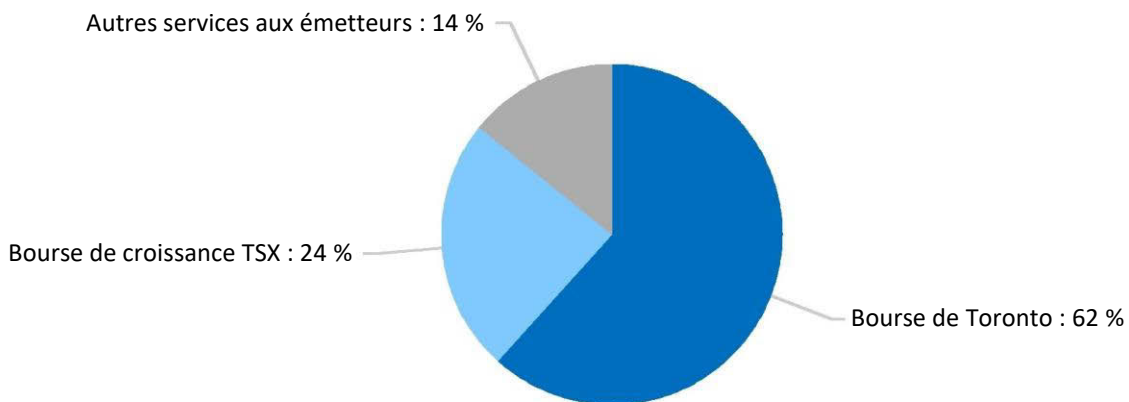
Pour connaître les statistiques clés relatives à chacun des secteurs ci-dessus, il y a lieu de se reporter à la rubrique **Résultats d'exploitation**.

Produits du Groupe TMX en 2018 : 817,1 millions de dollars



Formation de capital

Exercice clos le 31 décembre 2018 Produits du secteur Formation de capital de 198,7 millions de dollars



Aperçu et description des produits et services

Notre objectif consiste à fournir des solutions à des sociétés clientes ayant besoin de capital de croissance et de liquidités, ainsi qu'à offrir aux investisseurs un vaste éventail de possibilités d'investissement.

Le Groupe TMX exploite un écosystème à deux paliers unique en son genre, englobant la TSX et la TSXV, afin d'aider les sociétés à avoir accès aux marchés publics, à mobiliser des capitaux et à fournir des liquidités aux actionnaires. La TSX est un chef de file parmi les bourses d'inscription à la cote pour des émetteurs nationaux et internationaux établis. La TSXV est la plateforme mondiale de premier plan permettant de faciliter la formation de capital de risque.

En règle générale, les émetteurs s'inscrivent initialement à la TSX dans le cadre d'un PAPE en migrant de la TSXV ou en recherchant un marché secondaire en plus de leur inscription actuelle. Les sociétés désirant obtenir du capital de risque s'inscrivent généralement à la TSXV dans le cadre d'un PAPE, ou par d'autres moyens comme par l'intermédiaire du programme des Sociétés de capital de démarrage de la TSXV ou d'une prise de contrôle inversée. Nous exploitons également le marché NEX, destiné aux émetteurs qui ne satisfont plus aux critères de maintien de l'inscription de la TSXV.

Les émetteurs inscrivent en bourse une grande diversité de titres, certains sont de type traditionnel, comme les actions ordinaires, les actions privilégiées, les droits et les bons de souscription, et d'autres sont de structures variées, comme les actions échangeables, les titres d'emprunt convertibles, les parts de sociétés en commandite, les FNB et les produits structurés tels que les fonds de placement.

Nous sommes un chef de file mondial des marchés mondiaux d'inscription pour le capital de croissance¹³ offrant une forte pondération en inscriptions d'émetteurs du secteur des ressources et comptant un nombre grandissant de sociétés du secteur de l'innovation (y compris les sociétés des secteurs des technologies, des technologies propres, de l'énergie renouvelable et des sciences de la vie). Au 31 décembre 2018, nous cumulons 225 inscriptions internationales (autres que canadiennes), dont 63 étaient des sociétés du secteur de l'innovation. Les émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV ont réuni conjointement 41,0 milliards de dollars en 2018 (34,0 milliards de dollars à la TSX et 7,0 milliards de dollars à la TSXV).

Outre nos services d'inscription, nous offrons à nos émetteurs inscrits d'autres services. Les services aux sociétés de la TSX visent à rehausser et à élargir les services que nous offrons en vue de soutenir le financement, la croissance et le succès de nos sociétés inscrites. Conjointement avec des fournisseurs de services de premier plan du secteur, nous offrons des solutions élaborées pour aider nos sociétés clientes à atteindre leurs objectifs. À titre d'exemple, nous avons conclu une entente avec Ipreo Holdings LLC afin d'offrir aux émetteurs de la TSX et de la TSXV les fonctions dynamiques d'analyse approfondie dont ils ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre leurs stratégies de relations avec les investisseurs.

Le secteur *Formation de capital* englobe les activités de Fiducie TSX, qui se situe au deuxième rang du marché sur le plan du nombre de clients à la TSX et à la TSXV. Elle soutient plus de 1 000 émetteurs de titres de participation et d'emprunt et sociétés fermées au moyen de services de fiducie, d'agent des transferts et de tenue des registres ainsi que de services d'administration des régimes offerts aux employés.

¹³ Le terme « marché mondial pour le capital de croissance » désigne les petites et moyennes entreprises.

Stratégie

- Nos efforts de développement des affaires et de vente mettent l'accent sur les éléments suivants :
 - Élargir notre rayonnement géographique de manière à attirer des inscriptions internationales dans tous les secteurs.
 - Assurer la croissance du secteur de l'innovation tout en maintenant notre secteur des ressources.
 - Activer de nouveaux bassins de capitaux dans de nouvelles régions et générer de nouvelles sources de capitaux qui ne sont pas actuellement actives sur nos marchés existants.
- Simplifier et numériser les processus d'intégration des émetteurs en vue de rehausser la participation des émetteurs, de réduire les coûts pour ceux-ci ainsi que d'accélérer la génération de produits.
- Favoriser l'innovation dans les politiques et mettre à jour notre stratégie de prix.
- Développer TMX Matrix, une plateforme dynamique axée sur le milieu et destinée à faciliter les communications entre les investisseurs de capital de croissance et les sociétés en croissance inscrites à la TSXV.
- Dans le cas de Fiducie TSX, la stratégie repose sur deux principaux piliers de croissance :
 - Croissance interne – accroître le taux de conclusion et vendre plus de produits aux clients existants.
 - Tirer parti de la licence de fiduciaire en vue d'accéder à des marchés adjacents offrant des produits d'exploitation récurrents et des soldes de trésorerie.

Description des produits

Les produits que nous tirons du secteur *Formation de capital* proviennent de plusieurs services, dont les suivants :

Inscription initiale

Les émetteurs qui inscrivent pour la première fois leurs titres à la TSX et à la TSXV paient des droits d'inscription initiale en fonction de la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Les droits d'inscription initiale varient en fonction de la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission au moment de l'inscription. Les droits d'inscription initiale sont différés sur une période de 12 mois à partir de la date de l'inscription.

Inscription additionnelle

Les émetteurs déjà inscrits à l'une de nos bourses de valeurs paient des droits pour leurs opérations subséquentes sur les marchés financiers, notamment la mobilisation de nouveaux capitaux par la vente de titres additionnels et la réservation d'actions additionnelles devant être émises aux termes des régimes d'options sur actions. Les droits d'inscription additionnelle sont liés à la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, à l'intérieur de limites minimales et maximales, et ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle a lieu l'opération.

Maintien de l'inscription¹⁴

Les émetteurs inscrits à l'une de nos bourses de valeurs paient, pour maintenir leur inscription, des droits annuels en fonction de leur capitalisation boursière à la fin de l'année civile précédente, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Les droits de maintien de l'inscription pour les émetteurs existants sont facturés au premier trimestre de l'exercice, sont inscrits à titre de produits différés et sont amortis sur l'exercice selon le mode linéaire. Les droits de maintien de l'inscription pour les nouveaux émetteurs sont facturés dans le trimestre au cours duquel les nouvelles inscriptions sont enregistrées et sont amortis sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire.

La TSX a modifié son barème des droits d'inscription (le « barème des droits ») avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Les modifications du barème des droits comprennent :

- une augmentation des droits annuels de maintien de l'inscription maximaux pour les sociétés émettrices, qui passent de 110 000 \$ à 125 000 \$;
- certaines modifications du barème des droits visant les fonds d'investissement à capital fixe; des modifications d'ordre administratif précisant le recouvrement des charges engagées par la TSX.

Les droits facturés aux émetteurs varient en fonction du type d'émetteur (entreprise, produit structuré ou FNB). Dans le cas des émetteurs inscrits à la TSXV, nous facturons d'autres frais transactionnels, notamment à l'égard des régimes d'options sur actions, d'un changement d'activités.

Le total de la capitalisation boursière des émetteurs inscrits à la TSX a fléchi, passant de 2,97 billions de dollars à la clôture de 2017 à 2,65 billions de dollars à la clôture de 2018. La capitalisation boursière des émetteurs inscrits à la TSXV a diminué pour passer de 54,5 milliards de dollars à 45,4 milliards de dollars au cours de la même période. Selon nos estimations, les réductions de la capitalisation boursière à la TSX et à la TSXV, déduction faite de l'incidence des modifications du barème décrites ci-dessus, pourraient donner lieu à une diminution d'environ 1,0 million à 3,0 millions de dollars des produits d'exploitation tirés des droits de maintien de l'inscription en 2019.

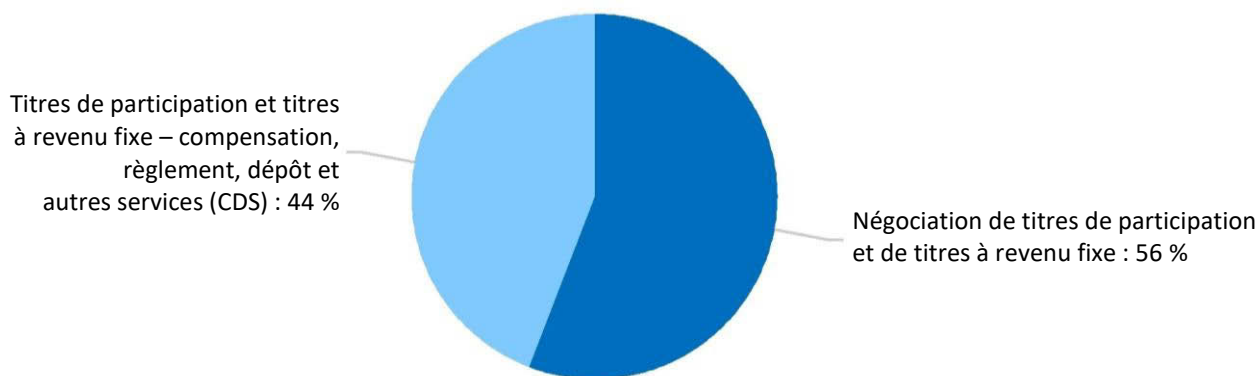
Autres services

Fiducie TSX compte environ 1 050 clients uniques et ses produits proviennent surtout de droits mensuels récurrents et de produits d'intérêts nets sur ses soldes en trésorerie. En 2018, Fiducie TSX a connu une croissance d'environ 18 % des mandats pour ses activités d'agent des transferts. Les droits relatifs aux services fiduciaires aux entreprises se rapportent aux services rendus notamment à titre de fiduciaires relativement aux titres de créance, d'agent de dépôt dans le cadre d'offres publiques d'achat, d'agent des bons de souscription, d'agent de reçus de souscription et d'agent d'entiercements volontaires. Fiducie TSX bénéficie également de soldes en trésorerie périodiques importants qui sont détenus dans son compte en fiducie, donnant lieu à des produits d'intérêts nets.

¹⁴ La rubrique *Maintien de l'inscription* ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

Exercice clos le 31 décembre 2018
Produits du secteur Négociation et compensation de titres de participation et
de titres à revenu fixe de 194,6 millions de dollars



Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe – TSX, TSXV, Alpha et Shorcan

Aperçu et description des produits et services

Nous exploitons des plateformes de négociation et de compensation novatrices, efficaces, fiables et hautement performantes.

Négociation de titres de participation

La TSX, la TSXV et Alpha exploitent des bourses entièrement électroniques qui facilitent la négociation sur le marché secondaire de titres inscrits à la TSX et à la TSXV sous forme d'enchères continues tout au long de la séance de bourse.

Des investisseurs et négociateurs individuels, institutionnels et autres passent des ordres d'achat ou de vente de titres par l'intermédiaire d'organisations participantes ou de membres des bourses. Outre la négociation continue tout au long de la journée, la TSX et la TSXV offrent des enchères d'ouverture et de clôture qui constituent d'importantes sources de liquidités pour négocier au Canada pendant ces périodes. Les enchères de clôture établissent également le cours de clôture de référence de nos titres inscrits pour le secteur. À la TSX et à la TSXV, une séance de négociation postérieure à la clôture offre une occasion supplémentaire de négociation au cours de clôture. Des options et fonctions additionnelles de négociation sont offertes pour soutenir une gamme de stratégies de négociation et offrir plus de souplesse et d'options aux clients. La TSX, la TSXV et Alpha permettent également aux organisations participantes de rendre compte de leurs ordres appariés à l'interne en les imprimant sous forme d'applications sur les bourses, sans frais.

Négociation de titres à revenu fixe

Shorcan agit à titre de courtier intermédiaire en obligations spécialisé sur le marché canadien des titres à revenu fixe, offrant le courtage de produits tels que les obligations provinciales, les obligations de sociétés, les obligations à coupons détachés et les obligations hypothécaires, ainsi que les pensions sur titres et les swaps. Shorcan s'adresse aux institutions financières inscrites en qualité de courtier auprès de l'OCRCVM et de membres de la CDCC. Les investisseurs du côté acheteur ne sont pas des participants. L'accès aux courtiers intermédiaires peut être réalisé au moyen d'un écran de courtier à partir d'un ordinateur de bureau chez un négociateur.

Stratégie

- Continuer de proposer des options et des fonctions de négociation novatrices qui visent à rehausser l'efficacité du marché et la liquidité dans la négociation.
- Accroître la notoriété et les services à l'échelle mondiale (p. ex. présence accrue sur le plan des ventes et attention portée hors de l'Amérique du Nord).
- Élargir l'offre de services à de nouvelles catégories d'actifs et à de nouveaux groupes de clients.

Description des produits

Négociation de titres de participation

La majorité des droits à la TSX, à la TSXV et à Alpha sont fondés sur le volume. Ces droits s'appliquent aux actions négociées et, dans la plupart des cas, une somme par action est facturée à un des participants à l'opération, tandis que l'autre participant reçoit une remise calculée par action. L'excédent des droits facturés sur la remise constitue les droits nets reçus par les bourses pour chaque action négociée. Ces types de modèles visent à inciter différents types de clients et de comportements. Le principal barème de droits de la TSX et de la TSXV correspond à un modèle teneur-preneur selon lequel une remise est versée au participant à l'opération qui fournit les liquidités afin d'inciter les participants au marché à entrer des ordres passifs dans le registre central d'ordres à cours limité, tandis que le participant à l'opération recevant les liquidités verse des droits. Alpha soutient un modèle de tarification inversée qui vise à fournir un incitatif à recevoir des liquidités en fournissant une remise, les droits étant payés par le participant versant les liquidités. Peu importe la structure de droits appliquée, tout produit tiré des droits de négociation est constaté dans le mois au cours duquel l'opération est exécutée. (Voir la rubrique **CHANGEMENTS À LA RÉGLEMENTATION – Négociation de titres de participation** pour obtenir des détails concernant une étude pilote proposée sur les répercussions d'une interdiction d'octroyer des rabais sur les frais de négociation.)

Négociation de titres à revenu fixe

Shorcan facture une commission de courtage aux deux participants lorsqu'une opération est exécutée. La commission visant une opération effectuée par l'entremise d'un courtier est intégrée au prix de l'opération dans le cadre des processus de compensation et de règlement. Les produits tirés de la négociation sont comptabilisés lorsque l'opération est réglée. La commission de courtage de Shorcan varie selon les différents types de titres à revenu fixe et diffère selon qu'il s'agit d'ordres appariés électroniquement ou de courtage à la voix.

Compensation, règlement et dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe et autres services – CDS

Aperçu et description des produits et services

La CDS est le carrefour de dépôt, de compensation et de règlement de valeurs du Canada pour les opérations nationales et transfrontalières sur valeurs admissibles au service de dépôt. La CDS appuie les marchés de titres de participation et de titres à revenu fixe ainsi que les marchés monétaires canadiens. Elle est responsable de la garde et du virement sécuritaires de titres, du traitement des opérations post-négociation ainsi que de la perception et de la distribution des droits et privilèges liés aux titres déposés par les adhérents.

Les services de compensation et de règlement des opérations nationales de la CDS permettent aux adhérents de procéder à l'entrée, à la confirmation ou à l'appariement, au rapprochement, à l'établissement du solde net et au règlement d'opérations boursières et hors cote sur titres de participation, titres d'emprunt et titres du marché monétaire, ainsi que des transactions sur produits dérivés admissibles au dépôt (comme le traitement de droits et de bons de souscription et le règlement d'options exercées). La CDS offre des services connexes, tels les rachats d'office, les mesures de contrôle du risque et la production de rapports, et facilite la négociation de titres admissibles au CDSX, le système de compensation et de règlement multilatéral de la CDS, avant leur émission publique sur le marché (les opérations de négociation sur ces titres sont réglées après l'émission publique). La Banque du Canada a désigné le CDSX comme devant être assujettie à une surveillance revêtant une importance systémique en application de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* (Canada).

Le service de dépôt de la CDS est responsable de la garde et du virement sécuritaires de titres d'entreprises nationales et étrangères admissibles, de la tenue rigoureuse de registres, du traitement d'opérations post-négociation, de la perception et de la distribution des droits et privilèges liés aux titres déposés par les adhérents.

Les autres services de la CDS comprennent l'émission de numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (« ISIN »), l'admissibilité au dépôt, l'enregistrement des titres, de même que la gestion des droits et privilèges et des événements de marché.

Stratégie

Le Groupe TMX met en œuvre une stratégie de services post-négociation qui s'applique à différentes catégories d'actifs à l'égard de la CDS et de la CDCC. En vertu de cette stratégie, le Groupe TMX investira dans la modernisation de la technologie de base et élaborera de nouvelles possibilités de croissance pour les deux entreprises en fonction des grands axes suivants :

- Compensation et dépôt – Mettre au point une solution perfectionnée de compensation, de règlement et de gestion des risques permettant d'offrir une expérience client améliorée et plus efficiente (voir la rubrique **INITIATIVES ET RÉALISATIONS – Mise à jour sur la modernisation des plateformes de compensation**).
- Solutions de liquidité à l'échelle mondiale – Offrir un accès simplifié au financement et à des couvertures, ainsi que poursuivre la croissance des services de pension sur titres offerts aux contreparties centrales.

- Solutions de connectivité à l'échelle mondiale – Mettre en place des passerelles d'accès permettant aux clients partout dans le monde de communiquer au sein d'un marché toujours plus mondial, notamment grâce au lien CDS-DTCC (Depository Trust & Clearing Corporation) et aux initiatives de compensation CDS-Shanghai.

Description des produits

Dans le cas d'opérations déclarées, tant les opérations boursières que les opérations hors cote, la CDS impute des droits de compensation aux adhérents pour chaque opération exécutée. Les droits de compensation sont constatés comme suit :

- Les droits par opération déclarée sont constatés lorsque les opérations boursières sont livrées à la CDS.
- Les droits d'établissement du solde net et de novation sont constatés lorsque le solde net des opérations boursières et la novation ont été établis.

Les autres droits afférents à la compensation sont constatés lorsque les services sont fournis.

Pour les opérations dont le solde net est établi au moyen du service de règlement net continu (« RNC »), les droits de règlement sont imputés en fonction du nombre d'opérations réglées, dont le solde net est établi. Les droits de règlement relatifs aux opérations dont le solde net n'a pas été établi (c'est-à-dire les opérations qui sont réglées selon le principe du règlement individuel) sont facturés par opération. Les droits de règlement sont constatés une fois que les opérations boursières sont réglées.

Les droits de dépôt sont imputés par opération alors que les droits de garde le sont en fonction du volume moyen quotidien d'opérations (soit le nombre d'actions détenues en ce qui a trait aux titres de participation et la valeur nominale pour ce qui est des titres à revenu fixe) et des positions détenues. Des droits de dépôt sont imputés pour la garde de titres, les activités connexes au dépôt et le traitement du suivi des droits et privilèges et des responsabilités liées aux événements de marché et ils sont constatés lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés des services internationaux comprennent les produits générés par la prestation de services de liaison aux adhérents afin qu'ils concluent des opérations transfrontalières et créent des liens de garde avec d'autres organisations internationales. Les droits connexes se ventilent comme suit :

- Des droits sont imputés aux adhérents en fonction de l'utilisation des services offerts par la National Securities Clearing Corporation (la « NSCC ») et la Depository Trust Company (la « DTC »). Les adhérents sont cautionnés pour l'utilisation des services de la NSCC et de la DTC par l'intermédiaire respectivement du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC.
- Des droits de garde et les produits tirés d'autres services internationaux sont constatés lorsque les services sont fournis.

Les droits visant les services aux émetteurs correspondent à des droits facturés aux émetteurs ou à leurs mandataires au titre d'ISIN ainsi que des services de gestion des événements de marché et des événements de droits et privilèges qu'ils obtiennent. La période de transition visant le rabais sur les frais relatifs aux événements de marché et aux événements de droits et privilèges a pris fin le 31 décembre 2018. Les droits s'appliquent intégralement depuis le 1^{er} janvier 2019.

Remises en parts égales sur les services de base de la CDS

Pour la période ouverte le 1^{er} novembre 2012 et les exercices ultérieurs ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, la CDS partage avec les adhérents en parts égales toute augmentation annuelle des produits tirés des services de compensation et d'autres services de base de Services de dépôt et de compensation CDS (« Compensation CDS »), par rapport aux produits de l'exercice 2012 (la « période de 12 mois close le 31 octobre 2012 »). À compter du 1^{er} janvier 2015 et pour les exercices subséquents, la CDS partage aussi en parts égales avec les adhérents toute augmentation annuelle des produits applicables à la prime de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC. Les remises sont versées sur une base proportionnelle aux adhérents en fonction des droits qu'ils ont payés pour ces services.

Remises supplémentaires

De plus, la CDS doit restituer une somme supplémentaire de 4,0 millions de dollars par année aux adhérents à l'égard des services de compensation en bourse pour les opérations effectuées sur une bourse ou sur des SNP.

Négociation et compensation de dérivés

Négociation et compensation de dérivés – MX, CDCC et BOX

Aperçu et description des produits et services

Nos activités locales de négociation de produits dérivés financiers sont exécutées par l'intermédiaire de la MX, qui est la bourse de produits dérivés financiers normalisés du Canada. La MX, dont le siège social est à Montréal, propose des produits dérivés sur taux d'intérêt, indices, actions et devises. BOX est une bourse d'options sur actions située aux États-Unis dont la MX gère les activités techniques et assure le développement technologique. Au 31 décembre 2018, la MX détenait une participation d'environ 41 % dans BOX. Nos marchés de produits dérivés tirent des produits des services de négociation et de compensation fournis par la MX.

Négociation de produits dérivés

MX

La MX propose des produits dérivés sur taux d'intérêt, indices, actions et devises aux participants canadiens et internationaux. La MX assure la connectivité entre les participants et ses marchés des dérivés, elle établit des relations d'affaires avec les participants et elle collabore avec eux afin de s'assurer que les produits dérivés répondent aux besoins des investisseurs. Plus de la moitié du volume réalisé à la MX en 2018 porte sur trois contrats à terme, plus précisément le contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« BAX »), le CGB et le SXF, alors que le volume résiduel est largement représenté par notre marché d'options sur actions et par le marché d'options sur FNB.

BOX

BOX (BOX Options Market LLC et BOX Exchange LLC) est un marché de produits dérivés sur actions entièrement électronique et est l'un des nombreux marchés d'options sur actions des États-Unis. BOX compense toutes ses opérations au moyen de Options Clearing Corporation. BOX utilise notre technologie SOLA. En 2018, les produits tirés de la

négociation et de la compensation de dérivés comprenaient également des produits d'environ 8,6 millions de dollars tirés des services de technologie SOLA rendus à BOX. En date du 31 décembre 2018, la période pendant laquelle ces services étaient offerts a pris fin et nous assurons actuellement des services de transition à BOX alors qu'elle accroît son autonomie dans la gestion de ses besoins technologiques.

Compensation de produits dérivés

La CDCC tient le rôle de contrepartie centrale de compensation des produits dérivés négociés en bourse au Canada et d'un éventail grandissant d'instruments financiers personnalisés. Le rôle de la CDCC consiste à assurer l'intégrité et la stabilité des marchés qu'elle soutient. La CDCC assure des services de contrepartie centrale de compensation à l'égard de la compensation et du règlement de toutes les opérations effectuées à la MX et de certains produits dérivés hors cote, y compris les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres à revenu fixe (« pension sur titres »). Par ailleurs, la CDCC est l'émetteur d'options négociées sur les marchés de la MX.

La CDCC est la seule contrepartie centrale de compensation intégrée en Amérique du Nord qui compense et règle des contrats à terme, des options et des options sur contrats à terme. Le Service canadien de compensation de produits dérivés (le « CDCS »), exploité par la CDCC, a été désigné par la Banque du Canada comme devant être assujéti à une surveillance revêtant une importance systémique en application de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements (Canada)*.

La CDCC tire des produits de la compensation et du règlement, ainsi que de l'exercice d'options et de contrats à terme (voir la rubrique **Description des produits** plus loin).

Division de la réglementation des produits dérivés

La MX est reconnue par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») à titre d'organisme d'autoréglementation (« OAR ») auquel incombe une responsabilité à l'égard du maintien de la transparence, de la crédibilité et de l'intégrité du marché des produits dérivés négociés en bourse au Canada. La Division de la réglementation de la MX encadre les fonctions de réglementation. Elle est chargée de la réglementation des marchés de la MX et de leurs participants.

La Division de la réglementation est exploitée séparément des autres activités de la MX. Elle est assujéti à la surveillance du Comité spécial de la réglementation. Ce comité, nommé par le conseil d'administration de la MX, est composé en grande partie d'administrateurs indépendants qui ne sont pas membres du conseil d'administration de la MX ou de la CDCC. Les activités de la Division de la réglementation s'autofinancent et sont exercées sans but lucratif.

La Division de la réglementation génère des produits provenant des droits réglementaires, lesquels se composent essentiellement des droits de surveillance du marché perçus par la MX pour le compte de la Division de la réglementation. Les droits réglementaires du marché sont constatés au cours du mois où les services sont fournis.

Tout surplus réalisé par la Division de la réglementation doit, sous réserve de l'approbation du Comité spécial de la réglementation, être redistribué aux participants agréés de la MX, tandis que toute insuffisance de fonds doit être comblée au moyen d'une cotisation spéciale des participants de la MX ou d'une cotisation de la MX sur recommandation du Comité spécial de la réglementation. Les amendes imposées en vertu de la réglementation sont comptabilisées séparément des produits tirés des droits réglementaires. Les montants de ces amendes ne peuvent être affectés qu'à des fins particulières approuvées, comme à des programmes de formation.

Stratégie

En ce qui concerne la MX, nos efforts de vente continueront de mettre l'accent sur les éléments suivants :

- Réaliser une expansion mondiale grâce à la prolongation des heures de négociation.
- Offrir des produits et services axés sur le client au moyen de nouveaux produits et services visant à stimuler la courbe de rendement et développer davantage la gamme de produits sur actions.

En ce qui a trait à la CDCC, nous avons amorcé l'harmonisation de la CDS et de la CDCC en fonction d'une stratégie modernisée de services post-négociation (voir la rubrique **INITIATIVES ET RÉALISATIONS – Mise à jour sur la modernisation des plateformes de compensation**). En vertu de cette stratégie, les deux entreprises feront ce qui suit :

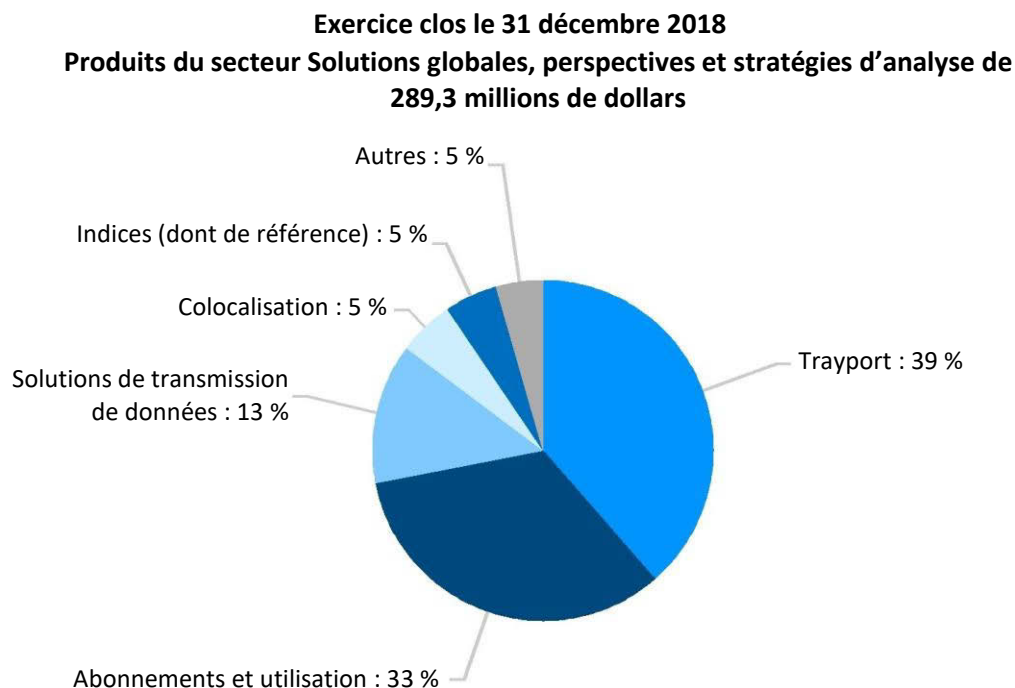
- Mettre au point une solution de compensation efficiente de nouvelle génération qui s'applique à différentes catégories d'actifs et effectuer la migration vers cette solution.
- Envisager des possibilités liées aux technologies financières.
- Améliorer et mettre au point des solutions liées aux liquidités, à la rentabilité du capital et aux infrastructures mondiales.

Description des produits

Des droits sont facturés à ceux qui négocient à la MX pour chaque opération d'achat et de vente de produits dérivés, en fonction de facteurs tels que le type de contrat et le volume des contrats négociés. La MX facture des droits de négociation par opération, en fonction du nombre de contrats que comporte chacune des opérations. Les produits que tire la MX des droits de négociation sont tributaires du volume de contrats négociés sur le marché des produits dérivés. Les produits tirés des droits de négociation de produits dérivés sont constatés dans le mois au cours duquel les opérations sont exécutées.

Les membres compensateurs de la CDCC (les « membres compensateurs ») paient des droits de compensation et de règlement par opération, ce qui comprend les opérations sur titres à revenu fixe hors cote et les opérations de pension sur titres. Les droits relatifs aux opérations sur titres à revenu fixe sont fonction de la taille et du terme du contrat initial. Ils sont également admissibles à des conventions de partage des revenus en fonction du volume annuel d'opérations de pension sur titres qui ont été compensées. Les produits tirés des droits de compensation et de règlement, autres que ceux qui sont liés aux opérations de pension sur titres, sont tributaires du volume de négociation de contrats et fluctuent en fonction des mêmes facteurs qui touchent notre volume de négociation de produits dérivés. Les produits tirés de la compensation des produits dérivés sont constatés à la date de règlement de l'opération connexe. Quant aux produits tirés de la compensation d'opérations de pension sur titres à revenu fixe, ils sont constatés à la date de novation de l'opération connexe.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse



Aperçu et description des produits et services

Nous offrons des données destinées à alimenter des outils d'analyse exclusifs et de tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement, ainsi qu'à offrir des solutions aux marchés européens de l'énergie de gros en matière de détermination des prix, d'exécution d'ordres, de transparence post-négociation et de traitement de bout en bout.

TMX Datalinx

Produits de données de marché en temps réel sur les titres de participation – TSX et TSXV, niveau 1 et niveau 2 et données d'Alpha

Les activités de négociation à la TSX, à la TSXV et à Alpha produisent un flux de données en temps réel reflétant les ordres et les opérations exécutées. Le flux de données est complété par du contenu à valeur ajoutée (p. ex. dividendes, résultats) et rassemblée par TMX Datalinx, notre division des services d'information, en produits de données de marché en temps réel, qui sont transmis aux utilisateurs finaux directement ou par l'intermédiaire de fournisseurs canadiens et mondiaux vendant des données par voie électronique et pour des produits pour ordinateurs de bureau. Notre information boursière est disponible à l'échelle mondiale par l'entremise d'un grand nombre de services de télécommunications et d'extranet.

Nous offrons à nos abonnés des services en temps réel de dernier cours vendeur, de niveau 1 et de niveau 2 pour la TSX, la TSXV (y compris le marché NEX, un marché pour les émetteurs qui ne satisfont plus aux normes d'inscription de la TSXV) et Alpha. Les services de niveau 1 fournissent de l'information sur les opérations, les cotes boursières, les mesures prises par les émetteurs et les indices. Les services de niveau 2 s'articulent davantage autour du registre d'ordres et permettent aux distributeurs d'obtenir le Carnet boursier pour la TSX, la TSXV et Alpha. Le service Carnet boursier est distribué aux utilisateurs finaux et comprend les présentoirs Marché par cours, Marché par ordre et Marché par courtier qui affichent tous les engagements en matière d'ordres et de négociation.

Nous fournissons également aux participants au marché un accès, à tous les marchés boursiers du pays, avec un court délai à l'information boursière consolidée en temps réel de niveau 1 et de niveau 2 au moyen de nos services Consolidated Data Feed (« CDF »), Canadian Best Bid and Offer (« CBBO »), Consolidated Last Sale (« CLS ») et Consolidated Depth of Book (« CDB ») offerts par l'agence de traitement de l'information TMX. En juin 2018, le mandat de notre agence de traitement de l'information accordé par les organismes de réglementation a été approuvé pour une période additionnelle de quatre ans.

Produits de données de marché en temps réel sur les produits dérivés

Nous tirons également des produits des données de la MX. De façon similaire aux marchés boursiers, nous distribuons des données de négociation en temps réel de niveau 1 et de niveau 2 de la MX aux participants aux marchés partout dans le monde, que ce soit directement ou par l'entremise de services de transmission de données.

Produits de données de marché historiques, en ligne et autres

Les produits de données de marché historiques comprennent des renseignements boursiers tels que les données boursières historiques, les statistiques officielles de marché et les cours de clôture, ainsi que de l'information sur les sociétés telle que les dividendes et les événements de marché. Ces renseignements servent aux fins de recherche, d'analyse et de compensation des opérations, notamment au moyen des suites offertes par les produits d'analyse de TMX en vue de rehausser la convivialité pour les clients.

Titres de participation et dérivés - Produits indiciels

Nous avons conclu avec S&P Dow Jones Indices (« S&P DJI ») une entente aux termes de laquelle nous partageons les droits de licence perçus auprès des organismes qui créent des produits fondés sur les indices S&P/TSX, tels que les fonds communs de placement et les FNB. De façon générale, ces droits de licence sont établis en fonction d'un pourcentage des fonds sous gestion relatifs à ces produits exclusifs. En janvier 2016, nous avons annoncé le renouvellement de l'accord d'exploitation et de licence pluriannuel entre la TSX et S&P DJI afin de prolonger notre partenariat de longue date. L'entente conclue entre S&P DJI et la TSX porte sur la création et la publication de tous les indices S&P/TSX, tout en conférant à la MX le droit d'inscrire des contrats à terme normalisés et des options sur les indices S&P/TSX¹⁵.

¹⁵ Les indices S&P/TSX sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et de TSX Inc. (la « TSX »). Standard & Poor's^{MD} et S&P^{MD} sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), Dow Jones^{MD} est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC et TSX^{MD} est une marque déposée de la TSX.

Services de colocalisation

Nous offrons des services de colocalisation à un large éventail de participants aux marchés du pays et à l'échelle internationale. Nos clients des services de colocalisation tirent profit d'un accès stable avec un court délai aux moteurs de négociation et aux fils de données de marché de la TSX, de la TSXV, d'Alpha et de la MX ainsi que d'un accès à d'autres clients des marchés financiers, à des fournisseurs de contenus financiers et à des fournisseurs de technologies.

Stratégie

- Innover sur le marché au chapitre des prix et des forfaits.
- Offrir une plateforme numérique pour le contenu exclusif du Groupe TMX et corriger les lacunes sur le plan des produits pour l'ensemble du contenu de base du Groupe TMX.
- Développer notre gamme d'outils d'analyse de données en temps réel et historiques couvrant des catégories d'actifs multiples et intégrant des données exclusives et de tiers.
- Gagner des parts du marché cible mondial pour le contenu de Groupe TMX.
- Effectuer un virage vers un modèle plus axé sur le client dans la gestion des droits visant les données et leur administration.

Trayport

Trayport est le principal réseau de connectivité et la principale plateforme de données et de produits d'analyse pour les marchés européens de commerce de gros du secteur énergétique. Trayport offre des solutions de détermination des cours, d'exécution d'opérations, de transparence et de traitement de bout en bout post-négociation.

Stratégie

Nous visons à rentabiliser quatre grands domaines des marchés énergétiques mondiaux qui présentent des possibilités de croissance, tant en développant de nouveaux marchés qu'en offrant de nouveaux services à nos clients actuels.

- Tirer parti de la demande croissante pour les services de données et les produits d'analyse et fournir une nouvelle interface d'analyse ainsi que de nouvelles applications permettant aux clients d'accéder à des séries de données critiques.
- Fournir des services d'exécution et de données ainsi que des produits d'analyse améliorés à nos clients actuels ainsi qu'à de nouveaux clients partout dans le monde désirant pénétrer les marchés du gaz en développement. Les clients de Trayport bénéficieront d'un panorama complet et d'un accès à des services transactionnels au sein du marché en forte croissance du gaz mondial.
- Mettre à contribution les nouvelles technologies afin de soutenir l'automatisation et l'efficacité à mesure que les processus commerciaux se numérisent. Trayport pourra ainsi apporter une valeur ajoutée dans l'ensemble du cycle transactionnel en proposant de nouveaux outils de données et d'analyse aux fins des marchés hors cote et en facilitant l'accès des courtiers à de nouvelles catégories d'actifs et à de nouvelles régions.

- La montée des énergies renouvelables a un effet de plus en plus grand sur la production et la négociation de produits énergétiques. Trayport aidera ses clients à répondre à la demande grandissante des marchés énergétiques et gaziers au comptant au moyen de nouveaux outils de négociation.

Description des produits

TMX Datalinx

Pour accéder aux données en temps réel, les abonnés paient généralement des frais mensuels fixes, qui diffèrent selon le niveau d'information auquel ils ont accès. Outre les données en temps réel, bon nombre d'épargnants consultent les cotations en temps réel et paient des droits pour chaque cote boursière qui leur est fournie. Les fournisseurs d'information boursière et les utilisateurs des services de transmission de données en direct nous versent des droits mensuels fixes pour accéder aux sources de données.

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation par les clients et les fournisseurs, telle qu'elle est déclarée par ceux-ci, desquels on retranche une provision pour les remises sur vente provenant de ces mêmes clients. Les autres produits du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* sont constatés lorsque les services sont rendus.

En règle générale, nous vendons les produits de données historiques à un tarif fixe par produit. Les droits varient selon le type d'utilisation finale.

Services de colocalisation

Les abonnés des services de colocalisation du Groupe TMX paient des frais mensuels fixes en fonction du nombre d'espaces qu'ils occupent et des autres services connexes qu'ils reçoivent. Les services de colocalisation sont généralement offerts pour une période allant de un an à cinq ans.

Trayport

Les abonnés de Trayport paient un tarif mensuel pour accéder à la plateforme. Bien que certains clients aient conclu un contrat pluriannuel, la durée moyenne des contrats s'établit à environ un an.

En 2018, environ 49 % des produits du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* (exclusion faite de Trayport) ont été facturés en dollars américains et environ 94 % des produits que nous avons tirés de Trayport ont été facturés en livres sterling. À l'heure actuelle, nous ne couvrons pas ces produits, qui sont par conséquent exposés aux fluctuations des devises. (Voir la rubrique **Gestion du risque financier – Risque de marché – Risque de change** pour obtenir de plus amples renseignements.)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Mesures financières non conformes aux IFRS

Le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action, le résultat ajusté par action des activités poursuivies et le résultat ajusté dilué par action des activités poursuivies sont des mesures non conformes aux IFRS et n'ont pas de sens normalisé conformément aux IFRS. En conséquence, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action, le résultat ajusté par action des activités poursuivies et le résultat ajusté dilué par action des activités poursuivies servent à présenter notre performance financière continue d'une période à l'autre, abstraction faite d'un certain nombre d'ajustements. Ces ajustements comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, les charges de dépréciation hors trésorerie (y compris la radiation de produits en 2017), la hausse des actifs d'impôt différé résultant du report rétrospectif de pertes en capital, la radiation d'actifs d'impôt différé, les coûts liés aux transactions (y compris les coûts d'acquisition et les charges financières), le recouvrement d'impôt net sur le profit sur la vente de Natural Gas Exchange Inc. (« NGX »), le profit sur la vente de Contigo, le profit sur la vente de la participation dans TMX FTSE, le profit sur la réduction de notre participation dans CanDeal, la provision pour les taxes à la consommation, le profit sur les contrats de change à terme, le profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy ») et les variations du montant net des actifs/passifs d'impôt différé faisant suite à la modification des taux d'imposition des sociétés en Colombie-Britannique et aux États-Unis. La direction a recours à ces mesures tout en excluant certains éléments, car elle considère que cette approche donne lieu à une meilleure analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et sur le plan financier, y compris, dans certains cas, de notre capacité à générer de la trésorerie. En excluant ces éléments, nous pouvons aussi faire des comparaisons d'une période à une autre. Le fait d'exclure certains éléments ne signifie pas qu'ils sont de nature non récurrente ou qu'ils ne sont pas utiles aux investisseurs.

Vente de NGX et de Shorcan Energy – activités abandonnées

Le 14 décembre 2017, nous avons mené à bien la vente de NGX et de Shorcan Energy. Le Groupe TMX a classé les entreprises vendues NGX et Shorcan Energy dans les activités abandonnées. Avant la vente, les activités de NGX et de Shorcan Energy représentaient la totalité des activités du secteur *Négociation et compensation de produits énergétiques* et une petite partie des activités du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*.

Ces entreprises ont été classées dans les activités abandonnées en date du 14 décembre 2017, ce qui correspond à la date de leur cession. Par conséquent, le Groupe TMX a présenté les états consolidés du résultat net comparatifs de manière à distinguer les activités abandonnées, y compris le profit à la cession, des activités poursuivies.

Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'information qui suit porte sur les états financiers du Groupe TMX pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice à l'étude.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Produits	817,1 \$	668,9 \$	148,2 \$	22 %
Charges d'exploitation	448,1	356,3	91,8	26 %
Bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition	369,0	312,6	56,4	18 %
Coûts d'acquisition	–	13,8	(13,8)	(100) %
Bénéfice d'exploitation	369,0	298,8	70,2	23 %
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôt	0,0	176,8	(176,8)	(100) %
Bénéfice net	286,0	368,0	(82,0)	(22) %
Résultat par action des activités poursuivies ¹⁶				
De base	5,14	3,46	1,68	49 %
Dilué	5,10	3,43	1,67	49 %
Résultat par action ¹⁷				
De base	5,14	6,66	(1,52)	(23) %
Dilué	5,10	6,60	(1,50)	(23) %
Résultat ajusté par action des activités poursuivies				
De base	5,20	4,30	0,90	21 %
Dilué	5,16	4,26	0,90	21 %
Résultat ajusté par action ¹⁸				
De base	5,20	4,69	0,51	11 %
Dilué	5,16	4,65	0,51	11 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	347,1	276,6	70,5	25 %

¹⁶ Le résultat par action des activités poursuivies est fondé sur le bénéfice découlant des activités poursuivies, après impôt.

¹⁷ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net.

¹⁸ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*.

Bénéfice net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net s'est chiffré à 286,0 millions de dollars, ou 5,14 \$ par action ordinaire de base et 5,10 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 368,0 millions de dollars, ou 6,66 \$ par action ordinaire de base et 6,60 \$ par action ordinaire après dilution, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le bénéfice net de 2017 comprenait un profit de 157,8 millions de dollars sur la vente de NGX et de Shorcan Energy et un profit sur les contrats de change à terme se rapportant à l'acquisition de Trayport. Par ailleurs, le bénéfice net de 2017 comprenait le bénéfice de 19,1 millions de dollars, après impôt, provenant de NGX et de Shorcan Energy pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 14 décembre 2017. Cependant, le bénéfice net a été réduit en 2017 par les coûts d'acquisition liés à l'achat de Trayport et les ajustements hors trésorerie de l'impôt faisant suite à la modification des taux d'imposition des sociétés en Colombie-Britannique et aux États-Unis. Le bénéfice net de 2018 rend compte d'un profit de 26,8 millions de dollars avant et après impôt sur le résultat sur la vente de TMX FTSE, d'un profit de 0,9 million de dollars après impôt issu de la réduction de notre participation dans CanDeal et d'un profit de 2,3 millions de dollars après impôt sur la vente de Contigo. De plus, un recouvrement d'impôt net a résulté du profit sur la vente de NGX en 2018, ce qui a accru le bénéfice net.

Sur le plan de l'exploitation, la diminution nette du bénéfice net indiquée ci-dessus a été compensée en partie par l'incidence de produits plus élevés dans tous nos secteurs d'activité, dont 111,7 millions de dollars se rapportant à Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017). Cette hausse a été contrebalancée dans une certaine mesure par un accroissement des charges d'exploitation, dont 70,5 millions de dollars se rapportant à Trayport. Par ailleurs, la diminution globale du résultat par action de base et après dilution découle de l'augmentation du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en 2018 par rapport à 2017, ainsi que de l'accroissement des charges financières nettes.

Rapprochement du résultat ajusté par action¹⁹ et du résultat ajusté par action des activités poursuivies²⁰ de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de l'exercice clos le 31 décembre 2017

(non audité)	Exercice clos le 31 décembre 2018		Exercice clos le 31 décembre 2017	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat par action des activités poursuivies ²¹	5,14 \$	5,10 \$	3,46 \$	3,43 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	0,68	0,68	0,45	0,44
Charges de dépréciation hors trésorerie (y compris la radiation de produits en 2017) ²²	—	—	0,14	0,14
Augmentation des actifs d'impôt différé résultant du report rétrospectif de pertes en capital ²³	—	—	(0,04)	(0,04)
Radiation d'actifs d'impôt différé ²⁴	—	—	0,05	0,05
Coûts liés aux transactions (y compris les coûts d'acquisition et les charges financières) ²⁵	—	—	0,25	0,25
Recouvrement d'impôt net par suite du profit sur la vente de NGX	(0,18)	(0,18)	—	—
Profit sur la vente de Contigo	(0,04)	(0,04)	—	—
Profit sur la vente de la participation dans TMX FTSE	(0,48)	(0,48)	—	—
Profit sur la réduction de notre participation dans CanDeal	(0,02)	(0,02)	—	—
Provision pour les taxes à la consommation	0,10	0,10	—	—
Profit sur les contrats de change à terme ²⁶	—	—	(0,16)	(0,16)
Variation des actifs/passifs nets d'impôt différé résultant de la modification des taux d'imposition des sociétés en Colombie-Britannique et aux États-Unis	—	—	0,15	0,15
Total des ajustements liés aux activités poursuivies	0,06 \$	0,06 \$	0,84 \$	0,83 \$
Résultat ajusté par action des activités poursuivies ²⁷	5,20 \$	5,16 \$	4,30 \$	4,26 \$
Résultat par action	5,14	5,10	6,66	6,60
Total des ajustements liés aux activités poursuivies	0,06	0,06	0,84	0,83
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (activités abandonnées)	—	—	0,04	0,04
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy (activités abandonnées)	—	—	(2,85)	(2,82)
Résultat ajusté par action ²⁸	5,20 \$	5,16 \$	4,69 \$	4,65 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	55 635 123	56 093 543	55 285 668	55 730 437

¹⁹ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*.

²⁰ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*.

²¹ Le résultat par action des activités poursuivies est fondé sur le bénéfice découlant des activités poursuivies, après impôt.

²² Se rapportant à la dépréciation liée à TMX Atrium (0,09 \$), à la dépréciation liée à AgriClear (0,03 \$) et à la radiation de produits (0,02 \$) en 2017.

²³ Se rapportant à la vente de Razor Risk.

²⁴ Se rapportant au réseau sans fil de TMX Atrium.

²⁵ Englobent les coûts liés à l'acquisition de Trayport en 2017 (0,24 \$), y compris les charges financières (0,01 \$).

²⁶ Se rapportant à l'acquisition de Trayport en 2017.

²⁷ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*.

²⁸ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*.

Le résultat ajusté dilué par action des activités poursuivies s'est accru de 21 %, passant de 4,26 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à 5,16 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'augmentation du résultat ajusté dilué par action des activités poursuivies s'explique par l'accroissement des produits, dont 111,7 millions de dollars attribuables à Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017). La hausse des produits a été contrebalancée en partie par celle des charges d'exploitation, dont 70,5 millions de dollars se rapportaient à Trayport. La hausse du résultat ajusté dilué par action des activités poursuivies a été neutralisée en partie par l'incidence d'une augmentation du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et par les charges financières nettes accrues.

Produits

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Formation de capital	198,7 \$	188,7 \$	10,0 \$	5 %
Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	194,6	182,1	12,5	7 %
Négociation et compensation de dérivés	129,9	114,8	15,1	13 %
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	289,3	186,5	102,8	55 %
Autres	4,6	(3,2)	7,8	244 %
	817,1 \$	668,9 \$	148,2 \$	22 %

Les produits se sont chiffrés à 817,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, en hausse de 148,2 millions de dollars, ou de 22 %, par rapport à 668,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les produits tirés du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* rendent compte des produits de quelque 111,7 millions de dollars obtenus de Trayport en 2018 en regard d'environ 4,5 millions de dollars en 2017 (entreprise acquise le 14 décembre 2017), facteur neutralisé en partie par la baisse de 8,6 millions de dollars des produits tirés de TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017). Par suite de l'augmentation des produits de tous nos secteurs d'activité, notre croissance interne des produits s'est établie à 8 % en 2018 (d'après les produits de 817,1 millions de dollars diminués des produits de 111,7 millions de dollars de Trayport et des produits de 1,0 million de dollars de TMX FTSE en 2018, et les produits de 668,9 millions de dollars en 2017, diminués des produits d'environ 4,5 millions de dollars de Trayport au quatrième trimestre de 2017, des produits de 8,6 millions de dollars de TMX Atrium générés jusqu'au 30 avril 2017 et des produits de 2,3 millions de dollars de TMX FTSE).

Formation de capital

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Droits d'inscription initiale	13,4 \$	12,5 \$	0,9 \$	7 %
Droits d'inscription additionnelle	84,6	82,7	1,9	2 %
Droits de maintien de l'inscription	71,0	70,3	0,7	1 %
Autres services aux émetteurs	29,7	23,2	6,5	28 %
	198,7 \$	188,7 \$	10,0 \$	5 %

- L'augmentation des produits tirés des *droits d'inscription initiale* a résulté d'une hausse des *droits d'inscription initiale* à la TSX et à la TSXV découlant de la comptabilisation de produits reçus lors de périodes antérieures. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons modifié notre méthode de comptabilisation des produits tirés des *droits d'inscription initiale* conformément à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (voir la rubrique **Modifications de méthodes comptables**). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons comptabilisé une tranche de 6,9 millions de dollars des *droits d'inscription initiale* totaux reçus de 12,0 millions de dollars, le montant résiduel de 5,1 millions de dollars devant être constaté sur le reste de la période de report de 12 mois. Comme l'effet cumulatif de cette modification a été comptabilisé en date du 1^{er} janvier 2018, nous avons également inscrit des *droits d'inscription initiale* reçus en 2017 de 6,5 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Aux termes de l'IFRS 15, les *droits d'inscription initiale* totalisant 13,4 millions de dollars ont été supérieurs d'environ 1,4 million de dollars aux produits qui auraient résulté de la comptabilisation des *droits d'inscription initiale* au moment de l'inscription.
- L'augmentation des produits tirés des *droits d'inscription initiale* a également résulté d'une hausse des *droits d'inscription initiale* à la TSXV en 2018 découlant d'un accroissement des nouveaux émetteurs inscrits. Ces hausses des produits tirés des *droits d'inscription initiale* ont été neutralisées en partie par l'incidence d'une réduction des *droits d'inscription initiale* à la TSX en 2018 attribuable à une diminution tant du nombre de PAPE que du montant tiré des financements par voie de PAPE.
- En se fondant sur les *droits d'inscription initiale* facturés en 2018, les montants suivants ont été différés en vue de leur comptabilisation au premier trimestre de 2019, au deuxième trimestre de 2019, au troisième trimestre de 2019 et au quatrième trimestre de 2019 : 2,3 millions de dollars, 1,7 million de dollars, 0,9 million de dollars et 0,2 million de dollars, respectivement. Le total des produits tirés des *droits d'inscription initiale* des trimestres à venir dépendra également de l'activité d'inscription survenant au cours de ces trimestres.
- Les *droits d'inscription additionnelle* ont augmenté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017 par suite de l'effet de l'accroissement du maximum des *droits d'inscription additionnelle* à la TSX, neutralisé dans une certaine mesure par l'effet d'une baisse de 10 % du nombre d'opérations facturées à la TSX. En outre, les *droits d'inscription additionnelle* à la TSXV ont diminué, le nombre total de financements ayant fléchi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Les émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV paient des *droits de maintien de l'inscription* annuels principalement en fonction de leur capitalisation boursière à la fin de l'année civile précédente, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Il y a eu une augmentation des *droits de maintien de l'inscription* tant à la TSX qu'à la TSXV en raison de

l'accroissement de la capitalisation boursière des émetteurs au 31 décembre 2017 comparativement au 31 décembre 2016. Cependant, cette hausse a été essentiellement neutralisée par l'incidence de certaines réductions de prix consenties aux émetteurs inscrits à la TSX.

- Les produits tirés des *autres services aux émetteurs* ont progressé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017 en raison des produits plus élevés générés par les activités d'agent des transferts et des produits tirés de la marge de Fiducie TSX.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	108,8 \$	104,0 \$	4,8 \$	5 %
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres services (CDS)	85,8	78,1	7,7	10 %
	194,6 \$	182,1 \$	12,5 \$	7 %

- Les produits tirés de la *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe* ont progressé de 5 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017, propulsés par une hausse des volumes à la TSX et à Alpha, laquelle a été atténuée par les plus faibles volumes à la TSXV. La hausse des produits de la *négociation de titres à revenu fixe* découle également d'une activité plus soutenue liée aux obligations du gouvernement du Canada et aux swaps.
- Le volume global des titres négociés sur nos marchés boursiers s'est accru de 6 % (150,0 milliards de titres pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, contre 142,0 milliards de titres pour l'exercice clos le 31 décembre 2017). Les volumes à la TSX ont progressé de 8 %, tandis que les volumes d'Alpha ont augmenté de 20 % et que les volumes à la TSXV ont reculé de 1 % entre l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 31 décembre 2018. La hausse découlant de l'accroissement des volumes a été atténuée par l'incidence de la réduction de la tarification visant le système des enchères d'ordres au dernier cours de la TSX.
- À l'exclusion des applications intentionnelles, pour toutes les émissions inscrites au Canada, notre part de marché combinée des marchés boursiers au pays s'est établie à 58 % pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, en déclin par rapport à 63 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017²⁹. Ce recul de la part de marché traduit l'accroissement du volume de négociation sur d'autres marchés d'émissions non cotées ou négociées à la TSX ou à la TSXV. Nous négocions uniquement des titres qui sont inscrits à la cote de la TSX ou de la TSXV.
- À l'exclusion des applications intentionnelles, pour les émissions inscrites à la TSX et à la TSXV, notre part de marché combinée des marchés boursiers au pays s'est établie à environ 67 % pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, en baisse de 2 % par rapport à quelque 69 % pour l'exercice précédent.

²⁹ Source : OCRCVM.

- Les produits générés par la CDS ont progressé de 10 % entre l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 31 décembre 2018 par suite de la croissance interne des produits tirés des droits de garde, de la volatilité des marchés ayant généré une hausse des droits de compensation et de règlement, des modifications apportées au barème de droits pour les services aux émetteurs entrées en vigueur le 1^{er} mars 2017, de la hausse des produits provenant des avis électroniques de transferts de comptes et des intérêts plus élevés sur les fonds de compensation.

Négociation et compensation de dérivés

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	129,9 \$	114,8 \$	15,1 \$	13 %

- La hausse des produits tirés du secteur *Négociation et compensation de dérivés* résulte de l'augmentation des volumes de la MX et de la CDCC. L'accroissement des produits de la MX et de la CDCC a suivi celle des volumes, lesquels ont progressé de 17 % à la MX (112,2 millions de contrats négociés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, contre 96,3 millions de contrats négociés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017). Cette hausse a été atténuée par la diminution des produits tirés de BOX.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (exclusion faite de Trayport)	177,6 \$	182,0 \$	(4,4) \$	(2) %
Trayport	111,7 \$	4,5 \$	107,2 \$	s. o.
	289,3 \$	186,5 \$	102,8 \$	55 %

- L'augmentation des produits tirés du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent rend compte de l'inclusion des produits de 111,7 millions de dollars provenant de Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017), de la hausse des produits tirés des abonnements et des ententes commerciales, des produits accrus provenant de l'utilisation des services de cotation et de transmission de données, ainsi que de l'accroissement des produits tirés des services de colocalisation.
- Ces hausses ont été neutralisées en partie par une baisse de 8,6 millions de dollars des produits tirés de TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017) et par la diminution des produits recouverts relativement à la déclaration partielle de l'utilisation du système de cotation en temps réel au cours de périodes antérieures. En outre, la vente de notre participation dans TMX FTSE au deuxième trimestre de 2018 a fait diminuer les produits générés par les activités indicielles et d'indices de référence.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (exclusion faite de Trayport)

- Les produits provenant de TMX Datalinx et des services de colocalisation, exclusion faite de TMX FTSE et de TMX Atrium, ont progressé de 3 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en regard de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Le nombre moyen d'abonnés professionnels aux services d'information boursière de la TSX et de la TSXV a légèrement diminué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (101 668 abonnés professionnels aux services d'information boursière en 2018, contre 102 018 abonnés en 2017).
- Le nombre moyen d'abonnés professionnels aux services d'information boursière de la MX a progressé de 4 % entre l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 31 décembre 2018 (18 779 abonnés professionnels aux services d'information boursière de la MX en 2018, contre 18 003 abonnés en 2017).

Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017)

Le nombre moyen d'abonnés de Trayport au cours des huit derniers trimestres est résumé dans le tableau suivant :

	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017
Abonnés négociateurs	4 684	4 370	4 353	4 230	4 079	4 037	4 030	4 002
Total des abonnés	21 485	20 623	20 312	20 213	20 000	19 927	20 108	19 890
Produits (en millions de livres sterling)	16,8 £	16,5 £	16,0 £	15,4 £	14,9 £	15,2 £	15,1 £	14,7 £

Le total des abonnés correspond à toutes les licences facturables visant les principaux produits de Trayport dans des segments de clients clés, y compris les négociateurs, les courtiers et les bourses. Les abonnés négociateurs composent un sous-ensemble du total des abonnés. Les produits provenant des abonnés négociateurs représentent plus de 50 % du total des produits de Trayport.

- Les produits provenant des principales activités d'abonnement de Trayport se sont élevés à 61,6 millions de livres sterling au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Les produits tirés de Contigo (entreprise vendue le 30 novembre 2018), l'entreprise accessoire de Trayport offrant à des non-abonnés une application liée au risque, se sont établis à 3,1 millions de livres sterling pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Autres

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	4,6 \$	(3,2) \$	7,8 \$	244 %

- La hausse des produits tirés du secteur *Autres* s'explique en majeure partie par la comptabilisation de profits nets de change sur les actifs monétaires nets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à des pertes nettes de change pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Charges d'exploitation

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Rémunération et avantages	220,1 \$	171,4 \$	48,7 \$	28 %
Systèmes d'information et de négociation	52,4	51,2	1,2	2 %
Frais de vente et charges générales et administratives	105,3	82,1	23,2	28 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	70,3	51,6	18,7	36 %
	448,1 \$	356,3 \$	91,8 \$	26 %

Les charges d'exploitation se sont établies à 448,1 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, en hausse de 91,8 millions de dollars, ou de 26 %, par rapport à celles de 356,3 millions de dollars inscrites pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. La société a comptabilisé des coûts plus élevés liés à Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017) de 70,5 millions de dollars, une provision au titre des taxes à la consommation de 7,6 millions de dollars (0,10 \$ par action de base et après dilution), une hausse d'environ 7,0 millions de dollars des indemnités de départ relatives aux changements organisationnels, un accroissement de 8,5 millions de dollars des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, un paiement de 4,5 millions de dollars (0,06 \$ par action de base et après dilution) au titre des résiliations de baux et une augmentation des coûts de projets, y compris les coûts liés à la modernisation de nos deux chambres de compensation, soit la CDS et la CDCC. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par la diminution d'environ 9,4 millions de dollars des charges liées à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).

Rémunération et avantages

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	220,1 \$	171,4 \$	48,7 \$	28 %

- Les coûts au titre de la *rémunération et des avantages* ont augmenté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2017, en raison des coûts accrus d'environ 35,9 millions de dollars liés à l'inclusion de Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017), d'une hausse d'environ 7,0 millions de dollars des indemnités de départ attribuable aux changements organisationnels et de l'accroissement de 8,5 millions de dollars des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par une diminution de 1,7 million de dollars des coûts liés à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).
- Le Groupe TMX comptait 1 208 employés au 31 décembre 2018, contre 1 238 employés au 31 décembre 2017, en raison d'une diminution de l'effectif résultant de la vente de Contigo (entreprise vendue le 30 novembre 2018), qui employait environ 40 personnes. Cette baisse a été atténuée par un accroissement de l'effectif attribuable aux investissements consacrés à nos différents secteurs de croissance.

Systèmes d'information et de négociation

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	52,4 \$	51,2 \$	1,2 \$	2 %

- Les charges au titre des *systèmes d'information et de négociation* ont augmenté de 1,2 million de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en regard de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ce qui s'explique par des coûts plus élevés se rapportant à Trayport de 4,8 millions de dollars et par une hausse des coûts de projets, y compris les coûts liés à la modernisation de nos deux chambres de compensation, soit la CDS et la CDCC. Cette augmentation a été compensée en partie par les coûts de 5,8 millions de dollars liés à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017) inscrits en 2017 et par la radiation de coûts liés à des produits abandonnés.

Frais de vente et charges générales et administratives

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	105,3 \$	82,1 \$	23,2 \$	28 %

- Les *frais de vente et charges générales et administratives* ont augmenté de 23,2 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017 par suite, en partie, de la comptabilisation d'une provision de 7,6 millions de dollars (0,10 \$ par action de base et après dilution) au titre des taxes à la consommation et d'un paiement de 4,5 millions de dollars (0,06 \$ par action de base et après dilution) à l'égard des résiliations de baux. Par ailleurs, les frais de vente et charges générales et administratives se sont accrus en raison de l'inclusion des coûts de 8,1 millions de dollars se rapportant à Trayport, de la hausse des coûts des projets (notamment des coûts liés à notre initiative de modernisation des plateformes de compensation) et de l'accroissement des coûts liés aux facilités de trésorerie.
- Les hausses des *frais de vente et charges générales et administratives* ont été contrebalancées en partie par la baisse de 0,8 million de dollars des coûts liés à TMX Atrium ainsi que par la diminution des coûts de marketing et d'occupation se rapportant à l'initiative de regroupement de nos bureaux.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	70,3 \$	51,6 \$	18,7 \$	36 %

- La hausse des *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* reflète une augmentation de 21,7 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations incorporelles lié à Trayport, neutralisée en partie

par des diminutions de l'amortissement des immobilisations incorporelles se rapportant à Quantum XA, pour un montant de 3,4 millions de dollars, et à TMX Atrium, pour un montant de 1,1 million de dollars.

- Les *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*, qui se sont chiffrés à 70,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, comprennent 47,5 millions de dollars se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (0,68 \$ par action de base et 0,68 \$ par action après dilution).
- Les *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* de 51,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 incluent 31,3 millions de dollars se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (0,45 \$ par action de base et 0,44 \$ par action après dilution).

Coûts d'acquisition

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018		Exercice clos le 31 décembre 2017	
	Montant avant impôt	Incidence sur le résultat de base et dilué par action	Montant avant impôt	Incidence sur le résultat de base et dilué par action
	— \$	— \$	13,8 \$	0,25 \$

- La diminution des *coûts d'acquisition* se rapporte à l'acquisition de Trayport menée à terme le 14 décembre 2017 (voir la rubrique **INITIATIVES ET RÉALISATIONS - Trayport**).

Informations supplémentaires

Bénéfice découlant des activités abandonnées

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	— \$	176,8 \$	(176,8) \$	(100) %

- En 2017, nous avons mené à bien la vente de NGX et de Shorcan Energy pour un prix total de 379,2 millions de dollars à titre de contrepartie partielle de l'acquisition connexe de Trayport. Nous avons cédé des actifs nets de 174,0 millions de dollars. Une charge d'impôt sur le résultat de 45,4 millions de dollars a également été constatée, ce qui a donné lieu à un profit après impôt d'environ 157,8 millions de dollars.
- Le bénéfice de NGX et de Shorcan Energy (entreprises vendues le 14 décembre 2017) s'est élevé à environ 19,1 millions de dollars après impôt pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 14 décembre 2017.

Quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	3,0 \$	2,9 \$	0,1 \$	3 %

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, notre quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence s'est accrue de 0,1 million de dollars du fait surtout de l'augmentation de notre quote-part du bénéfice de BOX, contrebalancée en grande partie par la diminution de notre quote-part du bénéfice de TMX FTSE (entreprise vendue le 12 avril 2018).

Charges de dépréciation

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	— \$	6,5 \$	(6,5) \$	(100) %

- Au premier trimestre de 2017, nous avons déterminé que la juste valeur de TMX Atrium était inférieure à sa valeur comptable, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation de 4,8 millions de dollars se rapportant à la réduction de valeur de goodwill.
- Au quatrième trimestre de 2017, nous avons déterminé que la juste valeur d'AgriClear était inférieure à sa valeur comptable, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation de 1,7 million de dollars.

Autres produits

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	30,7 \$	— \$	30,7 \$	s. o.

- Au deuxième trimestre de 2018, nous avons réalisé la vente de la totalité de notre participation de 24,2 % dans TMX FTSE. Le produit de 70,4 millions de dollars a donné lieu à un profit sur la vente d'environ 26,8 millions de dollars avant impôt (0,48 \$ par action de base et après dilution).
- Au quatrième trimestre de 2018, nous avons mené à bien la vente de Contigo, laquelle a donné lieu à un profit d'environ 2,3 millions de dollars avant impôt (0,04 \$ par action de base et après dilution).
- Au quatrième trimestre de 2018, nous avons réduit notre participation dans CanDeal, laquelle est passée de 47,1 % à 14,3 %. Par suite de cette transaction, nous avons reçu un produit de 12,8 millions de dollars composé d'une contrepartie en trésorerie de 7,8 millions de dollars et d'un billet à ordre non garanti de 5,0 millions de dollars, et nous avons comptabilisé un profit de 1,1 million de dollars avant impôt (0,02 \$ par action de base et après dilution).

Charges financières nettes

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	40,4 \$	15,0 \$	25,4 \$	169 %

- L'augmentation des charges financières nettes entre l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'explique par les charges d'intérêts plus élevées occasionnées par les niveaux d'endettement accrus par suite de l'acquisition de Trayport. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons également subi une hausse du taux d'intérêt moyen sur notre dette, qui a découlé des taux d'intérêt sur nos obligations non garanties à long terme de série D et de série E comparativement au taux d'intérêt sur le papier commercial.

Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif

Charge d'impôt sur le résultat (en millions de dollars)		Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	
Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
76,3 \$	89,0 \$	21 %	32 %

- Compte non tenu des ajustements, lesquels se rapportent principalement aux éléments indiqués ci-dessous, le taux d'impôt effectif se serait établi à environ 26 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et à environ 27 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2018

- Au cours du quatrième trimestre de 2018, nous avons réalisé une perte en capital à la liquidation d'une filiale en propriété exclusive détenue à l'étranger. La perte en capital a été reportée rétrospectivement afin de réduire l'impôt sur la vente de NGX en 2017, donnant lieu à un avantage fiscal d'environ 2,0 millions de dollars.
- Au cours du deuxième trimestre de 2018, nous avons réalisé une perte en capital dans le cadre de la liquidation d'une société en commandite, engendrant un avantage fiscal d'environ 11,8 millions de dollars. Une tranche de cette perte en capital a été utilisée pour éliminer l'impôt sur le résultat de 3,8 millions de dollars qui aurait autrement été exigible à la vente de notre participation dans TMX FTSE. En outre, nous avons reporté rétrospectivement le solde de cette perte en capital nette de manière à réduire l'impôt sur le résultat de 8,0 millions de dollars sur la vente de NGX en 2017. Par ailleurs, la tranche non imposable du gain en capital sur la vente de notre participation dans TMX FTSE a donné lieu à un avantage fiscal d'environ 3,3 millions de dollars.
- Par conséquent, la charge d'impôt sur le résultat a diminué, ce qui a réduit notre taux d'impôt effectif pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2017

- Au cours du quatrième trimestre de 2017, des ajustements hors trésorerie de l'impôt ont résulté de modifications des taux d'imposition des sociétés en Colombie-Britannique et aux États-Unis. Ces modifications ont accru le montant net des passifs d'impôt différé et réduit le montant net des actifs d'impôt différé, respectivement, donnant lieu à une augmentation correspondante du montant net hors trésorerie de la charge d'impôt différé d'environ 8,3 millions de dollars.
- Au cours du quatrième trimestre de 2017, nous avons engagé des coûts d'acquisition se rapportant à Trayport ainsi que des charges de dépréciation hors trésorerie se rapportant à AgriClear non déductibles aux fins de l'impôt, ce qui a eu pour effet d'augmenter notre taux d'impôt effectif du quatrième trimestre de 2017. Ce facteur a été contrebalancé en partie par le profit sur les contrats de change à terme, qui n'est imposé qu'à 50 % de notre taux prévu par la loi.
- Au cours du premier trimestre de 2017, nous avons engagé des charges de dépréciation hors trésorerie de 4,8 millions de dollars se rapportant à TMX Atrium. Nous avons également réduit la valeur d'actifs d'impôt différé de 2,9 millions de dollars se rapportant au réseau sans fil de TMX Atrium. Ces éléments ont fait augmenter notre taux d'impôt effectif et la charge d'impôt sur le résultat du premier trimestre de 2017.

Total des capitaux propres

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Augmentation en dollars
Total des capitaux propres	3 381,8 \$	3 182,8 \$	199,0 \$

- Au 31 décembre 2018, 55 790 548 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation et 1 743 134 options étaient en cours aux termes du régime d'options sur actions.
- Au 8 février 2019, 55 790 548 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation et 1 739 392 options étaient en cours aux termes du régime d'options sur actions.
- L'augmentation du total des *capitaux propres* provient principalement de l'inclusion d'un bénéfice net de 286,0 millions de dollars et du produit de l'exercice d'options sur actions de 20,1 millions de dollars, moins les versements de dividendes de 124,7 millions de dollars aux actionnaires du Groupe TMX et les écarts de conversion de 21,3 millions de dollars.

Secteurs

Les sections qui suivent présentent les résultats sectoriels du Groupe TMX pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en millions de dollars)	Formation de capital	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Négociation et compensation de dérivés	Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	Autres	Total
Produits provenant des clients externes	198,7 \$	194,6 \$	129,9 \$	289,3 \$	4,6 \$	817,1 \$
Produits intersectoriels	—	1,6	—	0,5	(2,1)	—
Total des produits	198,7	196,2	129,9	289,8	2,5	817,1
Bénéfice (perte) d'exploitation	111,3	83,5	57,3	173,4	(56,5)	369,0

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Formation de capital	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Négociation et compensation de dérivés	Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	Autres	Total
Produits provenant des clients externes	188,7 \$	182,1 \$	114,8 \$	186,5 \$	(3,2) \$	668,9 \$
Produits intersectoriels	—	1,5	—	0,6	(2,1)	—
Total des produits	188,7	183,6	114,8	187,1	(5,3)	668,9
Bénéfice (perte) d'exploitation avant les coûts d'acquisition	107,0	84,0	55,0	117,7	(51,1)	312,6

Bénéfice (perte) d'exploitation avant les coûts d'acquisition

L'augmentation du *bénéfice d'exploitation* dégagé par le secteur *Formation de capital* rend compte de l'accroissement des produits provenant de tous les types de droits ainsi que de la hausse des produits tirés de Fiducie TSX au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par les charges d'exploitation plus élevées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 en regard de l'exercice précédent.

La diminution du *bénéfice d'exploitation* du secteur *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* est attribuable aux charges d'exploitation plus élevées engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent. Les indemnités de départ découlant des changements organisationnels ont augmenté, tout comme les dépenses visant la modernisation de nos plateformes de compensation. Cette hausse a été compensée en partie par les produits plus élevés provenant principalement de la CDS.

Le *bénéfice d'exploitation* dégagé par le secteur *Négociation et compensation de dérivés* a augmenté, reflétant les produits plus élevés générés par la MX et la CDCC. L'accroissement des produits de la MX et de la CDCC a été conforme à celui des volumes, lesquels ont progressé de 17 % à la MX. Cette hausse a été atténuée par une baisse des produits tirés des ventes à BOX. Cette augmentation a été neutralisée en partie par les charges d'exploitation plus élevées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en regard de l'exercice précédent, principalement par suite d'un paiement au titre des résiliations de baux.

La hausse du *bénéfice d'exploitation* du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* s'explique essentiellement par les incidences favorables de l'inclusion des résultats de Trayport et de la vente de TMX Atrium. Au cours de l'exercice précédent, TMX Atrium a généré des produits d'environ 8,6 millions de dollars et engagé des charges d'exploitation d'environ 9,5 millions de dollars.

Les produits du secteur *Autres* comprennent certains produits ainsi que des coûts du siège social et d'autres coûts, qui ne sont pas ventilés entre les secteurs d'exploitation. Les produits au titre des profits et pertes de change et les produits tirés des autres services sont présentés dans le secteur *Autres*. Les coûts et les charges liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles achetées, de même que certains ajustements de consolidation et d'élimination, sont également présentés dans le secteur *Autres*. L'augmentation de la *perte d'exploitation* du secteur *Autres* manifeste une augmentation des coûts du siège social se rapportant pour l'essentiel à l'amortissement des immobilisations incorporelles de Trayport. Cette hausse a été neutralisée en partie par l'accroissement des produits du secteur *Autres* découlant principalement de la comptabilisation de profits nets de change sur les actifs monétaires nets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à des pertes de change au cours de l'exercice précédent.

Information géographique

Les tableaux qui suivent présentent des informations sur les produits, par zone géographique, pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017.

2018

(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Groupe TMX
Produits	550,2 \$	115,8 \$	85,0 \$	66,1 \$	817,1 \$

2017

(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Groupe TMX
Produits	511,0 \$	118,2 \$	16,7 \$	23,0 \$	668,9 \$

Les produits sont attribués en fonction du pays où sont envoyées les factures aux clients.

En 2018, les produits provenant de l'extérieur du Canada ont augmenté de 109,0 millions de dollars, ceux provenant des États-Unis ayant reculé de 2,4 millions de dollars, ceux provenant du Royaume ayant augmenté de 68,3 millions de dollars et ceux provenant des autres régions ayant progressé de 43,1 millions de dollars. Les augmentations provenant du Royaume-Uni et des autres régions découlent de l'acquisition de Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017), dont les produits ont principalement été gagnés au Royaume-Uni et dans d'autres pays à l'extérieur du Canada. Cette augmentation a été contrebalancée dans une certaine mesure par la vente de TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017), dont les produits proviennent pour l'essentiel de l'extérieur du Canada.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Sommaire des flux de trésorerie

Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de l'exercice clos le 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation (diminution) de la trésorerie en dollars
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	347,1 \$	276,6 \$	70,5 \$
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(425,1)	270,4	(695,5)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	37,4	(612,0)	649,4

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les *entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation* ont augmenté par suite de l'accroissement du bénéfice d'exploitation (exclusion faite des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que d'une hausse de la trésorerie liée aux fournisseurs et autres créditeurs. Les augmentations de trésorerie ont été contrebalancées dans une certaine mesure par une réduction de la trésorerie se rapportant aux autres actifs et passifs et par une hausse de l'impôt sur le résultat payé.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les *sorties de trésorerie liées aux activités de financement* ont été supérieures à celles de l'exercice clos le 31 décembre 2017, au cours duquel nos activités de financement ont généré de la trésorerie. En 2018, nous avons affecté 400,0 millions de dollars au remboursement de nos obligations non garanties de série A, montant contrebalancé en partie par les 200,0 millions de dollars tirés de l'émission de nos obligations non garanties de série E. En 2017, nous avons tiré des liquidités de 300,0 millions de dollars de l'émission de nos obligations non garanties de série D. Outre cette diminution nette de 500,0 millions de dollars de la trésorerie, une diminution nette de la trésorerie a aussi résulté du remboursement de papier commercial de plus de 160,0 millions de dollars. La trésorerie a également diminué en raison de l'accroissement des intérêts payés et d'une hausse des dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il y a eu une augmentation des *entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement* par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017, au cours duquel nous avons affecté de la trésorerie aux activités d'investissement. En 2017, des sorties de trésorerie de 613,5 millions de dollars ont été consacrées à l'acquisition de Trayport. En 2018, le produit que nous avons tiré de la vente de participations et

d'entreprises (TMX FTSE, CanDeal et Contigo) a surpassé de près de 60,0 millions de dollars celui que nous avons obtenu en 2017 à la vente de TMX Atrium. L'accroissement de la trésorerie a été neutralisé en partie par l'augmentation des entrées aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles en 2018 comparativement à 2017.

Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions³⁰

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Augmentation en dollars
	230,7 \$	225,1 \$	5,6 \$

Au 31 décembre 2018, nous avons de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables d'une valeur de 230,7 millions de dollars. L'augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables provient principalement des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 347,1 millions de dollars, du produit de 83,9 millions de dollars provenant de la vente de participations et d'entreprises, du produit de l'exercice d'options de 20,1 millions de dollars ainsi que du produit tiré de l'émission de nos obligations non garanties de série E d'une valeur de 200,0 millions de dollars. Ces augmentations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été contrebalancées par le remboursement de 400,0 millions de dollars de nos obligations non garanties de série A. Par ailleurs, le papier commercial a diminué d'un montant net d'environ 76,6 millions de dollars, les sorties de trésorerie consacrées au versement de dividendes aux actionnaires du Groupe TMX se sont élevées à 124,7 millions de dollars et les entrées aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles ont totalisé 58,8 millions de dollars. Compte tenu de nos activités et de notre modèle d'exploitation actuels, nous estimons disposer de suffisamment de liquidités et d'accès à du financement pour exercer nos activités, faire des paiements d'intérêts, ainsi que satisfaire aux clauses restrictives de nos actes de fiducie régissant les obligations non garanties et aux modalités de notre convention de crédit (définie ci-après) et de notre programme de papier commercial (voir la rubrique **LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie**), de même que satisfaire aux obligations de maintien du capital qui nous sont imposées par les organismes de réglementation.

En 2017, nous avons annoncé le regroupement de nos installations de Toronto et de Montréal. Notre projet de construction de bureaux était essentiellement achevé à la clôture du deuxième trimestre de 2018. Des dépenses d'investissement d'environ 17,0 millions de dollars ont été engagées en 2017 et des dépenses d'investissement supplémentaires de 12,2 millions de dollars ont été engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Cette initiative a donné lieu à des diminutions des charges d'exploitation d'environ 2,5 millions de dollars sur une base annualisée à compter du troisième trimestre de 2018. Au cours du deuxième trimestre de 2018, nous avons comptabilisé des charges de 4,5 millions de dollars se rapportant à des résiliations de baux.

La modernisation de nos plateformes de compensation occasionnera également des sorties de trésorerie (voir la rubrique **INITIATIVES ET RÉALISATIONS – Mise à jour sur la modernisation des plateformes de compensation**).

³⁰ La rubrique *Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

Le financement par emprunt se rapportant à de futures occasions d'investissement pourrait être limité par la conjoncture économique actuelle et future, par les clauses restrictives de la convention de crédit et des obligations non garanties ainsi que par les obligations de maintien du capital imposées par les organismes de réglementation. Au 31 décembre 2018, le papier commercial en cours s'élevait à 319,5 millions de dollars, alors que la limite autorisée aux termes du programme s'élevait à 500,0 millions de dollars. Nos obligations non garanties de série A s'élevant à 400,0 millions de dollars sont arrivées à échéance le 3 octobre 2018. En juin 2018, nous avons constitué une provision d'un montant de 200,0 millions de dollars au moyen de l'émission de nos obligations non garanties de série E et avons affecté les fonds à la réduction de notre papier commercial en cours en juin 2018. Le 3 octobre 2018, nous avons remboursé les obligations non garanties de série A à même le produit de l'émission de papier commercial.

Total des actifs

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Augmentation en dollars
	31 657,9 \$	25 624,8 \$	6 033,1 \$

- Notre bilan consolidé au 31 décembre 2018 englobe des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes qui ont été portés aux *soldes avec les adhérents et les membres compensateurs*. Ces soldes ont des montants égaux qui sont compris dans le *total des passifs*. L'accroissement de 6 033,1 millions de dollars du *total des actifs* depuis le 31 décembre 2017 résulte des soldes plus élevés à la CDCC au 31 décembre 2018, partiellement neutralisés par la diminution des participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (par suite de la vente de notre participation dans TMX FTSE en date du 12 avril 2018 et de la réduction de notre participation dans CanDeal en date du 26 octobre 2018).

Régime de retraite à prestations définies

Selon les plus récentes évaluations actuarielles, nous estimons un déficit net d'environ 6,6 millions de dollars dont une tranche de 1,6 million de dollars était capitalisée en 2018. La prochaine évaluation triennale obligatoire du régime de retraite agréé de TMX sera effectuée en date du 31 décembre 2020.

Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie

Papier commercial

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	(Diminution) en dollars
	319,5 \$	395,3 \$	(75,8) \$

Le Groupe TMX maintient un programme de papier commercial offrant à des investisseurs potentiels du papier commercial jusqu'à concurrence d'une valeur de 500,0 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) dont les diverses échéances sont d'au plus un an à compter de la date d'émission. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur les conditions offertes sur le marché au moment de l'émission. Le programme de papier commercial est entièrement sécurisé par la convention de crédit (définie ci-après).

Le papier commercial émis, qui correspond à une obligation non garantie, est de rang égal avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang du Groupe TMX. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué la note de crédit R-1 (faible) avec une tendance stable au papier commercial.

Du papier commercial s'élevant à 319,5 millions de dollars était en cours aux termes du programme au 31 décembre 2018, ce qui correspond à une diminution nette d'environ 75,8 millions de dollars depuis le 31 décembre 2017. Le papier commercial est, par nature, à court terme, et la durée moyenne jusqu'à l'échéance à compter de la date d'émission était de 56,6 jours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Obligations non garanties

Au 31 décembre 2018, les obligations non garanties suivantes du Groupe TMX sont en cours :

Obligations non garanties	Principal (en millions de dollars)	Coupon	Échéance	Note de crédit de DBRS
Série B	250,0	Taux de 4,461 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux (premier coupon long)	3 octobre 2023	A (élevé)
Série D	300,0	Taux de 2,997 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux	11 décembre 2024	A (élevé)
Série E	200,0	Taux de 3,779 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux	5 juin 2028	A (élevé)

- Le 5 juin 2018, le Groupe TMX a réalisé un placement privé canadien visant un capital global de 200,0 millions de dollars d'obligations non garanties de premier rang à 3,779 % échéant le 5 juin 2028 (les « obligations non garanties de série E ») auprès d'investisseurs qualifiés au Canada. Les obligations non garanties de série E ont obtenu une note de crédit A (élevé) avec une tendance stable de DBRS Limited. Le Groupe TMX a engagé des frais de financement de 1,1 million de dollars à l'égard de l'émission initiale des obligations non garanties de série E, lesquels frais ont été portés en diminution de la valeur comptable initiale des obligations non garanties de série E.
- Les obligations non garanties de série B et de série E peuvent être remboursées en totalité ou en partie, au gré du Groupe TMX, au prix de remboursement, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement. Le prix de remboursement est égal au plus élevé des montants suivants, soit le prix établi selon le rendement des obligations du Canada (comme il est défini dans l'acte de fiducie pertinent, défini ci-après) ou la totalité du montant en principal des obligations non garanties de série B et de série E faisant l'objet du remboursement jusqu'à la date de remboursement. Si les obligations non garanties de série B et de série E sont remboursées dans les trois mois précédant la date d'échéance de cette série, le prix de remboursement sera égal à la totalité du montant en principal impayé sur les obligations non garanties de série B et de série E, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement.
- Les obligations non garanties de série D peuvent être remboursées en totalité ou en partie, au gré du Groupe TMX, au prix de remboursement, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement. Le prix de remboursement est égal au plus élevé des montants suivants, soit le prix établi selon le rendement des obligations du Canada (comme il est défini dans l'acte de fiducie pertinent) ou la totalité du montant

en principal des obligations non garanties de série D faisant l'objet du remboursement. Si les obligations non garanties de série D sont remboursées dans les deux mois précédant la date d'échéance de cette série, le prix de remboursement sera égal à la totalité du montant en principal impayé sur les obligations non garanties de série D, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement.

- L'acte de fiducie et les suppléments connexes régissant les obligations non garanties (collectivement, les « actes de fiducie » et, individuellement, un acte de fiducie) comportent les clauses restrictives suivantes :
 - une clause de sûreté négative limitant la capacité du Groupe TMX et de chacune de ses filiales importantes (comme il est défini dans les actes de fiducie) d'établir un privilège à l'égard des actifs de ces entités à moins que les obligations non garanties ne fassent l'objet d'une garantie similaire à un taux égal;
 - une restriction sur la capacité des filiales importantes du Groupe TMX de contracter certains types de dettes;
 - advenant le cas où surviendrait un changement de contrôle (comme il est défini dans les actes de fiducie) de TSX Inc. ou de la MX, si la cote des obligations non garanties est abaissée sous la catégorie investissement (comme il est défini dans les actes de fiducie), le Groupe TMX sera tenu de rembourser, au gré des porteurs d'obligations non garanties, la totalité ou une partie des obligations non garanties qu'ils détiennent à un prix au comptant correspondant à 101 % du principal impayé des obligations non garanties auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date du remboursement;
 - une obligation imposée au Groupe TMX de maintenir au moins une note de crédit d'une agence d'évaluation du crédit (au sens défini dans les actes de fiducie).

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Augmentation (diminution) en dollars
Obligations non garanties de série A – courant	0,0 \$	399,8 \$	(399,8) \$
Obligations non garanties de série B – non courant	249,5 \$	249,2 \$	0,3 \$
Obligations non garanties de série D – non courant	298,4 \$	298,3 \$	0,1 \$
Obligations non garanties de série E – non courant	198,9 \$	0,0 \$	198,9 \$
	746,8 \$	947,3 \$	(200,5) \$

Le 1^{er} octobre 2018, le Groupe TMX a émis du papier commercial dont le produit a été affecté au remboursement des obligations non garanties de série A le 3 octobre 2018.

Facilité de crédit

En 2016, le Groupe TMX a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour (dans sa version modifiée en date du 14 décembre 2017 et du 12 septembre 2018, la « convention de crédit ») remplaçant notre convention de crédit de 2014 alors en vigueur. La convention de crédit sécurise entièrement le programme de papier commercial et peut également être affectée aux besoins généraux de l'entreprise. Un montant de 500 millions de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, est disponible aux termes de la convention de crédit, duquel est retranché le montant du papier commercial en cours et de tout encours des effets intersociétés à payer à la CDS et à la CDCC. La convention de crédit échoit le 2 mai 2021.

Le 14 décembre 2017, dans le cadre de l'acquisition de Trayport et de la vente de NGX et de Shorcan Energy, certaines modalités de la convention de crédit ont été modifiées, notamment par l'instauration d'un assouplissement de la clause restrictive portant sur le ratio d'endettement total, comme il est décrit ci-dessous :

- un ratio de couverture des intérêts supérieur à 4,0 pour 1, le ratio de couverture des intérêts :
 - correspondant au ratio du BAIIA ajusté pour la période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés par rapport aux charges d'intérêts consolidées annualisées pour les trois premiers trimestres suivant le 14 décembre 2017;
 - et par la suite, correspondant au ratio du BAIIA ajusté pour la période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés par rapport aux charges d'intérêts consolidées pour ces quatre trimestres;
- un ratio d'endettement total d'au plus :
 - 3,75 pour 1 à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018;
 - 3,5 pour 1 à compter du 1^{er} janvier 2019 et par la suite.

Le ratio d'endettement total à tout moment correspond au ratio de la dette consolidée à ce moment par rapport au BAIIA ajusté pour la période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés. Le BAIIA ajusté est défini comme le bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, éléments extraordinaires, exceptionnels ou non récurrents, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et éléments sans effet sur la trésorerie.

Au 31 décembre 2018, toutes les clauses restrictives relativement à la convention de crédit étaient respectées.

Le tableau suivant présente un sommaire des taux et des commissions applicables de même que les ratios d'endettement total connexes prévus selon la convention de crédit. La commission d'attente est calculée sur la tranche inutilisée de la facilité renouvelable. Le taux applicable représente l'écart de la société qui est inclus dans le taux d'intérêt appliqué à la tranche prélevée sur la facilité.

Marge applicable selon le calcul matriciel			
Ratio d'endettement total (x)	Commission d'attente pour la partie non utilisée de la facilité renouvelable	Emprunts au taux préférentiel et emprunts au taux de base américain	Instruments d'acceptation bancaire/ Emprunts au TIOL / Lettres de crédit
≤ 2,0	21,5 pb	7,5 pb	107,5 pb
> 2,0 et ≤ 2,5	24,5 pb	22,5 pb	122,5 pb
> 2,5 et ≤ 3,0	27,5 pb	37,5 pb	137,5 pb
> 3,0 et ≤ 3,5	32,5 pb	62,5 pb	162,5 pb
> 3,5 et ≤ 3,75	37,5 pb	87,5 pb	187,5 pb
> 3,75	40,0 pb	100,0 pb	200,0 pb

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, le swap de taux d'intérêt suivant était en cours :

Taux d'intérêt	Date d'échéance	Principal (en millions)
1,08 %	2 mai 2019	100,0 \$

Ce swap a été mis en place pour couvrir, sur le plan économique, l'émission de papier commercial à compter du 3 octobre 2016 (voir la rubrique **GESTION DU CAPITAL**). Comme ce swap n'a pas été désigné comme couverture aux fins comptables, il est possible que le bénéfice net varie en raison de l'évaluation à la juste valeur du swap chaque trimestre, et ce, jusqu'à son échéance.

Taux d'intérêt effectifs

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2018 en ce qui a trait aux obligations non garanties et au papier commercial se présentent comme suit :

Obligations non garanties et papier commercial	Principal (en millions de dollars canadiens)	Échéance	Taux global
Obligations non garanties de série B	250,0	3 octobre 2023	4,461 %
Obligations non garanties de série D	300,0	11 décembre 2024	2,997 %
Obligations non garanties de série E	200,0	5 juin 2028	3,779 %
Papier commercial	319,5	Du 4 janvier 2019 au 15 février 2019	2,153 %

Autres facilités de crédit et de trésorerie

La CDCC maintient des facilités de trésorerie d'un jour totalisant 600,0 millions de dollars afin de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus par la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La CDCC maintient également une facilité de pension sur titres de 13 788,0 millions de dollars auprès d'un consortium de six grandes banques à charte canadiennes. Cette facilité permet à la CDCC de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou si des liquidités d'urgence sont nécessaires en cas de défaillance d'un membre compensateur. Cette facilité permettra de disposer de liquidités en contrepartie de titres qui auront été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle aura reçus. La CDCC peut modifier la taille de cette facilité trimestriellement afin d'assurer la conformité avec sa politique de risque de liquidité.

La CDCC maintient une facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou si des liquidités d'urgence sont nécessaires en cas de défaillance d'un membre compensateur. Le 2 mars 2018, le Groupe TMX a prorogé la facilité du 3 mars 2018 au 1^{er} mars 2019 et en a accru le montant afin de le faire passer de 300,0 millions de dollars à 400,0 millions de dollars. Les avances prélevées à même la facilité sont garanties par des titres qui ont été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle a reçus. Au 31 décembre 2018, aucun règlement lié aux opérations de pension sur titres de la CDCC n'était en défaut et aucun prélèvement n'était donc requis. Par ailleurs, la CDCC a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDCC des liquidités d'urgence. Cette facilité doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis s'élevant à 6,0 millions de dollars afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et des prêts à vue non garantis de 15,0 millions de dollars et une facilité à un jour de 5,5 millions de dollars américains demeurent accessibles. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain, selon la monnaie du prélèvement.

La CDS a également conclu, avec un consortium de banques, une facilité de trésorerie de soutien garantie qui permet de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent. Le 27 mars 2018, la CDS a modifié cette entente afin d'en accroître le montant, le faisant passer de 400,0 millions de dollars américains à 720,0 millions de dollars américains, ou l'équivalent en dollars canadiens. L'entente a également été modifiée afin que la facilité puisse servir à soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent auprès du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec DTC. Aux termes de la facilité, la CDS pourra accroître de 600,0 millions de dollars américains, ou l'équivalent en dollars canadiens, le montant disponible, sous réserve de l'approbation des prêteurs. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain ou des titres de capitaux propres. Les montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens et, selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt s'appliquant à la facilité de trésorerie de soutien garantie correspond au taux de base américain majoré de 150 points de base ou au taux préférentiel canadien majoré de 150 points de base.

Le 27 mars 2018, la CDS a également conclu une facilité de trésorerie de soutien garantie de 2,0 milliards de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, sur laquelle des prélèvements peuvent être effectués en dollars canadiens ou américains. Cette convention permet de soutenir les activités de règlement advenant la défaillance d'un adhérent auprès du service de règlement net continu de la CDS. Aux termes de la facilité, la CDS pourra accroître de 500,0 millions de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, le montant disponible, sous réserve de l'approbation des prêteurs. Les emprunts en vertu de cette facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt et de titres de capitaux propres. Selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt pour la facilité de trésorerie de soutien garantie correspond au taux de base américain majoré de 150 points de base ou au taux préférentiel canadien majoré de 150 points de base.

En outre, la CDS a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant du CDSX et seulement si la CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Au 31 décembre 2018, la CDS avait un découvert bancaire de 39,8 millions de dollars, comptabilisé au poste « Autres passifs courants ». Ce découvert a été réglé par la suite le 2 janvier 2019.

Conformément aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers (les « PIMF ») et à des directives canadiennes supplémentaires en matière de réglementation et de surveillance, Compensation CDS et la CDCC tiennent chacune à jour un plan de redressement, qui sera mis en œuvre dans l'éventualité où l'entité n'est pas en mesure de fournir des opérations et des services critiques déterminés en tant qu'entité en situation de continuité d'exploitation. Ces plans de redressement sont déposés auprès de leurs organismes de réglementation canadiens compétents. En ce qui concerne les plans de redressement, et si certaines conditions de financement sont satisfaites, le Groupe TMX a convenu d'assurer un certain soutien financier limité à Compensation CDS et à la CDCC, le cas échéant, dans le contexte d'un redressement.

AgriClear maintient, auprès d'une grande banque à charte canadienne, une facilité d'émission de lettres de crédit non engagée de 0,2 million de dollars américains. La facilité sert à émettre des lettres de crédit visant à soutenir les activités d'AgriClear. Au 31 décembre 2018, des lettres de crédit de 0,2 million de dollars américains, à l'égard desquelles le Groupe TMX a fourni une garantie, étaient en cours. Au cours du deuxième trimestre de 2018, AgriClear a annulé des conventions de crédit non garanties pour des montants de 3,0 millions de dollars et de 3,0 millions de dollars américains.

Shorcan maintient une facilité auprès d'une grande banque à charte afin de disposer de liquidités à la fin de la journée pour couvrir toute insuffisance de fonds en raison du calendrier des décaissements et des encaissements. Les prélèvements sur cette facilité sont garantis par des titres donnés en nantissement.

Obligations contractuelles

(en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Papier commercial	319,5 \$	319,5 \$	– \$	– \$	– \$
Obligations non garanties	746,8	–	–	249,5	497,3
Obligations découlant de contrats de location-financement	0,1	0,1	–	–	–
Contrats de location simple	145,4	17,2	25,9	20,8	81,5
Obligations en matière de compensation et autres	26 142,8	26 126,8	8,0	8,0	–

GESTION DU CAPITAL

Nos principaux objectifs de gestion du capital qui, selon notre définition, inclut notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie, nos titres négociables, notre capital social, notre papier commercial, nos obligations non garanties et nos diverses facilités de crédit, sont les suivants :

- Conserver un capital suffisant pour poursuivre nos activités, maintenir la confiance du marché et satisfaire aux exigences réglementaires et aux exigences des facilités de crédit (voir la rubrique **Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie** pour une description de certaines clauses restrictives financières de la convention de crédit). À l'heure actuelle, nous avons pour objectif de conserver un minimum de 170,0 millions de dollars en trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables, sous réserve de modification.
- Maintenir des notes de crédit dans une fourchette qui cadre avec nos notes de crédit actuelles, soit celles de A (élevé) et de R1 (faible) consenties par DBRS à l'égard, respectivement, de nos obligations non garanties et de notre papier commercial.
- Utiliser les liquidités excédentaires pour investir dans les activités et poursuivre notre croissance.
- Rembourser le capital aux actionnaires, notamment en leur versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation.
- Réduire les niveaux d'endettement afin de ne pas excéder les ratios d'endettement total aux termes de la convention de crédit, qui diminuent avec le temps.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, nous gérons notre capital en respectant les obligations de maintien du capital qui nous sont imposées ainsi qu'à nos filiales par les organismes de réglementation. Certaines exigences décrites plus loin peuvent imposer des restrictions quant au montant des dividendes en amont ou à d'autres montants qu'une filiale peut distribuer à ses actionnaires.

- Relativement à la TSX, comme l'exige la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), maintenir certains ratios financiers, sur une base consolidée et non consolidée, définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
 - un ratio de levier financier d'au plus 4 pour 1.
- Relativement à la TSXV, l'obligation imposée par diverses commissions des valeurs mobilières provinciales de maintenir des ressources financières suffisantes.
- Relativement à la MX, l'obligation imposée par l'AMF de respecter les ratios réglementaires suivants définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par l'AMF :
 - un ratio de fonds de roulement de plus de 1,5 pour 1;
 - un ratio des flux de trésorerie sur l'encours total de la dette de plus de 20 %;

- un ratio de levier financier de moins de 4,0;
- Relativement à la CDCC, l'obligation de conserver les montants suivants :
 - maintenir des ressources financières suffisantes, tel que l'exigent la CVMO et l'AMF;
 - maintenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou des titres négociables de 5,0 millions de dollars pour couvrir une défaillance d'un membre compensateur ainsi que 5,0 millions de dollars supplémentaires advenant le cas où les 5,0 millions de dollars initiaux aient été entièrement utilisés lors d'une défaillance;
 - maintenir suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie et de titres négociables afin de couvrir les charges d'exploitation durant 12 mois, excluant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - maintenir des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'un total de 30,0 millions de dollars.
- Relativement à Shorcan :
 - l'obligation imposée par l'OCRCVM de maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 million de dollars;
 - l'obligation imposée par la National Futures Association de maintenir un capital net minimal;
 - l'obligation imposée par la CVMO de maintenir un fonds de roulement excédentaire minimal.
- Relativement à la CDS et à Compensation CDS, l'obligation imposée par la CVMO et l'AMF de respecter les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO :
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0;
 - un ratio de levier financier d'au plus 4,0.
 - En outre, la CVMO exige que la CDS et Compensation CDS maintiennent un fonds de roulement leur permettant de couvrir six mois de charges d'exploitation (exclusion faite, dans le cas de la CDS, du montant des frais au titre des services partagés facturé à Compensation CDS). Compensation CDS a commencé à attribuer ses propres fonds aux fins de la cascade de gestion des défaillances du RNC pour la fonction du RNC. Depuis le 1^{er} janvier 2016, Compensation CDS a contribué 1,0 million de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles en raison de la défaillance d'un membre compensateur.
- Relativement à Alpha, l'obligation imposée par la CVMO de respecter les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO :
 - un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0 pour 1;
 - un ratio de levier financier d'au plus 4,0 pour 1.

- Relativement à Fiducie TSX, l'obligation imposée par le Bureau du surintendant des institutions financières de maintenir un certain montant minimal de capitaux propres et un ratio de capitaux propres ainsi que de respecter un ratio de levier financier d'au plus 8 %.

Au 31 décembre 2018, nous respectons chacune des obligations précitées en matière de capital imposées de l'extérieur. Pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019, la TSX a obtenu une exemption à l'égard de son ratio de levier financier par suite de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

Nos instruments financiers incluent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements dans des titres négociables, détenus dans le but de réaliser un revenu de placement. Les titres négociables sont composés de bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Nous avons désigné nos titres négociables comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur a été calculée en fonction des cours du marché.

Les principaux risques reliés à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres négociables sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de crédit – Trésorerie et équivalents de trésorerie**, **Risque de crédit – Titres négociables**, **Risque de marché – Risque de taux d'intérêt – Titres négociables**, **Risque de liquidité – Trésorerie et équivalents de trésorerie** et **Risque de liquidité – Titres négociables**.

Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent l'impôt retenu par la CDS lié aux paiements de droits faits par la CDS au nom d'adhérents de la CDS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions afférents à cet impôt retenu sont contrôlés en définitive par la CDS; toutefois, le montant est remboursable à différentes administrations fiscales dans un délai relativement court et ne peut, par conséquent, être utilisé dans le cours normal des activités. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans le bilan consolidé au poste « Retenues d'impôt des adhérents ». Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions s'établissaient à 131,4 millions de dollars.

Les principaux risques auxquels sont exposés la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont le risque de crédit et le risque de liquidité. Pour obtenir une description de ces risques, il y a lieu de se reporter aux rubriques **Risque de crédit – Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions** et **Risque de liquidité – Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions**.

Créances clients

Nos instruments financiers incluent des créances clients, qui représentent les sommes à recevoir de nos clients. La valeur comptable est fondée sur les sommes réelles à recevoir, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur créances clients équivalant à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie, calculées en fonction de l'historique des pertes de crédit, compte tenu des données observables actuelles à la date de clôture rendant compte des effets des conditions actuelles pertinentes des marchés et des prévisions de conjoncture économique.

Les principaux risques que comportent les créances clients sont le risque de crédit et le risque de marché. Un exposé de ces risques est présenté sous la rubrique **Risque de crédit – Créances clients** et **Risque de marché – Risque de change**.

CDS – Garanties en espèces et privilèges des adhérents et autres fonds

Dans le cadre des activités de compensation de la CDS, les règles de cette dernière exigent que les adhérents lui fournissent une sûreté sous forme d'espèces ou de titres pour un montant calculé selon leurs activités. Les liquidités données en garantie et déposées auprès de la CDS sont constatées comme un actif, et un passif équivalent est inscrit, ces montants étant ultimement dus aux adhérents. Cette situation n'a pas d'incidence sur l'état consolidé du résultat net. Puisque les titres donnés en garantie ne donnent pas lieu à une entrée d'avantages économiques pour la CDS, ils ne sont pas comptabilisés.

Les principaux risques liés à ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de crédit – CDS**, **Autre risque de prix du marché – CDS**, **Risque de marché – Risque de change**, **Risque de liquidité – Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents**, **Risque de liquidité – Service de liaison avec New York – CDS** et **Risque de liquidité – Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation**.

CDCC – Règlements quotidiens des sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci

Dans le cadre des activités de compensation de la CDCC, les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci, qui découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme et du règlement des opérations sur options, doivent être recouvrées par les membres compensateurs ou payées à ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci sont constatées dans les actifs et les passifs consolidés à titre de soldes avec les adhérents et les membres compensateurs. Cela n'a pas d'incidence sur les états consolidés du résultat net.

CDCC – Dépôts en espèces sur marge des membres compensateurs et dépôts en espèces dans le fonds de compensation

Ces soldes représentent les dépôts en espèces des membres compensateurs détenus au nom de la CDCC à titre de marge à l'égard des positions ouvertes et dans le fonds de compensation. Le montant en espèces détenu est comptabilisé en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres compensateurs. Ce qui précède n'a aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net.

CDCC – Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes

La CDCC compense des opérations de pension sur titres à revenu fixe. Les opérations de pension sur titres hors cote entre les membres acheteurs et les membres vendeurs de la chambre de compensation font l'objet d'une novation avec la CDCC aux termes de laquelle les droits et les obligations des membres compensateurs dans le cadre des opérations de pension sur titres sont annulés et remplacés par de nouveaux accords avec la CDCC. Une fois la novation effectuée, la CDCC devient la contrepartie des membres acheteurs et des membres vendeurs de la chambre de compensation. En conséquence, le droit contractuel de recevoir et de rembourser le principal des opérations de pension sur titres, de même que le droit contractuel de recevoir et de verser des intérêts sur les opérations de pension sur titres sont transférés à la CDCC. Ces soldes représentent des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes. Les soldes à recevoir et à payer en cours liés au même membre compensateur sont compensés lorsqu'ils sont libellés dans la même devise et doivent être réglés au cours de la même journée, puisque la CDCC possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention de procéder au règlement sur la base du montant net. Les soldes incluent le principal initial des opérations de pension sur titres et les intérêts courus, lesquels sont comptabilisés au coût amorti. Puisque la CDCC est la contrepartie centrale, un montant équivalent est comptabilisé aux actifs et aux passifs du Groupe TMX.

Les principaux risques que comportent ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de crédit – CDCC**, **Autre risque de prix du marché – CDCC**, **Risque de liquidité – Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents** et **Risque de liquidité – Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation**.

Papier commercial

Le Groupe TMX maintient un programme de papier commercial offrant à des investisseurs potentiels du papier commercial jusqu'à concurrence d'une valeur de 500,0 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) dont les diverses échéances sont d'au plus un an à compter de la date d'émission. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur la conjoncture de marché en vigueur au moment de l'émission. Le programme de papier commercial est soutenu par la convention de crédit. Le papier commercial émis qui correspond à une obligation non garantie est de rang égal avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang du Groupe TMX. DBRS a attribué la note de crédit R-1 (faible) avec une tendance stable au papier commercial.

Le papier commercial est exposé au risque de marché et au risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de marché – Risque de taux d'intérêt – Papier commercial et obligations non garanties**, **Risque de marché – Risque de change** et **Risque de liquidité – Papier commercial, obligations non garanties et facilité de crédit**.

Obligations non garanties

Les obligations non garanties suivantes du Groupe TMX sont en cours : des obligations non garanties de série B à 4,461 %, d'une durée de dix ans et d'un montant en principal de 250 millions de dollars, des obligations non garanties de série D à 2,997 %, d'une durée de sept ans et d'un montant en principal de 300,0 millions de dollars et des obligations non garanties de série E à 3,779 %, d'une durée de dix ans et d'un montant en principal de 200,0 millions de dollars. Les obligations non garanties ont obtenu et maintiennent la note de crédit A (élevé) avec une tendance stable de DBRS. La juste valeur des obligations non garanties a été obtenue au moyen de cours de marché à titre de données.

Les obligations non garanties sont exposées au risque de marché et au risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de marché – Risque de taux d'intérêt – Papier commercial et obligations non garanties** et **Risque de liquidité – Papier commercial, obligations non garanties et facilité de crédit**.

Swaps de taux d'intérêt

Nous avons mis en place un swap de taux d'intérêt pour couvrir, sur le plan économique, l'émission de papier commercial à compter du 3 octobre 2016 (voir la rubrique **Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie – Swaps de taux d'intérêt**). Nous évaluons à la valeur de marché la juste valeur des swaps de taux d'intérêt, laquelle est déterminée en fonction de données observables du marché. Au 31 décembre 2018, la juste valeur du swap de taux d'intérêt correspondait à un actif de 0,5 million de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons comptabilisé dans les charges financières nettes des profits réalisés de 0,6 million de dollars correspondant au montant net reçu sur le swap de taux d'intérêt. La contrepartie de ce swap est une grande banque à charte canadienne. Comme ce swap n'a pas été désigné comme couverture aux fins comptables, il est possible que le bénéfice net varie en raison de l'évaluation à la juste valeur du swap chaque trimestre, et ce, jusqu'à son échéance.

Les swaps de taux d'intérêt sont exposés au risque de crédit. Un exposé de ce risque est présenté sous la rubrique **Risque de crédit – Swaps de taux d'intérêt**.

Swaps sur rendement total

Nous avons conclu une série de swaps sur rendement total, qui reproduisent synthétiquement les caractéristiques économiques de l'achat de nos actions à titre de couverture économique partielle des droits à la plus-value de l'élément des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions à versement différé qui ne repose pas sur le rendement. Nous avons également conclu une série de swaps sur rendement total à titre de couverture économique des droits à l'appréciation des actions liés aux unités d'actions à versement différé.

Nous avons classé nos swaps sur rendement total comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et nous évaluons à la valeur de marché la juste valeur des swaps sur rendement total en inscrivant un ajustement au résultat net. Nous évaluons également simultanément à la valeur de marché l'obligation envers les porteurs d'unités en inscrivant un ajustement au résultat net. La juste valeur est fondée sur le cours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La juste valeur des swaps sur rendement total et de l'obligation envers les porteurs d'unités est inscrite au bilan consolidé. Les contrats sont réglés en espèces à l'échéance.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, des pertes latentes et des profits réalisés respectifs de 3,7 millions de dollars et de 6,0 millions de dollars ont été comptabilisés à l'égard des swaps sur rendement total dans l'état consolidé du résultat net (pertes latentes et profits réalisés respectifs de 2,1 millions de dollars et de 2,5 millions de dollars en 2017).

Les swaps sur rendement total sont exposés au risque de crédit et au risque de marché. Ces risques sont décrits aux rubriques **Risque de crédit – Swaps sur rendement total** et **Risque de marché – Risque lié au prix de l'action – Swaps sur rendement total**.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Goodwill et immobilisations incorporelles – Évaluation et tests de dépréciation

Nous avons comptabilisé un goodwill et des immobilisations incorporelles évalués à 5 054,9 millions de dollars au 31 décembre 2018, en baisse de 12,7 millions de dollars en regard de celui de 5 067,6 millions de dollars au 31 décembre 2017. La direction a déterminé que les tests de dépréciation en ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles nécessitent le recours à des estimations comptables critiques.

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente. Nous évaluons le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les immobilisations sont considérées comme étant à durée d'utilité indéterminée lorsque la direction est d'avis que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

Nous effectuons les tests de dépréciation comme suit :

Chaque date de clôture, nous passons en revue la valeur comptable du goodwill et de nos immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement, même s'il n'existe pas d'indication de dépréciation, et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est fondée sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché quant à la valeur temps de l'argent et aux risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur, de même que toute incidence fiscale différée connexe, sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Aucune perte de valeur au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles n'a été enregistrée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (voir la rubrique **Résultats d'exploitation – Charges de dépréciation**).

Un degré élevé de jugement doit être exercé pour prédire le rendement futur de l'exploitation et pour estimer les flux de trésorerie. La faiblesse de l'économie due à des facteurs macroéconomiques atténuant l'activité et accroissant les risques est susceptible de se répercuter sur nos activités. Ces facteurs, qui comprennent le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine, le ralentissement du commerce et de l'investissement à l'échelle internationale, l'incertitude planant autour du Brexit et les pressions des marchés financiers, pourraient entraîner des charges futures de dépréciation au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles. Une charge de dépréciation importante dans l'avenir pourrait avoir une incidence importante sur notre bénéfice net présenté.

Formation de capital – Inscriptions

En 2018, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'UGT Inscriptions demeure supérieure à sa valeur comptable et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a relevé trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 2,8 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 4,6 % du taux de croissance final ou une diminution de 18,6 % des flux de trésorerie.

Négociation de titres de participation

En 2018, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable du secteur *Négociation de titres de participation* demeure supérieure à sa valeur comptable, de sorte qu'aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a relevé trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 6,6 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 13,4 % du taux de croissance final ou une diminution de 33,3 % des flux de trésorerie.

CDS

En 2018, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'UGT CDS demeure supérieure à la valeur comptable, de sorte qu'aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a relevé trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 17,4 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 69,0 % du taux de croissance final ou une diminution de 63,9 % des flux de trésorerie.

Négociation et compensation de dérivés – MX et CDCC

En 2018, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'UGT *Négociation et compensation de dérivés* demeure supérieure à sa valeur comptable et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a relevé trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 4,0 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 3,2 % du taux de croissance final ou une diminution de 35,7 % des flux de trésorerie.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse – TMX Datalinx

En 2018, la direction a révisé ses projections de croissance. La direction a déterminé que, en ce qui a trait à l'UGT TMX Datalinx, un changement raisonnablement possible d'une ou des hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable pourrait faire en sorte que cette UGT subisse une perte de valeur. La direction a relevé trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 1,5 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 2,3 % du taux de croissance final ou une diminution de 10,5 % des flux de trésorerie.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse – Trayport

En 2018, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'UGT Trayport demeure supérieure à sa valeur comptable et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a relevé trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 0,9 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 1,6 % du taux de croissance final ou une diminution de 10,8 % des flux de trésorerie.

Principales informations annuelles

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2018	2017	2016
Produits	817,1 \$	668,9 \$	683,7 \$
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	286,0	191,2	180,0
Bénéfice net	286,0	368,0	196,4
Total des actifs (aux 31 décembre)	31 657,9	25 624,8	22 204,1
Passifs non courants (aux 31 décembre)	1 615,7	1 433,3	1 547,1
Résultat par action des activités poursuivies			
De base	5,14	3,46	3,31
Dilué	5,10	3,43	3,30
Résultat par action			
De base	5,14	6,66	3,60
Dilué	5,10	6,60	3,58
Résultat ajusté par action			
De base	5,20	4,69	4,49
Dilué	5,16	4,65	4,47
Dividendes en espèces déclarés par action ordinaire	2,24	1,95	1,65

Comparaison de l'exercice 2018 et de l'exercice 2017

(Voir les rubriques **RÉSULTATS D'EXPLOITATION** et **LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de l'exercice clos le 31 décembre 2017**)

Comparaison de l'exercice 2017 et de l'exercice 2016

Produits

Les produits ont diminué de 14,8 millions de dollars par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les produits tirés du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* ont diminué par suite tant de la baisse de 5,9 millions de dollars des produits tirés de Razor Risk (entreprise vendue le 31 décembre 2016) que de la diminution de 17,7 millions de dollars des produits provenant de TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017), ce qui a été contrebalancé en partie par les produits de 4,5 millions de dollars obtenus de Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017). La baisse des produits du secteur *Autres* s'explique en majeure partie par la comptabilisation de pertes nettes de change plus élevées sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et dans une monnaie autre que le dollar canadien au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et par le reclassement des produits tirés de l'entité réglementaire de BOX du secteur *Autres* au secteur *Négociation et compensation de dérivés* depuis le 1^{er} juillet 2016. Ces diminutions ont été neutralisées dans une certaine mesure par les augmentations des produits tirés des secteurs *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et *Formation de capital*. Les produits de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont progressé de 2 % par rapport à ceux de l'exercice clos

le 31 décembre 2016, exclusion faite de Razor Risk et de TMX Atrium et de l'incidence nette de 6,5 millions de dollars de la déconsolidation de BOX (à compter du 1^{er} juillet 2016).

Bénéfice net, résultat par action et résultat ajusté par action

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le bénéfice net s'est chiffré à 368,0 millions de dollars, ou 6,66 \$ par action ordinaire de base et 6,60 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 196,4 millions de dollars, ou 3,60 \$ par action ordinaire de base et 3,58 \$ par action ordinaire après dilution, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. L'accroissement du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprend un profit après impôt de 157,3 millions de dollars sur la vente de NGX et de Shorcan Energy et un profit sur les contrats de change à terme se rapportant à l'acquisition de Trayport. Les charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique ont été moins élevées et aucune charge liée au recentrage stratégique n'a été constatée en 2017 comparativement à 2016. La charge d'impôt a également diminué d'environ 2,4 millions de dollars en raison d'un report rétrospectif de pertes en capital, accroissant le bénéfice net en 2017. En outre, nous avons engagé des charges financières moins élevées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016. En 2016, nous avons comptabilisé des charges de dépréciation hors trésorerie de 8,9 millions de dollars à l'égard d'AgriClear et de TMX Atrium, alors qu'en 2017, nous avons inscrit des charges de dépréciation hors trésorerie et radié des coûts de produits totalisant 7,7 millions de dollars (après impôt) à l'égard d'AgriClear et de TMX Atrium.

Ces accroissements du bénéfice net ont été annulés en partie par les produits moindres, les coûts d'acquisition liés à Trayport et un ajustement d'impôt hors trésorerie de 2,9 millions de dollars lié à la radiation d'actifs d'impôt différé se rapportant à TMX Atrium. En 2017, nous avons comptabilisé des ajustements hors trésorerie de l'impôt d'environ 8,3 millions de dollars liés à la modification des taux d'imposition des sociétés en Colombie-Britannique et aux États-Unis, accroissant ainsi la charge d'impôt, alors qu'en 2016, nous avons constaté un ajustement hors trésorerie de l'impôt d'environ 3,2 millions de dollars se rapportant à une modification des taux d'imposition des sociétés du Québec, ce qui a réduit la charge d'impôt. L'augmentation du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2016 a également eu une incidence défavorable sur le résultat de base et dilué par action.

Le résultat ajusté dilué par action s'est accru de 4 %, passant de 4,47 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à 4,65 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par une baisse marquée des charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition et les charges liées au recentrage stratégique, exclusion faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, mais annulée en partie par une diminution des produits. En outre, nous avons engagé des charges financières moins élevées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La hausse du résultat de base et dilué par action a été neutralisée en partie par l'incidence d'une hausse du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Total des actifs

Notre bilan consolidé au 31 décembre 2017 englobe des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes qui ont été portés aux *soldes avec les membres compensateurs et les adhérents*. Ces soldes comportent des montants égaux qui sont compris dans le total des passifs. L'augmentation de 3 423,4 millions de dollars du total des actifs depuis le 31 décembre 2016 résulte des soldes plus élevés à la CDCC se rapportant aux opérations de pension sur titres au 31 décembre 2017.

Passifs non courants

Les passifs non courants au 31 décembre 2017 étaient inférieurs de 113,8 millions de dollars à ceux constatés au 31 décembre 2016. Cette baisse a résulté du reclassement des obligations non garanties de série A de 400,0 millions de dollars des passifs non courants aux passifs courants, facteur contrebalancé en partie par la hausse provenant de l'émission des obligations non garanties de série D de 300,0 millions de dollars relativement à l'acquisition de Trayport.

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars, sauf les montants par action – non audité)	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017
Formation de capital	45,4 \$	45,1 \$	57,8 \$	50,4 \$	49,3 \$	43,0 \$	51,6 \$	44,8 \$
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	28,6	25,1	25,8	29,3	25,2	22,9	26,8	29,2
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres services (CDS)	22,7	20,3	21,0	21,8	20,4	18,7	19,9	19,0
Négociation et compensation de dérivés	35,1	30,2	33,3	31,3	27,6	27,7	31,4	28,1
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	73,8	72,1	70,7	72,7	48,3	41,6	46,3	50,3
Autres	2,0	–	0,9	1,7	–	(1,9)	(1,1)	(0,2)
Produits	207,6	192,8	209,5	207,2	170,8	152,0	174,9	171,2
Charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition	110,6	106,3	119,7	111,5	87,0	84,0	89,5	95,8
Bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition	97,0	86,5	89,8	95,7	83,8	68,0	85,4	75,4
Coûts d'acquisition	–	–	–	–	13,4	0,4	–	–
Bénéfice d'exploitation	97,0	86,5	89,8	95,7	70,4	67,6	85,4	75,4
Bénéfice découlant des activités poursuivies, après impôt	69,8	57,5	95,6	63,1	39,9	47,2	61,5	42,6
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôt	–	–	–	–	162,4	4,7	5,0	4,7
Bénéfice net	69,8	57,5	95,6	63,1	202,3	51,9	66,5	47,3
Résultat par action des activités poursuivies ³¹								
De base	1,25	1,03	1,72	1,14	0,72	0,85	1,11	0,77
Dilué	1,24	1,02	1,71	1,13	0,72	0,85	1,10	0,77
Résultat par action ³²								
De base	1,25	1,03	1,72	1,14	3,65	0,94	1,20	0,86
Dilué	1,24	1,02	1,71	1,13	3,63	0,93	1,19	0,85

³¹ Le résultat par action des activités poursuivies est fondé sur le bénéfice découlant des activités poursuivies, après impôt.

³² L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net.

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du quatrième trimestre de 2017

- Les *produits* se sont élevés à 207,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 36,8 millions de dollars, ou de 22 %, par rapport aux 170,8 millions de dollars constatés au quatrième trimestre de 2017, par suite surtout de l'accroissement des produits du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* en raison de l'inclusion des produits d'environ 28,6 millions de dollars de Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017). Les produits des secteurs *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe*, *Négociation et compensation de dérivés* et *Autres* ont également augmenté. Ces produits plus élevés ont été neutralisés dans une certaine mesure par une baisse des produits du secteur *Formation de capital*. La croissance interne de nos produits s'est établie à 8 % au quatrième trimestre de 2018 (d'après les produits de 207,6 millions de dollars diminués des produits d'environ 28,6 millions de dollars de Trayport au quatrième trimestre de 2018 et les produits de 170,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, desquels ont été déduits les produits d'environ 4,5 millions de dollars de Trayport au quatrième trimestre de 2017).
- Les *charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition* sont ressorties à 110,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 23,6 millions de dollars, ou de 27 %, par rapport à celles de 87,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, ce qui reflète les coûts accrus de 14,6 millions de dollars se rapportant à Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017) en regard du quatrième trimestre de 2017. Par ailleurs, les indemnités de départ relatives aux changements organisationnels ont augmenté d'environ 2,6 millions de dollars, les charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés se sont accrues d'environ 3,1 millions de dollars et les charges liées aux infrastructures et aux projets ont également été plus élevées.
- Le *bénéfice net* pour le quatrième trimestre de 2018 s'est élevé à 69,8 millions de dollars, ou 1,25 \$ par action ordinaire de base et 1,24 \$ par action ordinaire après dilution, contre un *bénéfice net* de 202,3 millions de dollars, ou de 3,65 \$ par action ordinaire de base et de 3,63 \$ par action ordinaire après dilution pour le quatrième trimestre de 2017. Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2017 comprenait un profit de 157,8 millions de dollars sur la vente de NGX et de Shorcan Energy, de même qu'un profit sur les contrats de change à terme se rapportant à l'acquisition de Trayport. Toutefois, le bénéfice net du quatrième trimestre de 2017 a été réduit par les coûts d'acquisition liés à l'achat de Trayport et par des ajustements hors trésorerie de l'impôt sur le résultat faisant suite à la modification des taux d'imposition des sociétés en Colombie-Britannique et aux États-Unis.

Sur le plan de l'exploitation, la diminution nette du bénéfice net indiquée ci-dessus a été compensée en partie par l'incidence des produits plus élevés constatés par le secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* au cours du quatrième trimestre de 2018, dont 28,6 millions de dollars se rapportaient à Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017), contre 4,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017. Les secteurs *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et *Négociation et compensation de dérivés* ont également accru leurs produits, propulsés par les volumes de négociation plus élevés à la TSX, à Alpha et à la MX. Les produits plus élevés ont été tempérés par un accroissement des charges d'exploitation, dont 14,6 millions de dollars se rapportaient à Trayport. La diminution globale du résultat par action après dilution a également découlé de l'augmentation du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au quatrième trimestre de 2018 comparativement au quatrième trimestre de 2017, ainsi que de l'accroissement des charges financières nettes.

- Au quatrième trimestre de 2018, les *entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation* ont augmenté par suite de l'accroissement du bénéfice d'exploitation (exclusion faite des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) par rapport au quatrième trimestre de 2017. Cette augmentation de la trésorerie a été neutralisée en partie par une diminution de la trésorerie se rapportant aux fournisseurs et autres crédateurs, aux clients et autres débiteurs et aux autres actifs et passifs, ainsi que par une hausse de l'impôt sur le résultat payé.
- Au quatrième trimestre de 2018, les *sorties de trésorerie liées aux activités de financement* ont été supérieures à celles du quatrième trimestre de 2017, au cours duquel les activités de financement ont généré de la trésorerie. Nous avons affecté de la trésorerie de 400,0 millions de dollars au remboursement de nos obligations non garanties de série A au cours du quatrième trimestre de 2018, alors que pour le quatrième trimestre de 2017, nous avons obtenu un montant de trésorerie de 300,0 millions de dollars par suite de l'émission de nos obligations non garanties de série D. L'incidence de cette baisse de 700,0 millions de dollars de la trésorerie a été dans une certaine mesure compensée par une hausse nette de près de 200,0 millions de dollars découlant de l'émission de papier commercial.
- Au quatrième trimestre de 2018, les *entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement* ont été plus élevées qu'au quatrième trimestre de 2017, au cours duquel les activités d'investissement ont entraîné des sorties de trésorerie. Au cours du quatrième trimestre de 2017, des sorties de trésorerie de 613,5 millions de dollars ont été affectées à l'acquisition de Trayport. L'accroissement de la trésorerie a été réduit, en partie, par une augmentation des entrées aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles et par une diminution du produit tiré de la vente de participations et d'entreprises au cours du quatrième trimestre de 2018 en regard du quatrième trimestre de 2017.

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du troisième trimestre de 2018

- Les *produits* ont totalisé 207,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 14,8 millions de dollars en regard du troisième trimestre de 2018, par suite d'augmentations dans tous les secteurs d'exploitation.
- Les *charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition* ont augmenté de 4,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 comparativement au troisième trimestre de 2018. Les charges au titre des systèmes d'information et de négociation se sont accrues et les charges recouvrables se rapportant aux produits plus élevés ont augmenté au quatrième trimestre de 2018 par rapport au troisième trimestre de 2018.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition* et le *bénéfice d'exploitation* ont progressé au quatrième trimestre de 2018 en regard du troisième trimestre de 2018, rendant compte de produits plus élevés neutralisés en partie par des charges d'exploitation accrues.
- Le *bénéfice net* du quatrième trimestre de 2018 s'est élevé à 69,8 millions de dollars, ou 1,25 \$ par action ordinaire de base et 1,24 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 57,5 millions de dollars, ou de 1,03 \$ par action ordinaire de base et de 1,02 \$ par action ordinaire après dilution, au troisième trimestre de 2018. Le quatrième trimestre de 2018 a donné lieu à un profit d'environ 2,3 millions de dollars après impôt (0,04 \$ par action de base et après dilution) sur la vente de Contigo et à un profit de 0,9 million de dollars après impôt (0,02 \$ par action de base et après dilution) sur la réduction de notre participation dans CanDeal. Par ailleurs, le bénéfice net rend compte d'un recouvrement d'impôt découlant du profit sur la vente de NGX, qui a

donné lieu à un avantage fiscal d'environ 2,0 millions de dollars (0,04 \$ par action de base et après dilution) au quatrième trimestre de 2018.

Comparaison du troisième trimestre de 2018 et du deuxième trimestre de 2018

- Les *produits* se sont chiffrés à 192,8 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, en baisse de 16,7 millions de dollars par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2018, du fait de la diminution des produits des secteurs *Formation de capital* et *Négociation et compensation de dérivés* ainsi que de la baisse des produits des secteurs *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et *CDS*. Ces baisses ont été compensées en partie par l'accroissement des produits du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*. Les produits tirés de Trayport n'ont pas varié pour l'essentiel entre le deuxième trimestre de 2018 et le troisième trimestre de 2018.
- Les *charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition* ont décliné de 13,4 millions de dollars au troisième trimestre de 2018 par rapport à celles du deuxième trimestre de 2018. Nous avons comptabilisé une provision pour les taxes à la consommation de 7,6 millions de dollars et un paiement de 4,5 millions de dollars au titre des résiliations de baux au cours du deuxième trimestre de 2018.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition* et le *bénéfice d'exploitation* ont diminué entre le deuxième trimestre de 2018 et le troisième trimestre de 2018 du fait de la baisse des produits, laquelle a été atténuée par les charges d'exploitation moins élevées.
- Le *bénéfice net* du troisième trimestre de 2018 s'est élevé à 57,5 millions de dollars, ou 1,03 \$ par action ordinaire de base et 1,02 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 95,6 millions de dollars, ou 1,72 \$ par action ordinaire de base et 1,71 \$ par action ordinaire après dilution, au deuxième trimestre de 2018. La vente de notre participation dans TMX FTSE a donné lieu à un profit de 26,8 millions de dollars avant et après l'impôt sur le résultat (0,48 \$ par action de base et après dilution) au deuxième trimestre de 2018. De plus, au cours du deuxième trimestre de 2018, une diminution de la charge d'impôt sur le résultat découlant de la réalisation et de l'utilisation d'une perte en capital est venue réduire le taux d'impôt effectif de ce trimestre. Nous avons réalisé une perte en capital dans le cadre de la liquidation d'une société en commandite, engendrant un avantage fiscal d'environ 11,8 millions de dollars. Cette perte en capital a servi à éliminer l'impôt sur le résultat de 3,8 millions de dollars qui aurait autrement été exigible sur la vente de notre participation dans TMX FTSE au cours du deuxième trimestre de 2018 et à réduire l'impôt de 8,0 millions de dollars sur la vente de NGX en 2017. Par ailleurs, la tranche non imposable du gain en capital sur la vente de notre participation dans TMX FTSE a donné lieu à un avantage fiscal d'environ 3,3 millions de dollars. Le bénéfice net a également décliné en raison de la diminution du *bénéfice d'exploitation* entre le deuxième trimestre de 2018 et le troisième trimestre de 2018.

Comparaison du deuxième trimestre de 2018 et du premier trimestre de 2018

- Les *produits* se sont chiffrés à 209,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 2,3 millions de dollars par rapport à ceux du premier trimestre de 2018, par suite de l'augmentation des produits des secteurs *Formation de capital* et *Négociation et compensation de dérivés*, qui a été contrebalancée en grande partie par la diminution des produits des secteurs *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe*, *CDS* et *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*.

- Les *charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition* du deuxième trimestre de 2018 se sont accrues de 8,2 millions de dollars par rapport à celles du premier trimestre de 2018, reflétant une provision pour les taxes à la consommation de 7,6 millions de dollars (0,10 \$ par action de base et après dilution), un paiement de 4,5 millions de dollars (0,06 \$ par action de base et après dilution) se rapportant à des résiliations de baux et des frais plus élevés se rapportant aux facilités de trésorerie. Ces hausses ont été neutralisées en partie par une diminution d'environ 2,0 millions de dollars des indemnités de départ et par une baisse d'environ 2,1 millions de dollars des cotisations sociales.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition* et le *bénéfice d'exploitation* ont diminué entre le premier trimestre de 2018 et le deuxième trimestre de 2018 du fait de *charges d'exploitation* plus élevées, facteur contrebalancé en partie par une hausse des produits.
- Le *bénéfice net* du deuxième trimestre de 2018 s'est chiffré à 95,6 millions de dollars, ou 1,72 \$ par action ordinaire de base et 1,71 \$ par action après dilution, contre un *bénéfice net* de 63,1 millions de dollars, ou 1,14 \$ par action ordinaire de base et 1,13 \$ par action après dilution, au premier trimestre de 2018. La vente de notre participation dans TMX FTSE a donné lieu à un profit de 26,8 millions de dollars avant et après l'impôt sur le résultat (0,48 \$ par action de base et après dilution). De plus, au cours du deuxième trimestre de 2018, une diminution de la charge d'impôt sur le résultat découlant de la réalisation et de l'utilisation d'une perte en capital est venue réduire le taux d'impôt effectif de ce trimestre. Nous avons réalisé une perte en capital dans le cadre de la liquidation d'une société en commandite, engendrant un avantage fiscal d'environ 11,8 millions de dollars. Cette perte en capital a servi à éliminer l'impôt sur le résultat de 3,8 millions de dollars qui aurait autrement été exigible sur la vente de notre participation dans TMX FTSE au cours du deuxième trimestre de 2018 et à réduire l'impôt de 8,0 millions de dollars sur la vente de NGX en 2017. Par ailleurs, la tranche non imposable du gain en capital sur la vente de notre participation dans TMX FTSE a donné lieu à un avantage fiscal d'environ 3,3 millions de dollars. Ces hausses du bénéfice net ont été neutralisées dans une certaine mesure par la diminution du *bénéfice d'exploitation* entre les premier et deuxième trimestres de 2018.

Comparaison du premier trimestre de 2018 et du quatrième trimestre de 2017

- Les *produits* se sont chiffrés à 207,2 millions de dollars au premier trimestre de 2018, en hausse de 36,4 millions de dollars par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2017 par suite d'augmentations dans tous les secteurs, dont un accroissement de 22,8 millions de dollars provenant des produits de Trayport (entreprise acquise le 14 décembre 2017).
- Les *charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition* du premier trimestre de 2018 se sont accrues par rapport à celles du quatrième trimestre de 2017, reflétant une hausse de 14,6 millions de dollars des charges liées à Trayport, une augmentation de 4,9 millions de dollars des indemnités de départ, une hausse de 3,1 millions de dollars des cotisations sociales ainsi que des charges plus élevées de 1,8 million de dollars au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition* et le *bénéfice d'exploitation* ont augmenté entre le quatrième trimestre de 2017 et le premier trimestre de 2018, la hausse des produits ayant été contrebalancée en partie par l'augmentation des charges d'exploitation.

- Le *bénéfice net* du premier trimestre de 2018 s'est chiffré à 63,1 millions de dollars, ou 1,14 \$ par action ordinaire de base et 1,13 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 202,3 millions de dollars, ou 3,65 \$ par action ordinaire de base et 3,63 \$ par action ordinaire après dilution pour le quatrième trimestre de 2017. Au cours du quatrième trimestre de 2017, un profit a été tiré de la vente de NGX et de Shorcan Energy. Exclusion faite de ce profit, le bénéfice net a progressé entre le quatrième trimestre de 2017 et le premier trimestre de 2018 par suite de l'accroissement des produits, qui a été neutralisé dans une certaine mesure par l'augmentation des charges d'exploitation.

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du troisième trimestre de 2017

- Les *produits* se sont chiffrés à 170,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 18,8 millions de dollars par rapport à ceux du troisième trimestre de 2017 par suite d'augmentations dans presque tous les secteurs, notamment les produits de 4,5 millions de dollars tirés de Trayport inscrits dans le secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*.
- Les *charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition* ont augmenté au cours du quatrième trimestre de 2017 comparativement au troisième trimestre de 2017 en raison des charges d'exploitation de Trayport, d'une réduction de valeur d'actifs, des frais externes plus élevés et d'une hausse des coûts de marketing et d'occupation. Ces accroissements ont été dans une certaine mesure contrebalancés par la baisse des indemnités de départ et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition* et le *bénéfice d'exploitation* ont augmenté entre le troisième trimestre de 2017 et le quatrième trimestre de 2017 par suite de la hausse des produits, neutralisée en partie par des charges d'exploitation plus élevées.
- Le *bénéfice net* au quatrième trimestre de 2017 s'est chiffré à 202,3 millions de dollars, ou 3,65 \$ par action ordinaire de base et 3,63 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 51,9 millions de dollars, ou 0,94 \$ par action ordinaire de base et 0,93 \$ par action ordinaire après dilution, au troisième trimestre de 2017. Au cours du quatrième trimestre de 2017, un profit d'environ 157,8 millions de dollars a été tiré de la vente de NGX et de Shorcan Energy et un profit a été réalisé sur le contrat de change à terme.

Comparaison du troisième trimestre de 2017 et du deuxième trimestre de 2017

- Les *produits* du troisième trimestre de 2017 ont reculé par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2017 par suite de la diminution des produits tirés de la CDS et des secteurs *Formation de capital, Négociation et compensation de dérivés, Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*, y compris des produits d'environ 2,3 millions de dollars liés à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).
- Les *charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition* du troisième trimestre de 2017 ont diminué de 5,5 millions de dollars en regard de celles du deuxième trimestre de 2017, reflétant surtout une baisse des coûts au poste *rémunération et avantages*, des charges d'infrastructure, des *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* ainsi que des charges d'environ 2,0 millions de dollars liées à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).

- Le *bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition* et le *bénéfice d'exploitation* ont diminué entre le deuxième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2017, la baisse des produits ayant été contrebalancée en partie par la baisse des charges d'exploitation.
- Au troisième trimestre de 2017, le *bénéfice net* s'est établi à 51,9 millions de dollars, ou 0,94 \$ par action ordinaire de base et 0,93 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 66,5 millions de dollars, ou 1,20 \$ par action ordinaire de base et 1,19 \$ par action ordinaire après dilution, au deuxième trimestre de 2017, ce qui reflète une baisse marquée des produits, neutralisée en partie par la baisse des charges d'exploitation et des charges financières nettes. En outre, au deuxième trimestre de 2017, les actifs d'impôt différé avaient grimpé de 2,4 millions de dollars par suite du report rétrospectif de pertes en capital, réduisant ainsi la charge d'impôt et le bénéfice net.

Comparaison du deuxième trimestre de 2017 et du premier trimestre de 2017

- Les *produits* du deuxième trimestre de 2017 ont augmenté par rapport à ceux du premier trimestre de 2017 par suite de l'augmentation des produits de la CDS et de ceux tirés des secteurs *Formation de capital et Négociation et compensation de dérivés*, ce qui a été compensé dans une certaine mesure par la diminution des produits générés par les secteurs *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*, y compris les produits d'environ 4,5 millions de dollars tirés de TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).
- Les *charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition* du deuxième trimestre de 2017 ont diminué de 6,3 millions de dollars en regard de celles du premier trimestre de 2017, reflétant surtout une baisse d'environ 5,5 millions de dollars des charges liées à TMX Atrium (entreprise vendue le 30 avril 2017).
- Le *bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition* et le *bénéfice d'exploitation* ont augmenté entre le premier trimestre de 2017 et le deuxième trimestre de 2017 en raison de la hausse des produits et de la baisse des charges d'exploitation.
- Au deuxième trimestre de 2017, le *bénéfice* s'est établi à 66,5 millions de dollars, ou 1,20 \$ par action ordinaire de base et 1,19 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 47,3 millions de dollars, ou 0,86 \$ par action ordinaire de base et 0,85 \$ par action ordinaire après dilution, au premier trimestre de 2017, ce qui reflète l'augmentation des produits, la baisse des charges d'exploitation et des charges financières nettes et la hausse de 2,4 millions de dollars des actifs d'impôt différé résultant du report rétrospectif de pertes en capital. En outre, au cours du premier trimestre de 2017, le bénéfice net a été réduit par un ajustement hors trésorerie de l'impôt sur le résultat de 2,9 millions de dollars au titre de la radiation d'actifs d'impôt différé et par une charge de dépréciation hors trésorerie de 4,8 millions de dollars, les deux montants se rapportant à TMX Atrium.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Les filiales en exploitation du Groupe TMX fournissent des services cruciaux aux marchés financiers canadiens et aux marchés mondiaux des marchandises; notre capacité de mettre en œuvre nos stratégies d'entreprise et d'affaires repose sur une gestion efficace des risques. Dans le cadre même de la mise en œuvre de nos stratégies, nous menons des activités qui nous exposent à divers risques. La gestion des risques d'entreprise vise à assurer que les conséquences des activités que nous menons à l'échelle de l'entreprise et qui nous exposent à des risques soient transparentes et bien

comprises, qu'elles respectent nos objectifs et notre appétence pour le risque, qu'elles maintiennent un juste équilibre entre le risque et le rendement et qu'elles alimentent le processus de formulation des stratégies d'entreprise.

Nous avons relevé certains principes qui guident notre gestion des risques, dont les suivants :

- Nous promouvons et maintenons, à l'échelle de l'entreprise, une culture d'intégrité qui met l'accent sur l'importance d'une gestion efficace des risques intégrée aux activités quotidiennes et aux processus décisionnels et qui encourage une communication franche et directe.
- Nos unités d'exploitation et nos fonctions internes (*première ligne de défense*) assument tous les risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités et sont tenues responsables de la gestion efficace de ces risques. Pour ce faire, elles peuvent compter sur l'appui des fonctions de gestion des risques (*deuxième ligne de défense*) et des fonctions d'audit interne (*troisième ligne de défense*). Les rôles, les responsabilités et les pouvoirs connexes en matière de prise de risques sont définis adéquatement à l'échelle de l'entreprise.
- Nous avons recours à des processus de gestion des risques efficaces et uniformes à l'échelle de l'entreprise pour faire en sorte que les risques soient transparents et qu'ils respectent un niveau convenu et approuvé d'appétence pour le risque.
- Nous déployons les ressources nécessaires et disposons d'outils, de méthodes, de modèles et de technologies efficaces aux fins de la prise en charge des processus de gestion des risques.
- Notre cadre de gestion des risques d'entreprise est conforme aux normes du secteur et aux exigences juridiques et réglementaires, et il fait l'objet de réévaluations régulières.

Risques et incertitudes

Le Comité de gestion des risques, un comité de gestion du Groupe TMX, a dressé une liste des risques d'entreprise principaux qui sont, à son avis, les risques les plus importants auxquels le Groupe TMX est exposé. Le Comité de gestion des risques procède régulièrement à un examen officiel de ces risques d'entreprise principaux en évaluant l'incidence et la probabilité de chacun compte tenu des principaux objectifs de l'entreprise, des stratégies d'atténuation connues et des contrôles internes en place. Ces risques d'entreprise principaux sont évalués en fonction de l'appétence pour le risque du Groupe TMX. En outre, les risques d'entreprise principaux sont évalués dans le cadre du processus de planification stratégique de la société et sont mis à jour en conséquence lorsque nécessaire. Le Comité de gestion des risques examine également tous les risques nouveaux ou émergents qui doivent être pris en compte. Ces risques d'entreprise principaux sont regroupés dans l'une des catégories de risques, soit risque stratégique, financier, d'exploitation de même que juridique et réglementaire.

Les risques et incertitudes énumérés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels le Groupe TMX est exposé. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons actuellement comme peu importants pourraient aussi avoir un effet défavorable sur nos activités. Si l'un ou l'autre des risques suivants se matérialisait, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre réputation, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Risques stratégiques

Risque lié à la concurrence

Nous sommes exposés au risque que des concurrents existants ou de nouveaux venus, y compris des fournisseurs de technologies perturbatrices, mettent à l'épreuve notre modèle d'affaires et nos objectifs commerciaux.

Nos activités du secteur Formation de capital font concurrence à d'autres bourses et à d'autres plateformes de financement.

Nous livrons concurrence aux bourses nord-américaines dans un vaste éventail de secteurs, de même qu'à l'échelle mondiale à l'égard des nouvelles inscriptions, notamment en ce qui a trait aux sociétés du secteur des ressources et aux PME. Nous concurrençons également des bourses nord-américaines et internationales en vue d'obtenir des inscriptions canadiennes. Au pays, nous rivalisons présentement avec trois autres bourses pour l'obtention d'inscriptions.

Bien que certains émetteurs canadiens envisagent de s'inscrire à la cote d'une autre importante bourse nord-américaine ou internationale, la grande majorité d'entre eux s'inscrivent à la cote de la TSX ou de la TSXV et n'ignorent pas nos marchés. Nous rivalisons également avec des institutions et divers participants au marché qui offrent d'autres formes de financement, y compris des capitaux privés, le capital-risque et d'autres sources de financement par emprunt.

Le financement collectif, une approche permettant aux entreprises en démarrage et aux PME de mobiliser des capitaux en faisant appel à un grand nombre d'investisseurs pour faire de petits investissements par l'intermédiaire d'un portail Internet, fait également son entrée sur l'échiquier. De même, les premières émissions de cryptomonnaies (« PEC ») apparaissent comme un nouveau mode de mobilisation de capitaux sous forme d'unités électroniques d'actifs ou de devises.

La TSX, la TSXV et Alpha font face à une concurrence de la part d'autres bourses, d'autres marchés boursiers et d'autres mécanismes de négociation.

Nous faisons face à une concurrence des autres bourses, en particulier celles des États-Unis, étant donné qu'elles continuent de se regrouper et que les activités de placement se mondialisent de plus en plus. Ces concurrents peuvent notamment chercher à attirer des émetteurs canadiens inscrits à la cote de l'une de nos bourses. À titre d'exemple, le 1^{er} février 2016, l'un de nos concurrents situés aux États-Unis a acquis un SNP canadien dont la part du marché de négociation de titres de capitaux propres canadiens est la deuxième en importance et, par la suite, a obtenu le statut de bourse afin d'être en mesure de faire concurrence pour l'obtention d'inscriptions au Canada. Il se pourrait qu'en plus de courtiser les émetteurs canadiens pour obtenir leur inscription et leurs activités de négociation, ce concurrent fasse une percée dans d'autres secteurs où nous exerçons actuellement des activités, y compris la négociation d'autres catégories d'actifs, ou dans des secteurs couverts par nos secteurs *Formation de capital*, *Dérivés* ou *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*.

Par ailleurs, la diversité des autres marchés et bourses des États-Unis où se négocient des titres canadiens, notamment les marchés anonymes et les mécanismes d'internalisation, exerce une pression concurrentielle accrue sur nos activités. Par exemple, certains participants du marché aux États-Unis, appelés grossistes, sont actuellement en mesure de payer nos clients pour les flux d'ordres en vertu des lois et des règlements américains en matière de valeurs mobilières. Cette pratique est interdite au Canada, ce qui nous désavantage. L'OCRCVM a publié des directives et un avis technique afin

de clarifier les exigences applicables aux courtiers en valeurs mobilières lorsque les ordres visant les titres canadiens sont exécutés hors des marchés canadiens; il s'agit là d'une étape importante de la démarche de l'OCRCVM pour régler les problèmes concernant l'acheminement des ordres aux États-Unis. Notre incapacité éventuelle de demeurer concurrentiels dans l'exécution des ordres pourrait faire diminuer le volume d'opérations sur nos bourses portant sur tous les titres d'émetteurs inscrits aussi sur d'autres bourses et avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Notre part de marché combinée (englobant la TSX, la TSXV et Alpha) du volume total d'opérations sur nos bourses portant sur les titres d'émetteurs canadiens inscrits aussi sur d'autres bourses s'est établie à environ 30 % en 2018, soit essentiellement la même qu'en 2017. Notre équipe de vente spécialisée dans les titres de participation sur les marchés au comptant vise à accroître le nombre de participants étrangers et le volume d'ordres en faisant la promotion des avantages associés à la négociation à la TSX, à la TSXV et à Alpha.

La concurrence s'est intensifiée à l'échelle nationale à l'égard des activités de négociation de titres de participation sur les marchés au comptant en raison de la constitution de SNP au Canada. Les progrès technologiques ont diminué les entraves à l'accès et ont mené à la création d'une multitude de bourses pour la négociation des titres inscrits à la TSX et à la TSXV. On compte actuellement 14 marchés boursiers au Canada qui négocient des titres inscrits à la TSX ou à la TSXV, notamment des marchés anonymes ou publics. Il existe également des mécanismes pointus visant à intégrer les flux d'ordres, des courtiers-fournisseurs de liquidité et des routeurs d'ordres intelligents qui facilitent les activités de négociation sur les autres marchés. Les nouveaux venus sur le marché ont fragmenté une part du marché boursier canadien et une pression concurrentielle importante provenant des acteurs existants et des nouveaux venus potentiels continue de s'exercer sur nous. Compte non tenu des applications intentionnelles, en ce qui concerne les émissions que nous négocions, notre part du marché combinée de la négociation de valeurs mobilières au pays s'est établie à 67 %³³ en 2018, en régression par rapport à 69 % en 2017. Nous négocions uniquement des titres qui sont inscrits à la cote de la TSX ou de la TSXV. Compte non tenu des applications intentionnelles, pour toutes les émissions inscrites au Canada, notre part du marché combinée de la négociation de valeurs mobilières au pays ressortait à 58 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, en baisse en regard de 63 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ces bourses peuvent, entre autres choses, réagir plus rapidement à la pression concurrentielle, élaborer des produits et des services qui sont similaires ou constituent des substituts à ceux offerts par la TSX, la TSXV et Alpha et que les clients préfèrent, concevoir et élargir l'infrastructure de leurs réseaux et leurs gammes de produits avec plus d'efficacité, s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et aux nouvelles attentes des clients et utiliser une technologie plus conviviale et plus fiable que celle de nos bourses. Si ces entreprises parviennent à attirer un nombre important d'ordres ou si d'autres changements de structures se produisent sur le marché et ont une incidence défavorable sur notre capacité de maintenir une concurrence efficace, nos produits tirés des activités d'inscription et de négociation et de la plateforme de données et de produits d'analyse pourraient diminuer de façon importante.

La concurrence est également vive sur les marchés au comptant, sur lesquels nos concurrents peuvent fixer des prix plus intéressants pour leurs produits et services liés à la négociation et aux données. Bien que nous ayons modifié la tarification afin d'attirer une liquidité accrue sur nos marchés, le contexte concurrentiel dans lequel nous évoluons exerce d'importantes pressions sur la tarification de nos produits de négociation ou d'information boursière. Certains concurrents pourraient tenter d'augmenter leur part de marché en ce qui a trait à la négociation en réduisant leurs droits de négociation ou en offrant aux fournisseurs de liquidité des réductions plus importantes, des prix renversés ou d'autres formes d'incitatifs financiers ou autres, ou une combinaison de ces offres. Par le passé, nous avons réduit nos droits de négociation de titres de participation; nous pourrions, à l'avenir, être tenus de modifier notre tarification en réaction aux

³³ Source : OCRCVM.

pressions exercées par la concurrence dans ce domaine. Si nous n'arrivons pas à offrir une tarification concurrentielle, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La MX et la CDCC font face à la concurrence d'autres marchés.

Bien que la MX soit la seule bourse canadienne de produits dérivés financiers offrant des produits normalisés et que la CDCC soit la seule chambre de compensation de ces produits dont le siège social se trouve au Canada, leurs différentes activités sont exposées à des risques. La MX fait déjà concurrence, notamment, à des bourses d'options et d'autres dérivés, ainsi qu'au marché hors cote. Cette concurrence existe particulièrement aux États-Unis, mais également en Europe et en Asie. Par exemple, aux États-Unis, la MX rivalise sur le marché de la négociation des options sur actions simples et des contrats à terme normalisés sur actions visant des titres interinscrits d'émetteurs canadiens. Toutefois, les options et les contrats à terme normalisés sur actions négociés aux États-Unis ne sont pas fongibles avec celles qui sont négociées au Canada. De plus, la réforme de la réglementation régissant le marché hors cote qui est en cours au Canada pourrait entraîner l'arrivée de nouveaux concurrents dans le secteur canadien de la compensation. Les plateformes de négociation intercourtiers et de courtier à client sur le marché hors cote présentent un risque concurrentiel accru pour la MX en raison des produits semblables et des produits de remplacement qu'elles offrent. Nous pourrions également à l'avenir faire face à la concurrence d'autres marchés canadiens. Ces concurrents peuvent, entre autres choses, réagir plus rapidement à la pression concurrentielle, élaborer des produits qui sont similaires à ceux offerts par la MX et que les clients préfèrent ou élaborer d'autres produits concurrents. Ils peuvent également vendre leurs produits à des prix plus concurrentiels, concevoir et élargir l'infrastructure de leurs réseaux et leurs gammes de produits avec plus d'efficacité, s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et aux nouvelles attentes des clients et utiliser une technologie plus conviviale et plus fiable que celle de la MX. L'accroissement de cette concurrence pourrait réduire l'intérêt pour les produits de la MX, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Le marché des services de compensation au Canada pourrait devenir plus concurrentiel, car certains concurrents obtiennent d'organismes de réglementation une reconnaissance ou des ordonnances d'exemption leur permettant d'exercer leurs activités à titre de chambres de compensation. Ainsi, en 2013, la banque centrale du Canada a assujéti SwapClear, système de compensation des swaps de taux d'intérêt négociés de gré à gré à l'échelle mondiale, à la surveillance réglementaire qu'elle exerce, en déclarant qu'il est susceptible de présenter un risque systémique pour le système financier canadien. SwapClear est exploité par LCH, entreprise établie au Royaume-Uni qui exploite un certain nombre de services de contrepartie centrale. Des organismes de réglementation provinciaux ont également accordé des exemptions de reconnaissance dans leur province respective à un certain nombre d'agences de compensation étrangères, dont Eurex Clearing AG et Chicago Mercantile Exchange Inc., qui peuvent alors offrir des services de compensation à des adhérents situés dans la province en cause conformément aux conditions des ordonnances d'exemption qui s'appliquent.

Les exigences réglementaires grandissantes imposées aux banques en matière de fonds propres aux termes de l'Accord de Bâle accroissent les coûts d'offre de services de chambre de compensation de contrats à terme pour le compte de clients finaux et pourraient avoir pour effet de rendre les services de compensation plus difficiles à obtenir par les clients finaux, ce qui pourrait mettre un frein à la croissance des activités de compensation de contrats à terme. D'autres importants concurrents pourraient obtenir une partie de ce marché puisqu'ils ont déjà commencé à offrir des services de compensation directement aux clients finaux, éliminant les difficultés auxquelles pourraient faire face les clients finaux dans l'obtention des services d'une chambre de compensation de la part de banques.

Le secteur de la négociation des dérivés est caractérisé par une vive concurrence sur le plan des prix. Même si nos marchés des dérivés ont établi des barèmes de prix visant à attirer une liquidité accrue tout en maintenant le même prix moyen par contrat, la conjoncture des marchés pourrait accentuer la concurrence et, ainsi, exercer des pressions considérables sur les prix. Certains concurrents pourraient augmenter leur part de marché en ce qui a trait à la négociation en réduisant leurs droits de négociation ou en offrant aux fournisseurs de liquidité des réductions plus importantes ou d'autres formes d'incitatifs financiers ou autres. Les situations susmentionnées pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Shorcan fait face à la concurrence des marchés hors cote et d'autres concurrents.

Sur le marché du courtage interprofessionnel de titres à revenu fixe, Shorcan rivalise avec plusieurs concurrents. L'incapacité éventuelle de Shorcan d'attirer un flux d'ordres de clients institutionnels de ce marché pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités ou sur ses résultats d'exploitation.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse

Le Canada compte désormais de multiples marchés avec lesquels nous devons rivaliser avec d'autres bourses et fournisseurs en ce qui a trait à la prestation de services d'information et d'analyse boursière. L'information boursière est générée par les activités de négociation et le succès de certains produits de données dépend du maintien des flux d'ordres.

Risque lié à l'économie

Nous sommes exposés au risque que les conditions macroéconomiques et la situation du secteur (notamment le cycle des produits de base et la croissance économique) mettent à l'épreuve notre modèle d'affaires et nos objectifs commerciaux.

Nous sommes tributaires de l'économie canadienne.

Nos résultats financiers sont, encore et toujours, touchés par l'économie canadienne, y compris par les prix des marchandises dans le secteur des ressources, plus particulièrement la fluctuation du prix du pétrole brut. Toute période prolongée de ralentissement économique pourrait avoir d'importantes conséquences défavorables sur nos activités. Si la croissance du bénéfice des sociétés canadiennes était généralement inférieure à celle des sociétés étrangères, les bourses auxquelles les titres de ces autres émetteurs sont inscrits et sur lesquelles ils sont négociés pourraient se révéler plus attrayantes que les nôtres pour les investisseurs. Une longue période de ralentissement économique pourrait avoir des conséquences défavorables sur le rendement des investissements, ce qui pourrait nuire considérablement au nombre d'émetteurs et de nouveaux émetteurs, à la capitalisation boursière de nos émetteurs inscrits, à l'augmentation du nombre de titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, au volume des opérations sur l'ensemble de nos marchés, au nombre de transactions liées à nos activités de compensation et de règlement de titres de participation et de titres à revenu fixe, aux services de dépôt et de garde et aux services liés aux droits et privilèges de même qu'aux ventes de données du marché.

La conjoncture économique mondiale pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation.

La conjoncture économique et la conjoncture des marchés au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Chine et dans le reste du monde ont une incidence sur les différents aspects de notre entreprise et sur nos sources de revenus. Notamment, une baisse des prix des marchandises, comme les fluctuations des prix du pétrole brut, pourrait avoir, et a eu, des répercussions négatives sur nos activités. Des changements dans le climat économique et politique aux États-Unis, notamment des modifications d'accords commerciaux, pourraient se répercuter sur nos activités. Par ailleurs, le climat d'incertitude grandissante qui règne en Europe, y compris l'effet du Brexit et la possibilité de défaut de paiement sur la dette souveraine, pourrait aussi avoir des conséquences sur nos activités, y compris Trayport. Puisque la conjoncture économique, politique et commerciale ainsi que la confiance des investisseurs en général influent grandement sur les activités d'inscription, de financement, de négociation et de compensation, elles auront une influence sur les activités d'inscription (notamment le nombre de premiers appels publics à l'épargne), la capitalisation boursière de nos émetteurs, le volume des négociations et les ventes de données de tous nos marchés. De plus, nos clients des services de compensation doivent tenir compte de la hausse des coûts du crédit découlant de l'obligation de se conformer aux systèmes de constitution de marges, ce qui pourrait entraîner une baisse des volumes.

La conjoncture mondiale du marché et de l'économie a fluctué au cours des dernières années et nous avons observé de hauts niveaux comme de bas niveaux de volatilité. Des marchés plus volatils peuvent générer un accroissement du volume des opérations, mais la combinaison d'une volatilité plus élevée à une conjoncture défavorable prolongée peut avoir un effet défavorable sur le volume des négociations et la demande de produits d'information boursière et amener un ralentissement du recouvrement des créances clients ainsi qu'un accroissement du risque lié aux contreparties, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Une faible volatilité est susceptible d'entraîner une diminution des activités de négociation, en particulier des activités touchant les produits dérivés, ce qui exercera une pression à la baisse sur les résultats d'exploitation.

Nous sommes tributaires de l'activité boursière, qui est indépendante de notre volonté.

Nos produits sont largement tributaires du niveau d'activité de nos bourses et de nos chambres de compensation, notamment le volume de titres négociés sur nos marchés au comptant, le nombre d'opérations, le volume des contrats et des produits négociés et compensés sur les titres négociés sur nos marchés des dérivés, le nombre d'émetteurs inscrits et leur capitalisation boursière, le nombre de nouvelles inscriptions, le nombre de négociateurs et de maisons de courtage actifs, le nombre de transactions liées à nos services de compensation et de règlement de titres de participation et de titres à revenu fixe, les services de dépôt et le nombre d'abonnés aux services d'information boursière et aux services de Trayport.

Ces variables échappent à notre volonté. Elles sont notamment tributaires de l'attrait relatif des titres inscrits et négociés sur nos bourses ainsi que de l'attrait relatif de nos bourses en tant que plateformes d'inscription et de négociation pour ces titres, comparativement à d'autres bourses et à d'autres mécanismes de négociation. Ces variables sont, quant à elles, touchées par les facteurs suivants :

- la conjoncture économique globale et les politiques monétaires au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Chine et dans le monde en général (plus particulièrement les niveaux de croissance, la stabilité politique et la crise de la dette);
- les tendances générales en matière de financement des entreprises et des sociétés, y compris les tendances du secteur des bourses, les tendances des marchés des capitaux et les fusions et acquisitions;

- la vitalité économique du secteur des ressources;
- le niveau et la volatilité des taux d'intérêt et l'attrait connexe de catégories d'actifs différentes;
- le cadre réglementaire relatif au placement dans des titres, notamment la réglementation des marchés et des autres acteurs du marché, tant au Canada que dans d'autres territoires;
- l'activité et le rendement relatifs des marchés financiers mondiaux;
- la confiance des investisseurs à l'égard des perspectives et de l'intégrité de nos émetteurs inscrits, de même qu'à l'égard des perspectives des émetteurs inscrits canadiens en général;
- la volatilité des prix sur les marchés mondiaux des marchandises et de l'énergie;
- les changements aux lois fiscales qui pourraient influencer sur l'attrait relatif exercé par certains types de titres ou sur l'inscription dans certains pays.

Nous pourrions être en mesure d'influer indirectement sur le volume des opérations en offrant des mécanismes de négociation efficaces, sûrs et abordables, en donnant accès dans toute la mesure possible à une information à jour et fiable pouvant servir de fondement à des études, à des conseils et à des décisions de placement, et en facilitant au maximum l'accès aux installations d'inscription et de négociation. Toutefois, ces activités pourraient ne pas avoir d'incidence positive sur les facteurs qui sont indépendants de notre volonté ou ne pas les contrebalancer efficacement.

Risque lié à la planification stratégique

Nous sommes exposés au risque que des mesures stratégiques et des initiatives de changement mal planifiées diminuent les chances de succès d'une transformation organisationnelle.

Il est possible que nos processus de planification stratégique ne nous permettent pas de cerner les occasions ou les menaces et d'y répondre adéquatement, ce qui pourrait faire en sorte que nous ne soyons pas en mesure d'élaborer de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins changeants des clients.

Notre processus de planification stratégique comporte une analyse en profondeur du contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités de même qu'une analyse importante de nos pairs et de la concurrence. Bien que nous soumettions régulièrement à des tests les principales hypothèses sous-tendant notre plan stratégique, il est possible que nous ne repérions pas les occasions ou les menaces de notre secteur ou que nous n'y répondions pas malgré le temps et les ressources consacrés à ce processus.

Risque lié à l'exécution

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de prioriser les mesures nécessaires à la réalisation de notre stratégie et à l'atteinte de nos objectifs de manière efficace et efficiente.

Il est possible que l'exécution de notre stratégie ne produise pas les résultats escomptés.

Nous investissons des ressources considérables pour mettre au point et exécuter notre stratégie d'entreprise visant à accroître la rentabilité et à maximiser la valeur pour les actionnaires. Il se peut que nous ne réussissions pas à exécuter nos stratégies efficacement du fait, notamment, de la concurrence mondiale accrue, de l'incapacité de mobiliser ou de coordonner les ressources internes en temps opportun, de la difficulté à mettre en œuvre et à lancer de nouveaux produits et des restrictions en matière de réglementation. De plus, nous pourrions éprouver de la difficulté à obtenir du financement pour de nouvelles occasions d'affaires en raison des restrictions financières qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer dans l'avenir au Groupe TMX aux termes de notre programme de papier commercial, des obligations non garanties, de la facilité de crédit, de nos ordonnances de reconnaissance et de nos ententes de surveillance réglementaire. Bien que nous ayons mis en place des processus et des outils visant à assurer une supervision efficace et rigoureuse de nos principales initiatives, ces facteurs pourraient tous avoir un effet défavorable important sur la mise en œuvre fructueuse de nos stratégies.

De nouvelles activités commerciales pourraient avoir un effet défavorable sur le bénéfice.

Nous pourrions entreprendre de nouvelles activités commerciales qui, bien qu'elles puissent nous ouvrir de nouvelles possibilités d'affaires, peuvent également nous imposer des restrictions ou avoir un effet défavorable sur notre rentabilité actuelle. Même si nous nous attendions à tirer des produits supplémentaires de ces nouvelles activités, il est possible que ces produits ne soient pas supérieurs aux coûts occasionnés par ces nouvelles activités ou qu'ils ne compensent pas la baisse correspondante des produits de sources existantes.

L'expansion de nos activités à l'échelle internationale pourrait nous poser des difficultés particulières impossibles à résoudre.

Nous poursuivons notre expansion internationale, notamment grâce à des acquisitions, à l'ouverture de bureaux, à l'acquisition de systèmes de distribution, de technologies ou autres dans d'autres territoires, et à l'obtention d'approbations ou de dispenses des autorités de réglementation qui permettent aux participants agréés étrangers d'accéder à distance à nos marchés. Nous nous attendons à ce que l'élargissement de l'accès à nos bourses électroniques continue de faire progresser la part de nos revenus qui est générée à l'étranger. Notre présence sur les marchés internationaux pose certains risques, particulièrement au chapitre des marchés réglementés et des activités de compensation. Nous sommes notamment exposés aux risques suivants :

- des restrictions quant à l'utilisation des terminaux boursiers ou au nombre de contrats pouvant être négociés;
- une protection réduite de nos droits de propriété intellectuelle;
- des problèmes de recrutement de personnel ou de gestion des activités à l'étranger;
- des incidences fiscales potentiellement défavorables;
- l'exécution de conventions et le recouvrement de créances par la voie de systèmes judiciaires étrangers;
- les fluctuations du change touchant les activités internationales.

Nous serions tenus de respecter la législation et la réglementation des gouvernements et des autorités de réglementation de chaque pays où nous obtenons une autorisation ou une dispense nous permettant d'offrir l'accès à distance à nos marchés. Il peut notamment s'agir de lois, de règles et de règlements touchant divers aspects de nos activités. Dans nombre de cas, les coûts additionnels découlant de la conformité pourraient être considérables et contrebalancer les avantages possibles. Une expansion à l'échelle internationale pourrait exposer le Groupe TMX à des régions où planent de plus grandes incertitudes politiques, économiques et sociales que dans les pays développés.

Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur la réussite de nos projets de croissance internationale et sur nos produits et services et, par conséquent, sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque commercial

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de promouvoir et de vendre nos produits et services de manière efficace, ce qui pourrait se traduire par une baisse des produits.

Nos bourses sont tributaires de l'élaboration et de la commercialisation de nouveaux produits et services et de l'accueil qui leur est réservé.

Nous dépendons dans une large mesure de l'élaboration et du lancement de nouveaux produits de placement, de négociation et de compensation ainsi que de l'accueil que leur réservent les milieux financiers. Même si nous continuons à étudier et à élaborer de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins du marché, il est possible que nous n'arrivions pas à continuer à mettre au point de nouveaux produits et services qui obtiennent du succès ou à faire la promotion et vendre des produits et services de manière efficace. Nos produits actuels peuvent devenir obsolètes ou être délaissés par le marché avant que nous ne réussissions à mettre au point des produits améliorés ou des produits substituts. D'autres bourses, des SNP ou des ECN pourraient lancer de nouveaux produits ou services ou apporter des améliorations à leurs produits qui réduiraient l'intérêt pour les nôtres. Même si nous élaborions un nouveau produit intéressant, nous pourrions voir diminuer le niveau d'activité de nos bourses au profit d'un marché qui lancerait un produit similaire ou identique offrant une plus grande liquidité ou comportant un coût moins élevé. En outre, nos nouveaux produits pourraient ne pas être approuvés (ou ne pas l'être en temps opportun) par les autorités de réglementation. Toutes ces situations pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à l'intégration et au dessaisissement

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité d'intégrer les entreprises dont nous faisons l'acquisition de manière à atteindre les objectifs économiques prévues ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace.

Nous faisons face à des risques liés à l'intégration des activités, des systèmes et du personnel des entreprises dont nous faisons l'acquisition.

Dans le cadre de notre stratégie axée sur la croissance, nous prévoyons continuer de chercher à faire l'acquisition de sociétés et de technologies qui nous conviennent, comme nous l'avons fait par le passé. Une acquisition ne peut être couronnée de succès que si nous réussissons à intégrer les activités, les produits et le personnel de l'entreprise acquise,

à garder les membres du personnel clés à notre service ainsi qu'à adapter nos contrôles de la gestion et des finances de même que nos systèmes et méthodes d'information pour permettre la prise en compte de l'entreprise acquise. Il est possible que l'intégration d'une acquisition réduise le temps que la direction peut consacrer à d'autres éléments de nos activités principales. En outre, aux termes des ordonnances de reconnaissance définitives³⁴, le Groupe TMX doit obtenir une approbation préalable avant de pouvoir intégrer, regrouper ou réorganiser les activités ou les fonctions du siège social au sein des entités du Groupe TMX. L'obligation d'obtenir ces approbations peut limiter ou retarder la capacité du Groupe TMX d'apporter des modifications prévues à ces aspects de ses activités à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe TMX. Si un investissement, une acquisition ou une autre opération ne répondait pas aux attentes, nous pourrions être obligés d'en réduire la valeur ou de le vendre à perte.

Nous faisons face au risque d'être incapables de nous dessaisir d'activités moins rentables.

Dans le cours normal des activités et des processus d'examen stratégique, il est possible que nous repérions des actifs ou des activités moins rentables dont nous décidons de nous dessaisir.

En plus des risques liés à l'intégration, auxquels ils sont similaires, nous faisons face au risque d'être incapables de nous dessaisir d'activités moins rentables en temps opportun et de manière efficace en vue de permettre une meilleure utilisation de nos ressources en capital ou autres.

Risques d'exploitation

Risque lié à la technologie

Nous sommes exposés au risque que nos technologies et les processus informatiques sous-jacents ne nous permettent pas de concevoir ou d'offrir nos produits et services de manière efficace.

Nous sommes très dépendants de nos systèmes de technologie de l'information, qui pourraient tomber en panne ou être sujets à des perturbations.

Nous sommes extrêmement dépendants de nos systèmes de technologie de l'information. La négociation et l'information sur nos marchés des titres au comptant et nos marchés de l'énergie, la négociation et la compensation sur nos marchés des dérivés, de même que les activités de compensation, de règlement et de dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe se font exclusivement par voie électronique. SOLA, le système de négociation exclusif de la MX, est actuellement utilisé par BOX et d'autres marchés. De plus, nous assurons les services techniques des plateformes de négociation et de surveillance de BOX.

Nous disposons de divers plans de reprise après incident et sinistre, de plans de secours ainsi que de diverses procédures de sauvegarde afin d'atténuer le risque d'interruption, de panne, de perturbation due notamment à des cyberattaques de notre technologie de l'information critique, y compris celle de la TSX, de la TSXV, d'Alpha, de la MX, de Trayport, de la CDCC et de la CDS. Nous soumettons également à des tests et à des exercices nos plans de reprise après sinistre. Toutefois, selon la nature du sinistre ou de la perturbation, ces plans pourraient ne pas être adéquats étant donné qu'il

³⁴ Ordonnances de reconnaissance émises par les autorités de réglementation des valeurs mobilières relativement à la transaction de Maple.

est difficile de prévoir tous les scénarios possibles, de sorte que nous ne pouvons éliminer complètement le risque de panne ou d'interruption des systèmes. Nos activités de technologie de l'information ont déjà connu des pannes, des retards et d'autres perturbations à l'occasion, ce qui pourrait se reproduire.

L'architecture actuelle des systèmes de technologie de l'information de nos services de négociation et de compensation de titres au comptant et de dérivés, et de nos services d'information boursière pourrait ne pas répondre de façon efficace et efficiente aux besoins changeants de nos activités.

Nous améliorons sans cesse nos systèmes de technologie de l'information afin de faire face à l'accroissement et à l'évolution de nos activités de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt et du volume des demandes d'information boursière et de répondre aux demandes des clients en matière d'amélioration de la performance. À cette fin, il nous faut investir de façon continue dans nos systèmes, ce qui pourrait nous obliger à consacrer à ce poste des sommes importantes. Les changements apportés aux systèmes peuvent entraîner un risque et, bien que nous ayons mis en place et que nous appliquions des processus standard visant à gérer et à tester ces changements, nous ne sommes pas en mesure d'éliminer entièrement le risque de panne ou d'interruption de nos systèmes.

Si le système de négociation TMX Quantum XA, le système de négociation de dérivés SOLA, la plateforme de compensation SOLA ou le système CDSX de la CDS n'ont pas la performance attendue, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Sécurité de l'information et risque d'atteinte à la vie privée

Nous sommes exposés au risque que des atteintes à la sécurité de l'information aient des conséquences néfastes sur les activités, la propriété intellectuelle et la réputation du Groupe TMX.

La sécurité de nos processus et de nos réseaux et de ceux de nos tiers fournisseurs de services pourrait être compromise, notamment par des cyberattaques.

Nos processus et nos réseaux et ceux de nos tiers fournisseurs de services, de nos organisations participantes, de participants agréés et de nos clients pourraient être exposés à des risques liés à l'information, comme l'accès non autorisé, des virus informatiques, des attaques par déni de service et d'autres problèmes de sécurité. Des personnes qui réussiraient à contourner les mesures de sécurité pourraient utiliser illicitement de l'information nous appartenant ou causer des interruptions de service ou des pannes, ce qui pourrait altérer l'intégrité de nos marchés et des données transmises et avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nous pourrions devoir mobiliser des ressources importantes pour protéger nos réseaux contre la menace de brèches de sécurité ou pour atténuer les conséquences d'une intrusion, comme l'atteinte à notre réputation ou des poursuites. Bien que nous ayons l'intention de continuer à mettre en œuvre des mesures de sécurité répondant aux normes du secteur, ces mesures pourraient se révéler inadéquates et entraîner des pannes de système et des retards susceptibles de se traduire par une baisse des volumes de négociation et d'avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque géopolitique et risque lié aux perturbations externes

Nous sommes exposés au risque que des bouleversements géopolitiques (p. ex., une attaque terroriste) ou que des perturbations externes qui ne sont pas de nature politique (p. ex., des conditions météorologiques extrêmes) aient une incidence sur la prestation de nos services essentiels.

Des facteurs géopolitiques, les changements climatiques et d'autres facteurs pourraient interrompre la poursuite de nos fonctions opérationnelles essentielles.

Nos fonctions opérationnelles essentielles pourraient être interrompues en raison de bouleversements géopolitiques, comme des actes terroristes, des actes criminels, de l'agitation politique ou d'autres types de perturbations externes, y compris des erreurs humaines, des changements climatiques, des catastrophes naturelles, des conditions météorologiques extrêmes, des interruptions de courant, des pannes de télécommunications, des vols ou des actes de sabotage ou de vandalisme. Compte tenu de notre position sur les marchés financiers canadiens, nous sommes plus susceptibles que d'autres sociétés d'être la cible de tels événements.

Afin de réduire le risque d'interruption, nous avons élaboré une série de plans d'urgence intégrés devant assurer la poursuite de nos fonctions opérationnelles essentielles, notamment des plans de reprise après sinistre et des plans de poursuite des activités. Nous disposons actuellement d'installations de sauvegarde pour assurer la redondance et la sauvegarde de l'information afin de réduire le risque d'interruption des systèmes clés et le délai de rétablissement de ceux-ci. Toutefois, ce ne sont pas tous les systèmes qui sont dupliqués, et tout événement perturbateur important pourrait avoir une incidence sur nos installations existantes et nos installations de sauvegarde. Toute interruption de nos services pourrait entacher notre réputation, nuire à notre image de marque et avoir un effet défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la gestion des compétences

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel compétent, compromettant ainsi l'atteinte de nos objectifs.

Nous devons recruter et maintenir en poste du personnel qualifié.

Notre succès dépend dans une large mesure du maintien en poste et du rendement d'un certain nombre de membres de la direction clés dont la rémunération est liée en partie à des options d'achat d'actions aux droits acquis et à des mesures incitatives à long terme qui comportent des dates d'échéance. La valeur de cette rémunération dépend de l'évolution de facteurs de rendement total pour les actionnaires, notamment la plus-value de nos actions. Le départ de ces personnes pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Nous sommes également d'avis que notre succès futur reposera largement sur notre capacité de recruter et de maintenir en poste du personnel technique, du personnel de direction et du personnel de commercialisation hautement qualifié. Rien ne garantit que nous réussirons à recruter et à maintenir en poste le personnel dont nous avons besoin, ce qui pourrait nuire à nos activités et à nos résultats d'exploitation.

Risque lié aux infrastructures essentielles

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de gérer efficacement nos infrastructures de négociation, de compensation et de règlement, ce qui pourrait se traduire par une défaillance générale de nos systèmes.

Nos services de négociation, de compensation et de dépôt sont exposés à un risque de perte attribuable à des défaillances opérationnelles.

La compromission, une défaillance ou une panne importante d'un système ou des défaillances répétées pourraient entraîner l'interruption de nos services de négociation des titres de participation sur les marchés au comptant, des services de négociation de la MX et des services de compensation de la CDCC, des services de compensation, de règlement et de dépôt de la CDS, ainsi que des services que nous fournissons à BOX, des retards de règlement, la perte de données, la corruption d'opérations de négociation et de compensation ainsi que de données et de relevés d'opérations ou la perturbation de nos activités commerciales, y compris les activités de BOX. Cette situation pourrait miner la confiance dans nos bourses et nos chambres de compensation et avoir un effet défavorable important sur notre réputation ou sur nos résultats d'exploitation, en plus de donner lieu à des plaintes de la clientèle, à des poursuites et à des sanctions réglementaires. Une panne des systèmes de la CDS pourrait également toucher d'autres infrastructures financières d'importance systémique élevée comme le Système de transfert de paiements de grande valeur exploité par Paiements Canada.

La CDS détient des titres pour le compte de ses adhérents en lieu sûr. Une faible proportion de ces titres est détenue physiquement. Ce risque est atténué au moyen d'une variété de mesures de sécurité physique de même que par des protections d'assurance. La CDS peut toutefois être exposée au risque de perte ou de vol de ces titres.

Les processus opérationnels de la CDS et de la CDCC, qui offrent des services de compensation et de contrepartie centrale, sont exposés au risque de défaillance dont ils pourraient être tenus responsables. La défaillance de ces processus pourrait entraîner des pertes financières significatives. Pour atténuer ce risque, la CDS et la CDCC ont mis en place un ensemble exhaustif de contrôles internes qui sont audités par une partie indépendante au moins une fois l'an. La CDS et la CDCC sont les seuls organismes de compensation affectés aux transactions qu'elles traitent.

Risque d'exploitation relatif aux activités d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises

Nos activités d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises pourraient subir des pertes découlant des risques d'exploitation.

Les principaux risques associés aux produits et aux services offerts par Fiducie TSX sont, par nature, liés à l'exploitation étant donné que Fiducie TSX ne prête pas de fonds ni ne négocie de titres négociables. Les risques d'exploitation les plus importants comprennent l'émission et les transferts de titres, le traitement des événements de marché, les décaissements, les entiercements, les services fiduciaires aux entreprises, de même que les activités de rapprochement de comptes distincts. Pour atténuer ces risques, la direction a mis en place un ensemble exhaustif de contrôles internes qui sont audités par une partie indépendante au moins une fois l'an.

Risque lié aux modèles

Nous sommes exposés au risque que la conception ou le fonctionnement de nos modèles de risque ayant trait à nos activités de compensation et de règlement, qu'utilisent nos chambres de compensation, ne soient pas efficaces, ce qui pourrait se traduire par une défaillance de nos systèmes.

Nous sommes tributaires de l'exactitude et de l'efficacité de la mise en œuvre des modèles de risque.

La CDS et la CDCC utilisent des modèles financiers pour estimer les expositions aux risques et la valeur de la marge et de la garantie devant servir à atténuer ces expositions. Ces modèles comportent des risques, notamment le risque lié à l'utilisation à mauvais escient de variables aux fins de l'établissement des modèles, à l'erreur de spécification du modèle ou aux erreurs découlant de la mise en œuvre ou de l'utilisation des modèles et de leurs résultats. Il pourrait en résulter une protection inadéquate contre les risques découlant d'une défaillance d'un membre effectuant des activités de compensation. Les risques liés aux modèles sont atténués au moyen de tests qui sont effectués avant la mise en œuvre des modèles et d'un cadre interne de gestion des risques comportant les éléments de gouvernance nécessaires aux fins de l'évaluation du caractère adéquat des modèles sur une base régulière. En outre, nos modèles de risque en matière d'activités de compensation font l'objet d'un examen et d'une validation indépendants, ce qui permet de s'assurer que ces modèles continuent de fonctionner selon les objectifs de leur mise au point initiale. Toute défaillance des modèles peut donner lieu à une surévaluation ou à une sous-évaluation de l'exposition aux risques financiers et engendrer des risques systémiques.

Risque découlant de tiers

Nous sommes exposés au risque que le recours à des tiers fournisseurs ou à des fournisseurs de services d'impartition pour certaines technologies et certains processus opérationnels résulte en une perte de données commerciales essentielles ou compromette nos contrôles.

Nous sommes tributaires de tiers fournisseurs et fournisseurs de services.

Nous sommes tributaires de plusieurs tiers, notamment l'OCRCVM, des fournisseurs de services de traitement de données, des fournisseurs de logiciels et de matériel informatique, des fournisseurs de services de communication et de réseaux ainsi que des fournisseurs d'électricité et de nombreux autres fournisseurs, pour faire fonctionner certains éléments de nos entreprises, notamment nos systèmes de négociation, de compensation, de routage, de prestation de services d'information boursière, ainsi que d'autres produits et services. Ces tiers pourraient ne pas être en mesure d'assurer la prestation de leurs services sans interruption ou d'une manière efficace et économique. En outre, nous pourrions ne pas être en mesure de renouveler les conventions conclues avec ces tiers ou encore de les renouveler selon des modalités avantageuses. Ces tiers pourraient ne pas être en mesure d'élargir adéquatement l'éventail de leurs services afin de satisfaire nos besoins. Nous avons mis sur pied une fonction centrale d'approvisionnement qui concentre ses efforts sur la sélection et la gestion des fournisseurs. Toutefois, l'interruption, même temporaire, des services d'un tiers et notre incapacité de prendre d'autres arrangements appropriés ou le non-renouvellement de certaines conventions ou leur renouvellement à des modalités qui ne seraient pas avantageuses pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la concentration de la clientèle

Nos activités sont tributaires d'un nombre suffisant de clients.

Si nous déterminons qu'un marché n'est pas équitable, nous le fermerons. Pour qu'il y ait un marché équitable, il doit y avoir un nombre suffisant d'organisations participantes ou de participants agréés ayant accès à nos marchés des titres au comptant ou des dérivés, y compris à l'information boursière générée par ces bourses. L'interruption, même temporaire, des activités de négociation à nos bourses pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités

dans les secteurs des valeurs mobilières, des dérivés ou de l'énergie, sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation.

Nos activités de négociation et de compensation dépendent principalement d'un petit nombre de clients.

En 2018, environ 76 % de nos produits tirés des droits de négociation et autres, déduction faite des remises, à la TSX et environ 70 % de nos produits tirés des droits de négociation et autres à la TSXV étaient attribuables aux dix principales organisations participantes de chacune de ces bourses, selon les volumes négociés.

En 2018, environ 58 % des produits de la CDS, déduction faite des remises, provenaient de ses dix principaux clients (à l'exclusion des autorités de réglementation en valeurs mobilières).

En 2018, environ 63 % des produits tirés des droits de négociation et de compensation de la MX et de la CDCC, déduction faite des remises, provenaient de leurs dix principaux participants, selon le volume de contrats négociés.

Si les produits provenant de plusieurs de ces clients venaient à diminuer de façon importante, nos activités en ressentiraient les effets négatifs.

Risque lié aux lois et à la réglementation

Contexte réglementaire et conformité

Nous sommes exposés au risque lié au caractère complexe et imprévisible de notre contexte réglementaire et juridique, notamment les lois et règlements qui se répercutent sur nos émetteurs inscrits. Les mesures que nous pourrions prendre en réponse aux exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts d'exploitation. Nous sommes par ailleurs exposés au risque d'être dans l'incapacité de nous conformer aux lois et à la réglementation, ce qui pourrait se traduire par des pertes financières et une atteinte à notre réputation.

Coûts associés à la réglementation

Nous engageons des coûts pour nous conformer aux exigences réglementaires qui nous sont imposées conformément aux ordonnances de reconnaissance.

Il y a lieu de consulter la notice annuelle du Groupe TMX datée du 29 mars 2018 pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'incidence de la réglementation sur notre entreprise.

Nous exerçons nos activités au sein d'un secteur très réglementé, nous sommes assujettis à une réglementation étendue et nous pourrions à l'avenir faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation.

Nous sommes assujettis à des contraintes réglementaires importantes. Nous exerçons nos activités au sein d'un secteur très réglementé, nous sommes assujettis à une réglementation gouvernementale étendue et nous pourrions à l'avenir faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation. Les organismes de réglementation du Canada et ceux d'autres territoires où nous faisons affaire, comme les États-Unis, régissent les activités de notre société, de nos bourses et de nos chambres de compensation, ainsi que certaines de nos autres activités. Nos activités futures pourraient également être régies par les autorités de réglementation d'autres territoires au fil de notre expansion. Les

organismes de réglementation du Canada proposent, de façon continue, des changements, notamment des modifications touchant les Règlements.

Au Canada, nos bourses sont réglementées par certaines autorités provinciales en valeurs mobilières. En outre, la MX est reconnue comme un OAR au Québec. Shorcan est une société inscrite sous la catégorie des « courtiers sur le marché dispensé » et a reçu l'approbation de l'OCRCVM pour agir en tant que courtier interprofessionnel. Le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et les provinces ont accordé à Fiducie TSX les permis requis de société de fiducie. Nos chambres de compensation sont réglementées par certaines autorités provinciales en valeurs mobilières; la CDS et la CDCC sont de plus assujetties à la réglementation et à la surveillance de la Banque du Canada.

Aux États-Unis, la MX exerce certaines activités à titre de chambre de commerce étrangère conformément à une ordonnance d'inscription émise par la Commodity Futures Trading Commission (« CFTC »). La CDCC est assujettie aux exigences réglementaires de la SEC et des autorités de réglementation de divers États des États-Unis. Shorcan est inscrite en tant que courtier-remisier auprès de la National Futures Association, qui voit à l'application des exigences de déclaration de la CFTC à l'égard des membres de celle-ci en vertu de la loi intitulée *U.S. Commodity Exchange Act*.

Ailleurs qu'aux États-Unis et au Canada, la MX est reconnue en tant que marché étranger en France et peut entreprendre certaines activités en Israël sous réserve des conditions énumérées dans une lettre de non-intervention émise par Israel Securities Authority. Pour la TSX et la TSXV, TSX Inc. compte une agence en Chine, qui est assujettie à la réglementation de la China Securities Regulatory Commission. La CDCC a obtenu de l'Autorité européenne des marchés financiers le statut de chambre de compensation étrangère en vertu du règlement EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*).

Nos organismes de réglementation disposent, à l'égard des entités qu'elles réglementent, de pouvoirs étendus en vertu desquels elles sont en mesure d'effectuer des vérifications et des enquêtes, de faire observer les règlements applicables et d'imposer des sanctions en cas d'inobservation de la réglementation. Le CDCS, exploité par la CDCC, et le CDSX, exploité par Compensation CDS, ont tous deux été désignés par la Banque du Canada comme étant des systèmes d'importance systémique en application de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* (Canada). En vertu de cette désignation, la Banque du Canada est investie de pouvoirs élargis en matière de réglementation et de surveillance de Compensation CDS et de la CDCC.

Les organismes de réglementation sont investis de pouvoirs étendus en vertu desquels ils sont en mesure de nous interdire d'exercer certaines activités et de suspendre ou de révoquer les autorisations existantes nous permettant d'exercer certaines activités, dont nos activités menées à titre de bourse, de chambre de compensation ou d'OAR. En cas d'inobservation réelle ou prétendue de la législation ou de la réglementation en vigueur, nos entités réglementées pourraient faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites administratives ou judiciaires susceptibles d'entraîner des pénalités importantes, y compris la suspension ou la révocation du statut nous permettant d'agir à titre de bourse, de chambre de compensation ou d'OAR, selon le cas. Une enquête ou des procédures, quelle qu'en soit l'issue, donneraient lieu à des coûts substantiels, mobiliseraient des ressources importantes et pourraient nuire à notre réputation, ce qui aurait un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La réglementation de nos activités pourrait imposer des obstacles ou des contraintes limitant notre capacité d'établir une organisation efficace et concurrentielle et d'étendre nos activités à l'échelle mondiale. Les autorités de réglementation des valeurs mobilières et d'autres organismes de réglementation imposent également à notre société, à nos bourses de valeurs et de dérivés ainsi qu'à nos chambres et activités de compensation des restrictions en matière de finance et de gouvernance. Certains des organismes de réglementation auxquels nous sommes assujettis ont le mandat d'approuver ou d'examiner les règles en matière d'inscription, de négociation, de compensation, de règlement

et de dépôt, le barème de droits de nos entités réglementées, ainsi que les caractéristiques et le fonctionnement de nos systèmes et les modifications qui y sont apportées. Ces approbations ou ces examens pourraient faire augmenter nos coûts et retarder nos plans de mise en œuvre. En outre, il se pourrait que des modifications apportées à la réglementation aient une incidence sur nos clients et un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation. La multiplication des marchés au Canada et l'incidence de la conjoncture économique mondiale continuent de se traduire par une réglementation plus stricte de nos activités imposée par les autorités de réglementation des valeurs mobilières et autres, tant au Canada qu'aux États-Unis et à l'étranger, pouvant même toucher des secteurs de nos activités qui, jusqu'alors, n'étaient pas réglementés.

Des conflits d'intérêts, réels ou perçus, pourraient survenir entre nos responsabilités en matière de réglementation et nos propres intérêts commerciaux. Bien que nous ayons mis en œuvre des mesures de gouvernance rigoureuses et que nous ayons mis en place, et continuerons de mettre en place, des politiques et des procédures pour gérer de tels conflits, un manquement à gérer de tels conflits de façon diligente et équitable pourrait nuire considérablement à notre réputation, entraîner des mesures de la part d'organismes de réglementation et avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De nouvelles exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et des coûts liés à nos activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs.

Des organismes de réglementation du Canada, des États-Unis et d'Europe, notamment, ont relevé ou proposé, ou sont en train de mettre en place, un certain nombre de mesures et de changements liés à la réglementation. Nous ne savons pas avec certitude si les changements seront mis en application ni sous quelle forme, et nous ne pouvons prévoir avec assurance l'incidence que de tels changements pourraient avoir sur nos entreprises et nos activités. Les règles, nouvelles ou modifiées, qui ont des répercussions sur nos bourses et nos chambres de compensation pourraient nous obliger à changer notre manière de mener nos activités, et celle de nos clients, ou de nous régir nous-mêmes. À titre d'exemple, les répercussions éventuelles du Brexit sur nos bourses, nos chambres de compensation et Trayport, de même que sur nos clients, demeurent nébuleuses. Advenant notre incapacité à mettre en œuvre les changements requis et de nous y conformer en temps opportun, les autorités de réglementation concernées pourraient nous imposer des sanctions ou des restrictions, voire les deux, susceptibles d'entraîner une réduction importante de nos activités ou de nos produits.

Des exigences réglementaires nouvelles et inattendues pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et de ceux liés aux activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs pour les entités concernées. De plus, une réglementation très étoffée pourrait freiner la croissance et l'innovation des marchés financiers dans l'ensemble et avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Compensation CDS et la CDCC exploitent des infrastructures liées aux marchés des capitaux, notamment des contreparties centrales pour les marchés au comptant et les marchés des dérivés, des marchés de marchandises, des systèmes de règlement de titres et des institutions de dépôt de valeurs centrales qui sont assujettis aux PIMF du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (le « CSPR ») et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (l'« OICV ») régissant ces types de services, qui se reflètent dans les exigences des organismes de réglementation et les lois applicables, dont le *Règlement 24-102 sur les obligations relatives aux chambres de compensation* en matière de valeurs mobilières encadrant ces entités. Pour ces entreprises, la mise en œuvre des PIMF par les organismes de

réglementation continuera d'avoir une incidence sur les coûts de conformité. En 2018, conformément aux directives supplémentaires des PIMF publiées en 2017 et aux directives canadiennes additionnelles en matière de surveillance et de réglementation, Compensation CDS a instauré des changements touchant ses facilités de trésorerie et la CDCC a adopté de nouveaux outils de recouvrement.

Il est possible que des modifications réglementaires européennes visant les marchés de l'énergie puissent se répercuter sur la structure de ces marchés et, par conséquent, sur le nombre de bourses soutenues par Trayport.

Nos ordonnances de reconnaissance imposent des contraintes d'ordre réglementaire importantes.

Aux termes des ordonnances de reconnaissance, nous sommes assujettis à une réglementation et à une surveillance réglementaire étroites en ce qui a trait notamment aux droits, aux modèles de tarification, aux rabais et aux mesures incitatives. Ces ordonnances de reconnaissance imposent également des contraintes d'ordre réglementaire importantes sur nos activités. Les dispositions relatives à la réglementation et à la surveillance accrues prévues dans les ordonnances de reconnaissance confèrent à l'organisme de réglementation compétent de vastes pouvoirs qui peuvent, selon la manière dont ces pouvoirs seront exercés à l'avenir, imposer des barrières ou des restrictions qui limitent notre capacité de bâtir une organisation efficace et concurrentielle, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En ce qui a trait aux droits demandés par toutes nos bourses (la TSX, Alpha et la TSXV), les ordonnances de reconnaissance imposent des restrictions ou des interdictions à l'égard de certains types de rabais ou de mesures incitatives visant les droits que de telles bourses pourraient offrir, y compris des rabais ou des mesures incitatives qui ne sont offerts qu'à un participant au marché en particulier ou qu'à une catégorie donnée de participants au marché. Ces interdictions et restrictions peuvent limiter la capacité de nos bourses de lancer éventuellement de nouveaux produits ou de les lancer en temps opportun, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'efficacité de nos futures stratégies, ou sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs. En outre, en vertu des ordonnances de reconnaissance, la CVMO a le droit d'enjoindre à la TSX et à Alpha de soumettre de nouveau à son approbation des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives qu'elle a déjà approuvés. Le cas échéant, si la CVMO décidait de ne pas approuver de nouveau les droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives antérieurs, ceux-ci devront être révoqués.

Les modifications aux droits de la TSX et d'Alpha sont déposées pour approbation auprès de la CVMO au moins sept jours ouvrables avant leur entrée en vigueur. Les modifications aux droits d'inscription à la TSXV sont déposées pour approbation auprès de l'Alberta Securities Commission (l'« ASC ») et de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC ») au moins sept jours ouvrables d'avance. Avant d'entrer en vigueur, les modifications aux droits de négociation à la MX sont soumises à l'AMF et à la CVMO au moins sept jours ouvrables d'avance. Il est possible que l'AMF, la CVMO, la BCSC ou l'ASC demande un délai plus long pour revoir la demande de modification des droits, pour s'opposer aux modifications proposées des droits ou pour exiger qu'elles soient soumises à une révision.

De plus, les modifications apportées aux droits de TMX Datalinx liés aux données sur le marché et aux services de colocalisation de la TSX, de la TSXV, d'Alpha et de la MX sont soumises pour approbation à la CVMO, à la BCSC, à l'ASC et à l'AMF, selon le cas, pour une période de sept jours ouvrables avant leur entrée en vigueur. Il est possible que les autorités de réglementation demandent un délai plus long pour revoir les droits d'inscription, pour s'opposer aux modifications proposées des droits ou pour exiger qu'elles soient soumises à une révision.

De même, les modifications aux droits de la CDCC sont soumises à l'AMF, sur approbation de la CDCC, et à la CVMO dix jours ouvrables avant d'entrer en vigueur. Il est possible que les organismes de réglementation demandent un délai plus long pour revoir la demande de modification des droits, pour s'opposer aux modifications proposées ou pour exiger qu'elles soient soumises à une révision.

En ce qui a trait à la CDS, aux termes des ordonnances de reconnaissance applicables, certains droits demandés par la CDS et ses filiales sont soumis à l'approbation préalable des organismes de réglementation compétents. Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS consenties par la CVMO, l'AMF et la BCSC, les droits exigés pour les services et produits offerts par certaines filiales de la CDS seront les mêmes que ceux entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2011 (les « droits de base pour 2012 »). Nous ne pouvons pas rajuster ces droits sans l'approbation de la CVMO, de l'AMF et de la BCSC. De plus, nous ne pourrions demander l'approbation d'une augmentation des droits des services de compensation et des autres services de base (ces services sont décrits dans les ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF) que si les conditions avaient changé considérablement depuis le 1^{er} août 2012, date de prise d'effet des ordonnances de reconnaissance, approbation qui pourrait ou non nous être accordée. Par conséquent, même si les charges peuvent augmenter à l'avenir (notamment par suite d'une baisse des volumes d'opérations), nous ne serions autorisés à demander une augmentation des droits sur ces services que si nous pouvions convaincre les organismes de réglementation compétents que les conditions actuelles ont sensiblement changé. En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CDS, la CVMO et l'AMF ont toutes deux le pouvoir d'enjoindre à l'entité pertinente de la CDS de soumettre de nouveau à leur approbation des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives qu'elles ont déjà approuvés. Le cas échéant, si la CVMO ou l'AMF, selon le cas, décidaient de ne pas approuver de nouveau des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives antérieurs, ceux-ci devront être révoqués. Ces restrictions sur la capacité de modifier les droits de la CDS pourraient avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation à l'avenir (voir la rubrique **NOS ACTIVITÉS – MARCHÉS FINANCIERS – Compensation, règlement et dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe et autres services – CDS**).

Nous avons engagé davantage de frais pour nous conformer aux exigences réglementaires supplémentaires qui nous sont imposées conformément aux ordonnances de reconnaissance. En outre, les droits de participation et des droits d'activité imposés par les autorités provinciales en valeurs mobilières s'appliquent tant à nous qu'à certaines de nos activités. L'ampleur générale des coûts réglementaires additionnels peut avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Conformément aux ordonnances de reconnaissance, nous devons également obtenir une approbation réglementaire préalable avant de mettre en œuvre quelque modification à de nombreux aspects de nos activités, notamment a) des modifications aux modèles de répartition interne des coûts et aux prix de cession interne entre les entités du même groupe, b) une intégration, une restructuration ou un regroupement importants des entreprises, des activités ou des fonctions internes entre des entités du Groupe TMX, c) des modifications autres que dans le cours normal des activités de la TSXV, et d) quelque impartition des principaux services ou systèmes par un marché. L'obligation d'obtenir des approbations peut limiter ou retarder notre capacité d'apporter des modifications prévues à ces aspects de nos activités à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nos ordonnances de reconnaissance imposent des restrictions relatives à la propriété de nos actions avec droit de vote.

En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF. Si une personne ou un groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, détenait en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ou exerçait le contrôle ou avait la mainmise sur plus de 10 % d'une catégorie ou série de ses actions, sans le consentement préalable de la CVMO ou de l'AMF, les droits de vote respectifs seraient limités à un maximum de 10 % jusqu'à ce que la CVMO et l'AMF accordent leur consentement.

Risques liés aux litiges et aux procédures judiciaires

Nous sommes exposés au risque que des litiges ou d'autres procédures judiciaires soient intentés contre nous.

Nous sommes exposés à des risques liés aux litiges et à d'autres procédures judiciaires.

Certains aspects de nos activités comportent des risques liés aux litiges. Des clients insatisfaits, entre autres, pourraient déposer des plaintes, notamment quant à notre mode de fonctionnement, ou pourraient contester nos interventions, nos décisions ou notre compétence en matière réglementaire. Bien que nous puissions avoir droit à certaines indemnités contractuelles et à des limitations de responsabilité, ces droits pourraient ne pas être suffisants. En outre, en raison de la responsabilité civile à l'égard des déclarations fausses ou trompeuses dans nos documents d'information continue et nos déclarations et à l'égard de l'omission de publier en temps opportun des déclarations de changement important, en Ontario et dans certains autres territoires, des actionnaires insatisfaits ont le droit d'intenter des poursuites contre nous. Nous pourrions devoir engager des frais juridiques importants pour nous défendre, même si l'action est sans fondement. Si un jugement était rendu contre nous, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre réputation, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la propriété intellectuelle

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de protéger nos droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait nous faire subir une importante perte financière. Nous sommes exposés au risque qu'une réclamation pour violation de propriété intellectuelle puisse être émise contre nous.

Nous pourrions ne pas être en mesure de protéger nos droits de propriété intellectuelle.

Pour protéger nos droits de propriété intellectuelle, nous nous appuyons sur un ensemble de lois sur les marques de commerce, le droit d'auteur et les brevets, des mesures de protection des secrets commerciaux, des ententes de confidentialité et d'autres ententes contractuelles conclues avec les membres du même groupe que nous, nos clients, nos partenaires stratégiques et d'autres parties. Ces mesures de protection pourraient se révéler insuffisantes pour empêcher l'appropriation illicite de nos renseignements exclusifs. Nous pourrions ne pas être en mesure de déceler les cas d'utilisation non autorisée de nos droits de propriété intellectuelle ou de prendre des mesures adéquates pour faire valoir ces droits. Nous avons déposé nos marques de commerce au Canada et dans certains autres territoires ou fait des

demandes en ce sens. Si nous ne sommes pas en mesure de protéger adéquatement nos droits de propriété intellectuelle, cela pourrait porter atteinte à notre marque, compromettre notre capacité de soutenir la concurrence efficacement et limiter notre capacité de maintenir ou d'accroître nos produits. De plus, nous pourrions devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources financières à la défense de nos droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous sommes exposés à des risques liés aux réclamations en matière de propriété intellectuelle.

Nous utilisons divers éléments de propriété intellectuelle aux termes de licences octroyées par des tiers. Il est possible que des tiers présentent éventuellement des réclamations contre nous ou nos clients, alléguant une violation de ces licences. Des réclamations pour violation alléguée des droits de propriété intellectuelle d'un tiers pourraient également être déposées contre nous. Si quelqu'un réussissait à faire valoir une telle réclamation, nous pourrions devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources financières à l'élaboration d'éléments de propriété intellectuelle ou à l'obtention d'une licence d'utilisation d'éléments de propriété intellectuelle qui ne contreviennent pas aux droits de cette autre personne ou à l'obtention d'une licence d'utilisation d'éléments de propriété intellectuelle auprès de leur propriétaire. Il est possible que nous ne réussissions pas à créer une licence ou qu'une licence ne puisse pas être obtenue ou qu'elle ne puisse pas être obtenue selon des modalités acceptables sur le plan commercial. De plus, tout litige pourrait être long et coûteux et avoir un effet défavorable sur nous, et ce, même si nous avons gain de cause.

Risques financiers

Change

Nous sommes exposés au risque que l'évolution des taux de change ait une incidence défavorable sur la valeur de nos produits, de nos charges, de nos actifs ou de nos passifs (voir la rubrique **Risque de marché – Risque de change** de la rubrique **Gestion du risque financier**).

Risque lié à la structure de coûts

Nous avons une structure de coûts essentiellement fixe.

Nos dépenses sont pour la plupart fixes et ne pourraient pas être réduites facilement à court terme à la suite d'une baisse des produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Risque lié aux événements de marché

Un événement de marché systémique pourrait nuire à nos activités de compensation sur les marchés des dérivés et les marchés au comptant.

En cas de mouvement brusque et important des cours, certains participants au marché pourraient être incapables de s'acquitter de leurs obligations envers les courtiers, et ces derniers pourraient alors être incapables de s'acquitter de leurs obligations envers leurs contreparties. Un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités de la CDCC et de la CDS. Dans cette situation, des membres compensateurs ou d'autres participants pourraient être en défaut envers la CDCC ou la CDS. Comme il est mentionné sous les rubriques **Risque de crédit – CDS** et **Risque**

de crédit – CDCC de la rubrique **Gestion du risque financier**, la CDCC ou la CDS auraient recours à leurs mécanismes de gestion des risques pour composer avec ces défauts. Dans des situations extrêmes, comme dans le cas de mouvements très importants des cours ou de défauts multiples survenant simultanément, ces mécanismes pourraient être insuffisants et entraîner des pertes importantes.

Risque lié à la structure du capital

Nous sommes exposés au risque d’être dans l’incapacité de concevoir, de mettre en place et de maintenir le modèle de financement d’entreprise et la structure du capital appropriés.

Nous avons une dette d’environ 1 066,3 millions de dollars et sommes assujettis à des clauses restrictives permanentes aux termes des actes de fiducie régissant les obligations non garanties et des modalités de notre programme de facilité de crédit et de papier commercial.

Les actes de fiducie régissant les obligations non garanties prévoient diverses clauses restrictives à l’intention du Groupe TMX et de ses filiales, dont une limitation de la capacité du Groupe TMX et de chacune de ses filiales importantes (comme il est défini dans les actes de fiducie) d’établir un privilège à l’égard des actifs de ces entités, des restrictions quant à la capacité des filiales importantes du Groupe TMX de contracter certains types de dettes et des exigences quant au remboursement des obligations non garanties en circulation lors d’un changement de contrôle de TSX Inc. ou de la MX assorti d’un événement déclencheur (p. ex., l’abaissement de la cote des obligations non garanties sous la catégorie investissement). Bien que nous ayons établi des programmes de trésorerie et d’affectation du capital qui incluent des analyses des ratios d’endettement et de distribution de dividendes, certaines de ces restrictions, ou l’ensemble de celles-ci, pourraient limiter notre souplesse de modification de notre structure du capital.

Modalités de notre programme de facilité de crédit et de papier commercial

En vertu de notre convention de crédit, certaines clauses restrictives nous imposent de respecter et de maintenir un ratio de couverture des intérêts et un ratio d’endettement, y compris d’effectuer les paiements de principal et d’intérêt à la date d’exigibilité. Il est important de respecter la totalité des modalités de notre facilité de crédit puisqu’elle sécurise entièrement notre programme de papier commercial (voir la rubrique **Liquidités et ressources en capital – Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie – Facilité de crédit**). Notre capacité de respecter les ratios financiers aux termes de la facilité de crédit et d’autres clauses restrictives, y compris effectuer les paiements de principal et d’intérêt à la date d’exigibilité, aux termes de la convention de crédit et des actes de fiducie dépend de nos flux de trésorerie et bénéfices, de notre niveau d’endettement et des autres mesures de rendement financier, qui varient en fonction des taux d’intérêt en vigueur et de la conjoncture économique, de la situation boursière et financière, de la concurrence, du cadre réglementaire et d’autres facteurs comme le volume des opérations sur des titres négociés à nos marchés boursiers, le nombre de transactions compensées et réglées par nos services de compensation, de règlement et de dépôt sur les marchés au comptant, le nombre de transactions, le volume de contrats ou de produits négociés et compensés sur nos marchés au comptant et de dérivés, le nombre de nouvelles inscriptions et d’inscriptions additionnelles sur nos marchés boursiers, le nombre et la capitalisation boursière des émetteurs inscrits, le nombre d’abonnés aux données de marché, la réglementation des droits par les autorités de réglementation en valeurs mobilières et une augmentation de la concurrence de la part d’autres bourses et marchés, autant de facteurs qui sont indépendants de notre volonté et de notre capacité de contrôler nos dépenses.

D'après le niveau d'activité actuel et la croissance projetée, nous estimons que nos flux de trésorerie tirés des activités et notre trésorerie suffisent à nos besoins de liquidités actuels. Toutefois, nous ne pouvons garantir que nos entreprises généreront suffisamment de bénéfices ou de flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation ou que la croissance projetée sera réalisée, ni que nous serons en mesure de contrôler suffisamment nos dépenses pour nous permettre de respecter les ratios financiers et les autres clauses restrictives ou de payer notre dette ou de financer nos autres besoins de liquidités. Si nous ne disposons pas de suffisamment de fonds, nous pouvons être tenus de renégocier les conditions de notre dette ou de restructurer ou de refinancer la totalité ou une partie de notre dette à l'échéance stipulée ou avant, de réduire ou de reporter des investissements de capital et des acquisitions, de réduire nos dividendes ou en supprimer le versement ou de vendre des actifs. Notre capacité de renégocier, de restructurer ou de refinancer notre dette tiendrait à la situation des marchés des capitaux et à notre situation financière à ce moment. L'omission de respecter les ratios financiers et d'autres clauses restrictives de la convention de crédit pourrait entraîner un défaut aux termes des actes de fiducie qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait obliger le Groupe TMX à rembourser les emprunts aux termes de la convention de crédit et des obligations non garanties avant leur date d'échéance. De plus, un cas de défaillance aux termes des actes de fiducie régissant les obligations non garanties qui donnerait lieu à l'avancement de l'échéance de la série visée des obligations non garanties pourrait entraîner l'avancement de l'échéance de la convention de crédit.

De plus, si nous ne sommes pas ou s'il est raisonnablement probable que nous ne soyons pas en mesure de nous conformer à une clause restrictive financière ou à un ratio prévu dans toute ordonnance de reconnaissance définitive, cette incapacité pourrait également donner lieu à une défaillance aux termes de la convention de crédit, si une autorité gouvernementale rend une décision ou ordonne que des restrictions nous soient imposées, ou à l'une ou l'autre de nos filiales, en raison de notre non-conformité si la majorité requise des prêteurs détermine que les restrictions ont ou auront une incidence défavorable importante, comme il est décrit dans la convention de crédit. Une défaillance surviendra également aux termes de la convention de crédit si une autorité gouvernementale rend une décision ou impose des restrictions relativement à notre capacité ou à celle de l'une de nos filiales de déplacer la trésorerie ou les équivalents de trésorerie au sein du Groupe TMX et de nos filiales, si la majorité requise des prêteurs détermine que les restrictions ont ou auront une incidence défavorable importante. Si ces cas de défaillance aux termes de la convention de crédit donnaient lieu à l'avancement de l'échéance de la convention de crédit, ils pourraient constituer un cas de défaillance aux termes des actes de fiducie qui, à son tour, entraînerait l'avancement de l'échéance des obligations non garanties en circulation. Si nous sommes obligés de refinancer ces emprunts à des conditions moins favorables ou ne pouvons pas les refinancer, notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient en souffrir.

En raison de notre dette à taux variable, nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt, qui pourrait donner lieu à une augmentation considérable de nos obligations en matière de service de la dette. Nos ententes de couverture pourraient également accroître notre endettement.

Les emprunts aux termes du programme de papier commercial et la convention de crédit portent intérêt à un taux variable et nous exposent au risque de taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt augmentaient, nos obligations en matière de service de la dette à l'égard de la dette à taux variable subiraient une hausse même si le montant emprunté demeurait le même, et notre bénéfice net et nos flux de trésorerie, y compris les fonds disponibles pour assurer le service de la dette, enregistraient une baisse correspondante. Bien que nous ayons conclu une entente de couverture des taux d'intérêt afin d'atténuer en partie ce risque, rien ne garantit qu'elle se révélera efficace. Par ailleurs, si les taux d'intérêt diminuaient, nous comptabiliserions un endettement lié à cette entente de couverture qui pourrait influencer sur notre capacité d'atteindre nos ratios financiers prévus par la convention de crédit. Notre exposition à la majoration des taux

d'intérêt variables de notre dette est également atténuée, dans une certaine mesure, par le fait que nous détenons de la trésorerie et des titres négociables comportant des taux d'intérêt variables.

Un recul de notre note de crédit pourrait altérer notre capacité de contracter une nouvelle dette.

DBRS a attribué la note A (élevé) assortie d'une tendance stable au Groupe TMX en qualité d'émetteur et a attribué la même note assortie d'une tendance stable à nos obligations non garanties. Le papier commercial s'est pour sa part vu attribuer une note de R-1 (faible) avec tendance stable par DBRS.

DBRS évalue et surveille régulièrement la note de notre papier commercial et celle de nos obligations non garanties. Toute révision à la baisse de la note existante pourrait avoir un effet défavorable sur nos coûts d'emprunt ou notre capacité d'accéder à des sources de liquidités et de capitaux et limiter les options de financement qui s'offrent à nous.

Gestion du risque financier

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de subir une perte par suite du manquement d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un membre compensateur ou d'un adhérent à ses obligations financières. Il a trait principalement aux activités de compensation de Compensation CDS et de la CDCC, aux activités de Fiducie TSX, aux activités de courtage de Shorcan, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, aux titres négociables, aux créances clients, aux swaps de taux d'intérêt et aux swaps sur rendement total.

En 2016, conformément aux PIMF et à des directives canadiennes supplémentaires en matière de réglementation et de surveillance, Compensation CDS et la CDCC ont chacune adopté un plan de redressement, qui sera mis en œuvre dans l'éventualité où l'entité n'est pas en mesure de fournir des opérations et des services critiques déterminés en tant qu'entité en situation de continuité d'exploitation (voir la rubrique **Risque juridique et réglementaire – De nouvelles exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et des coûts liés à nos activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs**).

Risque de crédit – CDS

Compensation CDS est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité d'un adhérent aux services de compensation et de règlement de Compensation CDS à s'acquitter de ses obligations financières. Dans une moindre mesure, la CDS est exposée au risque de crédit en raison de la prestation de ses services avant le paiement.

L'exploitation des services de compensation et de règlement par Compensation CDS expose cette dernière au risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les règlements de transactions peuvent donner lieu à une obligation de paiement net d'un adhérent envers Compensation CDS ou à une obligation de paiement de Compensation CDS envers un adhérent. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS entraîne un risque lié au paiement, qui est une forme particulière de risque de crédit. Le risque lié au paiement est une forme de risque de crédit associé au règlement de valeurs mobilières; un vendeur peut livrer les valeurs mobilières, mais ne pas recevoir le paiement, ou un acheteur peut verser le paiement, mais ne pas recevoir les valeurs mobilières qu'il a acquises. Le risque lié au paiement est atténué par le versement de paiement irrévocable au CDSX, le

système de compensation et de règlement multilatéral de la CDS, tel qu'il est décrit aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*.

Dans le cadre des services de règlement offerts par Compensation CDS, le risque lié au paiement est transféré entièrement de Compensation CDS aux adhérents qui acceptent ce risque en vertu des règles contractuelles régissant les services de règlement. Ce transfert du risque lié au paiement est effectué principalement par le fait que les adhérents agissent à titre de prêteurs pour les autres adhérents au moyen de l'octroi de marges de crédit gérées au sein du système de règlement ou, autrement, au moyen d'arrangements fondés sur le partage du risque dans le cadre desquels des groupes d'adhérents cautionnent réciproquement les obligations de paiement de chacun des autres membres du groupe. Si un adhérent n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement envers Compensation CDS, ces adhérents obligés sont tenus d'effectuer le paiement. Le risque lié au paiement est atténué pour les adhérents au moyen de limites imposées aux adhérents quant à l'importance des obligations de paiement de chaque adhérent et des exigences de garantie liées à ces obligations de paiement. Ces deux mesures d'atténuation sont imposées en temps réel au système de règlement.

L'utilisation du Service de liaison avec New York et du Service de liaison direct avec la DTC crée un risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les transactions de règlement par la NSCC ou la DTC peuvent entraîner une obligation de paiement net de la NSCC ou la DTC envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers la NSCC ou la DTC. Par conséquent, la CDS a le droit légal de recevoir les fonds d'un adhérent cautionné en position débitrice ou a une obligation de payer les fonds à un adhérent cautionné en position créditrice.

L'éventuelle défaillance d'un adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS dans le cadre du SLNY ou du SLDDTC entraîne un risque lié au paiement. Pour atténuer le risque de défaillance, Compensation CDS a établi des mécanismes d'atténuation du risque de défaillance pour limiter les pertes pour les adhérents obligés, tel qu'il est décrit aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*. Le processus requiert que l'adhérent présente des biens en garantie à Compensation CDS et à la NSCC ou à la DTC.

L'exposition au risque de Compensation CDS au titre de ses services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles. Les garanties en espèces sont détenues par Compensation CDS à la Banque du Canada et à la NSCC ou à la DTC et les garanties autres qu'en espèces données en nantissement par les adhérents aux termes des Règles de la CDS sont détenues par Compensation CDS.

Compensation CDS détenait également un montant de 1,0 million de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables à titre de contribution au fonds provisionné aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. Le recours à ce fonds de défaillance de 1,0 million de dollars est prévu en cas d'épuisement des contributions d'un adhérent suspendu au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance.

À la suite des évaluations du risque lié aux adhérents au 31 décembre 2018, le montant total de la garantie requise par Compensation CDS était de 6 081,1 millions de dollars (5 888,3 millions de dollars en 2017). Les garanties réelles données en nantissement en faveur de Compensation CDS au 31 décembre 2018 se chiffraient à 7 291,7 millions de dollars (6 789,4 millions de dollars en 2017). Les garanties données en nantissement au 31 décembre 2018 se composaient d'un montant en espèces (compris dans les soldes avec les adhérents dans le bilan consolidé) de 681,9 millions de dollars (505,7 millions de dollars en 2017) de même que de bons du Trésor et de titres à revenu fixe de 6 609,8 millions de dollars (6 283,7 millions de dollars en 2017). Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas prises en compte dans notre bilan consolidé.

Il est possible que la CDS touche des paiements provenant d'émetteurs de titres relativement à des droits et privilèges, notamment des paiements à l'échéance ou des paiements d'intérêts, avant la date de paiement aux adhérents qui détiennent ces titres. En de rares circonstances, en raison du moment où ces paiements sont reçus ou de la conjoncture du marché, ces fonds peuvent être détenus par une grande banque à charte canadienne. Le cas échéant, la CDS serait exposée à l'éventuelle défaillance de la banque.

Une description détaillée des facilités de crédit de la CDS est présentée sous la rubrique **Autres facilités de crédit et de trésorerie**.

Risque de crédit – CDCC

La CDCC pourrait subir une perte advenant que les membres compensateurs omettent de remplir une de leurs obligations contractuelles, comme il est précisé dans les règles de la CDCC.

La CDCC est exposée au risque de crédit de ses membres étant donné qu'elle agit comme contrepartie centrale dans toutes les opérations sur les marchés de la MX et sur certains marchés hors cote soutenus par la CDCC. À ce titre, en cas de défaillance d'un membre compensateur, les obligations de ces contreparties défaillantes deviendraient la responsabilité de la CDCC.

L'instauration de stricts critères d'adhésion à la CDCC constitue la première ligne de défense du processus de gestion du risque de crédit de la CDCC, lequel comprend des exigences de nature financière et réglementaire. De plus, la CDCC examine de manière régulière la viabilité financière de ses membres compensateurs en fonction des critères pertinents afin d'assurer qu'ils satisfont en tout temps aux exigences. Dans le cas du non-respect d'une exigence par un membre compensateur, la CDCC a le droit, en vertu de ses règles, d'infliger à ce membre diverses sanctions.

L'une des principales techniques utilisées par la CDCC pour la gestion des risques eu égard au risque de crédit suscité par une contrepartie consiste à recevoir des dépôts sur marge en fonction du risque sous forme d'espèces, d'actions et de titres négociables émis par un gouvernement. Ainsi, lorsqu'un membre compensateur omet de régler un paiement et/ou ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter de ses obligations découlant de contrats à terme ouverts, de contrats d'options et d'opérations de pension sur titres, les dépôts sur marge peuvent être saisis, puis servir à diminuer les pertes éventuelles subies dans le cadre de la liquidation de ses positions.

Le système de couverture de la CDCC est appuyé par un processus de surveillance quotidienne de la marge et du capital (« SQMC ») qui évalue la solidité financière d'un membre compensateur par rapport aux exigences de couverture. La CDCC surveille les exigences de couverture d'un membre compensateur, établies en pourcentage de son capital (actifs nets admissibles). La CDCC fait des appels de marge additionnels si le ratio de l'exigence de couverture par rapport aux actifs nets admissibles dépasse 100 %. La marge additionnelle de couverture est égale à l'excédent du ratio sur 100 % et

visé à assurer que, dans le cas d'une compensation, le déficit d'un membre compensateur ne dépasse pas la valeur de son entreprise. Afin de gérer l'exposition au risque découlant de certains risques idiosyncrasiques, la CDCC impose également des marges supplémentaires, dont la marge pour le risque de concentration, imputable aux membres compensateurs dont la concentration dans certaines positions est trop élevée, la marge pour le risque de corrélation défavorable, imputable aux membres compensateurs détenant des positions en étroite corrélation avec leur propre profil de risque de crédit, et la marge pour le risque d'asymétrie du règlement, qui vise à atténuer le risque qu'un adhérent potentiellement défaillant choisisse uniquement les positions qui lui conviennent dans le cadre du processus de règlement.

Les exigences réglementaires internationales imposées aux contreparties centrales telles que la CDCC ont mis en lumière la nécessité, pour les contreparties centrales, d'inclure dans le processus de gestion de défaut une composante de leurs capitaux sous risque. La CDCC détient un montant de 10,0 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles à la suite de la défaillance d'un membre compensateur. Ce montant de 10,0 millions de dollars doit être utilisé lorsque les dépôts sur marge et les dépôts dans le fonds de compensation d'un membre compensateur qui manque à ses obligations sont insuffisants pour combler les pertes subies par la CDCC. Le montant de 10,0 millions de dollars est scindé en deux tranches. La première tranche de 5,0 millions de dollars doit combler la perte résultant du premier cas de défaillance d'un membre compensateur. Si la perte est supérieure à 5,0 millions de dollars, et que, par conséquent, la première tranche est complètement épuisée, la CDCC utilise la seconde tranche de 5,0 millions de dollars pour remplir à nouveau la première tranche. Cette seconde tranche est en place afin de s'assurer qu'un montant de 5,0 millions de dollars soit disponible en cas de défaillance de la part d'un autre membre compensateur.

Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation de la CDCC sont détenus à la Banque du Canada, ce qui atténue le risque de crédit auquel la CDCC serait exposée si les dépôts étaient détenus auprès de banques commerciales. Les garanties réelles données en nantissement en faveur de la CDCC au 31 décembre 2018 s'établissaient à 1 179,0 millions de dollars (877,3 millions de dollars en 2017). Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation ont été donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables; ces dépôts sont détenus par des dépositaires agréés. La CDCC peut saisir cette garantie en cas de défaillance d'un membre compensateur. Au 31 décembre 2018, des dépôts autres qu'en espèces sur marge de 8 183,0 millions de dollars (8 413,5 millions de dollars en 2017) et des dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation de 1 257,5 millions de dollars (956,1 millions de dollars en 2017) avaient été donnés en nantissement à la CDCC. Les garanties autres qu'en espèces sont détenues sous forme de titres émis par un gouvernement, de lettres de garantie et de titres de participation et ne sont pas incluses dans le bilan consolidé.

Une description des facilités de crédit de la CDCC est présentée sous la rubrique **Autres facilités de crédit et de trésorerie**.

Risque de crédit – Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

Nous gérons notre risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions en détenant la majorité de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie auprès de grandes banques à charte canadiennes ou sous forme de bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Risque de crédit – Titres négociables

Nous gérons notre exposition au risque de crédit découlant des placements en titres négociables en détenant des placements dans des fonds qui servent à gérer de façon active le risque de crédit ou en détenant des titres à revenu fixe individuels de première qualité qui ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure. De plus, le fait de détenir des titres à revenu fixe individuels limite notre exposition aux titres non gouvernementaux. Aux termes de notre politique de placement, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

La plus grande partie de notre portefeuille est détenue sous forme de dépôts bancaires, de billets et de bons du Trésor.

Risque de crédit – Créances clients

Notre exposition au risque de crédit lié aux créances irrécouvrables est tributaire des caractéristiques individuelles de nos clients, dont bon nombre sont des banques et des institutions financières. Nous établissons régulièrement des factures à l'intention de nos clients et disposons d'une équipe de recouvrement qui surveille les créances clients et réduit le plus possible le montant des créances clients en souffrance. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit découlant des créances d'un client en particulier. De plus, les clients dont les comptes ne sont pas en règle risquent de perdre leurs privilèges d'admission à la cote, de négociation, de compensation, d'accès à l'information boursière et aux systèmes, ainsi que d'autres services.

Risque de crédit – Swaps sur rendement total

Étant donné la nature bilatérale des swaps sur rendement total, nous sommes exposés au risque de crédit suscité par une contrepartie. Afin de gérer ce risque de crédit, nous ne concluons de swaps sur rendement total qu'avec de grandes banques à charte canadiennes.

Risque de crédit – Swaps de taux d'intérêt

Étant donné la nature bilatérale des swaps de taux d'intérêt, nous sommes exposés au risque de crédit suscité par une contrepartie. Afin de gérer ce risque de crédit, nous ne concluons de swaps de taux d'intérêt qu'avec de grandes banques à charte canadiennes.

Risque de crédit – Shorcan

Shorcan est exposée au risque de crédit advenant que des clients omettent de régler leurs paiements à la date de règlement contractuelle. Le risque est limité en raison de son statut de mandataire, en ce sens qu'elle n'achète ni ne vend de titres pour son propre compte. À titre de mandataire, si une opération n'est pas réglée, Shorcan a le droit de déroger à la politique habituelle d'anonymat et de demander aux deux contreparties de régler le contrat directement.

Risque de crédit – Fiducie TSX

Fiducie TSX est exposée au risque de crédit chaque fois qu'elle effectue des opérations de change pour le compte de clients dans le cas où le client ou la contrepartie financière ne règle pas un contrat sur lequel les fluctuations des cours de change ont eu un effet défavorable. Le risque qu'une opération ne soit pas réglée par une contrepartie financière est considéré comme étant faible étant donné que Fiducie TSX ne fait affaire qu'avec des institutions financières reconnues qui regroupent des grandes banques à charte canadiennes.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte découlant des variations des prix et des taux du marché comme les cours des actions, les taux d'intérêt et les cours de change.

Risque lié au prix de l'action – Unités d'actions de négociation restreinte, unités d'actions à versement différé et swaps sur rendement total

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux cours des actions lorsque nous attribuons des unités d'actions à versement différé et des unités d'actions de négociation restreinte à nos administrateurs et aux membres de notre personnel, respectivement, étant donné que notre obligation stipulée dans le cadre de ces arrangements est fondée en partie sur le prix de nos actions. Nous avons conclu des swaps sur rendement total à titre de couverture partielle de la juste valeur des droits à l'appréciation de ces unités d'actions de négociation restreinte et de ces unités d'actions à versement différé.

Risque de taux d'intérêt – Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

Nous sommes exposés au risque de marché relatif à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres négociables. Ce risque est en partie atténué du fait que notre dette à court terme (papier commercial) porte des taux d'intérêt variables. Au 31 décembre 2018, le Groupe TMX détenait une somme de 55,6 millions de dollars (50,1 millions de dollars au 31 décembre 2017) dans des titres négociables, dont 100,0 % étaient des bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Risque de taux d'intérêt – Papier commercial

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux intérêts versés sur notre **papier commercial**. En supposant que le papier commercial en cours ait une valeur d'environ 319,5 millions de dollars (le solde au 31 décembre 2018), l'incidence annuelle approximative d'une hausse de +1,0 % et d'une baisse de -1,0 % des taux d'intérêt, dont est assorti le papier commercial, sur le bénéfice avant impôt sur le résultat se traduirait par une diminution de 0,5 million de dollars ou une augmentation de 0,5 million de dollars, respectivement. Nous gérons en partie le risque de marché relatif aux intérêts versés sur notre papier commercial au moyen d'un swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 100,0 millions de dollars venant à échéance le 2 mai 2019 (voir la rubrique **Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie – Swaps de taux d'intérêt**).

Autre risque de prix du marché – CDS, CDCC et Shorcan

Nous sommes exposés aux facteurs de risque de marché découlant des activités de Compensation CDS, de la CDCC et de Shorcan, si un client, une partie contractante ou un membre compensateur, selon le cas, néglige de prendre livraison ou de livrer des valeurs mobilières ou des produits dérivés à la date de règlement ou de livraison visée par contrat lorsque le prix contractuel est moins favorable que le prix courant du marché.

La CDS est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions. L'évolution défavorable des cours et des taux du marché exposerait la CDS à des pertes au titre du risque de crédit.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition à ce risque de crédit en cas de défaillance avérée. La CDS a mis au point des processus de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les contributions aux fins de constitution de garantie de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents et au fonds de défaillance du service de la contrepartie centrale, ce qui atténue les pertes de crédit.

L'exposition au risque de remplacement de la CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est créé lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est évaluée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

La CDCC est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent compensateur, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions. L'évolution défavorable des cours et des taux du marché exposerait la CDCC à des pertes au titre du risque de crédit.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition à ce risque de crédit en cas de défaillance avérée. La CDCC a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché soit au moyen de son processus d'enchères, soit au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les garanties sous forme de marge ou versées au fonds de compensation (au besoin), ces garanties étant provisionnées à ces fins par tous les membres compensateurs, ce qui atténue les pertes de crédit.

Le risque lié à Shorcan est limité par le rôle de mandataire qu'elle exerce, puisqu'elle n'achète ni ne vend de titres ni de marchandises pour son propre compte, par la courte période de temps entre la date de transaction et celle de règlement, et par la responsabilité des clients en défaut à l'égard de la différence entre les montants reçus à la vente des titres et des marchandises et les montants payés pour les acheter.

Nous sommes également exposés à d'autres risques de prix du marché à l'égard d'une partie de nos produits tirés des droits de maintien de l'inscription, qui sont fondés sur la valeur à la cote des émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV au 31 décembre de l'exercice précédent.

Risque de change

Nous sommes exposés au risque de marché à l'égard des produits et des charges pour lesquels nous facturons des montants en devise, principalement en dollars américains. Compte tenu des produits et des charges d'exploitation de 2018, l'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les produits, déduction faite des charges d'exploitation, s'élève à environ 6,7 millions de dollars. Compte tenu des produits et des charges d'exploitation de 2018 de Trayport, l'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport à la livre sterling sur les produits, déduction faite des charges d'exploitation, s'établit à environ 3,3 millions de dollars.

Nous sommes également exposés au risque de marché relatif aux cours de change applicables à notre trésorerie et à nos équivalents de trésorerie, aux créances clients ainsi qu'aux dettes fournisseurs, libellés principalement en dollars américains. Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients, déduction faite des passifs courants, comprenaient un montant de 14,2 millions de dollars américains exposé aux variations du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain (14,1 millions de dollars américains en 2017), un montant de 0,7 million de livres sterling exposé aux variations du cours de change entre la livre sterling et le dollar canadien (1,5 million de livres sterling en 2017) et un montant de 0,1 million d'euros exposé aux variations du cours de change entre l'euro et le dollar canadien (0,7 million d'euros en 2017). L'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling et à l'euro sur ces soldes au 31 décembre 2018 se traduirait respectivement par une diminution ou une augmentation de 1,9 million de dollars du bénéfice avant impôt sur le résultat.

De plus, les devises dans lesquelles sont libellés les actifs nets se rapportant à Trayport et à d'autres établissements à l'étranger sont le dollar américain, l'euro et la livre sterling, et l'incidence des fluctuations des cours de change sur notre quote-part dans ces actifs nets est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat global dans le bilan consolidé. L'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling et à l'euro sur ces soldes au 31 décembre 2018 se traduirait respectivement par une diminution ou une augmentation de 91,8 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement offerts par la CDS sont effectués en dollars canadiens et américains. Le risque de marché lié aux cours de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est libellée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

À l'heure actuelle, pour ce qui est de nos activités d'exploitation, nous n'avons pas recours à des stratégies de couverture des devises; par conséquent, une forte fluctuation des cours de change, plus particulièrement un raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling, peut avoir une incidence défavorable sur la valeur de nos produits ou de nos actifs libellés en dollars canadiens.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque de perte découlant de l'éventuelle incapacité du Groupe TMX ou de ses adhérents ou clients de s'acquitter de leurs obligations financières en temps opportun ou selon des prix raisonnables. Nous gérons le risque de liquidité au moyen de la gestion de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie et de nos titres négociables, lesquels sont détenus sous forme de placements à court terme, ainsi que de nos obligations non garanties, de notre papier commercial et de nos facilités de crédit et de trésorerie. Dans le cadre des services de dépôt et de compensation, le risque de liquidité découle de l'exigence de convertir la garantie en liquidités dans l'éventualité de la défaillance d'un adhérent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions se composent de trésorerie et de placements très liquides.

Titres négociables

Aux termes de notre politique de placement, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe. Les titres à revenu fixe individuels détenus ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure et sont très liquides.

Au 31 décembre 2018, les titres négociables se composaient de bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents

Les dépôts sur marge de la CDCC et de la CDS et les marges du fonds de compensation de la CDCC sont détenus dans des instruments de trésorerie. Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation des membres compensateurs, qui sont comptabilisés au bilan consolidé, sont détenus par la CDCC et conservés par la Banque du Canada. Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables sont conservés sous forme de titres gouvernementaux et d'autres titres et sont détenus par des dépositaires agréés. Les liquidités données en garanties par des adhérents à la CDS, lesquelles sont inscrites au bilan consolidé, sont détenues par la CDS auprès de la Banque du Canada, de la NSCC ou de la DTC. Les garanties autres qu'en trésorerie, qui ne sont pas inscrites au bilan consolidé, remises à la CDS par des adhérents aux termes des Règles de la CDS à l'intention des adhérents, sont détenues par la CDS sous forme de titres gouvernementaux liquides et de titres à revenu fixe.

Service de liaison avec New York – CDS

Le service de liaison avec New York, selon la façon dont il est conçu, n'impose pas de limites strictes quant à l'obligation de paiement en fin de journée par les adhérents, ce qui entraîne une exposition possible à un risque de liquidité illimité si un utilisateur du service ne s'acquitte pas de ses obligations. La CDS gère ce risque par une surveillance active des obligations de paiement et au moyen d'une facilité de trésorerie engagée qui couvre la plus grande partie des situations de défaut possibles de la part des adhérents. Le risque de liquidité résiduel excédant la facilité de trésorerie de la CDS est transféré aux adhérents qui continuent d'utiliser le service de liaison avec New York et, en conséquence, l'exposition de la CDS au risque de liquidité se limite à sa facilité de trésorerie disponible.

Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation

Pour gérer le risque de liquidité auquel elles sont exposées dans leurs opérations de compensation, la CDS et la CDCC ont obtenu différentes facilités de crédit (voir la rubrique ***Autres facilités de crédit et de trésorerie***).

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis totalisant 6,0 millions de dollars afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et un prêt à vue non garantis de 15,0 millions de dollars et une facilité à un jour de 5,5 millions de dollars américains demeurent accessibles.

La CDS maintient deux facilités de trésorerie de soutien garanties de 2,0 milliards de dollars et de 720,0 millions de dollars américains, sur lesquelles des montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens. Ces ententes permettent de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent au service de RNC ou au SLNY. Les emprunts en vertu des facilités garanties sont obtenus par le nantissement de titres réglés par l'intermédiaire du RNC ou du SLNY ou par le nantissement de biens par les adhérents, principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux et/ou municipaux au Canada ou d'effets de commerce du Trésor américain.

La CDCC maintient des facilités de trésorerie d'un jour totalisant 600,0 millions de dollars qui permettent de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus ou reçus en garantie par la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

De plus, la facilité de trésorerie de soutien consortiale renouvelable permet de disposer de liquidités totalisant 400,0 millions de dollars à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro, de disposer d'une source de financement à un jour pour les titres ne figurant pas sur la liste des garanties admissibles de la Banque du Canada ou de couvrir les besoins de liquidités d'urgence advenant la défaillance d'un membre compensateur. Les avances prélevées à même la facilité seront garanties par des titres reçus par la CDCC. La facilité de pension sur titres consortiale permet également de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou de couvrir les besoins de liquidités d'urgence advenant la défaillance d'un membre compensateur. Cette facilité permettra de disposer de liquidités en contrepartie de titres qui auront été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle aura reçus. Le montant global de cette facilité de pension sur titres n'a pas varié en 2018 et, au 31 décembre 2018, elle s'établissait à quelque 13 800,0 millions de dollars par suite des activités des membres compensateurs. La CDCC peut ajuster cette facilité trimestriellement afin de se conformer à sa politique en matière de risque de liquidité.

Enfin, la facilité de trésorerie de la CDCC contractée auprès de la Banque du Canada doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Papier commercial, obligations non garanties et facilité de crédit

Notre structure du capital comprend une dette d'environ 1 066,3 millions de dollars. Comme il est souligné à la rubrique **Risque lié à la structure du capital**, notre programme de papier commercial, nos obligations non garanties et notre facilité de crédit constituent pour nous une source de financement. Si la dette aux termes de notre programme de papier commercial, des obligations non garanties ou de la facilité de crédit (si des montants y sont prélevés) devait être remboursée avant la date d'échéance prévue en raison de non-respect des clauses restrictives des actes de fiducie, des modalités du programme de papier commercial ou de la facilité de crédit en cause, nous pourrions être tenus de trouver des sources de financement plus coûteuses ou être incapables d'obtenir une autre forme de financement. En ce qui a trait au papier commercial en particulier, le risque de liquidité s'entend du risque que nous ne puissions être en mesure d'emprunter au moyen d'une nouvelle émission de papier commercial dans le but de rembourser le papier commercial qui vient à échéance en raison d'un manque de liquidité ou d'une absence de demande pour notre papier commercial dans le marché. Pour atténuer ce risque, nous maintenons une convention de crédit pour couvrir ou sécuriser entièrement le programme de papier commercial (voir la rubrique **Liquidités et ressources en capital – Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie – Facilité de crédit**).

Comptabilité et contrôles

Modifications de méthodes comptables

Les nouvelles normes IFRS et modifications suivantes sont entrées en vigueur pour le Groupe TMX le 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*;
- IFRS 9, *Instruments financiers*;
- Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016 (modifications de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, et de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*);
- Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*);
- IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (interprétation de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*).

L'adoption de ces nouvelles normes et modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés, à l'exception de l'IFRS 15. L'IFRS 15 établit un cadre unique exhaustif servant à déterminer le moment et le montant des produits devant être comptabilisés. Cette norme exige la présentation d'informations supplémentaires, y compris les conventions visant la comptabilisation permettant de relever les obligations de prestation envers les clients et les jugements utilisés dans l'évaluation et la comptabilisation des produits.

Le Groupe TMX a adopté l'IFRS 15 en appliquant la méthode de l'effet cumulatif, soit en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de l'IFRS 15 à titre d'ajustement au solde d'ouverture des capitaux propres au 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, les données comparatives n'ont pas été retraitées et elles continuent d'être présentées selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

Par suite de l'application de l'IFRS 15, le moment de la constatation des *droits d'inscription initiale* a changé. Aux termes de l'IFRS 15, les produits sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation ont été remplies. L'établissement des obligations de prestation et la détermination du moment où les obligations de prestation sont remplies, que ce soit progressivement ou à un moment précis, nécessitent l'exercice du jugement. Aux termes de l'IAS 18, les *droits d'inscription initiale* étaient comptabilisés lorsque l'inscription avait eu lieu. Aux termes de l'IFRS 15, le Groupe TMX a déterminé que le service d'inscription initiale et le service de maintien de l'inscription au cours de l'année initiale constituaient une seule obligation de prestation et, par conséquent, le Groupe TMX a conclu que les *droits d'inscription initiale* devaient être différés sur une période de 12 mois à partir de la date de l'inscription, soit la période au cours de laquelle le client détient un droit significatif visant la prestation des services rendus. Aucun autre changement à la constatation des produits n'a découlé de l'application de l'IFRS 15.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons comptabilisé une tranche de 6,9 millions de dollars du total des *droits d'inscription initiale* reçus de 12,0 millions de dollars, le montant résiduel de 5,1 millions de dollars devant être constaté sur le reste de la période de report de 12 mois. Comme l'effet cumulatif de cette modification a été comptabilisé en date du 1^{er} janvier 2018, nous avons également inscrit des *droits d'inscription initiale* reçus en 2017 de 6,5 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Aux termes de l'IFRS 15, les *droits d'inscription initiale* totalisant 13,4 millions de dollars ont été supérieurs d'environ 1,4 million de dollars au montant qui aurait résulté de la comptabilisation des *droits d'inscription initiale* au moment de l'inscription.

En se fondant sur les droits d'inscription initiale facturés en 2018, les montants suivants ont été différés en vue d'une comptabilisation au premier trimestre de 2019, au deuxième trimestre de 2019, au troisième trimestre de 2019 et au quatrième trimestre de 2019 : 2,3 millions de dollars, 1,7 million de dollars, 0,9 million de dollars et 0,2 million de dollars, respectivement. Le total des produits tirés des *droits d'inscription initiale* des trimestres à venir dépendra également de l'activité d'inscription survenant au cours de ces trimestres. Aucune autre modification à la comptabilisation des produits n'a résulté de l'application de l'IFRS 15.

Modifications futures de méthodes comptables

Les normes suivantes ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. Ces normes et interprétations nouvelles et modifiées doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, sauf indication contraire :

- IFRS 16, *Contrats de location* – L'IASB a publié une nouvelle norme sur les contrats de location qui propose un modèle unique permettant de déterminer ce qui constitue un contrat de location et sa comptabilisation dans les états financiers. L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et les directives en matière d'interprétation qui s'y rapportent. L'IFRS 16 utilise un modèle fondé sur les contrôles pour déterminer les contrats de location, lequel fait la distinction entre un contrat de location et un contrat de service selon qu'un actif identifiable est contrôlé par le client. Parmi les autres modifications importantes qui ont été apportées, il faut souligner l'élimination de la distinction faite entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement, conduisant à la

comptabilisation de tous les actifs et passifs, indépendamment du type de contrat. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 16 vise les exercices qui seront ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe TMX envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. Le Groupe TMX choisira d'adopter l'application rétrospective modifiée et ne retraitera pas les périodes antérieures. Le Groupe TMX appliquera de nouvelles méthodes comptables et choisira certaines mesures de simplification offertes aux termes de l'IFRS 16, dont celles se rapportant aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location à court terme. En fonction des données disponibles et de l'état d'avancement de la mise en œuvre au 31 décembre 2018, nous estimons que l'adoption de l'IFRS 16 donnera lieu à une augmentation des actifs au titre des droits d'utilisation ainsi que des passifs au titre des contrats de location correspondants d'environ 100,0 millions de dollars se rapportant surtout à des locaux à bureaux loués.

- IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* – Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. L'interprétation fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Le Groupe TMX envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. Le Groupe TMX ne s'attend pas à ce que cette interprétation ait une incidence significative sur ses états financiers.
- Améliorations annuelles (Cycle 2015-2017) – Des modifications ont été apportées à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'IFRS 11, *Partenariats*, afin de clarifier la comptabilisation de l'augmentation des participations dans des entreprises communes. L'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, a également été modifiée afin d'établir que toutes les conséquences fiscales des dividendes doivent être comptabilisées de la même manière que les transactions qui ont généré les bénéfices distribuables. En outre, des modifications ont été apportées à l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, afin d'établir que les entités doivent inclure les fonds empruntés expressément pour obtenir un actif autre qu'un actif qualifié dans le cadre des emprunts généraux. Le Groupe TMX a l'intention d'adopter ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. Ces modifications ne devraient pas avoir une incidence significative sur les états financiers.
- Modifications au cadre conceptuel – Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son *Cadre conceptuel de l'information financière* qui sous-tend les normes IFRS. De plus, l'IASB a mis à jour les références au Cadre figurant dans les normes IFRS en publiant le document *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS*. Le Groupe TMX envisage d'adopter les modifications pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020. Le Groupe TMX ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») du Groupe TMX, au sens attribué à ce terme dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), visent à fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être communiquée dans les documents que nous déposons aux termes de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières. De plus, ces procédures et contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information devant être présentée dans ces documents est recueillie et communiquée à la direction, y compris au chef de la direction et au chef de la direction financière, selon ce qui est approprié, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information au public. Bien que nous examinions régulièrement nos contrôles et procédures de communication de l'information, ceux-ci ne peuvent nous fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Nos membres de la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, ont effectué une évaluation de l'efficacité de nos CPCI au 31 décembre 2018. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que nos CPCI étaient efficaces en date du 31 décembre 2018.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est chargée d'établir et de mettre en œuvre un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109. Le CIIF s'entend du processus conçu par le chef de la direction et le chef de la direction financière, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction ou d'autres membres de notre personnel pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, et il couvre notamment des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés donnant une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs du Groupe TMX, 2) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements du Groupe TMX ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration du Groupe TMX et 3) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs du Groupe TMX qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques; en conséquence, notre CIIF ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et peut ne pas être en mesure d'empêcher ni de détecter les inexactitudes résultant d'une erreur ou d'une fraude.

Nos membres de la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, ont effectué une évaluation de l'efficacité de notre CIIF au 31 décembre 2018 au moyen du modèle publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en 2013. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que notre CIIF était efficace en date du 31 décembre 2018.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification du CIIF apportée au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2018 n'a eu d'incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre CIIF.

Relations et transactions avec les parties liées

Société mère

Les actions du Groupe TMX sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et, par conséquent, aucune partie n'exerce un contrôle ultime sur le Groupe TMX. En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants, y compris les membres du conseil d'administration du Groupe TMX, était la suivante pour l'exercice :

(en millions de dollars)	2018	2017
Salaires et autres avantages à court terme et indemnités de cessation d'emploi	13,1 \$	8,2 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,7
Paiements fondés sur des actions	9,4	6,0
	23,1	14,9

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion du Groupe TMX renferme de l'« information prospective » (au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières canadienne applicable) qui est fondée sur des attentes, des hypothèses, des estimations, des prévisions et d'autres facteurs que la direction estime pertinents en date du présent rapport de gestion. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes et d'expressions de nature prospective comme « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « planifier », « viser », « estimer », « avoir l'intention de », ou « croire », ou des variantes de ces termes et expressions ou leur forme négative ou des déclarations selon lesquelles certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « pourront », ou non, être prises, survenir ou se matérialiser. De par sa nature, l'information prospective exige que nous formulions des hypothèses et est exposée à des risques et à des incertitudes d'importance en raison desquels nos attentes, nos conclusions et nos hypothèses pourraient se révéler inexactes.

L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion comprend notamment les objectifs de croissance; nos cibles à l'égard du ratio de distribution des dividendes; la capacité du Groupe TMX de réduire la dette ainsi que le calendrier connexe; l'initiative d'intégration d'entreprises du Groupe TMX, y compris la modernisation des plateformes de compensation, notamment les dépenses en trésorerie prévues relativement à la modernisation de nos plateformes

de compensation et les économies de coûts attendues de cette initiative, de même que le moment où cette modernisation et ces économies se concrétiseront; d'autres énoncés portant sur les réductions de coûts; l'incidence de la diminution de la capitalisation boursière globale des émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV (de 2017 à 2018), compte tenu des changements aux droits de maintien de l'inscription, sur les produits du Groupe TMX; le taux d'impôt prévu par la loi du Groupe TMX anticipé pour 2019; d'autres facteurs relatifs aux bourses de valeurs, aux produits dérivés et aux chambres de compensation ainsi qu'à l'entreprise, aux objectifs et aux priorités stratégiques, à la conjoncture du marché, aux tarifs, aux projets de nature technologique et à d'autres initiatives, ainsi qu'aux résultats financiers ou à la situation financière, aux activités et aux perspectives du Groupe TMX, qui comportent des risques et des incertitudes d'importance.

Ces risques incluent la concurrence d'autres bourses ou marchés, y compris les systèmes de négociation parallèles et les nouvelles technologies, à l'échelle nationale ou internationale; la dépendance à l'égard de l'économie canadienne; les répercussions défavorables sur nos résultats de la conjoncture ou de l'incertitude entourant l'économie mondiale, notamment les modifications aux cycles commerciaux qui ont une incidence sur notre secteur; l'incapacité de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié; des facteurs géopolitiques et autres qui pourraient entraîner une interruption des activités; la dépendance à l'égard de la technologie de l'information; la vulnérabilité de nos réseaux et des fournisseurs de services tiers à l'égard des risques de sécurité, notamment des cyberattaques; l'incapacité de formuler ou de mettre en œuvre adéquatement nos stratégies; les contraintes imposées par la réglementation; les contraintes imposées en raison de notre niveau d'endettement; les risques liés aux litiges ou à d'autres procédures; la dépendance envers une clientèle suffisante; l'incapacité d'élaborer, de commercialiser ou de faire accepter de nouveaux produits; l'incapacité d'intégrer les entreprises acquises de manière à atteindre les objectifs économiques prévus ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace; le risque de change; l'incidence défavorable de nouvelles activités commerciales; les incidences défavorables de dessaisissements d'activités; l'incapacité de répondre à nos besoins de trésorerie en raison de notre structure de société de portefeuille et des restrictions applicables au versement de dividendes; la dépendance envers des fournisseurs tiers de produits et de services; la dépendance des activités de négociation à l'égard d'un petit nombre de clients; les risques liés à nos activités de compensation; les défis de l'expansion internationale; les restrictions sur la propriété d'actions ordinaires du Groupe TMX; notre incapacité de protéger notre propriété intellectuelle; les répercussions défavorables d'un événement de marché systémique sur certaines de nos activités; les risques liés au crédit des clients; le fait que les structures de coûts sont largement fixes; l'incapacité de réaliser des réductions de coûts selon les montants ou le calendrier prévus; la dépendance à l'égard du niveau d'activité boursière qui échappe à notre volonté; les contraintes réglementaires qui s'appliquent aux activités du Groupe TMX et de ses filiales réglementées, les coûts relatifs aux services de compensation et de dépôt, les volumes de négociation (qui pourraient être supérieurs ou inférieurs aux prévisions) et les produits; les niveaux futurs des produits, qui pourraient être moins importants que prévu, ou des coûts, qui pourraient être plus importants que prévu.

L'information prospective est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment les hypothèses relatives à la capacité du Groupe TMX de soutenir la concurrence mondiale et régionale; la conjoncture économique et commerciale en général; les cours de change (notamment les estimations des cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain ou la livre sterling); les prix des marchandises; le niveau des opérations et de l'activité sur les marchés et particulièrement le niveau des opérations sur les principaux produits du Groupe TMX; les activités d'expansion, de marketing et de vente; la disponibilité continue de financement à des conditions acceptables pour des projets futurs; les niveaux de productivité du Groupe TMX, de même que ceux de ses concurrents; la concurrence sur le marché; les activités de recherche et de développement; la capacité de lancer avec succès de nouveaux produits et leur acceptation par les clients; le lancement réussi de diverses ressources et capacités technologiques; l'incidence de divers règlements sur le Groupe TMX et ses clients; le maintien de bonnes relations entre

le Groupe TMX et son personnel, et la durée de toute interruption de travail, panne du matériel ou autre interruption importante des activités à l'un de ses établissements, à l'exception des interruptions pour entretien et autres interruptions similaires prévues.

Outre les hypothèses énoncées ci-dessus, l'information prospective se rapportant aux objectifs à long terme de TCAC des produits et aux objectifs à long terme de TCAC du résultat ajusté par action est fondée sur des hypothèses, notamment :

- le succès obtenu par le Groupe TMX dans la réalisation d'initiatives de croissance et l'atteinte d'objectifs commerciaux;
- la poursuite des investissements dans des entreprises de croissance et dans des initiatives de transformation, dont des systèmes post-négociation de la prochaine génération;
- l'absence de variations importantes de notre taux d'impôt effectif, de nos produits récurrents et du nombre de nos actions en circulation;
- des niveaux modérés de volatilité au sein des marchés;
- des niveaux d'inscriptions, de négociation et de compensation conformes à l'activité historique;
- une croissance économique conforme à l'activité historique;
- l'absence de modifications importantes dans la réglementation;
- la poursuite de la gestion disciplinée des charges dans l'ensemble de nos activités;
- la révision continue des priorités d'investissement en faveur de solutions d'entreprise et de nouvelles capacités;
- la génération de flux de trésorerie disponibles conformes aux montants annualisés historiques.

Bien que nous estimions que des événements ou des faits subséquents pourraient nous amener à modifier notre point de vue, nous n'avons nullement l'intention de mettre à jour la présente information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige. Il ne faut pas se fier à la présente information prospective comme s'il s'agissait de notre avis à une date postérieure à celle du présent rapport de gestion. Nous avons tenté de répertorier les facteurs importants susceptibles de faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats réels de ceux qui sont actuellement présentés dans l'information prospective. Toutefois, il peut exister d'autres facteurs pouvant faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats de ceux qui sont actuellement prévus, estimés ou attendus. Rien ne garantit que l'information prospective se révélera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier outre mesure à l'information prospective. La liste des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous ne se veut pas exhaustive. La rubrique **RISQUES ET INCERTITUDES** du présent rapport de gestion contient une description des facteurs de risque susmentionnés.

États Financiers

Déclaration de la direction

La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers consolidés (les « états financiers »), du rapport de gestion et des autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière et, de l'avis de la direction, ils donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et de l'évolution de la situation financière de Groupe TMX Limitée. L'information financière figurant dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers, sauf indication contraire.

Par l'intermédiaire du comité des finances et de l'audit, composé d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction et qui sont tous des administrateurs indépendants au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit, le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et en matière de surveillance des systèmes de contrôle interne. Il incombe au comité des finances et de l'audit d'examiner les états financiers et le rapport de gestion et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le comité rencontre la direction et les auditeurs externes pour discuter des plans d'audit, des contrôles internes à l'égard des méthodes comptables et des processus de communication de l'information financière ainsi que d'autres questions concernant l'audit et la communication de l'information financière.

Les auditeurs externes de Groupe TMX Limitée nommés par les actionnaires, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., sont chargés de vérifier les états financiers et d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Les auditeurs externes communiquent librement avec les membres de la direction et du comité des finances et de l'audit et se réunissent régulièrement avec eux pour faire le point sur l'audit.



Louis V. Eccleston

Chef de la direction
Groupe TMX Limitée



John McKenzie

Chef de la direction financière
Groupe TMX Limitée

Le 13 février 2019



KPMG S.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Groupe TMX Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Groupe TMX Limitée (la « société »), qui comprennent :

- les bilans consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la société aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré » devraient être mises à notre disposition après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est James Newton.

Toronto, Canada
Le 13 février 2019

GROUPE TMX LIMITÉE

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	175,1 \$	175,0 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	15	131,4	116,3
Titres négociables	15	55,6	50,1
Clients et autres débiteurs	16	105,9	102,3
Soldes avec les adhérents et les membres compensateurs	10	25 991,4	19 946,0
Autres actifs courants	23	25,9	18,1
		26 485,3	20 407,8
Actifs non courants			
Goodwill et immobilisations incorporelles	17	5 054,9	5 067,6
Autres actifs non courants	23	92,6	134,4
Actifs d'impôt différé	9	25,1	15,0
Total des actifs		31 657,9 \$	25 624,8 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	19	110,2 \$	90,3 \$
Retenues d'impôt des adhérents	15	131,4	116,3
Soldes avec les adhérents et les membres compensateurs	10	25 991,4	19 946,0
Dette	12	319,5	795,0
Autres passifs courants	23	107,9	61,1
		26 660,4	21 008,7
Passifs non courants			
Dette	12	746,8	547,6
Autres passifs non courants	23	54,0	61,3
Passifs d'impôt différé	9	814,9	824,4
Total des passifs		28 276,1	22 442,0
Capitaux propres			
Capital social	26	2 938,0	2 915,5
Surplus d'apport	24	12,3	11,8
Résultats non distribués		410,0	252,6
Cumul des autres éléments du résultat global		21,5	2,9
Total des capitaux propres		3 381,8	3 182,8
Engagements et passifs éventuels	21 et 22		
Total des passifs et des capitaux propres		31 657,9 \$	25 624,8 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 13 février 2019 :

_____/s/ Charles Winograd_____, président

_____/s/ William Linton_____, administrateur

GROUPE TMX LIMITÉE **États consolidés du résultat net**

(en millions de dollars canadiens,
sauf les montants par action)

	Note	Pour les exercices clos les 31 décembre	
		2018	2017
Produits	5	817,1 \$	668,9 \$
Intérêts liés aux opérations de pension sur titres			
Produits d'intérêts		197,7	78,4
Charges d'intérêts		(197,7)	(78,4)
Intérêts liés aux opérations de pension sur titres, montant net		—	—
Total des produits		817,1	668,9
Rémunération et avantages		220,1	171,4
Systèmes d'information et de négociation		52,4	51,2
Frais de vente et charges générales et administratives		105,3	82,1
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		70,3	51,6
Total des charges d'exploitation avant les coûts d'acquisition		448,1	356,3
Bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition		369,0	312,6
Coûts d'acquisition	3	—	13,8
Bénéfice d'exploitation		369,0	298,8
Quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	18	3,0	2,9
Charges de dépréciation	17	—	(6,5)
Autres produits	18	30,7	—
Produits financiers (charges financières)			
Produits financiers	7	3,8	13,1
Charges financières	7	(44,2)	(28,1)
Charges financières nettes		(40,4)	(15,0)
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat et le bénéfice découlant des activités abandonnées		362,3	280,2
Charge d'impôt sur le résultat	9	76,3	89,0
Bénéfice découlant des activités poursuivies, après impôt		286,0	191,2
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôt	4	—	176,8
Bénéfice net		286,0 \$	368,0 \$
Résultat par action			
Bénéfice découlant des activités poursuivies, après impôt – de base	8	5,14 \$	3,46 \$
Bénéfice découlant des activités poursuivies, après impôt – dilué	8	5,10 \$	3,43 \$
Bénéfice net – de base	8	5,14 \$	6,66 \$
Bénéfice net – dilué	8	5,10 \$	6,60 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE **États consolidés du résultat global**

(en millions de dollars canadiens)

	Note	Pour les exercices clos les 31 décembre	
		2018	2017
Bénéfice net		286,0 \$	368,0 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés du résultat net			
Gain actuariel (perte actuarielle) au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite [après la charge d'impôt de (0,3) \$; économie d'impôt de 0,9 \$ en 2017]	25	0,9	(2,3)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés du résultat net		0,9	(2,3)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement aux états consolidés du résultat net			
Profit latent (perte latente) sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		21,3	(16,4)
Reclassement dans le bénéfice net des écarts de conversion	18	(2,7)	—
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement aux états consolidés du résultat net		18,6	(16,4)
Résultat global total		305,5 \$	349,3 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE **États consolidés des variations des capitaux propres**

(en millions de dollars canadiens)

		Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018				
	Note	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2018		2 915,5 \$	11,8 \$	2,9 \$	252,6 \$	3 182,8 \$
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 15	5	—	—	—	(4,8)	(4,8)
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2018		2 915,5	11,8	2,9	247,8	3 178,0
Bénéfice net		—	—	—	286,0	286,0
Autres éléments du résultat global						
Écarts de conversion		—	—	21,3	—	21,3
Reclassement dans le bénéfice net des écarts de conversion		—	—	(2,7)	—	(2,7)
Gains actuariels au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, après impôt	25	—	—	—	0,9	0,9
Résultat global total		—	—	18,6	286,9	305,5
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	28	—	—	—	(124,7)	(124,7)
Produit de l'exercice d'options sur actions		20,1	—	—	—	20,1
Coût des options sur actions exercées		2,4	(2,4)	—	—	—
Coût du régime d'options sur actions	24	—	2,9	—	—	2,9
Solde au 31 décembre 2018		2 938,0 \$	12,3 \$	21,5 \$	410,0 \$	3 381,8 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	Note	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués (déficit)	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2017		2 896,4 \$	10,3 \$	19,3 \$	(5,3) \$	2 920,7 \$
Bénéfice net		—	—	—	368,0	368,0
Autres éléments du résultat global						
Écarts de conversion		—	—	(16,4)	—	(16,4)
Pertes actuarielles au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, après impôt	25	—	—	—	(2,3)	(2,3)
Résultat global total		—	—	(16,4)	365,7	349,3
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	28	—	—	—	(107,8)	(107,8)
Produit de l'exercice d'options sur actions		17,3	—	—	—	17,3
Coût des options sur actions exercées		1,8	(1,8)	—	—	—
Coût du régime d'options sur actions	24	—	3,3	—	—	3,3
Solde au 31 décembre 2017		2 915,5 \$	11,8 \$	2,9 \$	252,6 \$	3 182,8 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Note	2018	2017
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Bénéfice (y compris les activités abandonnées) avant l'impôt sur le résultat		362,3 \$	507,5 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		70,3	56,1
Charges de dépréciation et radiations		—	8,3
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy avant l'impôt sur le résultat	4	—	(203,2)
Autres produits		(30,7)	—
Charges financières nettes		40,4	14,4
Quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	18	(3,0)	(2,9)
Coût du régime d'options sur actions	24	2,9	3,3
Charges au titre des prestations définies	25	3,3	3,8
Profits de change latents (pertes de change latentes)		1,4	(2,5)
Clients et autres débiteurs, et charges payées d'avance		(11,2)	(11,8)
Fournisseurs et autres créditeurs		23,4	0,8
Provisions		6,1	(7,9)
Produits différés		(0,2)	(2,8)
Autres actifs et passifs		(2,5)	11,0
Montant en trésorerie payé au titre des prestations définies	25	(2,3)	(2,2)
Impôt sur le résultat payé		(113,1)	(95,3)
		347,1	276,6
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement			
Intérêts payés	7	(43,4)	(29,0)
Règlement net des instruments dérivés	12	0,6	10,2
Réduction des obligations au titre des contrats de location-financement		—	(0,1)
Produit de l'exercice d'options sur actions		20,1	17,3
Dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	28	(124,7)	(107,8)
Frais de financement de la facilité de crédit et de la dette	12	(1,1)	(2,0)
Remboursement sur les obligations non garanties	12	(400,0)	—
Produit de l'émission d'obligations non garanties	12	200,0	300,0
Variation nette du papier commercial	12	(76,6)	86,4
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie, montant net	12	—	(4,6)
		(425,1)	270,4
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement			
Intérêts reçus		3,8	3,6
Dividendes reçus		8,2	0,5
Entrées aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles		(58,8)	(39,6)
Acquisition de Trayport et vente de NGX et de Shorcan Energy, déduction faite de la trésorerie	3 et 4	5,8	(613,5)
Produit tiré de la vente d'une filiale	3	5,7	25,3
Produit tiré de la réduction/vente de participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	18	78,2	—
Titres négociables, montant net		(5,5)	11,7
		37,4	(612,0)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		175,0	240,6
Profits de change latents (pertes de change latentes) sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		0,9	(0,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, montant net, à la clôture de la période	15	135,3 \$	175,0 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

NOTE 1 - INFORMATION GÉNÉRALE

Groupe TMX Limitée est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son bureau principal est situé au 100 Adelaide Street West, à Toronto (Ontario), au Canada.

Les états financiers consolidés annuels audités aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates (les « états financiers ») comprennent les comptes de Groupe TMX Limitée et de ses filiales (collectivement appelées la « société »), et les participations de la société dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Groupe TMX Limitée contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses, des marchés et des chambres de compensation essentiellement pour des marchés financiers au Canada et offrent des services choisis à l'échelle mondiale, notamment :

- TSX Inc. (« TSX »), qui exploite la Bourse de Toronto, bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation, Bourse de croissance TSX Inc. (« Bourse de croissance TSX »), qui exploite la Bourse de croissance TSX, bourse canadienne pour le marché du capital de risque public, et Alpha Exchange Inc. (« Alpha »), qui exploite également une bourse à laquelle sont négociés des titres;
- Bourse de Montréal Inc. (la « MX »), bourse canadienne de produits dérivés, et ses filiales, y compris la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), qui agit à titre de chambre de compensation des options et des contrats à terme normalisés négociés à la MX et de certains produits hors-cote et d'opérations de pension sur titres à revenu fixe. La MX détient également une participation dans BOX Holdings Group LLC (« BOX Holdings »), qui détient entièrement BOX Options Market LLC (« BOX »). BOX fournit un marché pour la négociation d'options sur actions aux États-Unis. La société comptabilise son placement dans BOX Holdings selon la méthode de la mise en équivalence (note 18);
- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et ses filiales (la « CDS »), y compris Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS »), qui exploite des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe et de garde de titres au Canada;
- Trayport Holdings Limited et Trayport Inc. (collectivement, « Trayport »), fournisseur chef de file mondial de solutions technologiques à l'intention des négociateurs, des courtiers et des bourses de produits énergétiques, qui a son siège social à Londres, au Royaume-Uni. Le 14 décembre 2017, la société a acquis Trayport auprès d'Intercontinental Exchange Inc. (« ICE ») (note 3);
- Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), un courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe et un courtier inscrit du marché dispensé;
- Compagnie Trust TSX (« Fiducie TSX »), un fournisseur de services fiduciaires aux entreprises, de services d'agent comptable, de services d'agent des transferts et de services de change.

Le 14 décembre 2017, la société a vendu Natural Gas Exchange Inc. (« NGX ») et ses filiales, qui exploitent une bourse où sont négociés et compensés des contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut en Amérique du Nord, ainsi que Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy »), courtier de contrats de pétrole brut, à ICE (note 4). Les activités de NGX et de Shorcan Energy des périodes comparatives ont été présentées dans les activités abandonnées.

NOTE 2 – BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le conseil d'administration de la société a approuvé les états financiers le 13 février 2019.

Les principales méthodes comptables de la société ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf indication contraire. Parallèlement, les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par toutes les entités de la société. La société a eu recours à son jugement dans la présentation des principales méthodes comptables de même que des informations connexes dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. La société a également exigé que les notes afférentes aux états financiers consolidés mettent l'accent sur les champs qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de la performance financière et de la situation financière de la société, du point de vue de la direction.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont évalués à la juste valeur :

- Certains instruments financiers (note 14);
- Participation dans une société fermée (note 23);
- Passifs découlant des régimes de paiements fondés sur des actions (note 24);
- Obligations juridiques liées aux coûts de remise en état découlant de la mise hors service de locaux et de matériel (note 21).

La société a recours à la hiérarchie des justes valeurs pour classer par catégories les données utilisées pour évaluer les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur. Les justes valeurs sont classées selon que la société utilise : les cours du marché non ajustés (Niveau 1); des techniques d'évaluation utilisant des données observables du marché (Niveau 2); ou des techniques d'évaluation utilisant des données non observables du marché (Niveau 3).

C) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs jugés pertinents par la direction. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les jugements, les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passés en revue régulièrement et toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements qui ont été exercés dans le cadre de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers sont présentés dans les notes qui suivent :

- Comptabilisation des produits – L'établissement des obligations de prestation et la détermination du moment où les obligations de prestation sont remplies, que ce soit progressivement ou à un moment précis, nécessitent l'exercice du jugement (note 5).
- Évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à la date d'acquisition à l'aide de méthodes reconnues et elles sont amorties sur leur durée d'utilité économique estimée, à l'exception des cas où l'on juge que les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée, lorsqu'il n'y a aucune limite prévisible à l'égard de la période au cours de laquelle ces immobilisations incorporelles généreraient des flux de trésorerie nets. Ces évaluations et durées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement futur et aux périodes pendant lesquelles une valeur est attendue des immobilisations incorporelles (note 17).

L'information sur les incertitudes au titre des estimations et des hypothèses qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des présents états financiers est présentée dans les notes qui suivent :

- Justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris – en ce qui a trait à l'acquisition de Trayport et à la vente de NGX et de Shorcan Energy, les justes valeurs aux termes de la méthode de l'acquisition se fondent sur les meilleures estimations de la direction formulées au moyen de méthodes reconnues d'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris (notes 3 et 4)
- Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – des tests de dépréciation sont effectués à l'aide de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de sortie, lorsque ces données sont disponibles, et les calculs de la valeur d'utilité, déterminée au moyen des meilleures estimations de la direction quant aux flux de trésorerie futurs, des taux de croissance à long terme et des taux d'actualisation appropriés (note 17);

- Évaluation des obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi – les évaluations des actifs et des passifs au titre des prestations définies reposent sur des hypothèses actuarielles faites par la direction suivant les conseils de l'actuaire externe de la société (note 25);
- Provisions et éventualités – le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si des provisions ou des éventualités doivent être comptabilisées ou présentées, et à quel montant. La direction fonde ses décisions sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au cas par cas (note 21);
- Paiements fondés sur des actions – Les passifs liés aux régimes de paiements fondés sur des actions de la société sont évalués à la juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu qui se fonde sur les hypothèses de la direction. Les hypothèses de la direction sont fondées sur les variations historiques du prix des actions, la politique de dividende et l'expérience passée de la société (note 24);
- Impôt sur le résultat – la comptabilisation de l'impôt sur le résultat exige la formulation d'estimations portant, par exemple, sur le recouvrement des actifs d'impôt différé et les incertitudes fiscales. Lorsque les provisions pour impôt estimées et les passifs d'impôt finaux sont différents, un ajustement est effectué dès que l'écart est relevé (note 9).
- Classement des actifs financiers – La société a eu recours au jugement dans le cadre de l'évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer si les modalités contractuelles de l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû afin de déterminer le classement des actifs financiers.

D) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités contrôlées par la société et elles sont consolidées à compter de la date où le contrôle est transféré à la société jusqu'à la date où prend fin ce contrôle. Les soldes et opérations entre les filiales de la société ont été éliminés lors de la consolidation. À la perte de contrôle d'une filiale, la société décomptabilise les actifs et les passifs de l'entité ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et tous capitaux propres. Un profit ou une perte sera alors porté à l'état consolidé du résultat net et toute participation conservée sera évaluée à la juste valeur à la date de la perte de contrôle. Les variations de la participation de la société qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisées en tant que transactions sur les capitaux propres.

Les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités ayant des politiques financières ou des politiques en matière d'exploitation sur lesquelles la société a déterminé qu'elle exerce une influence notable, mais non le contrôle. Les placements dans ces entités sont initialement constatés au coût, puis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

E) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la société sont évalués à l'aide de la devise du principal contexte économique dans lequel l'entité évolue (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change quotidien approprié. Le profit ou la perte de change latent qui en découle est imputé au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les produits gagnés, les charges engagées et les actifs achetés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de la période ou au cours de change en vigueur au moment du règlement de l'opération. Les profits et les pertes de change latents et réalisés qui en découlent sont inclus dans les produits au poste « Autres produits » à l'état consolidé du résultat net pour la période.

F) COMPTABILISATION DES PRODUITS

La société a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, en date du 1^{er} janvier 2018, selon l'application rétrospective modifiée. Par conséquent, les données comparatives n'ont pas été retraitées et elles continuent d'être présentées selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Aux termes de l'IAS 18, les produits étaient évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits étaient comptabilisés lorsque le service était rendu ou le produit était fourni, lorsqu'il était probable que les avantages économiques aillent à la société et lorsque les produits ainsi que

les coûts engagés relativement à l'opération pouvaient être évalués de façon fiable. La comptabilisation des produits conformément à l'IFRS 15 est décrite à la note 5.

G) CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs qui figurent dans les présents états financiers ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice à l'étude.

NOTE 3 – ACQUISITION DE TRAYPORT

Le 14 décembre 2017, la société a mené à terme l'acquisition de Trayport auprès d'ICE, en contrepartie de 549,3 £ (944,4 \$). Parallèlement à l'acquisition de Trayport, la société a finalisé la vente de NGX et de Shorcan Energy à ICE, d'une valeur combinée de 220,5 £ (379,2 \$) (note 4). La vente de NGX et de Shorcan Energy a servi de contrepartie partielle à l'acquisition de Trayport par la société.

La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et la société consolide 100 % des résultats d'exploitation de Trayport depuis la date de l'acquisition. Les actifs et les passifs de Trayport sont inclus dans les états financiers consolidés. Trayport est incluse dans le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (note 6).

Le tableau suivant présente la répartition définitive du prix d'achat.

Goodwill	603,7 \$
Immobilisations incorporelles	398,0
Autres actifs et passifs, montant net	10,4
Passifs d'impôt différé sur les immobilisations incorporelles identifiables	(67,7)
Juste valeur des actifs nets acquis	944,4 \$

Le prix d'achat total a été attribué aux immobilisations et aux passifs corporels et incorporels identifiables de Trayport, en fonction des justes valeurs estimatives au 14 décembre 2017. Au moment d'effectuer la répartition du prix d'achat, la société a tenu compte notamment de l'utilisation prévue des actifs acquis, de l'analyse de la performance financière passée et de l'estimation de la performance future des activités de Trayport. L'excédent du prix d'achat sur les immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes a été inscrit à titre de goodwill et attribué au secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse.

Le tableau suivant présente les composantes des immobilisations incorporelles identifiables liées à l'acquisition au 31 décembre 2018.

Immobilisations incorporelles	Juste valeur à la date d'acquisition	Change	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette	Durée de vie utile (en années)
Relations clients	327,0 \$	4,0 \$	(13,8) \$	317,2 \$	25
Nom commercial	39,2	0,5	—	39,7	Indéterminée
Technologies conçues	31,8	0,4	(4,1)	28,1	2 à 10
Total	398,0 \$	4,9 \$	(17,9) \$	385,0 \$	

Une tranche d'environ 13,8 \$ des coûts liés à l'acquisition a été comptabilisée à titre de charge au cours de la période comparative.

Si l'acquisition de Trayport avait eu lieu le 1^{er} janvier 2017, l'état consolidé du résultat net de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 aurait inclus des produits de 100,3 \$, un bénéfice d'exploitation de 34,1 \$, y compris des produits antérieurs à l'acquisition de 95,9 \$, et un bénéfice d'exploitation de 31,6 \$. Pour déterminer ces montants, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur qui ont été effectués à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2017.

Le 30 novembre 2018, la société a finalisé la vente de Trayport Contigo Limited (« Contigo »), filiale de Trayport Limited, à Energy One. Par suite de la vente, la société a cédé un goodwill d'une valeur de 2,2 \$ relatif aux activités de Contigo.

NOTE 4 – VENTE DE NGX ET DE SHORCAN ENERGY

Parallèlement à l'acquisition de Trayport (note 3), la société a finalisé la vente de NGX et de Shorcan Energy à ICE, d'une valeur combinée de 220,5 £ (379,2 \$), le 14 décembre 2017. La vente de NGX et de Shorcan Energy a servi de contrepartie partielle à l'acquisition de Trayport par la société.

L'information financière liée au profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy se présente comme suit :

	31 décembre 2017
Produit brut tiré de la vente de NGX et de Shorcan Energy	379,2 \$
Actifs nets cédés	(174,0)
Coûts de transaction	(2,0)
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy, avant impôt	203,2
Charge d'impôt sur le résultat	(45,4)
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy, après impôt	157,8 \$

	31 décembre 2017
Goodwill	10,4 \$
Immobilisations incorporelles	188,0
Autres actifs et passifs, montant net	(24,4)
Total des actifs cédés	174,0 \$

La société a classé la vente de NGX et de Shorcan Energy à titre d'activité abandonnée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Avant la vente, les activités de NGX et de Shorcan Energy composaient l'intégralité du secteur Négociation et compensation de produits énergétiques et une petite partie du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse. Une activité abandonnée est une composante de l'entreprise de la Société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués et qui : i) représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; ii) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les tableaux suivants présentent l'information comparative sur la performance financière et les flux de trésorerie connexes des éléments reclassés dans les activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2017
Produits	58,3 \$
Charges d'exploitation	34,9
Bénéfice d'exploitation	23,4
Charges financières	0,7
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat et le profit sur la vente	24,1
Charge d'impôt sur le résultat	4,9
Profit sur la vente de NGX et de Shorcan Energy, après impôt	157,8
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôt	176,8 \$

	31 décembre 2017
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	19,1 \$
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	0,1
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(3,1)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées	16,1 \$

NOTE 5 – PRODUITS

A) IFRS 15, PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'IFRS 15 établit un cadre unique exhaustif servant à déterminer le moment et le montant des produits devant être comptabilisés. Cette norme exige la présentation d'informations supplémentaires, y compris les conventions visant la comptabilisation des produits permettant de relever les obligations de prestation envers les clients et les jugements utilisés dans le cadre de l'évaluation et de la comptabilisation des produits.

La société a adopté l'IFRS 15 en appliquant la méthode de l'effet cumulatif, soit en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de l'IFRS 15 à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, les données comparatives n'ont pas été retraitées et elles continuent d'être présentées selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

L'application de l'IFRS 15 a donné lieu à un changement dans le moment de la constatation des droits d'inscription initiale. Aux termes de l'IFRS 15, les produits sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation ont été remplies. L'établissement des obligations de prestation et la détermination du moment où les obligations de prestation sont remplies, que ce soit progressivement ou à un moment précis, nécessitent l'exercice du jugement. Aux termes de l'IAS 18, les droits d'inscription initiale étaient comptabilisés lorsque l'inscription avait lieu. Aux termes de l'IFRS 15, la société a déterminé que le service d'inscription initiale et le service de maintien de l'inscription au cours de l'année initiale constituent une seule et même obligation de prestation et, par conséquent, elle a conclu que les droits d'inscription initiale devaient être différés sur une période de 12 mois à partir de la date de l'inscription, soit la période au cours de laquelle le client détient un droit significatif visant la prestation des services. Aucun autre changement à la constatation des produits n'a découlé de l'application de l'IFRS 15.

Le tableau qui suit présente l'incidence quantitative sur le bilan au 1^{er} janvier 2018.

	Solde au 31 décembre 2017	Droits d'inscription initiale	Impôt lié aux droits d'inscription initiale	Solde au 1 ^{er} janvier 2018
Produits différés (courants)	8,7 \$	6,5 \$	— \$	15,2 \$
Actifs d'impôt différé	15,0	—	1,7	16,7
Résultats non distribués	252,6	(6,5)	1,7	247,8

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, par suite de l'adoption de l'IFRS 15, les produits ont augmenté de 1,4 \$ et les résultats non distribués ont augmenté de 1,0 \$. En outre, au 31 décembre 2018, les produits différés ont augmenté de 5,1 \$.

B) PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS PAR PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES

Presque tous les produits de la société sont considérés comme des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Les soldes de débiteurs connexes sont comptabilisés aux bilans à titre de créances clients et ont généralement des durées de 30 jours. La majeure partie des produits différés correspondent à des passifs au titre de contrats relatifs aux droits d'inscription initiale et aux droits de maintien de l'inscription.

La majeure partie des contrats de la Société sont, par nature, à court terme et, par conséquent, la Société a choisi d'utiliser la mesure de simplification consistant à ne pas présenter les obligations de prestation restantes liées aux contrats ayant une durée attendue de 12 mois ou moins. Les contrats ayant une durée attendue de 12 mois ou plus sont comptabilisés au moment de la facturation, et la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à ne pas présenter les produits liés aux obligations de prestation restantes relativement à ces contrats. Ces contrats comprennent également une contrepartie variable liée à l'usage qui est assujettie à des contraintes, qui n'est pas incluse dans le prix de transaction et, par conséquent, qui n'est pas incluse dans les informations à présenter concernant les obligations de prestation restantes.

Les principaux contrats conclus avec des clients de la société sont décrits et décomposés en leurs principaux produits et services plus bas, ainsi que classés par secteurs d'exploitation de la façon décrite à la note 6.

SOLUTIONS GLOBALES, PERSPECTIVES ET STRATÉGIES D'ANALYSE

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Trayport	111,7 \$	4,5 \$
Abonnés et utilisation	96,6	91,9
Autres	81,0	90,1
	289,3 \$	186,5 \$

Les produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse comprennent les produits tirés des services de données en temps réel, des autres produits de données de marché, des solutions de transmission de données et des solutions technologiques.

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés au moment précis où l'obligation de prestation est remplie en fonction de l'utilisation estimée, telle qu'elle est déclarée par les clients et les fournisseurs. La société procède à des vérifications périodiques des renseignements qui lui sont fournis afin de déterminer tout ajustement devant être apporté aux produits estimés. Toutefois, les montants découlant de ces vérifications ne peuvent être estimés, puisqu'ils dépendent de facteurs indépendants de la volonté de la société, et les résultats de chaque vérification n'ont qu'une valeur prédictive limitée pour les vérifications futures.

Les produits de Trayport comprennent les droits facturés aux abonnés, qui sont payés sur une base mensuelle pour l'accès à la plateforme. Les produits tirés des abonnés sont comptabilisés progressivement à mesure que l'obligation de prestation est remplie.

Les obligations de prestation pour les autres contrats du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse sont remplies et les produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

FORMATION DE CAPITAL

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Droits d'inscription initiale	13,4 \$	12,5 \$
Droits d'inscription additionnelle	84,6	82,7
Droits de maintien	71,0	70,3
Autres services aux émetteurs	29,7	23,2
	198,7 \$	188,7 \$

Les produits du secteur Formation de capital comprennent des produits tirés des services d'inscription et d'autres services aux émetteurs. Les produits tirés des services d'inscription comprennent les produits provenant des droits d'inscription initiale, des droits d'inscription additionnelle et des droits de maintien de l'inscription.

Les produits tirés des nouveaux émetteurs comprennent les droits d'inscription initiale et les droits de maintien de l'inscription de la première année. Ces frais, qui sont facturés soit à l'avance soit au moment de l'inscription, contiennent une seule obligation de prestation. Lorsque des droits de l'inscription initiale créent un droit significatif, ils sont différés et comptabilisés sur une période de 12 mois. Les services de maintien de l'inscription des nouveaux émetteurs sont comptabilisés selon le mode linéaire sur le reste de l'exercice au cours duquel ces services seront fournis. Les obligations de prestation au titre des droits d'inscription additionnelle sont remplies à un moment précis, et les produits sont constatés au moment de l'inscription additionnelle, qui correspond également au moment où les droits sont facturés. Les services de maintien de l'inscription des émetteurs existants sont facturés au cours du premier trimestre de l'exercice et l'obligation de prestation connexe est remplie selon le mode linéaire sur le reste de l'exercice.

Les autres produits tirés des services aux émetteurs comprennent les produits tirés des services d'agent comptable et d'agent des transferts et des services fiduciaires aux entreprises, qui sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. Les produits tirés des autres services aux émetteurs comprennent également la marge liée aux fonds détenus et administrés pour le compte de clients. Les autres services aux émetteurs ont des obligations de prestation distinctes, qui sont remplies à un moment précis, soit au moment où les services sont fournis au client.

NÉGOCIATION ET COMPENSATION DE TITRES DE PARTICIPATION ET DE TITRES À REVENU FIXE

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	108,8 \$	104,0 \$
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres services (CDS)	85,8	78,1
	194,6 \$	182,1 \$

Les produits du secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe comprennent les produits tirés des services de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt liés aux titres de participation et aux titres à revenu fixe.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux titres de participation et aux titres à revenu fixe contiennent une obligation de prestation relative à l'exécution de la transaction, qui se produit instantanément. Les produits sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou lorsque les services connexes sont fournis.

Les produits tirés des services de compensation, de règlement et de dépôt liés aux titres de participation et aux titres à revenu fixe sont comptabilisés comme suit :

- Les services de compensation comprennent la production de rapports et la confirmation de tous les types d'opérations au sein du système multilatéral de compensation et de règlement désigné par l'expression CDSX. Les services de compensation incluent également l'établissement du solde net et la novation des opérations boursières effectuées au moyen du service de règlement net continu (« RNC ») de la CDS avant le règlement. La société a relevé deux obligations de prestation liées à la compensation et au règlement, et elle répartit le prix de transaction sur la base des prix de vente relatifs pris isolément. Ces dernières sont généralement remplies à un moment précis et comptabilisées au cours du mois durant lequel les services sont fournis. Les services de compensation et le règlement connexe ont lieu dans un délai relativement court. Les autres droits liés aux opérations de compensation sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
- Les droits de dépôt sont demandés pour la garde des titres, les activités connexes de dépôt et le traitement des droits et privilèges et des événements de marché, et ils sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
- Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS attribuées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), la CDS est tenue de partager avec les adhérents à parts égales toute augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et autres services de base de Compensation CDS, comparativement aux produits de la période de 12 mois close le 31 octobre 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2015 et les exercices subséquents, la CDS partage également avec les adhérents à parts égales toute augmentation annuelle des produits applicables à la prime de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec Depository Trust Company. Ces montants sont calculés et constatés sur une base mensuelle en tant que réduction des produits, ce qui donne lieu à la comptabilisation de produits correspondant au montant auquel la société a droit.
- Les remises sont attribuées et constatées en tant que réduction des produits dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles se rapportent.

NÉGOCIATION ET COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Négociation et compensation de produits dérivés	129,9 \$	114,8 \$

Les produits du secteur Négociation et compensation de produits dérivés comprennent les produits tirés des activités de négociation et de compensation.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés des dérivés contiennent une obligation de prestation relative à l'exécution de la transaction, qui se produit instantanément. Les produits sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis. Les produits tirés de la compensation sont comptabilisés à la date de novation de l'opération à laquelle ils se rapportent. L'exécution de la transaction et la novation sont instantanées et les obligations de prestation sont remplies dans un délai relativement court.

Les remises sont attribuées et constatées en tant que réduction des produits dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles se rapportent.

Dans le cadre de ses activités de compensation d'opérations de pension sur titres, la CDCC touche des produits d'intérêts et engage des charges d'intérêts à l'égard de toutes les opérations de pension sur titres qui sont compensées par l'intermédiaire de la CDCC. Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont équivalents; toutefois, puisque la CDCC n'a pas le droit juridique de compenser ces montants, ils sont comptabilisés séparément à l'état consolidé du résultat net. Les produits d'intérêts sont gagnés, et les charges d'intérêts sont engagées, sur la durée des opérations de pension sur titres.

NOTE 6 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La société compte quatre secteurs d'exploitation. Un secteur d'exploitation est une composante de la société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des opérations avec d'autres composantes de la société pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. Les informations fournies sur les secteurs d'exploitation sont fondées sur celles qui sont contenues dans les rapports internes destinés au principal responsable de l'exploitation. Il a été déterminé que ce dernier, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'exploitation, est le chef de la direction de la société.

A) INFORMATION SUR LES SECTEURS À PRÉSENTER

Avant la vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4), la Société comptait cinq secteurs à présenter, dont le secteur Négociation et compensation de produits énergétiques. Ce secteur se composait entièrement de NGX et de Shorcan Energy. Par suite de la vente, la société compte désormais quatre secteurs à présenter, comme suit :

- **Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse** : Offrir des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse propriétaires et tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement. Le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse comprend les activités suivantes de la société : TMX Datalinx, TMX Perspectives et, depuis le 14 décembre 2017, Trayport (note 3).
- **Formation de capital** : Dynamiser et élargir le « milieu du financement » afin de faciliter davantage la mobilisation de capitaux pour les émetteurs de tout type à tous les stades de leur développement et de fournir un accès à d'autres sources de capitaux. Le secteur Formation de capital comprend les activités suivantes de la société : la Bourse de Toronto (« TSX »), bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation; la Bourse de croissance TSX, bourse canadienne pour le marché du capital de risque public; et Fiducie TSX, fournisseur de services fiduciaires aux entreprises, de services d'agent comptable, de services d'agent des transferts et de services de change.
- **Négociation et compensation de produits dérivés** : Intensifier la création de nouveaux produits et exploiter la position unique que nous occupons sur le marché pour tirer profit de la demande croissante pour les produits dérivés au Canada et dans le monde. Le secteur Négociation et compensation de produits dérivés comprend les activités suivantes de la société : la Bourse de Montréal, bourse canadienne des produits dérivés; et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), chambre de compensation d'options et de contrats à terme normalisés et de certains produits hors-cote et d'opérations de pension sur titres à revenu fixe.
- **Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe** : Exploiter des plateformes de négociation et de compensation de titres novatrices, efficaces, fiables, rapides et faciles à utiliser. Le secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe comprend les activités suivantes de la société : les activités de négociation de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX et de la Bourse Alpha TSX; la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS »), qui offre des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe et de garde de titres au Canada; et Shorcan Brokers Limited, courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe.

Certains produits et coûts du siège social de la société ne sont pas ventilés entre les secteurs d'exploitation. Les produits liés aux profits et aux pertes de change et aux autres services sont présentés dans le secteur Autres. Les coûts et les charges liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles achetées, de même que certains ajustements de consolidation et d'élimination, sont également présentés dans le secteur Autres.

Les informations liées à chaque secteur à présenter se présentent comme suit :

Pour l'exercice clos le						31 décembre 2018
	Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyses TMX	Formation de capital	Négociation et compensation de produits dérivés	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Autres	Total
Produits (externes)	289,3 \$	198,7 \$	129,9 \$	194,6 \$	4,6 \$	817,1 \$
Produits intersectoriels	0,5	—	—	1,6	(2,1)	—
Total des produits	289,8 \$	198,7 \$	129,9 \$	196,2 \$	2,5 \$	817,1 \$
Bénéfice d'exploitation	173,4 \$	111,3 \$	57,3 \$	83,5 \$	(56,5) \$	369,0 \$
Postes choisis						
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6,2 \$	— \$	0,3 \$	0,5 \$	63,3 \$	70,3 \$

Pour l'exercice clos le						31 décembre 2017
	Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyses TMX	Formation de capital	Négociation et compensation de produits dérivés	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Autres	Total
Produits (externes)	186,5 \$	188,7 \$	114,8 \$	182,1 \$	(3,2) \$	668,9 \$
Produits intersectoriels	0,6	—	—	1,5	(2,1)	—
Total des produits	187,1 \$	188,7 \$	114,8 \$	183,6 \$	(5,3) \$	668,9 \$
Bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition	117,7 \$	107,0 \$	55,0 \$	84,0 \$	(51,1) \$	312,6 \$
Postes choisis						
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1,9 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,5 \$	48,9 \$	51,6 \$
Charges de dépréciation	— \$	— \$	— \$	— \$	6,5 \$	6,5 \$

Le principal responsable de l'exploitation évalue la performance des secteurs d'exploitation en fonction du bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition, mesure pour laquelle il n'y a pas de définition dans les IFRS. Cette mesure du bénéfice exclut la quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les charges de dépréciation, les coûts d'acquisition ainsi que les autres frais et charges ayant trait à des événements isolés de nature inhabituelle.

Le bénéfice d'exploitation avant les coûts d'acquisition et le bénéfice d'exploitation constituent des indicateurs importants de la capacité de la société à dégager des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour répondre à ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, pour veiller au service des dettes en cours et pour financer les dépenses d'investissement futures. Les charges de dépréciation comprennent la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant des acquisitions et elles ne sont pas considérées comme un élément lié à l'exploitation. Ces indicateurs de la performance ont pour but de fournir des renseignements complémentaires utiles aux investisseurs et aux analystes; toutefois, ils ne doivent pas être considérés isolément.

B) INFORMATIONS SUR LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les produits de la société par zones géographiques se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Canada	550,2 \$	511,0 \$
États-Unis	115,8	118,2
Royaume-Uni	85,0	16,7
Autres	66,1	23,0
	817,1 \$	668,9 \$

Les produits sont attribués en fonction du pays où les factures aux clients sont envoyées.

Aucun client n'a compté pour plus de 10 % du total des produits de la société.

Les actifs non courants de la société par zones géographiques se présentent comme suit :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Canada	4 118,4 \$	4 157,7 \$
Royaume-Uni	999,1	1 013,3
États-Unis	24,3	21,3
Autres	—	0,8
	5 141,8 \$	5 193,1 \$

Les actifs non courants ci-dessus comprennent principalement le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les autres actifs, mais excluent les actifs au titre des avantages du personnel et les actifs d'impôt différé.

NOTE 7 – PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies, les profits réalisés sur les contrats de change à terme et les variations de la juste valeur des titres négociables. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts. Tout profit ou perte réalisé sur les swaps de taux d'intérêt est également inclus dans les charges financières nettes à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau suivant présente les charges financières nettes de la période.

Pour les exercices clos les	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits financiers			
Produits d'intérêts tirés de sommes investies		3,8 \$	2,9 \$
Règlement net d'instruments dérivés		—	10,2
		3,8	13,1
Charges financières			
Charges d'intérêts sur les emprunts, y compris les variations de change et l'amortissement des frais de financement	12	(44,1)	(29,0)
Règlement net des swaps de taux d'intérêt		—	1,0
Désactualisation des provisions		(0,1)	(0,1)
		(44,2)	(28,1)
Charges financières nettes		(40,4) \$	(15,0) \$

NOTE 8 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière, ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, découlant des options sur actions attribuées aux membres du personnel.

Le tableau suivant présente le résultat de base et dilué par action, compte non tenu et compte tenu des activités abandonnées (note 4), pour les périodes indiquées.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Avant les activités abandonnées	Activités abandonnées	Total	Avant les activités abandonnées	Activités abandonnées	Total
Bénéfice net	286,0 \$	— \$	286,0 \$	191,2 \$	176,8 \$	368,0 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base	55 635 123	—	55 635 123	55 285 668	55 285 668	55 285 668
Incidence des options sur actions dilutives	458 420	—	458 420	444 769	444 769	444 769
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué	56 093 543	—	56 093 543	55 730 437	55 730 437	55 730 437
Bénéfice de base par action	5,14 \$	— \$	5,14 \$	3,46 \$	3,20 \$	6,66 \$
Bénéfice dilué par action	5,10 \$	— \$	5,10 \$	3,43 \$	3,17 \$	6,60 \$

NOTE 9 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

A) CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT PORTÉE À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Le tableau qui suit présente la charge d'impôt sur le résultat portée à l'état consolidé du résultat net de la période.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charge d'impôt exigible		
Impôt sur le résultat de la période	98,2 \$	83,3 \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(0,2)	0,1
Charge d'impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(21,9) \$	(3,3) \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	—	(2,3)
Changements dans les taux d'impôt quasi adoptés	—	8,3
Dépréciation d'actifs d'impôt différé	0,2	2,9
Charge d'impôt sur le résultat avant les activités abandonnées	76,3	89,0
Charge d'impôt sur le résultat liée aux activités abandonnées avant le profit sur la vente (note 4)	—	4,9
Charge d'impôt sur le résultat lié à la vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	—	45,4
Total de la charge d'impôt sur le résultat	76,3 \$	139,3 \$

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où la société est établie, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

Les positions fiscales incertaines sont comptabilisées dans les états financiers en utilisant l'estimation la plus probable du montant que la direction s'attend à payer.

L'impôt différé est comptabilisé au titre de certaines différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

En raison des éléments qui suivent, la charge d'impôt sur le résultat attribuable au bénéfice diffère des montants calculés par application du taux d'impôt combiné fédéral et provincial de 26,5 % (26,5 % en 2017) au bénéfice avant les activités abandonnées et l'impôt sur le résultat :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat et le bénéfice découlant des activités abandonnées	362,3 \$	280,2 \$
Charge d'impôt sur le résultat prévue selon le calcul	96,0 \$	74,3 \$
Charges non déductibles	1,5	0,9
Dépréciation d'actifs d'impôt différé	0,2	2,9
Perte en capital inscrites lors de restructurations internes	(13,9)	—
Écart de taux attribuable aux différents territoires	(4,1)	(1,5)
Vente de TMX FTSE (note 18)	(3,3)	—
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(0,2)	(2,2)
Changements dans les taux d'impôt quasi adoptés	—	8,3
Coûts d'acquisition, déduction faite des profits de change réalisés (note 3)	—	2,3
Charges de dépréciation (note 17)	—	1,7
Vente de TMX Atrium	—	1,4
Autres	0,1	0,9
Charge d'impôt sur le résultat avant les activités abandonnées	76,3 \$	89,0 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Colombie-Britannique a augmenté son taux général d'imposition du revenu des sociétés afin qu'il passe de 11 % à 12 %, à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 2,5 \$ par suite de la modification du taux d'impôt, lequel est devenu quasi adopté le 26 octobre 2017.

Dans le cadre de la réforme fiscale américaine qui a été adoptée le 22 décembre 2017, le taux d'impôt fédéral des sociétés aux États-Unis a été réduit, passant de 35 % à 21 %, à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 5,8 \$ par suite de la modification du taux d'impôt au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

B) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

La société comptabilise un actif d'impôt différé seulement dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel cet élément pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs (passifs) d'impôt différé aux 31 décembre sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Locaux et matériel	5,7 \$	6,0 \$	(0,7) \$	(0,7) \$	5,0 \$	5,3 \$
Montant cumulatif des immobilisations corporelles / incorporelles admissibles	20,0	22,8	(853,7)	(860,6)	(833,7)	(837,8)
Report en avant de pertes fiscales	16,9	6,1	—	—	16,9	6,1
Avantages futurs du personnel	4,3	4,9	(1,5)	(2,0)	2,8	2,9
Paielements fondés sur des actions	11,2	10,6	—	—	11,2	10,6
Autres	8,2	3,9	(0,2)	(0,4)	8,0	3,5
Actifs (passifs) d'impôt différé	66,3 \$	54,3 \$	(856,1) \$	(863,7) \$	(789,8) \$	(809,4) \$
Compensation d'impôt	(41,2)	(39,3)	41,2	39,3	—	—
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	25,1 \$	15,0 \$	(814,9) \$	(824,4) \$	(789,8) \$	(809,4) \$

Les actifs et passifs d'impôt peuvent être compensés dans les états financiers si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et si les actifs et passifs d'impôt exigible concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais que la société a l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Locaux et matériel	Montant cumulé des immobilisations corporelles / incorporelles admissibles	Report en avant de pertes fiscales	Avantages futurs du personnel	Paiements fondés sur des actions	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	2,8 \$	(823,0) \$	27,4 \$	2,2 \$	9,0 \$	5,4 \$	(776,2) \$
Constaté dans le bénéfice net	2,0	1,7	(9,7)	0,4	1,6	(1,6)	(5,6)
Constaté dans les activités abandonnées	(0,1)	49,4	(11,3)	(0,6)	—	(0,3)	37,1
Constaté à l'acquisition de Trayport	0,5	(65,0)	—	—	—	0,1	(64,4)
Constaté dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	0,9	—	—	0,9
Effet des variations des cours de change	0,1	(0,9)	(0,3)	—	—	(0,1)	(1,2)
Solde au 31 décembre 2017	5,3	(837,8)	6,1	2,9	10,6	3,5	(809,4)
Constaté dans le bénéfice net	(0,4)	8,9	9,4	0,2	0,6	3,0	21,7
Constaté à l'acquisition de Trayport	—	(3,3)	—	—	—	—	(3,3)
Constaté dans les autres éléments du résultat global	—	(0,6)	—	(0,3)	—	—	(0,9)
Constaté dans les capitaux propres (note 5)	—	—	—	—	—	1,7	1,7
Effet des variations des cours de change	0,1	(0,9)	1,4	—	—	(0,2)	0,4
Solde au 31 décembre 2018	5,0 \$	(833,7) \$	16,9 \$	2,8 \$	11,2 \$	8,0 \$	(789,8) \$

Au 31 décembre 2018, des tranches de 9,7 \$ et de 7,2 \$ des actifs d'impôt différé susmentionnés avaient trait à des pertes fiscales subies au Canada et aux États-Unis, respectivement (néant et 6,1 \$, respectivement, en 2017). La recouvrabilité de ces actifs dépend de la disponibilité des bénéfices imposables futurs de ces entités juridiques. La société croit que ces pertes pourront être recouvrées.

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Pertes fiscales	25,4 \$	46,5 \$
Autres différences temporaires déductibles	156,9	203,6
	182,3 \$	250,1 \$

En date du 31 décembre 2018, les pertes fiscales ci-dessus arrivaient à échéance d'ici 2038 (en 2017, une tranche de 35,1 \$ arrivait à échéance d'ici 2038, le montant résiduel des pertes n'ayant pas d'échéance selon la législation fiscale en vigueur). Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourrait imputer ces pertes fiscales. La société cherchera malgré tout à tirer parti des stratégies futures de planification fiscale aux fins de l'utilisation des pertes fiscales, le cas échéant.

Au 31 décembre 2018, aucun passif d'impôt différé pour les différences temporaires déductibles de 0,4 \$ liées aux placements dans des filiales étrangères n'avait été comptabilisé puisque la société est en mesure de contrôler le moment du renversement des différences temporaires et qu'il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible (1,1 \$ en 2017). Les différences temporaires relatives aux autres filiales canadiennes n'ont pas été comptabilisées étant donné qu'il est possible de les régler sans incidence fiscale.

NOTE 10 – SOLDES AVEC LES ADHÉRENTS ET LES MEMBRES COMPENSATEURS

Les soldes avec les adhérents et les membres compensateurs figurant aux bilans consolidés comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Soldes avec les adhérents	702,0 \$	691,7 \$
Soldes avec les membres compensateurs	24 110,4	18 377,0
Garantie en espèces des membres compensateurs	1 179,0	877,3
Soldes avec les adhérents et les membres compensateurs	25 991,4 \$	19 946,0 \$

Ce qui précède n'a aucune incidence nette sur les bilans consolidés puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

A) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT ET SOLDES AVEC LES ADHÉRENTS DE LA CDS

Les soldes avec les adhérents comprennent les garanties en espèces données en nantissement et déposées auprès de Compensation CDS et les dividendes en espèces, les intérêts en espèces et les autres distributions en espèces en attente de distribution (les « droits et autres fonds ») sur les titres gardés en dépôt. Les garanties en espèces sont détenues par Compensation CDS auprès de la Banque du Canada et de la National Securities Clearing Corporation (la « NSCC ») ainsi que de la Depository Trust Company (la « DTC ») et sont comptabilisées en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux adhérents.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Droits et autres fonds	20,1 \$	186,0 \$
Garantie en espèces des adhérents	681,9	505,7
Soldes avec les adhérents	702,0 \$	691,7 \$

Les dépôts sur marge de Compensation CDS sont détenus dans des instruments liquides. Le service de liaison avec New York (« SLNY ») de Compensation CDS ne prévoit pas de limites strictes quant à l'obligation de paiement en fin de journée par les adhérents, ce qui entraîne la possibilité d'exposition à un risque de liquidité illimité si un utilisateur du service ne s'acquitte pas de ses obligations. Compensation CDS gère ce risque par une surveillance active des obligations de paiement et au moyen d'une facilité de trésorerie engagée qui couvre la plus grande partie des situations de défaut possibles de la part des adhérents. L'excédent du risque de liquidité résiduel sur la facilité de crédit de Compensation CDS est transféré aux adhérents qui continuent d'utiliser le service de liaison avec New York et, par conséquent, l'exposition au risque de liquidité de Compensation CDS se limite au maximum de sa facilité de liquidité disponible.

Au 31 décembre 2018, à la suite des évaluations du risque lié aux adhérents, le montant total de la garantie requise par Compensation CDS était de 6 081,1 \$ (5 888,3 \$ en 2017). Les garanties réelles données en nantissement en faveur de Compensation CDS aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montant en espèces (compris dans les soldes avec les adhérents figurant au bilan consolidé)	681,9 \$	505,7 \$
Bons du Trésor et titres à revenu fixe	6 609,8	6 283,7
Total des garanties données en nantissement	7 291,7 \$	6 789,4 \$

Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas prises en compte dans les bilans consolidés de la société.

B) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT ET SOLDES DES MEMBRES COMPENSATEURS DE LA CDCC

Les soldes avec les membres compensateurs comprennent les soldes avec les membres compensateurs de la CDCC (les « membres compensateurs ») comme suit :

- Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci – Ces soldes découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme normalisés ou du règlement quotidien des opérations sur options. Ces montants doivent être recouvrés des membres compensateurs et payés à ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

Au 31 décembre 2018, le montant brut des règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci se chiffrait à 147,8 \$ et à 147,8 \$, respectivement (25,2 \$ et 25,2 \$ en 2017). Ces soldes sont ensuite compensés pour chaque membre compensateur au titre de la trésorerie à payer ou à recevoir liée à l'évaluation à la valeur de marché des contrats à terme, aux primes sur options et à l'insuffisance ou l'excédent des dépôts en espèces sur marge à la date du bilan.

- Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes – Les opérations de pension sur titres hors-cote entre les membres acheteurs et les membres vendeurs de la chambre de compensation font l'objet d'une novation avec la CDCC aux termes de laquelle les droits et les obligations des membres compensateurs dans le cadre des opérations de pension sur titres sont annulés et remplacés par de nouveaux accords avec la CDCC. Une fois la novation effectuée, la CDCC devient la contrepartie des membres acheteurs et des membres vendeurs de la chambre de compensation. En conséquence, le droit contractuel de recevoir et de rembourser le principal des opérations de pension

sur titres, de même que le droit contractuel de recevoir et de verser des intérêts sur les opérations de pension sur titres sont transférés à la CDCC.

Ces soldes représentent des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes. Au 31 décembre 2018, le montant brut à recevoir et à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes s'élevait à 44 086 \$ et à 44 086 \$ (30 585,7 \$ et 30 585,7 \$ en 2017). Ces contrats, lorsqu'ils sont analysés par membre compensateur, donnent lieu à des positions brutes débitrices et à des positions brutes créditrices. Comme le permettent les règles de la CDCC, les soldes à recevoir et à payer en cours liés au même membre compensateur sont compensés lorsqu'ils sont libellés dans la même devise et doivent être réglés au cours de la même journée, puisque la CDCC possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention de régler le montant net. Les soldes incluent le principal initial des opérations de pension sur titres et les intérêts courus, lesquels sont comptabilisés au coût amorti. Puisque la CDCC est la contrepartie centrale, un montant équivalent est comptabilisé aux actifs et aux passifs de la société.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des soldes avec les membres compensateurs visés par une compensation, des conventions-cadres de compensation exécutoires ou des conventions-cadres similaires.

Au			31 décembre 2018
Actif (passif)	Actif ou (passif) brut pour les contreparties dans une position d'actif net (de passif net)	Passifs (actifs) portés en diminution des actifs nets (passifs nets) par contrepartie	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actifs financiers			
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	146,0 \$	— \$	146,0 \$
Montants nets à recevoir dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	30 977,1	(7 012,7)	23 964,4
	31 123,1	(7 012,7)	24 110,4
Passifs financiers			
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	(147,7)	1,7	(146,0)
Montants nets à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	(37 073,0)	13 108,6	(23 964,4)
	(37 220,7)	13 110,3	(24 110,4)
Montant net	(6 097,6) \$	6 097,6 \$	— \$

Au			31 décembre 2017
Actif (passif)	Actif ou (passif) brut pour les contreparties dans une position d'actif net (de passif net)	Passifs (actifs) portés en diminution des actifs nets (passifs nets) par contrepartie	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actifs financiers			
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	22,7 \$	(0,5) \$	22,2 \$
Montants nets à recevoir dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	23 072,9	(4 718,1)	18 354,8
	23 095,6	(4 718,6)	18 377,0
Passifs financiers			
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	(24,6)	2,4	(22,2)
Montants nets à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	(25 867,6)	7 512,8	(18 354,8)
	(25 892,2)	7 515,2	(18 377,0)
Montant net	(2 796,6) \$	2 796,6 \$	— \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le plus important montant quotidien lié à un règlement à recevoir d'un membre compensateur a été de 287,5 \$ (173,0 \$ en 2017) et le plus important montant quotidien lié à un règlement à payer à un membre compensateur a été de 222,7 \$ (149,9 \$ en 2017). Ces montants liés aux règlements ne tiennent pas compte des montants nets à recevoir dans le cadre d'opérations de pension sur titres ouvertes, qui sont également à recevoir des membres compensateurs.

Les garanties en espèces des membres compensateurs sont composées de dépôts en espèces sur marge et de dépôts en espèces dans le fonds de compensation des membres compensateurs qui sont détenus par la CDCC auprès de la Banque du Canada. Les garanties en espèces, soit sous forme de marge à l'égard de positions ouvertes, soit dans le cadre du fonds de compensation, sont détenues par la CDCC et sont constatées à titre d'actifs, et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres compensateurs. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

Les garanties réelles données en nantissement en faveur de la CDCC aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Garanties en espèces détenues		
Dépôts en espèces sur marge des membres compensateurs	939,5 \$	727,9 \$
Dépôts en espèces dans le fonds de compensation	239,5	149,4
	1 179,0 \$	877,3 \$

Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables sont détenus sous forme de titres émis par un gouvernement, de lettres de garantie et de titres de participation par des dépositaires agréés. Les membres compensateurs peuvent également donner en nantissement des récépissés d'entiercement directement à la CDCC. Les garanties autres qu'en espèces données en nantissement en faveur de la CDCC aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Garanties autres qu'en espèces données en nantissement		
Dépôts autres qu'en espèces sur marge	8 183,0 \$	8 413,5 \$
Dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation	1 257,5	956,1
	9 440,5 \$	9 369,6 \$

Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas incluses dans les bilans consolidés de la société.

C) ACTIFS SOUS ADMINISTRATION DE FIDUCIE TSX

Fiducie TSX administre un certain nombre de fonds distincts, qui représentent des sommes détenues pour le compte de clients dans le cadre de services fiduciaires et de services similaires. Les actifs sous administration réels de Fiducie TSX aux 31 décembre se présentaient comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie	199,5 \$	221,1 \$
Bons du Trésor et titres à revenu fixe	565,6	406,0
Total des actifs sous administration	765,1 \$	627,1 \$

Étant donné que ces montants ne sont pas contrôlés par Fiducie TSX ou par la société, les actifs sous administration ne sont pas inclus au bilan consolidé.

NOTE 11 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à de nombreux risques financiers vu la nature de ses activités, qui font l'objet de précisions ci-dessous. Elle s'efforce de surveiller et d'atténuer les effets défavorables de ces risques au moyen de ses politiques et procédés de gestion des risques.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte advenant qu'un emprunteur, une contrepartie, un membre compensateur ou un adhérent manque à ses obligations financières. Il a trait principalement aux activités de compensation de Compensation CDS et de la CDCC, aux activités de Fiducie TSX, aux activités de courtage de Shorcan, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, aux titres négociables, aux créances clients, aux swaps de taux d'intérêt et aux swaps sur rendement total de la société.

i) Opérations de compensation et de courtage

La société est exposée au risque de crédit advenant que des adhérents, dans le cas de Compensation CDS, des membres compensateurs, dans le cas de la CDCC, et des clients, dans le cas de Fiducie TSX et de Shorcan, manquent à leurs obligations financières.

Compensation CDS

Compensation CDS est exposée au risque de perte dans le cas où un adhérent aux services de compensation et de règlement des paiements de Compensation CDS ne respecterait pas ses obligations financières. Dans une moindre mesure, Compensation CDS est exposée au risque de crédit lorsqu'elle rend des services avant qu'ils ne soient payés.

Les services de compensation et de règlement offerts par Compensation CDS entraînent une exposition au risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les règlements de transactions peuvent engendrer une obligation de paiement net d'un adhérent envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers un adhérent. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS entraîne un risque lié au paiement, soit une forme particulière de risque de crédit. Le risque lié au paiement est une forme de risque de crédit qui survient dans les cas de règlement des paiements de titres lorsqu'un vendeur remet des titres et n'obtient aucun paiement ou lorsqu'un acheteur effectue un paiement, mais ne reçoit pas les titres qu'il a achetés. Le risque lié au paiement est atténué par le versement de paiement irrévocable au CDSX, le système multilatéral de compensation et de règlement de Compensation CDS, tel qu'il est décrit aux Règles de Compensation CDS à l'intention des adhérents.

Dans le cadre des services de règlement offerts par Compensation CDS, le risque lié au paiement est transféré entièrement de Compensation CDS aux adhérents qui acceptent ce risque en vertu des règles contractuelles régissant les services de règlement. Ce transfert du risque lié au paiement est effectué principalement par le fait que les adhérents agissent à titre de prêteurs pour les autres adhérents au moyen de l'octroi de marges de crédit gérées au sein du système de règlement ou, autrement, au moyen d'arrangements fondés sur le partage du risque dans le cadre desquels des groupes d'adhérents cautionnent réciproquement les obligations de paiement de chacun des autres membres du groupe. Si un adhérent n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement envers Compensation CDS, ces adhérents obligés sont tenus d'effectuer le paiement. Le risque lié au paiement est atténué pour les adhérents au moyen de limites imposées aux adhérents quant à l'importance des obligations de paiement de chaque adhérent et des exigences de garantie liées à ces obligations de paiement. Ces deux mesures d'atténuation sont imposées en temps réel au système de règlement.

L'utilisation du SLNY et du Service de liaison direct avec la DTC (« SLDDTC ») crée un risque de crédit pour Compensation CDS. Au cours de chaque jour ouvrable, les transactions de règlement par la NSCC ou la DTC peuvent engendrer une obligation de paiement net de la NSCC ou la DTC envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers la NSCC ou la DTC. Par conséquent, Compensation CDS a le droit légal de recevoir les fonds d'un adhérent cautionné en position débitrice ou a une obligation de payer les fonds à un adhérent cautionné en position créditrice.

L'éventuelle défaillance d'un adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS dans le cadre du SLNY ou du SLDDTC entraîne un risque lié au paiement. Pour atténuer le risque de défaillance, Compensation CDS a établi des mécanismes d'atténuation du risque de défaillance pour limiter les pertes pour les adhérents obligés, tel qu'il est décrit dans les Règles de Compensation CDS à l'intention des adhérents. Le processus requiert que l'adhérent présente des biens en garantie à Compensation CDS et à la NSCC ou à la DTC (note 10).

L'exposition au risque de Compensation CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles. Les garanties en espèces sont détenues par Compensation CDS auprès de la Banque du Canada et de la NSCC ou de la DTC et les garanties autres qu'en espèces données en nantissement par les adhérents aux termes des Règles de la CDS sont détenues par Compensation CDS (note 10).

Compensation CDS détient également un montant de 1,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables à titre de contribution au fonds provisionné aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. Le recours à ce fonds de défaillance de 1,0 \$ est prévu en cas d'épuisement des contributions d'un adhérent suspendu au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance.

Il est possible que Compensation CDS touche des paiements provenant d'émetteurs de titres relativement à des droits et privilèges, notamment des paiements à l'échéance ou des paiements d'intérêts, avant la date de paiement aux adhérents qui détiennent ces titres. En de rares circonstances, en raison du moment où ces paiements sont reçus ou de la conjoncture du marché, ces fonds peuvent être détenus par une grande banque à charte canadienne. Le cas échéant, Compensation CDS serait exposée à l'éventuelle défaillance de la banque.

CDCC

La CDCC pourrait subir une perte advenant que les membres compensateurs omettent de remplir une de leurs obligations contractuelles, comme il est précisé dans les règles de la CDCC.

La CDCC est exposée au risque de crédit de ses membres étant donné qu'elle agit comme contrepartie centrale dans toutes les opérations sur les marchés de la MX et sur certains marchés hors cote soutenus par la CDCC. À ce titre, en cas de défaillance d'un membre compensateur, les obligations de ces contreparties défaillantes deviendraient la responsabilité de la CDCC.

L'instauration de stricts critères d'adhésion à la CDCC constitue la première ligne de défense du processus de gestion du risque de crédit de la CDCC, lequel comprend des exigences de nature financière et réglementaire. De plus, la CDCC examine de manière régulière la viabilité financière de ses membres compensateurs en fonction des critères pertinents afin d'assurer qu'ils satisfont en tout temps aux exigences. Dans le cas du non-respect d'une exigence par un membre compensateur, la CDCC a le droit, en vertu de ses règles, d'infliger à ce membre diverses sanctions.

L'une des principales techniques utilisées par la CDCC pour la gestion des risques eu égard au risque de crédit suscité par une contrepartie consiste à recevoir des dépôts de garantie en fonction du risque sous forme d'espèces, d'actions et de titres négociables émis par un gouvernement et de récépissés d'entiercement. Ainsi, lorsqu'un membre compensateur omet de régler un paiement ou ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter de ses obligations découlant de contrats à terme normalisés ouverts, de contrats d'option et d'opérations de pension sur titres, les dépôts sur marge peuvent être saisis, puis servir à diminuer les pertes éventuelles subies dans le cadre de la liquidation de ses positions.

Le système de couverture de la CDCC est appuyé par le processus de Surveillance quotidienne de la marge et du capital (« SQDC ») qui évalue la solidité financière des membres compensateurs par rapport aux exigences de couverture. La CDCC veille au respect par ses membres des exigences de marge par rapport à leur capital (actifs nets admissibles). La CDCC fait des appels de marge additionnels si le ratio de l'exigence de couverture par rapport aux actifs nets admissibles dépasse 100 %. La marge additionnelle de couverture est égale à l'excédent du ratio sur 100 % et vise à assurer que, dans le cas d'une compensation, le déficit d'un membre compensateur ne dépasse pas la valeur de son entreprise. Afin de gérer l'exposition au risque découlant de certains risques commerciaux précis, la CDCC impose des marges supplémentaires, dont la marge pour le risque de concentration, imputable aux membres compensateurs dont la concentration dans certaines positions est trop élevée, la marge pour le risque de corrélation défavorable, imputable aux membres compensateurs détenant des positions en étroite corrélation avec leur propre profil de risque de crédit, et la marge pour le risque d'asymétrie du règlement, qui vise à atténuer le risque qu'un adhérent potentiellement défaillant choisisse uniquement les positions qui lui conviennent dans le cadre du processus de règlement.

Les exigences réglementaires internationales imposées aux contreparties centrales comme la CDCC ont mis en lumière la nécessité, pour les contreparties centrales, d'inclure dans le processus de gestion de défaut une composante de leurs capitaux sous risque. La CDCC détient un montant de 10,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles suite à la défaillance d'un membre compensateur. Le montant de 10,0 \$ doit être utilisé lorsque les dépôts sur marge et les dépôts dans le fonds de compensation d'un membre compensateur qui manque à ses obligations sont insuffisants pour combler les pertes subies par la CDCC. Le montant de 10,0 \$ est scindé en deux tranches. La première tranche de 5,0 \$ doit combler la perte résultant du premier cas de défaillance d'un membre compensateur. Si la perte est supérieure à 5,0 \$, et que, par conséquent, la première tranche est complètement épuisée, la CDCC utilise la seconde tranche de 5,0 \$ pour remplir à nouveau la première tranche. Cette seconde tranche est en place afin de s'assurer qu'un montant de 5,0 \$ est disponible en cas de défaillance de la part d'un autre membre compensateur.

Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation de la CDCC sont détenus auprès de la Banque du Canada, ce qui atténue le risque de crédit auquel la CDCC serait exposée si les dépôts étaient détenus auprès de banques commerciales. Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation ont été donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables; ces dépôts sont détenus par des dépositaires agréés (note 10). La CDCC peut saisir cette garantie en cas de défaillance d'un membre compensateur.

Fiducie TSX

Fiducie TSX est exposée au risque de crédit chaque fois qu'elle effectue des opérations de change pour le compte de clients dans le cas où le client ou la contrepartie financière ne règlent pas un contrat sur lequel les fluctuations des cours de change ont eu un effet défavorable. Le risque qu'une opération ne soit pas réglée par une contrepartie financière est considéré comme étant faible étant donné que Fiducie TSX ne fait affaire qu'avec des institutions financières reconnues qui regroupent des grandes banques à charte canadiennes.

Shorcan

Shorcan est exposée au risque de crédit advenant que des clients omettent de régler leurs paiements à la date de règlement visée par contrat. Le risque est limité en raison de son statut de mandataire, en ce sens qu'elle n'achète ni ne vend de titres pour son propre compte. À titre de mandataire, si une opération n'est pas réglée, Shorcan a le droit de déroger à sa politique habituelle d'anonymat et de demander à deux contreparties de régler le contrat directement.

ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La société gère son risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions en détenant la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie auprès de grandes banques à charte canadiennes ou en bons du Trésor du gouvernement du Canada, de provinces canadiennes et des États-Unis.

iii) Titres négociables

La société gère son exposition au risque de crédit découlant des placements en titres négociables en détenant des placements dans des fonds qui servent à gérer de façon active le risque de crédit ou en détenant des titres à revenu fixe de première qualité ou des dépôts à terme individuels qui ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure. De plus, le fait de détenir des titres à revenu fixe individuels limite l'exposition de la société aux titres non gouvernementaux. Aux termes de la politique de placement de la société, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire ou dans des titres à revenu fixe; néanmoins, le portefeuille est composé en majeure partie de dépôts bancaires, de billets et de bons du Trésor du gouvernement du Canada, de provinces canadiennes et des États-Unis.

iv) Créances clients

Le risque de crédit de la société découlant des comptes irrécouvrables dépend des caractéristiques particulières des clients, dont un grand nombre sont des banques et des institutions financières. La société facture régulièrement ses clients et confie à une équipe de recouvrement la surveillance des comptes clients et le contrôle du montant des débiteurs en souffrance afin de le réduire au minimum. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit découlant des débiteurs d'un client en particulier. De plus, les clients dont les comptes ne sont pas en règle risquent de perdre leurs privilèges d'admission à la cote, de négociation, de compensation, d'accès à l'information boursière et d'autres services.

v) Swaps de taux d'intérêt et swaps sur rendement total

La société limite son risque de crédit lié aux contreparties découlant des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur rendement total en ne faisant affaire qu'avec des grandes banques à charte canadiennes.

B) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend de la possibilité que la société subisse une perte en raison des fluctuations des prix et des taux du marché, comme les cours de change, les taux d'intérêt, les prix des marchandises et les prix des actions.

i) Risque de change

La société est exposée au risque de change sur les produits et les charges sur les marchés où elle facture et s'approvisionne en monnaie étrangère. Elle est également exposée au risque de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et les dettes fournisseurs, qui sont libellés en monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients, déduction faite de la tranche des

passifs courants, comprenaient un montant de 14,2 \$ US, qui était exposé aux variations du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain, de 0,7 £, qui était exposé aux variations du cours de change entre la livre sterling et le dollar canadien, et de 0,1 €, qui était exposé aux variations du cours de change entre l'euro et le dollar canadien (14,1 \$ US, 1,5 £ et 0,7 € en 2017). De plus, les devises dans lesquelles sont libellés les actifs se rapportant à Trayport et à d'autres établissements à l'étranger, sont, le dollar américain (« dollar US »), l'euro (« EUR ») et la livre sterling (« GBP ») et l'incidence des fluctuations des cours de change sur la quote-part de la société dans ces actifs nets est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat global dans le bilan consolidé.

La société est également exposée au risque de change sur ses avances libellées en dollars US prélevées sur le papier commercial. Au 31 décembre 2018, la société ne détenait aucun papier commercial exposé aux fluctuations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien (15,0 \$ US en 2017).

À l'heure actuelle, pour ce qui est de ses activités d'exploitation, la société n'a pas recours à des stratégies de couverture des devises; par conséquent, une forte fluctuation des cours de change, plus particulièrement un raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du bénéfice net ou des actifs nets libellés en dollars canadiens de la société.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement offerts par Compensation CDS sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est libellée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

ii) Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses titres négociables, sur ses facilités de crédit et de trésorerie, sur ses obligations non garanties et sur le papier commercial.

Au 31 décembre 2018, la société détenait une somme de 55,6 \$ en titres négociables, dont la totalité était détenue dans des bons du Trésor (50,1 \$ en 2017, dont la totalité était détenue dans des bons du Trésor).

La société avait également un montant de 319,5 \$ en papier commercial (note 12) en circulation au 31 décembre 2018. La société a conclu un swap de taux d'intérêt pour gérer en partie son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de son papier commercial.

iii) Risque sur actions

La société est exposée au risque sur actions en raison de ses paiements fondés sur des actions, étant donné que son obligation aux termes de ces arrangements est en partie fonction du prix des actions de la société. La société a conclu des swaps sur rendement total à titre de couverture économique partielle des droits à l'appréciation de ces paiements fondés sur des actions.

iv) Autres risques de prix du marché

La société est exposée aux facteurs de risque de marché découlant des activités de la CDCC, de Compensation CDS et de Shorcan, si un membre compensateur, un adhérent ou un client, selon le cas, manque à ses obligations de recevoir ou de livrer des produits dérivés ou des titres à la date de règlement contractuelle, quand le prix contractuel est moins favorable que le prix courant du marché.

CDCC

La CDCC est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un membre compensateur, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La CDCC a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché soit au moyen de son processus d'enchères, soit au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les garanties sous forme de marge ou versée au fonds de compensation (au besoin), ces garanties étant provisionnées à ces fins par tous les membres compensateurs.

Compensation CDS

Compensation CDS est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. Compensation CDS a mis au point des processus de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les contributions aux fins de constitution de garantie de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents et au fonds de défaillance du service de la contrepartie centrale.

L'exposition au risque de remplacement de Compensation CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur le risque calculées quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est créé lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est évaluée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

TSX et Bourse de croissance TSX

En outre, la société est exposée au risque de prix du marché à l'égard d'une partie de ses services de maintien de l'inscription, lesquels sont fondés sur les cours du marché des émetteurs inscrits au 31 décembre de l'exercice précédent.

Shorcan

Le risque lié à Shorcan est limité par le rôle de mandataire qu'elle exerce, puisqu'elle n'achète ni ne vend de titres pour elle-même, par la courte période de temps entre la date de transaction et celle de règlement, et par la responsabilité des clients en défaut à l'égard de la différence entre les montants reçus à la vente des titres et les montants payés pour les acheter.

v) **Sommaire de la sensibilité aux risques de marché**

	Variations des facteurs sous-jacents	Incidence sur le bénéfice avant l'impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société
Monnaies étrangères			
Dollar US, EUR et GBP	+10,0 %	1,9 \$	91,8 \$
Dollar US, EUR et GBP	-10,0 %	(1,9)	(91,8)
Avances sur le papier commercial en dollars US	+10,0 %	s.o.	s.o.
Avances sur le papier commercial en dollars US	-10,0 %	s.o.	s.o.
Taux d'intérêt			
Titres négociables	+1,0 %	(0,1)	s.o.
Titres négociables	-1,0 %	0,1	s.o.
Swaps de taux d'intérêt	+1,0 %	0,4	s.o.
Swaps de taux d'intérêt	-1,0 %	(0,4)	s.o.
Papier commercial	+1,0 %	(0,5)	s.o.
Papier commercial	-1,0 %	0,5	s.o.
Obligations non garanties	+1,0 %	s.o.	s.o.
Obligations non garanties	-1,0 %	s.o.	s.o.
Prix des instruments de capitaux propres			
Unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé	+25,0 %	(12,2)	s.o.
Unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé	-25,0 %	13,4	s.o.
Swaps sur rendement total	+25,0 %	8,1	s.o.
Swaps sur rendement total	-25,0 %	(8,1)	s.o.

C) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une perte soit subie en raison de l'incapacité de la société ou de l'incapacité des emprunteurs, des contreparties, des membres compensateurs et des adhérents de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun et à des prix raisonnables. La société gère son risque de liquidité selon ses procédures de gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des titres négociables, qui sont tous détenus dans des instruments à court terme, ainsi que de ses obligations non garanties, de ses facilités de crédit et de trésorerie et du papier commercial (note 12) de même que du capital (note 13).

Les échéances contractuelles des passifs financiers de la société s'établissent comme suit :

Au	31 décembre 2018		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Retenues d'impôt des adhérents*	131,4 \$	— \$	— \$
Intérêts courus à payer	3,9	—	—
Autres fournisseurs et autres créditeurs	57,1	—	—
Provisions	11,7	7,3	—
Obligations aux termes des contrats de location-financement	0,1	—	—
Soldes avec les adhérents et les membres compensateurs*	25 991,4	—	—
Swaps sur rendement total	3,9	—	—
Découvert bancaire	39,8	—	—
Papier commercial	319,5	—	—
Obligations non garanties	—	249,5	497,3

* Les passifs financiers ci-dessus sont couverts par des actifs qui ne peuvent être utilisés dans le cours normal des activités.

NOTE 12 – DETTE ET FACILITÉS DE CRÉDIT ET DE TRÉSORERIE

La société est exposée au risque de liquidité en raison de ses activités de compensation et de la structure de son capital (note 11). Pour gérer ce risque, la société se sert de différentes facilités de crédit et de liquidité, de papier commercial et d'obligations non garanties en guise de sources de financement. Si la société n'était pas en mesure de respecter les clauses restrictives des actes de fiducie ou les modalités du programme de papier commercial ou des facilités de crédit, elle pourrait être obligée de trouver d'autres sources de financement qui seraient possiblement moins avantageuses.

A) DETTE

L'encours de la dette de la société aux 31 décembre se présente comme suit :

	Taux d'intérêt	Échéance	Principal autorisé	2018 Valeur comptable	2017 Valeur comptable
Obligations non garanties de série A	3,253 %	3 oct. 2018	400,0 \$	— \$	399,8 \$
Obligations non garanties de série B	4,461 %	3 oct. 2023	250,0	249,5	249,2
Obligations non garanties de série D	2,997 %	11 déc. 2024	300,0	298,4	298,3
Obligations non garanties de série E	3,779 %	5 juin 2028	200,0	198,9	—
Obligations non garanties				746,8	947,3
Papier commercial		Du 4 janv. au			
	2,10 % - 2,20 %	15 fév. 2019	500,0	319,5	395,3
Papier commercial				319,5	395,3
Facilité de crédit de Groupe TMX Limitée	Acceptations bancaires/ TIOL à 1 mois + 122,5 pb	2 mai 2021	500,0	—	—
Facilité de crédit				—	—
Total de la dette				1 066,3	1 342,6
Moins la partie courante de la dette				(319,5)	(795,0)
Dette non courante				746,8 \$	547,6 \$

i) Obligations non garanties

La société conserve des obligations non garanties, qui sont des obligations non subordonnées et non garanties de premier rang directes de la société et qui sont de rang égal à celui de toutes les autres dettes de premier rang non subordonnées et non garanties. Les obligations non garanties ont obtenu la « note A (élevé) assortie d'une tendance stable » par DBRS Limited (« DBRS »). Le 5 juin 2018, la société a réalisé un placement privé canadien d'obligations non garanties de premier rang d'un montant en capital total de 200,0 \$ (les « obligations non garanties de série E ») auprès d'investisseurs qualifiés au Canada. Les obligations non garanties ont obtenu la note A (élevé) assortie d'une tendance stable de DBRS Limited. Les obligations non garanties de série E sont des obligations non subordonnées et non garanties de premier rang directes de la société et elles sont de rang égal à celui de toutes les autres dettes non subordonnées et non garanties de premier rang de la Société. La société a engagé des frais de financement de 1,1 \$ lors de l'émission des obligations non garanties de série E, et ces coûts ont été comptabilisés initialement dans la valeur comptable des obligations non garanties au poste « Dette » du bilan consolidé dans la section des passifs non courants et amortis sur la durée de la dette.

La société peut à tout moment et à son gré rembourser, en totalité ou en partie, les obligations non garanties de série B, de série D et de série E avant leur échéance respective. Le prix de remboursement correspond au plus élevé entre le prix selon le rendement des obligations du Canada applicable (tel que défini dans l'acte de fiducie approprié) et la totalité du principal des obligations non garanties remboursées, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement. Si les obligations non garanties sont remboursées dans les trois mois précédant la date d'échéance des obligations non garanties de série B et de série E ou dans les deux mois précédant la date d'échéance des obligations non garanties de série D, le prix de remboursement est égal à la totalité du montant en principal impayé sur la série remboursée, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement.

Les obligations non garanties sont comptabilisées au coût amorti et sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé des charges d'intérêts sur ses obligations non garanties de série A, de série B, de série D et de série E de 10,1 \$, de 11,3 \$, de 9,1 \$ et de 4,4 \$, respectivement (13,3 \$, 11,3 \$, 0,5 \$ et néant, respectivement, en 2017). Le 3 octobre 2018, la société a remboursé ses obligations non garanties de série A.

ii) Papier commercial

La société dispose d'un programme de papier commercial dans le cadre duquel elle peut proposer à ses investisseurs potentiels jusqu'à concurrence de 500 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) de papier commercial pouvant être émis avec diverses échéances d'au plus un an. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur les conditions du marché en vigueur au moment de son émission.

Le papier commercial émis consiste en obligations non garanties de Groupe TMX Limitée et a égalité de rang avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang de la société. DBRS a attribué au papier commercial une cote de R-1 (faible) avec tendance stable.

Le papier commercial est présenté au coût amorti et évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a émis et remboursé du papier commercial d'un montant cumulé de 1 973,4 \$ et de 2 050,0 \$, respectivement (2 681,3 \$ et 2 594,8 \$, respectivement, en 2017).

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable du papier commercial émis toujours en circulation était de 319,5 \$ (395,3 \$ en 2017, dont une tranche de 18,8 \$ correspondait à l'équivalent en dollars canadiens du papier commercial libellé en dollars américains).

iii) Facilité de crédit de Groupe TMX Limitée

La société a conclu une convention de crédit (la « facilité de crédit de Groupe TMX Limitée ») auprès d'un consortium de prêteurs pour sécuriser entièrement le programme de papier commercial et pour satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La convention de crédit sert à atténuer l'exposition de la société au risque de liquidité si elle n'est pas en mesure d'emprunter au moyen d'une nouvelle émission de papier commercial dans le but de rembourser le papier commercial qui vient à échéance en raison d'un manque de liquidité ou d'une absence de demande pour le papier commercial de la société dans le marché.

Le 12 septembre 2018, la date d'échéance de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée a été repoussée du 2 mai 2020 au 2 mai 2021.

Le montant disponible aux termes de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée est d'au plus 500 \$, duquel est retranché le montant global i) du papier commercial en circulation et ii) des billets intersociétés en cours à payer à Compensation CDS et à la CDCC (319,5 \$ et 36,5 \$ au 31 décembre 2018, respectivement).

MX a une lettre de garantie en cours de 0,5 \$ émise au moyen de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée. Cette lettre de garantie a été émise à titre de garantie en faveur du fiduciaire aux termes du régime de revenu complémentaire de retraite de la MX relativement aux avantages sociaux futurs à payer (note 25).

iv) Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt en place aux 31 décembre sont les suivants :

Swap	Date d'échéance	Taux d'intérêt à recevoir par la société	Taux d'intérêt à payer par la société	Valeur nominale		Actif (passif) à la juste valeur	
				2018	2017	2018	2017
Série 5	2 mai 2019	Acceptations bancaires à 1 mois	1,083 %	100,0 \$	100,0 \$	0,5 \$	1,1 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé des profits réalisés de 0,6 \$ dans les charges financières nettes à l'état consolidé du résultat net, ce qui représente le montant net reçu sur les swaps de taux d'intérêt (0,1 \$ payé en 2017).

L'objectif de la société est d'éliminer la fluctuation des flux de trésorerie liée aux paiements d'intérêts à verser par la société sur son papier commercial au moyen de swaps de taux d'intérêt sur la durée de la dette. La juste valeur est évaluée à l'aide d'un service d'évaluation des prix fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés, lequel s'appuie entre autres sur un écart de crédit.

B) AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT ET DE TRÉSORERIE

Les prélèvements de la société sur ses autres facilités de crédit et de trésorerie en vigueur aux 31 décembre se présentent comme suit :

	Taux d'intérêt†	Date d'échéance	Autorisé	2018 Valeur comptable	2017 Valeur comptable
Lettre de crédit d'AgriClear	—	s.o.	0,2 \$ US	—	—
Prêt à vue d'exploitation de CDS limitée	—	s.o.	6,0	—	—
Facilité de découvert non garantie de Compensation CDS	—	s.o.	5,0	—	—
Prêt à vue d'exploitation de Compensation CDS	—	s.o.	10,0	—	—
Facilité de trésorerie de soutien garantie de Compensation CDS	—	26 mars 2019	2 000,0	—	—
Facilité de prêt d'un jour de Compensation CDS	—	s.o.	5,5 \$ US	—	—
Facilité de trésorerie de soutien garantie de Compensation CDS	—	26 mars 2019	720,0 \$ US	—	—
Facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale de la CDCC	—	1 ^{er} mars 2019	400,0	—	—
Facilités de trésorerie d'un jour de la CDCC	—	s.o.	600,0	—	—
Facilité de pension sur titres consortiale de la CDCC	—	1 ^{er} mars 2019	13 788,0	—	—
Facilité de découvert de Shorcan	—	s.o.	50,0	—	—
Total des facilités de crédit et de trésorerie				— \$	— \$

†Le taux d'intérêt sur les emprunts aux termes des facilités de crédit et de trésorerie varie étant donné que le taux réel est fondé sur les taux de marché en vigueur au moment du prélèvement.

i) Facilités d'AgriClear

AgriClear a contracté auprès d'une grande banque à charte canadienne une facilité d'émission de lettres de crédit à vue de 0,2 \$ US. Groupe TMX Limitée a garanti les obligations aux termes de la facilité d'émission de lettres de crédit à vue. Des lettres de crédit d'un montant de 0,2 \$ US étaient émises et en circulation au 31 décembre 2018.

ii) Facilités de la CDS

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis s'élevant à 6,0 \$ afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et des prêts à vue non garantis de 15,0 \$ et une facilité d'un jour de 5,5 \$ US demeurent accessibles. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain, selon la monnaie du prélèvement.

Compensation CDS maintient une facilité de trésorerie de soutien garantie d'un montant de 400 \$ US, ou l'équivalent en dollars canadiens, dont les montants peuvent être prélevés en dollars américains (« \$ US ») ou en dollars canadiens. Cette entente permet de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain. Selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt pour la facilité de trésorerie de soutien garantie correspond au taux de base américain ou au taux préférentiel canadien.

Le 27 mars 2018, Compensation CDS a modifié la facilité de trésorerie de soutien garantie afin d'en accroître le montant, le faisant passer de 400 \$ US à 720,0 \$ US, ou l'équivalent en dollars canadiens. L'entente a également été modifiée afin que la facilité puisse servir à soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent auprès du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la Depository Trust Company. La facilité permettra à la société d'accroître de 600 \$ US, ou l'équivalent en dollars canadiens, le montant disponible, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain et des titres de capitaux propres. Selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt s'appliquant à la facilité de trésorerie de soutien garantie correspond au taux de base américain majoré de 150 points de base ou au taux préférentiel canadien majoré de 150 points de base.

À la même date, Compensation CDS a également conclu une facilité de trésorerie de soutien garantie de 2 000 \$, ou l'équivalent en dollars américains, sur laquelle des prélèvements peuvent être effectués en dollars canadiens ou américains. Cette convention permet de soutenir les activités de règlement advenant la défaillance d'un adhérent auprès du service de règlement net continu de Compensation CDS. La facilité permettra à la société d'accroître de 500 \$, ou l'équivalent en dollars américains, le montant disponible, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt et de titres de capitaux propres. Selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt pour la facilité de trésorerie de soutien garantie correspond au taux préférentiel canadien majoré de 150 points de base ou au taux de base américain majoré de 150 points de base.

Des coûts d'emprunt de 0,4 \$ liés à ces facilités ont été comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé au 31 décembre 2018 et ils seront passés en charges dans les frais de vente et charges générales et administratives jusqu'à la date d'échéance du 26 mars 2019.

En outre, la CDS a conclu des ententes qui permettraient à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant de CDSX et seulement si Compensation CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Au 31 décembre 2018, Compensation CDS avait un découvert bancaire de 39,8 \$, qui est inscrit au poste « Autres passifs courants ». Ce découvert a été réglé par la suite le 2 janvier 2019.

iii) Facilités de la CDCC

La CDCC a des facilités de trésorerie d'un jour de 600,0 \$ qui permettent de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La CDCC maintient une facilité non engagée de pension sur titres de 13 788,0 \$ qui lui permet de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre la facilité de trésorerie d'un jour à zéro. Cette facilité permettrait de disposer de liquidités en contrepartie de titres qu'aurait reçus la CDCC ou qui lui auraient été donnés en nantissement.

En outre, la CDCC maintient une facilité de soutien renouvelable consortiale de 300,0 \$ afin de disposer de liquidités à la fin de la journée au cas où elle ne serait pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro. Le 2 mars 2018, la CDCC a accru la facilité de soutien renouvelable consortiale pour la faire passer de 300,0 \$ à 400,0 \$. Les avances prélevées à même la facilité sont garanties par des titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Au 31 décembre 2018, aucun règlement lié aux opérations de pension sur titres de la CDCC n'était en défaut (néant en 2017).

Le 2 mars 2018, la société a également prorogé ces facilités de crédit du 3 mars 2018 au 1^{er} mars 2019.

De plus, la CDCC a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDCC des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

v) Facilité de Shorcan

Shorcan maintient une facilité de découvert auprès d'une grande banque à charte afin de disposer de liquidités à la fin de la journée pour couvrir toute insuffisance de fonds en raison du calendrier des décaissements et des encaissements en lien avec les opérations de courtage. Cette facilité est garantie par des titres donnés en nantissement.

vi) Convention de soutien de Groupe TMX Limitée

En 2016, conformément aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers et autres règlements canadiens et recommandations de surveillance, Compensation CDS et la CDCC ont chacune adopté un plan de redressement qui s'appliquera si l'entité est incapable d'assurer sans interruption ses opérations et services essentiels. Ces plans de redressement ont été déposés auprès des organismes de réglementation du Canada appropriés. Le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre des plans de redressement, et si certaines conditions de financement sont respectées, Groupe TMX Limitée a accepté de fournir un certain soutien financier limité à Compensation CDS et à la CDCC, le cas échéant, dans le cas d'un redressement.

C) RAPPROCHEMENT DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous décrit les variations des passifs découlant des activités de financement de la société, y compris les variations en trésorerie et hors trésorerie. Les passifs issus des activités de financement sont des passifs pour lesquels des flux de trésorerie ont été classés, ou encore des flux de trésorerie futurs seront classés, dans le tableau consolidé des flux de trésorerie au titre des activités de financement.

	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Autres (hors trésorerie)	Solde au 31 décembre 2018
Obligations non garanties	947,3 \$	(201,1) \$	0,6	746,8 \$
Papier commercial	395,3	(76,6)	0,8	319,5
Obligations au titre des contrats de location financement	0,1	—	—	0,1
Total	1 342,7	(277,7)	1,4	1 066,4

	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Variation de change (hors trésorerie)	Solde au 31 décembre 2017
Obligations non garanties	648,7 \$	298,6 \$	—	947,3 \$
Papier commercial	309,9	86,4	(1,0)	395,3
Prêt à vue d'exploitation de Compensation CDS	2,1	(2,1)	—	—
Facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale de la CDCC	2,5	(2,5)	—	—
Swaps de taux d'intérêt (note 23)	(0,1)	1,2	—	1,1
Obligations au titre des contrats de location financement	0,4	(0,3)	—	0,1
Total	963,5	381,3	(1,0)	1 343,8

NOTE 13 – MAINTIEN DU CAPITAL

Les principaux objectifs de gestion du capital de la société, qui, par définition, inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres négociables, le capital social, les obligations non garanties, le papier commercial et les diverses facilités de crédit, sont les suivants :

- conserver un capital suffisant pour poursuivre les activités, maintenir la confiance du marché et satisfaire aux exigences réglementaires et aux exigences des diverses facilités. À l'heure actuelle, la société a pour objectif de conserver un minimum de 170 \$ en trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables, sous réserve de modifications;
- maintenir une note de crédit dans une fourchette qui cadre avec les notes de crédit actuelles de la société attribuées par DBRS, soit celles de A (élevé) et de R1-faible;
- utiliser les liquidités excédentaires pour investir dans les activités et poursuivre la croissance;
- rembourser le capital aux actionnaires, notamment en leur versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- réduire les niveaux d'endettement afin de les ramener en dessous des ratios de levier total qui diminuent avec le temps, comme il est précisé ci-après au paragraphe a).

La société entend atteindre les objectifs susmentionnés en gérant son capital conformément aux obligations de maintien du capital qui lui sont imposées, ainsi qu'à ses filiales, obligations qui sont décrites ci-dessous :

- a. Relativement à la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée (note 12), laquelle exige de la société qu'elle maintienne les ratios financiers suivants :
 - i. un ratio de couverture des intérêts de plus de 4,0 pour 1;
 - ii. un ratio de levier total d'au plus :
 - 3,75 pour 1 jusqu'au 31 décembre 2018;
 - 3,50 pour 1 à compter du 1^{er} janvier 2019 et par la suite.
- b. Relativement à TSX, comme l'exige la CVMO, maintenir certains ratios financiers, sur une base consolidée et non consolidée, définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - i. un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - ii. un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
 - iii. un ratio de levier financier d'au plus 4 pour 1.
- c. Relativement à Alpha Exchange Inc., comme l'exige la CVMO, maintenir certains ratios financiers définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - i. un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - ii. un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0 pour 1;
 - iii. un ratio de levier financier d'au plus 4,0 pour 1.
- d. Relativement à la Bourse de croissance TSX, comme l'exigent diverses commissions des valeurs mobilières provinciales, maintenir des ressources financières suffisantes.
- e. Relativement à la MX, comme l'exige l'AMF, respecter certains ratios financiers définis dans l'ordonnance de reconnaissance de l'AMF, comme suit :
 - i. un ratio de fonds de roulement de plus de 1,5 pour 1;
 - ii. un ratio des flux de trésorerie sur l'encours total de la dette de plus de 20 %;
 - iii. un ratio de levier financier de moins de 4,0.
- f. Relativement à la CDCC, maintenir certains montants, comme suit :
 - i. maintenir des ressources financières suffisantes, tel que l'exigent la CVMO et l'AMF;
 - ii. un montant de 5,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de permettre le recouvrement en cas de défaillance de la part d'un membre compensateur plus un montant de 5,0 \$ au cas où le montant initial de 5,0 \$ aurait été utilisé entièrement lors d'un cas de défaillance;
 - iii. un montant suffisant en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables pour couvrir les charges d'exploitation sur 12 mois, à l'exclusion de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - iv. un total de 30,0 \$ en capitaux propres.
- g. Relativement à la CDS et à Compensation CDS, l'obligation imposée par la CVMO et l'AMF de respecter les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO :
 - i. un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
 - ii. un ratio de levier financier d'au plus 4 pour 1.

De plus, la CVMO exige que la CDS et Compensation CDS maintiennent un fonds de roulement suffisant pour couvrir les charges d'exploitation sur six mois (à l'exclusion, dans le cas de la CDS, du montant des frais des services partagés imputé à Compensation CDS).

La CDS est tenue d'attribuer une partie de ses propres fonds aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. La société contribue 1,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles subies en raison de la défaillance d'un membre compensateur.

- h. Relativement à Shorcan :
 - i. selon l'OCRCVM, maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 \$;
 - ii. selon la National Futures Association (la « NFA »), maintenir un capital net minimal;
 - iii. selon la CVMO, maintenir un fonds de roulement excédentaire minimal.
- i. Relativement à Fiducie TSX, comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières, maintenir un certain niveau relativement aux montants en capital et au ratio de capital et un ratio de levier financier d'au plus 8 %.

Au 31 décembre 2018, la société respectait chacune des obligations précitées en matière de capital imposées de l'extérieur. TSX a reçu des exemptions à l'égard de son ratio de levier financier pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019, en raison de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location* (note 29).

NOTE 14 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont généralement décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à échéance ou lorsque la société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers à une autre partie sans conserver la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs financiers.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

- **Comptabilité de couverture** – Lorsque la comptabilité de couverture peut être appliquée, une relation de couverture est désignée et documentée au début de la couverture afin de détailler la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, aussi bien au début de la couverture que de façon continue, si l'on s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. La comptabilité de couverture cesse d'être pratiquée, de manière prospective, si l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, s'il est résilié ou vendu, ou si l'élément couvert est vendu ou résilié de façon anticipée. Le profit ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est transféré(e) dans l'état consolidé du résultat net durant la même période que celle au cours de laquelle les éléments couverts influent sur le bénéfice net.
- **Couvertures de flux de trésorerie** – Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé, après impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global alors que toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé du résultat net dans les charges financières nettes. Les intérêts découlant des dérivés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres au règlement net des swaps de taux d'intérêt dans les charges financières nettes à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.
- **Autres dérivés** – La société détient des swaps sur rendement total qui offrent une couverture économique partielle contre son exposition au risque lié au cours de l'action découlant de ses régimes de rémunération fondée sur des actions prévoyant un règlement en trésorerie (note 24), mais qui ne sont pas désignés comme des couvertures à des fins comptables. Ainsi, ces dérivés sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci sont portées à l'état consolidé du résultat net.

A) IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La société a adopté l'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018 et a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs. La société n'a pas relevé d'ajustement à la valeur comptable des instruments financiers à la date de transition. L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à des modifications de la méthode comptable de la société visant le classement des instruments financiers. Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), soit au coût amorti ou soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »). La société a eu recours au jugement dans le cadre de l'évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer si les modalités contractuelles des actifs financiers correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû afin de déterminer le classement des actifs financiers.

Le tableau ci-dessous présente les changements apportés au classement des actifs financiers de la société aux termes de l'IFRS 9 et de l'IAS 39 à la date de l'application initiale de l'IFRS 9 :

	IAS 39	IFRS 9
Swaps sur rendement total	JVRN (détenus à des fins de transaction)	JVRN
Swaps de taux d'intérêt	JVRN (détenus à des fins de transaction)	JVRN
Titres négociables	JVRN (désignés)	JVRN
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti (prêts et créances)	Coût amorti
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	Coût amorti (prêts et créances)	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Coût amorti (prêts et créances)	Coût amorti
Garantie en espèces des membres compensateurs	Coût amorti (prêts et créances)	Coût amorti
Soldes avec les membres compensateurs	Coût amorti (prêts et créances)	Coût amorti
Soldes avec les adhérents	Coût amorti (prêts et créances)	Coût amorti
Placement dans une société fermée	JVAÉRG (disponibles à la vente)	JVAÉRG

Aucun changement n'a été apporté à la comptabilisation ou à l'évaluation, y compris la dépréciation, des actifs financiers, ou à la comptabilisation, au classement ou à l'évaluation des passifs financiers.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS – VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS

La société classe ses actifs financiers non dérivés dans les catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel ils ont été acquis :

- Les actifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, tout profit ou perte lié à la juste valeur étant comptabilisé dans le résultat net. Le profit net ou la perte nette comptabilisé dans le résultat net comprend tout dividende ou intérêt gagné sur l'actif financier et est présenté à titre de produits financiers ou de charges financières à l'état consolidé du résultat net.
- Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti correspondent au montant auquel l'actif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré de l'amortissement cumulé, calculé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, ajusté pour toute correction de valeur pour pertes. En revanche, la valeur comptable brute d'un actif financier correspond au coût amorti de l'actif financier avant ajustement pour toute correction de valeur pour pertes.
- Les actifs financiers à la JVAÉRG sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci, à l'exception de pertes de valeur et de certains profits et pertes de change, sont inscrites dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net en fonction des pertes de crédit attendues, tout comme les profits et pertes de change découlant d'éléments monétaires. Les profits et pertes de change découlant d'éléments non monétaires, notamment un placement dans un instrument de capitaux propres, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Le classement des instruments financiers de la société ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se présentent comme suit :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres négociables	55,6 \$	55,6 \$	50,1 \$	50,1 \$
Swaps de taux d'intérêt	0,5	0,5	1,1	1,1
	56,1	56,1	51,2	51,2
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Placement dans une société fermée	0,8	0,8	0,8	0,8
	0,8	0,8	0,8	0,8
Coût amorti				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175,1	175,1	175,0	175,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	131,4	131,4	116,3	116,3
Clients et autres débiteurs	105,9	105,9	102,3	102,3
Billet à ordre (note 18)	5,0	5,0	—	—
Garantie en espèces des membres compensateurs	1 179,0	1 179,0	877,3	877,3
Soldes avec les membres compensateurs	24 110,4	24 110,4	18 377,0	18 377,0
Soldes avec les adhérents	702,0	702,0	691,7	691,7
	26 408,8	26 408,8	20 339,6	20 339,6
Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
Swaps sur rendement total	(3,9)	(3,9)	(0,1)	(0,1)
	(3,9)	(3,9)	(0,1)	(0,1)
Coût amorti				
Autres fournisseurs et autres créditeurs	(57,1)	(57,1)	(57,4)	(57,4)
Découvert bancaire (note 12)	(39,8)	(39,8)	—	—
Intérêts courus à payer	(3,9)	(3,9)	(6,5)	(6,5)
Retenues d'impôt des adhérents	(131,4)	(131,4)	(116,3)	(116,3)
Garantie en espèces des membres compensateurs	(1 179,0)	(1 179,0)	(877,3)	(877,3)
Soldes avec les membres compensateurs	(24 110,4)	(24 110,4)	(18 377,0)	(18 377,0)
Soldes avec les adhérents	(702,0)	(702,0)	(691,7)	(691,7)
Obligations au titre des contrats de location-financement	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Papier commercial	(319,5)	(319,5)	(395,3)	(395,3)
Obligations non garanties	(746,8)	(761,7)	(947,3)	(972,1)
	(27 290,0) \$	(27 304,9) \$	(21 468,9) \$	(21 493,7) \$

La valeur comptable des instruments financiers de la société, à l'exception des obligations non garanties, se rapproche de leur juste valeur chaque date de clôture. La juste valeur des obligations non garanties a été obtenue au moyen de cours de marché observables, soit des données de niveau 2.

C) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers de la société comptabilisés à la juste valeur se présente comme suit :

Au Actif (passif)	Évaluations de la juste valeur selon le			31 décembre 2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Titres négociables	55,6 \$	— \$	— \$	55,6 \$
Swaps sur rendement total	—	(3,9)	—	(3,9)
Swaps de taux d'intérêt	—	0,5	—	0,5
Placement dans une société fermée	—	—	0,8	0,8

Au Actif (passif)	Évaluations de la juste valeur selon le			31 décembre 2017
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Titres négociables	50,1 \$	— \$	— \$	50,1 \$
Swaps sur rendement total	—	(0,1)	—	(0,1)
Swaps de taux d'intérêt	—	1,1	—	1,1
Placement dans une société fermée	—	—	0,8	0,8

Au cours des périodes indiquées, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

NOTE 15 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS ET TITRES NÉGOCIABLES

A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie	69,6 \$	68,7 \$
Dépôts à terme et autres dépôts	51,2	47,6
Bons du Trésor	45,0	52,9
Marché du financement à un jour	5,0	1,8
Excédent réglementaire	4,3	4,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175,1 \$	175,0 \$
Découvert bancaire (note 12)	(39,8) \$	— \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, montant net	135,3 \$	175,0 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions – Compensation CDS	131,4 \$	116,3 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	131,4 \$	116,3 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois et comprennent également la trésorerie soumise à des restrictions. La MX exploite une division distincte pour la réglementation qui est responsable de l'approbation des adhérents et de la réglementation du marché et qui est exploitée selon la méthode du recouvrement des coûts. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs au titre des surplus de la division de la réglementation.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent l'impôt retenu par Compensation CDS sur les paiements de droits faits par Compensation CDS au nom d'adhérents de Compensation CDS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions afférents à cet impôt retenu sont contrôlés en définitive par Compensation CDS; toutefois, le montant est remboursable à différentes administrations fiscales dans un délai relativement court et ne peut, par conséquent, être utilisé dans le cours normal des activités. Un montant équivalent et compensatoire est inclus au bilan consolidé dans le passif courant, au poste « Retenues d'impôt des adhérents ».

B) TITRES NÉGOCIABLES

Les titres négociables comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Bons du Trésor	55,6 \$	50,1 \$
Titres négociables	55,6 \$	50,1 \$

La société a désigné ses titres négociables comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant imputées dans les produits financiers à l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les justes valeurs ont été calculées en fonction des cours du marché ou de données de marché observables.

NOTE 16 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients, montant brut	99,2 \$	89,7 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(2,8)	(2,7)
Créances clients, montant net	96,4	87,0
Autres débiteurs	9,5	15,3
Clients et autres débiteurs	105,9 \$	102,3 \$

Les provisions pour pertes au titre des clients et autres débiteurs sont évaluées selon un montant qui correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les pertes de crédit attendues à l'égard des clients et autres débiteurs sont calculées selon les pertes de crédit passées sur la base des données observables à la date de clôture afin de refléter l'incidence de tous les événements pertinents, que ceux-ci soient actuels ou futurs.

Les échéances des créances clients sont généralement fixées à 30 jours. Les créances clients qui sont en souffrance depuis plus de trois mois sont considérées comme dépréciées, et une provision pour créances douteuses, qui varie selon l'ancienneté de la créance, est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé du résultat net. D'autres créances clients spécifiques font également l'objet d'une provision, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous présente le classement chronologique des créances clients :

Aux	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Montant brut	Provision	Montant brut	Provision
Créances en règle	60,6 \$	— \$	62,0 \$	— \$
Créances en souffrance depuis 1 à 90 jours	33,3	0,1	22,1	—
Créances en souffrance depuis plus de 90 jours	5,3	2,7	5,6	2,7
Créances clients	99,2 \$	2,8 \$	89,7 \$	2,7 \$

L'évolution de la provision pour créances douteuses de la société se présente comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde aux 1 ^{er} janvier	2,7 \$	2,8 \$
Provision comptabilisée durant l'exercice, déduction faite de la reprise sur la provision	1,4	1,5
Créances radiées tenues pour irrécouvrables	(1,3)	(1,6)
Solde aux 31 décembre	2,8 \$	2,7 \$

Aucune provision pour perte de valeur n'est jugée nécessaire pour les autres débiteurs.

NOTE 17 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A) GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente. Les immobilisations incorporelles comme les marques de commerce, les produits dérivés, les désignations réglementaires et les produits structurés sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée étant donné que la direction est d'avis que la période pendant laquelle ces immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

Le tableau qui suit présente un sommaire du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée de la société :

	Goodwill	Marques de commerce	Produits dérivés	Désignations réglementaires	Produits structurés	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	1 074,5 \$	250,6 \$	632,0 \$	1 408,3 \$	107,0 \$	3 472,4 \$
Acquisition de Trayport (note 3)	621,7	39,2	—	—	—	660,9
Vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	(10,4)	(4,9)	—	(1,0)	(107,0)	(123,3)
Vente de TMX Atrium	(18,6)	(1,6)	—	—	—	(20,2)
Dépréciation	(6,5)	—	—	—	—	(6,5)
Effet des variations des cours de change	0,9	—	—	—	—	0,9
Solde au 31 décembre 2017	1 661,6	283,3	632,0	1 407,3	—	3 984,2
Acquisition de Trayport (note 3)	(18,0)	—	—	—	—	(18,0)
Vente de Contigo (note 3)	(2,2)	—	—	—	—	(2,2)
Effet des variations des cours de change	7,2	0,5	—	—	—	7,7
Solde au 31 décembre 2018	1 648,6 \$	283,8 \$	632,0 \$	1 407,3 \$	— \$	3 971,7 \$

La société évalue le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. La société choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de l'actif net identifiable acquis. Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres en tant que contrepartie, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les coûts engagés dans le cadre des activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir des connaissances techniques nouvelles, sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts engagés pour les activités de développement sont inscrits à l'actif lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- l'achèvement de l'actif en vue de son utilisation ou de sa vente est faisable d'un point de vue technique;
- la société a l'intention d'achever l'actif afin de l'utiliser ou de le vendre;
- la société pourra utiliser l'actif une fois achevé;
- l'actif sera utile et devrait générer des avantages économiques futurs probables pour la société;
- la société a les ressources appropriées disponibles pour achever le développement et utiliser l'actif;
- la société peut évaluer de façon fiable les coûts attribuables à l'actif au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties à compter de la date d'acquisition ou, dans le cas d'immobilisations incorporelles générées en interne, à compter du moment auquel l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et révisées au besoin.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, comme suit :

Actif	Mode	Taux
Relations clients	Linéaire	17 à 34 ans
Solutions technologiques	Linéaire	1 à 10 ans

Le tableau qui suit présente un sommaire des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée de la société :

	Solutions technologiques	Relations clients	Positions ouvertes	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	95,9 \$	967,4 \$	2,0 \$	1 065,3 \$
Ajouts dans le cadre des activités générales	17,4	—	—	17,4
Acquisition de Trayport (note 3)	36,6	307,6	—	344,2
Vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	(14,5)	(83,5)	—	(98,0)
Ajustements	(1,1)	—	—	(1,1)
Dépréciation/radiations	(3,2)	—	—	(3,2)
Effet des variations des cours de change	(0,1)	—	—	(0,1)
Solde au 31 décembre 2017	131,0 \$	1 191,5 \$	2,0 \$	1 324,5 \$
Ajouts dans le cadre des activités générales	35,3	—	—	35,3
Acquisition de Trayport (note 3)	—	19,4	—	19,4
Ajustements	(16,8)	(6,7)	—	(23,5)
Effet des variations des cours de change	0,8	4,0	—	4,8
Solde au 31 décembre 2018	150,3 \$	1 208,2 \$	2,0 \$	1 360,5 \$
Cumul des amortissements				
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	61,0 \$	154,9 \$	2,0 \$	217,9 \$
Charge pour l'exercice	12,7	34,5	—	47,2
Acquisition de Trayport (note 3)	0,2	0,5	—	0,7
Vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	(7,4)	(15,5)	—	(22,9)
Dépréciation/radiations	(1,4)	—	—	(1,4)
Effet des variations des cours de change	(0,4)	—	—	(0,4)
Solde au 31 décembre 2017	64,7	174,4	2,0	241,1
Charge pour l'exercice	15,6	44,0	—	59,6
Ajustements	(17,2)	(6,7)	—	(23,9)
Effet des variations des cours de change	0,4	0,1	—	0,5
Solde au 31 décembre 2018	63,5 \$	211,8 \$	2,0 \$	277,3 \$
Valeurs comptables nettes				
Au 31 décembre 2017	66,3 \$	1 017,1 \$	— \$	1 083,4 \$
Au 31 décembre 2018	86,8 \$	996,4 \$	— \$	1 083,2 \$

C) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses actifs d'impôt différé et ses actifs liés aux avantages du personnel futurs afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement même s'il n'y a aucune indication de perte de valeur, et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des frais de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des frais de sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne peuvent pas être reprises. En ce qui a trait aux autres actifs non financiers, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a déterminé que la valeur recouvrable de certaines UGT était inférieure à leur valeur comptable respective. Ainsi, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de 6,5 \$ au titre du goodwill dans l'état consolidé du résultat net.

Au 31 décembre, les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée affectés à chaque UGT, après les charges de dépréciation présentées ci-dessus, s'établissaient comme suit :

Aux	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée
Inscriptions	13,3 \$	1 305,7 \$	13,3 \$	1 290,1 \$
TMX Datalinx	707,7	79,2	707,7	74,3
Trayport	608,9	39,7	622,4	39,2
Négociation de titres de participation	5,1	209,2	5,1	229,6
MX/CDCC	159,4	663,8	159,4	663,9
CDS	89,5	22,0	89,5	22,0
Autres	64,7	3,5	64,2	3,5
	1 648,6 \$	2 323,1 \$	1 661,6 \$	2 322,6 \$

Les valeurs recouvrables des UGT ci-dessus ont été déterminées en fonction de calculs de la valeur d'utilité, à l'aide des projections de la direction à l'égard des flux de trésorerie actualisés sur des périodes de 5 à 8 ans, selon l'UGT, ainsi que d'une valeur finale. Plus particulièrement, dans le cas de Trayport, une période de projection des flux de trésorerie de huit ans a été utilisée, ce qui reflète les conditions économiques initiales d'acquisition ainsi que le potentiel de croissance à long terme au-delà d'une projection sur cinq ans. La valeur finale s'entend de la valeur attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée. La valeur finale des UGT est déterminée à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % pour toutes les UGT importantes, à l'exception de l'UGT MX/CDCC, qui est de 4,5 %, fondé sur les estimations de la société quant aux résultats d'exploitation futurs attendus, aux plans d'affaires futurs, à la conjoncture économique et aux perspectives générales du secteur d'activité dans lequel évolue l'UGT. Un taux d'actualisation avant impôt est utilisé pour calculer le montant recouvrable de ces UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué est de 9,8 % à 14,1 %, lequel taux a été établi en tenant compte du coût moyen pondéré du capital de la société et de certaines primes de risque, en fonction de l'expérience passée de la direction.

Ces hypothèses constituent des jugements subjectifs fondés sur les résultats passés de la société, sa connaissance des activités et sa connaissance du contexte économique dans lequel elle évolue. Si les hypothèses à l'égard des flux de trésorerie attendus, des taux de croissance à long terme ou des taux d'actualisation avant impôt qui seront formulées à l'avenir diffèrent de celles utilisées, les tests de dépréciation futurs pourraient donner lieu à des résultats différents et indiquer que des UGT, de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles correspondants, ont subi une perte de valeur.

Au 31 décembre 2018, la société a déterminé que l'UGT TMX Datalinx pouvait faire l'objet d'un changement raisonnablement possible en ce qui a trait à l'une ou plusieurs des hypothèses clés utilisées pour déterminer sa valeur recouvrable, ce qui pourrait faire en sorte que cette UGT subisse une perte de valeur. Une augmentation de 1,5 % du taux d'actualisation, une diminution de 2,3 % du taux de croissance final ou une diminution de 10,5 % des flux de trésorerie annuels pourraient faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

NOTE 18 – PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence se détaillent comme suit :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Participation dans FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited	— \$	50,2 \$
Placement dans BOX Holdings	22,5	19,8
Autres	5,2	16,3
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	27,7 \$	86,3 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un montant de 3,0 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (2,9 \$ en 2017). De plus, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a reçu 9,6 \$ provenant des services rendus aux entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (13,4 \$ en 2017).

A) VENTE DE TMX FTSE

Le 12 avril 2018, la société a mené à bien la vente de la totalité de sa participation de 24,2 % dans FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited (« TMX FTSE ») à FTSE International Limited, filiale en propriété exclusive de London Stock Exchange Group. TMX FTSE était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La société a reçu un produit de 70,4 \$. La valeur comptable du placement avant la vente s'élevait à 46,3 \$. La société a comptabilisé un profit de 26,8 \$ au poste « Autres produits », qui est composé d'un profit à la vente avant impôt de 24,1 \$ et d'un profit de change réalisé de 2,7 \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé 0,5 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice dans les états consolidés du résultat net et une perte de 0,1 \$ au titre de la conversion de l'établissement à l'étranger dans les états consolidés du résultat global (2,7 \$ et 0,7 \$, respectivement, en 2017).

B) BOX HOLDINGS GROUP LLC

La société détient une participation de 41,33 % dans BOX Holdings. Son placement dans BOX Holdings est comptabilisé dans sa monnaie fonctionnelle, le dollar américain, et il a été comptabilisé à la juste valeur en 2016 selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières résumées en dollars américains concernant BOX Holdings s'établissent comme suit :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs courants	23,3 \$ US	19,3 \$ US
Actifs non courants	5,3	5,6
Passifs courants	(3,1)	(1,8)
Passifs non courants	(0,1)	(0,2)
Actifs nets (100 %)	25,4 \$ US	22,9 \$ US
	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
Produits	19,2 \$ US	15,5 \$ US
Bénéfice net et résultat global (100 %)	2,5	0,5
Quote-part du bénéfice et du résultat global (41,33 %)	1,0 \$ US	0,2 \$ US

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé 1,4 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice dans les états consolidés du résultat net et un profit de 1,7 \$ au titre de la conversion d'un établissement à l'étranger dans les états consolidés du résultat global (quote-part du bénéfice de 0,3 \$ et perte de 1,4 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017).

C) VENTE DES ACTIONS DE CANDEAL

Le 26 octobre 2018, la société a réduit sa participation dans CanDeal.ca Inc., laquelle est passée de 47,1 % à 14,3 %. Par suite de cette transaction, la société a reçu un produit de 12,8 \$ composé d'une contrepartie en trésorerie de 7,8 \$ et d'un billet à ordre non garanti de 5,0 \$ et elle a inscrit un profit avant impôt de 1,1 \$. CanDeal.ca est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 19 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et autres créditeurs se composent des éléments suivants :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fournisseurs et charges à payer	39,2 \$	30,2 \$
Taxes de vente à payer	4,8	8,7
Charges du personnel et des administrateurs à payer	57,4	40,2
Intérêts courus à payer	3,9	6,5
Excédent réglementaire	4,3	4,0
Autres	0,6	0,7
Fournisseurs et autres créditeurs	110,2 \$	90,3 \$

La juste valeur des fournisseurs et autres créditeurs est presque équivalente à la valeur comptable vu la courte durée jusqu'à leur règlement.

Les créditeurs à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évalués au montant de la transaction d'origine lorsque l'effet de l'actualisation est négligeable. Les obligations au titre des avantages à court terme, notamment les salaires et les crédits de vacances annuels, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de son régime incitatif à court terme est comptabilisé s'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer un montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

NOTE 20 – PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se composent de ce qui suit :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Inscriptions	9,4 \$	3,6 \$
Solutions technologiques	4,2	4,0
Autres	0,7	1,1
Produits différés courants	14,3 \$	8,7 \$
Autres	0,6	0,2
Produits différés non courants	0,6 \$	0,2 \$

Les produits différés relatifs aux inscriptions comprennent essentiellement les droits d'inscription initiale et additionnelle à la Bourse de croissance TSX, lesquels sont payés avant que le service ne soit fourni, et les droits d'inscription initiale à la TSX. Les droits d'inscription initiale sont différés sur une période de 12 mois à compter de la date d'inscription, tandis que les droits d'inscription additionnelle sont comptabilisés au moment de l'inscription additionnelle.

Les produits différés liés aux solutions technologiques comprennent les droits provenant des abonnements annuels au service d'information de Trayport et de la CDS ainsi que les droits afférents aux solutions de réseaux et d'infrastructures et aux logiciels de gestion des risques.

NOTE 21 – PROVISIONS ET ÉVENTUALITÉS

A) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Le tableau qui suit contient un sommaire des provisions de la société :

	Passifs relatifs au démantèlement	Taxe à la consommation	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	7,5 \$	3,2 \$	14,1 \$	24,8 \$
Provisions comptabilisées au cours de la période	0,4	0,3	0,6	1,3
Provisions utilisées ou ayant fait l'objet d'une reprise au cours de la période	(1,1)	(2,5)	(9,9)	(13,5)
Solde au 31 décembre 2017	6,8 \$	1,0 \$	4,8 \$	12,6 \$
Courant	0,1 \$	1,0 \$	4,5 \$	5,6 \$
Non courant	6,7	—	0,3	7,0
Solde au 31 décembre 2017	6,8 \$	1,0 \$	4,8 \$	12,6 \$
Provisions comptabilisées au cours de la période	0,5	9,3	1,1	10,9
Provisions utilisées ou ayant fait l'objet d'une reprise au cours de la période	(0,1)	(0,3)	(4,1)	(4,5)
Solde au 31 décembre 2018	7,2 \$	10,0 \$	1,8 \$	19,0 \$
Courant	— \$	10,0 \$	1,7 \$	11,7 \$
Non courant	7,2	—	0,1	7,3
Solde au 31 décembre 2018	7,2 \$	10,0 \$	1,8 \$	19,0 \$

B) PASSIFS ÉVENTUELS

À l'occasion, dans le cours de ses activités, la société ou ses filiales agissent à titre de défenderesses dans le cadre de poursuites, y compris les poursuites en dommages-intérêts et de dépens subis, ou dans le cadre de procédures mettant en cause les mesures, les décisions ou les compétences de la société ou de ses filiales. L'issue de ces questions dépend de la résolution future qui comprend des incertitudes relatives aux litiges ou à d'autres procédures. D'après l'information dont dispose la société à l'heure actuelle, la direction est d'avis qu'il est improbable que la société doive faire des paiements importants ou assume d'autres obligations en lien avec de telles poursuites ou procédures.

NOTE 22 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS LIÉES À DES CONTRATS DE LOCATION

La société est liée aux termes de contrats de location à long terme et de licences, comme suit :

- La location de bureaux aux termes de divers contrats de location simple à long terme dont les durées résiduelles sont d'au plus 16 ans, y compris certaines obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relativement à ces contrats de location.
- La location de matériel informatique et de logiciels pour des durées résiduelles allant de un an à quatre ans aux termes de contrats de location simple.
- La location de matériel informatique et de logiciels pour des durées résiduelles allant de un an à trois ans aux termes de contrats de location-financement.

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La société classe les contrats de location dans le cadre desquels le bailleur conserve une part considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété comme des contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple, et tout avantage reçu au titre de la location, sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les paiements à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins de un an	17,2 \$	22,8 \$
De un an à cinq ans	46,7	48,8
Plus de cinq ans	81,5	90,4
	145,4 \$	162,0 \$

La société doit acquitter des charges supplémentaires au titre des taxes et de la maintenance ainsi que d'autres frais directs relativement à ses contrats de location. Ce montant supplémentaire se chiffrera à environ 11,8 \$ pour l'exercice 2019 (11,8 \$ en 2018).

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des obligations de la société visant à remettre dans leur état initial certains locaux loués (note 21).

La société a d'autres engagements sous forme de contrats à long terme liés à la technologie d'un montant de 32,1 \$, dont une tranche de 18,8 \$ arrive à échéance à moins de un an.

La société a conclu des contrats de sous-location de locaux à bureaux avec des tiers. Les créances de location liées à ces contrats de sous-location se présentent comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins de un an	0,6 \$	1,5 \$
De un an à cinq ans	0,8	3,6
	1,4 \$	5,1 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, des paiements de 26,9 \$ ont été inscrits à l'état consolidé du résultat net relativement aux contrats de location simple, déduction faite de tout produit tiré de la sous-location (33,9 \$ en 2017).

B) ENGAGEMENTS ET REMISES DE DROITS DE LA CDS

Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS consenties par la CVMO et l'AMF, les droits exigés pour les services et produits offerts par Compensation CDS seront les mêmes que ceux entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2011 (les « droits de base pour 2012 »). Compensation CDS ne peut pas ajuster les droits sans l'approbation de la CVMO, de l'AMF et de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »). De plus, Compensation CDS ne peut demander l'approbation d'une augmentation des droits sur les services de compensation et les autres services de base de Compensation CDS (lesquels sont présentés dans les ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF) que si les circonstances ont changé de façon notable depuis le 1^{er} août 2012, date d'entrée en vigueur des ordonnances de reconnaissance.

Aux termes des ordonnances de reconnaissance accordées par l'OSC et l'AMF, pour la période de deux mois ouverte le 1^{er} novembre 2012 et les exercices suivants ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, la CDS partagera toute augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et autres services de base de Compensation CDS, à parts égales avec les adhérents. À compter du 1^{er} janvier 2015 et des exercices subséquents, la CDS partage également avec les adhérents à parts égales toute augmentation annuelle des produits applicables à la prime de liquidité du SLNY ou du SLDDTC par rapport aux produits tirés de ce service comptabilisés pour la période de douze mois close le 31 décembre 2015.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la remise à verser s'est établie à 6,3 \$ (3,9 \$ en 2017).

De plus, la société est dans l'obligation de remettre une somme supplémentaire aux adhérents à l'égard des services de compensation en bourse pour les opérations effectuées sur une bourse ou sur un système de négociation parallèle (« SNP »). Cette remise a augmenté graduellement au fil des ans, jusqu'à atteindre son maximum de 4,0 \$ annuellement en octobre 2016. Ces remises sont comptabilisées et inscrites à titre de réduction dans les produits financiers de l'exercice auquel elles se rapportent.

NOTE 23 – AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

A) AUTRES ACTIFS

Les autres actifs courants et non courants comprennent ce qui suit :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges payées d'avance	19,4 \$	13,6 \$
Actifs d'impôt exigible	6,5	4,5
Autres actifs courants	25,9 \$	18,1 \$
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 18)	27,7 \$	86,3 \$
Actifs au titre des avantages du personnel (note 25)	5,7	7,6
Locaux et matériel	51,7	38,0
Placement dans une société fermée	0,8	0,8
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 12)	0,5	1,1
Billet à ordre (note 18)	5,0	—
Autres	1,2	0,6
Autres actifs non courants	92,6 \$	134,4 \$

La société détient un placement dans une société fermée dont les actions ne sont pas négociées sur un marché actif. La juste valeur de ce placement a été comptabilisée au coût à l'acquisition. La direction estime que le coût du placement se rapproche de sa juste valeur.

B) AUTRES PASSIFS

Les autres passifs courants et non courants comprennent ce qui suit :

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits différés (note 20)	14,3 \$	8,7 \$
Provisions (note 21)	11,7	5,6
Obligations aux termes des contrats de financement	0,1	0,1
Swaps sur rendement total (note 24)	3,9	0,1
Découvert bancaire (note 12)	39,8	—
Passifs d'impôt exigible	38,0	46,6
Autres passifs courants	107,9 \$	61,1 \$
Produits différés (note 20)	0,6 \$	0,2 \$
Provisions (note 21)	7,3	7,0
Obligations au titre des régimes incitatifs à long terme et de la rémunération des administrateurs (note 24)	25,1	30,0
Avantages du personnel à payer (note 25)	16,3	18,7
Autres	4,7	5,4
Autres passifs non courants	54,0 \$	61,3 \$

NOTE 24 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Aux termes du régime incitatif à long terme, certains membres du personnel et dirigeants de la société recevront une combinaison d'attributions aux termes du régime incitatif à long terme consistant en des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur l'écoulement du temps et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé une charge au titre de la rémunération et des avantages aux termes des accords de paiements fondés sur des actions suivants :

- Régime d'options sur actions;
- Régime d'unités d'actions de négociation restreinte, régime d'unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et régime d'unités d'actions à versement différé;
- Régime d'achat d'actions des membres du personnel.

A) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Aux termes du régime d'options sur actions, les options sont acquises trimestriellement sur une durée de 4 ans et ont une échéance maximale de 10 ans. Aux termes du régime d'options sur actions, la juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et compte tenu des hypothèses suivantes : prix de l'action de 76,31 \$ (72,21 \$ en 2017) et taux de dividende de 2,62 % (selon la tranche, de 2,5 % à 2,8 % en 2017); durée de vie attendue de 2 ans à 5 ans (de 2 ans à 5 ans en 2017); volatilité attendue de 16,8 % à 17,5 % (de 16,0 % à 18,5 % en 2017); taux d'intérêt sans risque de 2,2 % à 2,5 % (de 1,1 % à 1,4 % en 2017); et taux de renonciation attendu de 9,4 % à 22,1 % (de 9,4 % à 22,1 % en 2017). Les hypothèses sont fondées sur les variations historiques du prix des actions de la société et la politique de dividende historique; la durée de vie attendue est fondée sur l'expérience passée de la société. La juste valeur moyenne pondérée qui en découle, calculée pour les options sur actions attribuées en 2018, s'est élevée à 8,45 \$ (7,68 \$ en 2017).

Les options en circulation au 31 décembre 2018 viendront à échéance en 2019, 2020, 2021, 2025, 2026, 2027 et 2028.

Les variations du nombre d'options sur actions en circulation se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
En circulation, à l'ouverture de la période	1 878 926	54,41 \$	1 734 569	46,82 \$
Attribution	395 254	76,31	590 578	72,21
Expiration	—	—	(586)	28,67
Renonciation	(124 234)	62,83	(83 468)	50,76
Exercice	(406 812)	49,29	(362 167)	47,90
En circulation aux 31 décembre	1 743 134	59,97 \$	1 878 926	54,41 \$
Acquises et exerçables aux 31 décembre	633 557	51,88 \$	657 399	49,76 \$

Les fourchettes de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante des options en circulation s'établissent comme suit :

Aux	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante
Fourchette de prix d'exercice (en dollars)				
40,00 \$ - 49,99 \$	610 378	6,7	883 672	7,4
50,00 \$ - 59,99 \$	264 622	4,0	418 745	4,0
60,00 \$ - 60,73 \$	3 806	7,6	3 806	8,6
70,00 \$ - 72,73 \$	864 328	8,6	572 703	9,1
	1 743 134	7,2	1 878 926	7,2

La société comptabilise son régime d'options sur actions à l'intention des membres du personnel admissibles prévoyant un règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. Selon la méthode de la juste valeur, le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu et il est amorti sur le délai d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'options dont il est prévu que les droits deviendront acquis. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé des charges de rémunération et des avantages de 2,9 \$ (3,3 \$ en 2017) à l'égard de son régime d'options sur actions.

Le nombre d'options sur actions attribuées à une même personne aux termes du régime de la société ou de toute autre convention de rémunération fondée sur des actions ne peut en aucun cas dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de la société. Au 31 décembre 2018, 2 710 933 actions ordinaires de la société demeurent réservées en vue de leur émission au moment de l'exercice des options sur actions attribuées dans le cadre du régime, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation de la société.

B) RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE, RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE FONDÉES SUR LE RENDEMENT ET RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS À VERSEMENT DIFFÉRÉ

Les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement deviennent acquises au cours d'une période maximale de 35 mois et sont exigibles pourvu que le membre du personnel soit encore à l'emploi de la société à la fin de la deuxième année civile suivant celle où les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement ont été attribuées. En ce qui concerne les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, le montant de l'attribution à payer à la fin de cette période d'acquisition sera calculé en fonction du rendement total pour les actionnaires par rapport au rendement brut total de l'indice composé S&P/TSX au cours de la période. Le rendement total pour les actionnaires correspond à la plus-value du prix des actions de la société majoré des dividendes versés par action ordinaire de la société, calculée au moment de l'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement.

La société dispose d'un régime qui permet notamment aux dirigeants qui n'ont pas respecté les exigences en matière d'actionnariat de convertir la totalité ou une partie de leurs attributions aux termes du régime incitatif à court terme en unités d'actions à versement différé. De plus, les membres du conseil d'administration qui ne renoncent pas à leur rémunération ou

qui ont demandé qu'elle soit versée à l'employeur se voient attribuer des unités d'actions à versement différé annuellement, et peuvent convertir une partie de leur rémunération annuelle en unités d'actions à versement différé. Ces dernières sont acquises immédiatement. Le montant de l'attribution à payer est établi selon le nombre d'unités en circulation multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours des actions ordinaires de la société à la date du paiement. Les unités d'actions à versement différé seront payées seulement lorsque leur porteur prendra sa retraite ou cessera d'occuper un poste au sein de la société ou de l'une ou l'autre de ses filiales désignées à l'occasion.

La société inscrit son obligation au titre des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, le cas échéant, dans la période de service au cours de laquelle les droits à l'attribution sont gagnés. Le passif est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution et à chaque date de clôture suivante. Au 31 décembre 2018, le total des charges à payer au titre des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé de la société s'établissait à 42,2 \$, dont une tranche de 17,1 \$ est incluse dans les fournisseurs et autres créditeurs et une tranche de 25,1 \$, dans les autres passifs non courants (en 2017, 40,0 \$, 10,0 \$ et 30,0 \$, respectivement, pour les unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé).

Le montant maximal à payer ne peut être connu qu'au moment où les attributions doivent être payées et est fonction du rendement total pour les actionnaires de l'attribution jusqu'au paiement. La charge à payer est calculée à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel qui prévoient un règlement en trésorerie est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur entre la date d'attribution et la date d'évaluation sont portées à l'état consolidé du résultat net au cours du délai d'acquisition, avec une variation des passifs courants ou non courants qui en sont la contrepartie, en fonction de la période à laquelle l'attribution devrait être versée. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé une charge au titre de la rémunération et des avantages ainsi que des frais de vente et charges générales et administratives de 13,1 \$ et de 2,9 \$ respectivement (en 2017, respectivement 11,2 \$ et 2,7 \$) à l'égard des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé.

La société a conclu une série de swaps sur rendement total qui reproduisent synthétiquement les caractéristiques économiques de l'achat par la société de ses propres actions à titre de couverture économique partielle des droits à la plus-value de l'élément des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions à versement différé qui ne repose pas sur le rendement. La société a également conclu une série de swaps sur rendement total à titre de couverture économique des droits à l'appréciation des actions liés aux unités d'actions à versement différé.

La société a classé ses swaps sur rendement total comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et évalue à la valeur de marché la juste valeur des swaps sur rendement total et comptabilise les ajustements qui en découlent dans le résultat net. La société évalue également simultanément à la valeur de marché l'obligation envers les porteurs d'unités et comptabilise les ajustements qui en découlent aux résultats. La juste valeur est fondée sur le cours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La juste valeur des swaps sur rendement total et les obligations envers les porteurs d'unités sont inscrites au bilan consolidé. Les contrats sont réglés en espèces à l'échéance.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, des pertes latentes et des profits réalisés de 3,7 \$ et de 6,0 \$, respectivement, ont été comptabilisés dans les états consolidés du résultat net (pertes latentes et profits réalisés de 2,1 \$ et de 2,5 \$, respectivement, en 2017).

C) RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

La société dispose d'un régime d'achat d'actions à l'intention de ses membres du personnel admissibles. Aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel, les cotisations de la société et celles des membres du personnel admissibles seront utilisées par l'administrateur du régime pour acheter des actions ordinaires de la société sur le marché libre. Chaque membre du personnel admissible peut verser jusqu'à 10 % de son salaire au régime d'achat d'actions des membres du personnel. La société versera à l'administrateur du régime les fonds nécessaires à l'achat de une action ordinaire de la société pour chaque tranche de deux actions ordinaires achetée pour le compte du membre du personnel admissible, jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 2 500 dollars par année.

La société comptabilise ses cotisations comme une charge au titre de la rémunération et des avantages lorsque les montants sont versés au régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la charge au titre de la rémunération et des avantages relative à ce régime s'est élevée à 1,9 \$ (1,9 \$ en 2017).

NOTE 25 – AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL

La société offre des régimes de retraite agréés assortis d'un volet à cotisations définies et à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité des membres du personnel, de même que des régimes de revenu complémentaire à l'intention de ses cadres dirigeants. Le coût de ces programmes est capitalisé à l'heure actuelle, à l'exception des régimes de revenu complémentaire de la MX, dont une tranche est garantie par une lettre de garantie. La société offre également d'autres avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi comme des prestations complémentaires pour soins médicaux et dentaires, qui sont financés au fur et à mesure et au moyen de cotisations par des membres du régime dans certaines circonstances.

A) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les charges sont inscrites dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'elles sont engagées. La charge totale constatée à l'égard du régime à cotisations définies de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevée à 7,3 \$, ce qui représente la cotisation de l'employeur pour la période (7,5 \$ en 2017).

B) RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

La société détermine la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la date de clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite enregistré aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2017, et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2020. Pour les régimes de revenu complémentaire de TSX, les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation ont été effectuées en date du 31 décembre 2017, et les prochaines évaluations doivent être effectuées en date du 31 décembre 2018. Pour les régimes de revenu complémentaire de la CDS, une évaluation aux fins de la capitalisation doit être effectuée annuellement; l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été réalisée en date du 1^{er} janvier 2018 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2019. Finalement, en ce qui concerne les régimes d'avantages complémentaires de retraite, la date d'évaluation était le 1^{er} mai 2018 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} mai 2021.

Le bilan consolidé de la société aux 31 décembre comprend les actifs au titre des prestations constituées et les obligations au titre des prestations constituées relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la société, comme l'expose le tableau ci-après :

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Actifs au titre des avantages du personnel	5,7 \$	7,6 \$	— \$	— \$
Avantages du personnel à payer	(0,4)	(0,5)	(14,4)	(16,9)
	5,3 \$	7,1 \$	(14,4) \$	(16,9) \$

Les avantages du personnel à payer présentés dans le bilan consolidé comprennent également les obligations en vertu du régime d'avantages postérieurs à l'emploi qui s'élèvent à 1,5 \$ (1,3 \$ en 2017).

L'obligation nette de la société au titre des régimes de retraite et des régimes de revenu complémentaire est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée et la juste valeur des actifs de tout régime doit en être déduite. Les avantages sont fondés sur la rémunération et les années de service. L'obligation nette de la société au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Aux termes de ces régimes, les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur le rendement d'obligations de sociétés canadiennes cotées AA.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qui se fonde sur les meilleures estimations de la direction et qui utilise la méthode des prestations projetées au prorata des services. Si le calcul donne lieu à un excédent, les normes comptables exigent qu'un montant maximum soit fixé à hauteur duquel cet excédent peut être comptabilisé en tant qu'actif. Le montant total de l'actif au titre des régimes à prestations définies que la société peut constater est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs d'un excédent du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour déterminer un avantage économique, les exigences de financement minimal découlant

des évaluations actuarielles les plus récentes sont également prises en considération. Un avantage économique est disponible si la société peut le réaliser à un moment quelconque pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des obligations des régimes.

Le tableau qui suit présente la composition des actifs et des passifs au titre des avantages du personnel.

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	111,7 \$	114,3 \$	16,9 \$	14,4 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,2	1,9	0,9	0,9
Coût financier	3,9	4,3	0,6	0,6
Prestations versées	(5,0)	(12,2)	(0,6)	(0,5)
Cotisations des membres du personnel	0,1	0,1	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(4,3)	5,3	(3,4)	1,7
Vente de NGX et de Shorcan Energy (note 4)	—	(2,0)	—	(0,2)
Solde aux 31 décembre	107,6 \$	111,7 \$	14,4 \$	16,9 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	118,8 \$	121,4 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	4,1	4,6	—	—
Cotisations de l'employeur	1,7	1,5	0,6	0,5
Cotisations des membres du personnel	0,1	0,1	—	—
Prestations versées	(4,9)	(12,2)	(0,6)	(0,5)
Frais d'administration des régimes	(0,4)	(0,4)	—	—
Gains actuariels (pertes actuarielles)	(6,5)	3,8	—	—
Juste valeur aux 31 décembre	112,9 \$	118,8 \$	— \$	— \$
Actif (passif) au titre des prestations constituées aux 31 décembre	5,3 \$	7,1 \$	(14,4) \$	(16,9) \$

Les actifs du régime se présentent comme suit :

Catégorie d'actifs	Pourcentage des actifs du régime	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Titres de capitaux propres	46,9 %	47,1 %
Titres de créance	37,9 %	36,7 %
Autres	15,2 %	16,2 %
	100,0 %	100,0 %

MX a fourni une lettre de garantie d'un montant de 0,5 \$ (0,6 \$ en 2017) en faveur du fiduciaire du régime de revenu complémentaire de la MX et elle a utilisé à cet effet une partie de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée (note 12).

Le coût des services, qui représente les avantages s'accumulant pour les membres du personnel, ainsi que le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime, sont comptabilisés dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net.

Les composantes des coûts au titre des régimes à prestations définies de la société constatés au cours de l'exercice clos le 31 décembre sont présentées ci-dessous :

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,2 \$	1,9 \$	0,9 \$	0,9 \$
(Produit) coût financier, montant net	(0,2)	(0,4)	0,6	0,6
Frais d'administration des régimes	0,4	0,4	—	—
Charge nette au titre des régimes comptabilisée à l'état consolidé du résultat net	1,4 \$	1,9 \$	1,5 \$	1,5 \$

La société comptabilise tous les gains et pertes actuariels découlant de ses régimes à prestations définies et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les gains ou les pertes actuariels sont portés au poste « Rémunération et avantages » à l'état consolidé du résultat net. Quand il y a modification des prestations d'un régime, la quote-part des avantages complémentaires au titre des services passés rendus par les membres du personnel ayant fait l'objet de la modification est comptabilisée immédiatement dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net.

Le total des gains actuariels et des pertes actuarielles et l'incidence du plafonnement de l'actif comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent comme suit :

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Incidence de la démographie	— \$	2,3 \$	(0,4) \$	1,0 \$
Incidence des hypothèses financières	(5,1)	4,0	(0,4)	0,7
Incidence des ajustements liés à l'expérience	0,8	(1,0)	(2,6)	—
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des produits d'intérêts)	6,5	(3,8)	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) dans les autres éléments du résultat global	2,2 \$	1,5 \$	(3,4) \$	1,7 \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations aux 31 décembre sont les suivantes :

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation (moyenne pondérée)	3,80 %	3,50 %	3,80 %	3,50 %
Taux d'inflation (indice des prix à la consommation)	1,50 %	1,75 %	s.o.	s.o.
Valeur de rachat	3,30 %	3,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,25 %	s.o.	s.o.

Les hypothèses relatives aux taux de mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et sur des tables de mortalité. La table de mortalité utilisée en 2017 et en 2018 pour les régimes de retraite, les régimes de revenu complémentaire et les autres régimes complémentaires de retraite est la table de mortalité RRA 2014 pour le secteur privé du rapport *La mortalité des retraités canadiens* et l'échelle de projection CPM-B, et la table de mortalité RRA 2014 et l'échelle de projection CPM-B pour les paiements forfaitaires. Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé au 31 décembre 2018 s'élevait à 5,80 %, taux qui diminuera sur une période de 22 ans pour s'établir à 4,00 % (en 2017, le taux était de 6,15 % et devait diminuer sur une période de 12 ans pour s'établir à 4,50 %).

Des changements raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, toutes les autres hypothèses demeurant par ailleurs constantes, auraient une incidence sur les obligations au titre des prestations constituées comme l'indique le tableau ci-dessous.

(Augmentation) diminution	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraites	
	2018	2017	2018	2017
Diminution de 50 points de base du taux d'actualisation	(6,6) \$	(7,3) \$	(1,0) \$	(1,2) \$
Augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation	5,8	6,4	0,9	1,1
Augmentation de 1 an des taux de mortalité	1,9	(2,0)	(0,5)	(0,7)
Diminution de 100 points de base des taux tendanciels initiaux et finaux	s.o.	s.o.	0,5	0,8
Augmentation de 100 points de base des taux tendanciels initiaux et finaux	s.o.	s.o.	(0,6)	(0,9)

En 2019, la société prévoit verser des cotisations d'environ 1,5 \$ aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite. Les montants supplémentaires à verser aux termes des régimes de revenu complémentaire de la société seront déterminés par la direction lorsque les évaluations auront été établies.

NOTE 26 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série. Aucune action privilégiée n'a été émise.

Chaque action ordinaire de la société confère à son porteur le droit d'exprimer une voix à toutes les assemblées des actionnaires, sous réserve de certaines restrictions imposées à l'égard des droits de vote et de la cessibilité des actions. Aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMQ et de l'AMF.

Chaque action ordinaire de la société confère également à son porteur le droit de recevoir des dividendes chaque fois que le conseil d'administration de la société en fait la déclaration. Tous les dividendes que le conseil d'administration de la société déclarera et versera seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions ordinaires, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées. Les porteurs des actions ordinaires participeront, sur une même base par action, à toute distribution des actifs nets de la société en cas de liquidation ou de dissolution, sous réserve toutefois des droits des porteurs des actions privilégiées.

Il n'existe aucun droit préférentiel de souscription, d'achat, de rachat ou de conversion rattaché aux actions ordinaires, sauf en ce qui a trait à la vente forcée d'actions ou aux dispositions de rachat d'actions dans le contexte de l'application de la restriction relative à la propriété des actions avec droit de vote de la société.

En 2012, la société a conclu des ententes de nomination avec Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pension du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Groupe Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc., directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée (les « investisseurs parties à une entente de nomination »), aux termes de laquelle chaque investisseur partie à une entente de nomination obtient le droit de proposer un candidat à l'élection des administrateurs du conseil d'administration de la société jusqu'à la première des deux occurrences suivantes : a) le 14 septembre 2018; ou b) le moment où l'investisseur partie à une entente de nomination cesse de détenir, directement ou indirectement, 5,0 % de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la société au 14 septembre 2012. Au 31 décembre 2017, les ententes de nomination conclues avec Alberta Investment Management Corporation, Marchés mondiaux CIBC Inc. et Scotia Capitaux Inc. ont pris fin. Au cours des six années postérieures au 14 septembre 2012, si un investisseur partie à une entente de nomination (y compris un investisseur partie à une entente de nomination dont l'entente de nomination a pris fin) désire vendre 0,75 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la société, il doit le faire conformément aux procédures établies convenues par les investisseurs parties à une entente de nomination. En ce qui a trait aux investisseurs en droit de nommer un administrateur dans le cadre d'une élection, ce droit a expiré le 14 septembre 2018. En outre, l'obligation des investisseurs partie à une entente de nomination de suivre les procédures établies s'ils désirent vendre 0,75 % de leurs actions a également expiré le 14 septembre 2018.

Les transactions suivantes ont été réalisées à l'égard des actions ordinaires de la société au cours de la période :

	Nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées		Capital social	
	2018	2017	2018	2017
Solde à l'ouverture de la période	55 383 736	55 021 569	2 915,5 \$	2 896,4 \$
Options exercées	406 812	362 167	22,5	19,1
Solde aux 31 décembre	55 790 548	55 383 736	2 938,0 \$	2 915,5 \$

Les actions de la société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « X ».

NOTE 27 – RELATIONS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

A) SOCIÉTÉ MÈRE

Les actions de la société sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et, par conséquent, aucune partie n'exerce un contrôle ultime sur la société. En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération des principaux dirigeants, y compris les membres du conseil d'administration, se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Salaires et autres avantages du personnel à court terme et indemnités de cessation d'emploi	13,1 \$	8,2 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,7
Palements fondés sur des actions	9,4	6,0
	23,1 \$	14,9 \$

NOTE 28 – DIVIDENDES

Les dividendes comptabilisés et versés au cours de la période s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Dividende par action	Total des dividendes versés	Dividende par action	Total des dividendes versés
Dividende versé en mars	0,50 \$	27,7 \$	0,45 \$	24,8 \$
Dividende versé en juin	0,58	32,3	0,50	27,6
Dividende versé en septembre	0,58	32,3	0,50	27,7
Dividende versé en décembre	0,58	32,4	0,50	27,7
Total des dividendes versés		124,7 \$		107,8 \$

Le 13 février 2019, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 62 cents par action. La société versera ce dividende, dont le montant total est estimé à 34,6 \$, le 15 mars 2019 aux actionnaires inscrits en date du 1^{er} mars 2019.

NOTE 29 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Les nouvelles normes et normes et interprétations modifiées suivantes ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. Ces normes nouvelles et modifiées doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, sauf indication contraire.

- IFRS 16, *Contrats de location* – L'IASB a publié une nouvelle norme sur les contrats de location qui propose un modèle unique permettant de déterminer ce qui constitue un contrat de location et sa comptabilisation dans les états financiers. L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et les directives en matière d'interprétation qui s'y rapportent. L'IFRS 16 utilise un modèle fondé sur les contrôles pour déterminer les contrats de location, lequel fait la distinction entre un contrat de location et un contrat de service selon qu'un actif identifiable est contrôlé par le client. Parmi les autres modifications importantes qui ont été apportées, il faut souligner l'élimination de la distinction faite entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement, conduisant à la comptabilisation de tous les actifs et passifs, indépendamment du type de contrat. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 16 vise les exercices qui seront ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La société a l'intention d'adopter cette norme dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. La société choisira la méthode rétrospective modifiée et ne retraitera pas les montants des périodes antérieures. La société mettra en œuvre les nouvelles méthodes comptables et choisira certaines mesures de simplification disponibles aux termes de l'IFRS 16, y compris celles liées aux contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur et aux

contrats de location à court terme. En fonction des données disponibles et de l'état d'avancement de la mise en œuvre au 31 décembre 2018, la société estime que l'adoption de l'IFRS 16 donnera lieu à une augmentation des actifs au titre des droits d'utilisation ainsi que des passifs au titre des contrats de location correspondants d'environ 100,0 \$ se rapportant surtout à des locaux à bureaux loués.

- IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* – Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. L'interprétation fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. La société envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. La société ne s'attend pas à ce que cette interprétation ait une incidence significative sur ses états financiers.
- Améliorations annuelles (Cycle 2015-2017) – Des modifications ont été apportées à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'IFRS 11, *Partenariats*, afin de clarifier la comptabilisation de l'augmentation des participations dans des entreprises communes. L'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, a également été modifiée afin d'établir que toutes les conséquences fiscales des dividendes doivent être comptabilisées de la même manière que les transactions qui ont généré les bénéfices distribuables. En outre, des modifications ont été apportées à l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, afin d'établir que les entités doivent inclure les fonds empruntés expressément pour obtenir un actif autre qu'un actif qualifié dans le cadre des emprunts généraux. La société a l'intention d'adopter ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. Ces modifications ne devraient pas avoir une incidence significative sur les états financiers.
- Modifications au cadre conceptuel – Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son *Cadre conceptuel de l'information financière* qui sous-tend les normes IFRS. De plus, l'IASB a mis à jour les références au Cadre figurant dans les normes IFRS en publiant le document *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS*. La société envisage d'adopter les modifications pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020. La société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

Conseil d'administration

EN DATE DU 29 MARS 2019

Charles Winograd (Président du conseil)

Associé directeur principal
Elm Park Capital Management
Comités : Finances et audit, Gouvernance,
Ressources humaines
Siège au conseil depuis 2012

Luc Bertrand

Vice-président du conseil
Banque Nationale Groupe financier
Comités : Produits dérivés (président),
Marché du capital de risque public
Siège au conseil depuis 2011

Louis Eccleston

Chef de la direction
Groupe TMX Limitée
Siège au conseil depuis 2014

Christian Exshaw

Directeur général et chef, Marchés CIBC,
réseau mondial
Marchés mondiaux CIBC inc.
Comités : Produits dérivés
Siège au conseil depuis 2015

Marie Giguère

Administratrice de sociétés
Comités : Gouvernance (présidente),
Ressources humaines, Surveillance réglementaire
Siège au conseil depuis 2011

Nicolas Darveau-Garneau

Stratège en chef, Google Search
Siège au conseil depuis 2018

Martine Irman

Première vice-présidente du Groupe Banque TD;
vice-présidente du conseil et chef, Services bancaires
aux entreprises à l'échelle mondiale,
Valeurs Mobilières TD
Comités : Produits dérivés, Marché du capital
de risque public
Siège au conseil depuis 2014

Harry Jaako

Membre de la haute direction, administrateur
et directeur
Discovery Capital Management Corp.
Comités : Finances et audit, Marché du capital
de risque public (président)
Siège au conseil depuis 2012

Lise Lachapelle

Consultante stratégique et économique
et administratrice de sociétés
Comités : Finances et audit, Surveillance
réglementaire
Siège au conseil depuis 2014

William Linton

Administrateur de sociétés
Comités : Finances et audit (président), Gouvernance
Siège au conseil depuis 2012

Gerri Sinclair

Associée directrice, Kensington Capital Partners
Consultante en technologie numérique et
administratrice de sociétés
Comités : Gouvernance, Ressources humaines,
Marché du capital de risque public
Siège au conseil depuis 2012

Kevin Sullivan

Président du conseil adjoint
GMP Capital Inc.
Comités : Produits dérivés, Marché du capital
de risque public
Siège au conseil depuis 2012

Michael Wissell

Vice-président principal, Élaboration de portefeuilles
et gestion des risques
Healthcare of Ontario Pension Plan
Comités : Produits dérivés, Ressources humaines
Siège au conseil depuis 2014

Jean Martel

Président-directeur général, Martelligence Inc.
et administrateur de sociétés
Comités : Surveillance réglementaire (président)
Siège au conseil depuis 2012

Eric Wetlaufer

Administrateur de sociétés
Comités : Finances et audit, Ressources humaines
(président)
Siège au conseil depuis 2012

Comité de direction du Groupe TMX

EN DATE DU 29 MARS 2019



Louis Eccleston

Chef de la direction
Groupe TMX



**Mary Lou
Hukezalie**

Première vice-présidente
et chef des ressources
humaines
Groupe TMX



Luc Fortin

Président et chef de la
direction de la Bourse
de Montréal et chef,
Activités globales de
négociation
Groupe TMX



John McKenzie

Chef de la direction
financière
Groupe TMX



Cheryl Graden

Première vice-présidente,
chef du groupe des affaires
juridiques et commerciales,
de la gestion des risques
d'entreprise et des relations
gouvernementales, et
secrétaire générale
Groupe TMX



Jay Rajarathinam

Chef des services post-
marché, de la technologie et
des opérations, Groupe
TMX, et président de la CDS
et de la CDCC

Information à l'intention des actionnaires

Inscription boursière

Bourse de Toronto
Symbole boursier « X »

Auditeur

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Toronto (Ontario)

Agent des transferts d'actions

Adresser toute demande d'information sur le transfert des actions à l'agent des transferts :

Compagnie Trust TSX
100 Adelaide Street West
Bureau 301
Toronto (Ontario)
M5H 4H1

T +1 416 361-0930, poste 205
+1 866 393-4891 (Sans frais)
F +1 416 361-0470

tmxeinvestorservices@tmx.com

Renseignements à l'intention des investisseurs

Service des relations avec les investisseurs :

T +1 416 947-4277 (région de Toronto)
+1 888 873-8392 (Amérique du Nord)
F +1 416 947-4444

tmxshareholder@tmx.com

Marques de commerce

Canadian Best Bid and Offer, Capital Pool Company, CBBO, CDB, CDF, CLS, CPC, Groupe TMX, Market Book, Market-by-Order, Market-by-Price, MarketDepth, NEX, TMX, le logo de TMX, TMX Datalinx, TMX Group, Toronto Stock Exchange, TSX, TSX NAVex, TSXV, TSX Venture Exchange, The Future is Yours to See. et Voir le futur. Réaliser l'avenir. sont les marques de commerce de TSX Inc.

BAX, Bourse de Montréal, CGB, Montréal Exchange, MX, SOLA et SXF sont les marques de commerce de Bourse de Montréal Inc. et elles sont utilisées sous licence.

AgriClear est la marque de commerce d'AgriClear Limited Partnership et elle est utilisée sous licence.

Alpha et Alpha Exchange sont les marques de commerce d'Alpha Exchange Inc. et elles sont utilisées sous licence.

BOX est la marque de commerce de BOX Market LLC et elle est utilisée sous licence.

Canadian Derivatives Clearing Corporation, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, CDCC et CCCPD sont les marques de commerce de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés et elles sont utilisées sous licence.

CDS et CDSX sont les marques de commerce de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et elles sont utilisées sous licence.

Shorcan et Shorcan Brokers sont les marques de commerce de Shorcan Brokers Limited et elles sont utilisées sous licence.

Trayport est la marque de commerce Trayport Limited et elle est utilisée sous licence.

Toutes les autres marques de commerce utilisées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Information prospective

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs qui, n'étant pas des faits historiques, sont fondés sur des hypothèses et reflètent les attentes actuelles du Groupe TMX. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles. Nous n'avons pas l'intention d'actualiser l'information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige.

On ne doit pas considérer que l'information prospective représente notre avis à toute date postérieure à celle du présent rapport. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » du rapport de gestion de 2018 pour la description de certains facteurs de risque susceptibles de faire différer sensiblement les événements ou résultats de ceux qui sont actuellement attendus.

Pour plus d'informations

Veillez communiquer avec le Groupe TMX si vous avez d'autres questions ou besoin de plus de précisions.

Renseignements généraux

300-100 Adelaide St. West
Toronto (Ontario)
M5H 4H1

T +1 416 947-4277

info@tmx.com



VOIR LE FUTUR.
RÉALISER L'AVENIR.

tmx.com